TEMPS PROBABLE DEMAIN
NUAGEUX, NEIGE.
Maximum, aujourd'hui : 20.
Minimum, aujourd'hui : 12.
L'AN DERNIER :
Maximum : 36. Baromètre : 30.24.
Minimum : 28. Voir détails page 23.
LE JOURNAL DU PEUPLE

LE JOURNAL LE MIEUX INFORMÉ

24 PAGES

La Patrie

LE NUMÉRO 2 CENTS

ÉDITION DÉFINITIVE

La progression constante de son tirage est l'une des caractéristiques de la "Patrie".

46e ANNEE—No. 245
MONTREAL, CANADA
Jeudi 11 Décembre 1924
PRIX D'ABONNEMENT
Edition quotidienne au Canada: $6.00 par année
Edition quotidienne Canadienne aux Etats-Unis. . . . . $9.00 par année
Edition quotidienne Américaine, $4.20 par année

L'ALLEMAGNE NE RENONCE PAS A S'ARMER EN SECRET

La Commission alliée aurait découvert plusieurs dépôts d'armes.

UN PROJET

PARIS, 11. — (Presse associée). — La mission militaire de contrôle allié, en Allemagne, aurait, mande-t-on, découvert plusieurs magasins secrets d'armes, dont de nouveaux canons contre les chars d'assaut. Cette nouvelle a causé toute une sensation dans les cercles diplomatiques et militaires.

PROJET DE BRIAND

ROME, 11. — (Presse associée). —Le Conseil de la Société des Nations a siégé à huis-clos ce matin. Il s'est occupé des moyens à prendre pour mener à bonne fin, et sans danger de nouveaux conflits, l'enquête sur les armements de l'Allemagne.

L'ancien président du conseil Briand, retardé par une longue conférence qu'il a eue avec le premier-ministre Mussolini sur la question de Tanger, a présenté une résolution demandant à la commission militaire de la Société de soumettre un projet.

MUSSOLINI REÇOIT

ROME, 11. — (Presse associée). — Le premier-ministre Mussolini a donné, hier soir, un dîner de 140 couverts au palais de Venise en l'honneur des membres du conseil de la Société des Nations. Dans son discours de bienvenue, le dictateur italien a parlé du travail et de la politique de la Société et a proposé la santé et la prospérité des gouvernements et des peuples qu'elle représente.

VOYAGE DE MISERES ET DE FATIGUE

Une randonnée de cinq cents milles par un froid terrible

EN ALASKA

FAIRBANKS, Alaska, 11—(Presse Associée) — Luttant contre un froid terrible et endurant mille et une privations, le capitaine T. P. O'Kelly, gérant pour la baie d'Hudson du district de l'Ile Herschell, C. H. Clarke, Rudolph Johnson, E. G. Gall et un Esquimau sont arrivés ici venant de l'île Herschell qu'ils avaient quittée le 13 novembre après avoir parcouru une distance de cinq cents milles.

Pendant onze jours, ils pénétrèrent dans le désert de la côte canadienne et se perdirent même, avant d'atteindre Old Crow, sur la rivière Porcupine. Quand ils arrivèrent, ils n'avaient plus de provisions. De la rivière, ils se rendirent à Fairbanks.

O'Kelly, Johnson et Clarke partiront vendredi pour Vancouver.

Aucun navire de la compagnie de la baie d'Hudson n'a pu atteindre l'île Herschell, l'été dernier. Le "Silver Wave" et "Lady Kindersley" se brisèrent dans les glaces en essayant de s'y rendre. Il n'y eut pas heureusement de pertes de vie.

Le capitaine Klingeberg, propriétaire et capitaine de la goélette "Maid of Orleans" qui quitta Seattle, l'été dernier, n'est pas perdu comme on l'avait d'abord cru. Il a été obligé de retourner à l'Ile Herschell après avoir vainement essayé de se rendre au golfe Coronation, près le Victoria et à l'est de l'île, dans l'océan Arctic.

M. EDWARDS SUCCEDE A L'HON. M. NEWCOMBE

Comme sous-ministre de la justice. — Deux assistants sous-ministres.

OTTAWA, 11 (Du correspondant de la "Patrie"). — La vacance créée par la nomination de M. E. N. Newcombe, c.r., au banc de la Cour suprême, vient d'être remplie par la nomination de M. W. Stuart Edwards, au poste de sous-ministre de la Justice.

Deux assistants - sous - ministres viennent aussi d'être nommés. Ce sont MM. John Chisholm et J. A. Renaud, c.r., tous les deux aviseurs légaux séniors du département de la Justice. On annonce aussi que M. E. R. Cameron, c.r., a été choisi comme vice-président de la Commission de Révision nommé pour la refonte des statuts fédéraux. Il remplace à ce poste M. E. L. Newcombe, c.r.

AU CONSEIL PRIVE

LONDRES, 11. (Presse canadienne).—Le comité judiciaire du Conseil Privé a renvoyé l'appel de la Mutual Life Insurance de New-York contre le jugement de la Cour Suprême du Canada confirmant le paiement d'une assurance-vie de $50,000 à la Ontario Metal Products, de Toronto.

La session s'ouvrirait le 29 janvier

OTTAWA, 11.—(Du correspondant de la Patrie). — La date de la Session n'est pas encore fixée, mais on parle toujours du 29 janvier. Dans ce cas le travail ne commencera que le 2 février à cause du congé de fin de semaine. L'année dernière la session n'a commencé que le 28 février et la session précédente à la fin de janvier.

ILS PORTENT LEUR CHOIX SUR LE FILS

Les Dokhobors élisent leur chef spirituel et temporel.

EN ROUTE

NELSON, C.B., 11. (Presse canadienne). — Pierre Lordly, fils de Pierre, qui, au dire d'une lettre reçue à Brillant, a quitté Toronto, il y a une semaine, a été élu, hier, sur la tombe de son père, Pierre Veregin, chef spirituel et temporel des Doukhobors par des milliers de membres de cette secte. L'élection n'est faite néanmoins contre la volonté de certains chefs qui voulaient la remettre à la semaine prochaine.

Pierre Veregin, ou Pierre Lordly, fils de Pierre, le nom de son père ayant été changé, à sa mort, en celui de Lordly, est né en Russie il y a quarante et un ans. C'était un homme de très bonne éducation. Il a déjà passé six mois au Canada, il y a dix ou douze ans.

On croit qu'il a quitté la Russie quelque temps avant l'explosion qui causa la mort de son père, le 29 octobre dernier. Une lettre de Toronto mande qu'il se trouvait dans cette ville il y a une semaine.

Dix milliers de ses compatriotes l'attendent avec impatience. A moins qu'il ne soit, pour des raisons spéciales, arrêté en Saskatchewan, il arrivera ici à temps pour participer aux dernières cérémonies qui seront célébrées sur la tombe de son père.

MGR EMARD FELICITE LE CARDINAL BEGIN

Pour la lettre que le primat de l'Eglise canadienne a adressée à l'épiscopat français.

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). —Son Eminence le cardinal Bégin, archevêque de Québec, vient de recevoir de Sa Grandeur Mgr Emard, archevêque d'Ottawa, un message de chaleureuse adhésion à la lettre que le primat de l'Eglise canadienne a adressée aux cardinaux de France au sujet de la résistance religieuse qui s'organise pour la défense des droits des catholiques français. Le message de Mgr Emard se lit comme suit :

Ottara, Ont., 10 déc. 1924
A Son Eminence le cardinal Bégin, Québec, Qué.

Daigne Votre Eminence agréer mes respectueuses félicitations pour sa lettre aux Cardinaux Français et ma plus cordiale adhésion à sa parole si noble et si digne sur un sujet angoissant, qui affecte profondément nos Ames de fils toujours étroitement attachés à leur Mère la France Catholique.

(Signé) Archevêque Emard.

INCENDIE EN SASKATCHEWAN

MELVILLE, Sask., 11. — (Presse canadienne). — Un incendie a détruit, lundi matin, plusieurs immeubles importants. La pression de l'eau étant faible, les flammes se sont vite propagées. La cause de l'incendie est inconnue. On évalue les dommages à $30,000.

HULL AUTORISE CE REGLEMENT

OTTAWA, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — Les propriétaires de Hull par un vote de 823 contre 83 seulement, ont adopté le règlement autorisant la municipalité à dépenser $350,000 en travaux divers. Le vote a duré deux jours et s'est terminé hier soir.

KNOXVILLE, Tenn., 11.—(Presse associée). — Le jury a accordé $10,000 de dommages à Mme Emma Tipton, femme d'un chauffeur d'auto, qui accusait Mme Bessie Worsham de lui avoir ravi l'affection de son mari.

MENACE DE MORT CONTRE UN PRETRE

Pour avoir mis à jour un vaste complot de contrebande.

EN ACCUSATION

JERSEY-CITY, 11. (Presse associée).—Le Révérend Père G. Bennett, curé de la paroisse catholique de Saint-Laurent, à Weehawken, qui a personnellement fait une enquête sur les activités de la police après que celle-ci eût refusé de fermer les cafés après minuit et le dimanche matin, et qui a mis à jour un vaste complot de contrebande, vient de recevoir une lettre anonyme lui disant "qu'il ne vivra pas assez longtemps pour chanter sa messe de Noël".

Le Père Bennett, grâce à la preuve qu'il a recueillie, a pu obtenir la mise en accusation du roi de la contrebande, du commissaire de police, d'un capitaine et de neuf agents.

Le procureur du district est allé hier à Washington révéler les faits. Il en résulte que le ministère de la justice ne fera probablement pas d'enquête.

Le Père Bennett n'a pas voulu demander la protection de la police ni des autorités et il a continué à accomplir ses devoirs paroissiaux comme d'habitude. Il s'est dit prêt à comparaître devant le grand jury et à dire tout ce qu'il savait au sujet de ce complot et de ce déchargement de liqueurs qui devait se faire sous la protection d'agents de police en civil, à la suite de quoi douze personnes ont été mises en accusation, y compris des agents et des fonctionnaires. On pense aussi mettre la main sur des employés fédéraux qui auraient été mêlés au complot.

REUNION DES COMMUNISTES INTERDITE !

La police de Paris prend toutes les mesures nécessaires.

A SAINT-LAZARE

PARIS, 11. (Presse associée.)— L'union des communistes, dont les membres sont employés dans les différents services publics, ont décidé de tenir une réunion, ce soir, près de la gare Saint-Lazare, pour protester contre l'arrestation et l'expulsion de leurs camarades étrengers. On estime qu'une moyenne de deux à trois par jour de ces derniers sont obligés de quitter le pays après les mesures prises par M. Herriot.

Le gouvernement a prévenu les organisateurs qu'il ne tolérerait pas la réunion parce qu'elle serait de nature à causer du désordre. Aussi a-t-il entouré la garde de plusieurs cordons d'agents.

Ce n'est pas là la seule manifestation que préparent les communistes pour ces jours-ci. Mais la police a pris les précautions voulues pour les rompre au premier signal.

L'ANGLETERRE NE RECLAME QUE CE QU'IL LUI FAUT POUR PAYER WASHINGTON

Lorsqu'elle aura remboursé les Etats-Unis avec ce qu'elle aura touché, elle sera prête à annuler le solde de ce qu'on lui doit.

UN CADEAU ET NON UN MARCHE

LONDRES, 11 (Presse associée) —La déclaration de Winston Churchill, aux Communes, sur les dettes de guerre, est accueillie favorablement par la presse et le public en général. Tous les journaux lui donnent la préséance sur toutes les autres nouvelles, y compris le brouillard qui tient Londres dans l'obscurité depuis 38 heures.

Les journaux ne mentionnent pas le nom des nations débitrices de la Grande-Bretagne, mais ils parlent tous de la France dont les représentants ont entamé des pourparlers avec le gouvernement américain. Ils sont unanimes à déclarer que si la France rembourse les Etats-Unis, il n'est que juste qu'elle rembourse aussi la Grande-Bretagne.

Pendant la guerre, le gouvernement anglais a emprunté $5,000,000,000 et a prêté deux fois plus, au moins, à ses alliés. Or, tandis qu'elle paie ses dettes, elle n'a encore rien touché de ses débiteurs. Si elle pouvait toucher des nations alliées et de l'Allemagne, en même temps, de quoi rencontrer ses obligations aux Etats-Unis, elle serait satisfaite et annullerait peut-être le solde de ce qui lui est dû. D'un autre côté, les Anglais font remarquer que ce n'est pour elle-même que la Grande-Bretagne a emprunté, mais bien pour ses alliés.

"Il est évident, dit le "Morning Post" que nous ne pouvons pas porter à nous seuls tout le fardeau de la guerre, quelle que soit la gloire que nous a value notre générosité. Comme M. Churchill l'a déclaré à propos, nous ne voulons pas prendre la France à la gorge. C'est aux Etats-Unis de dicter la conduite à suivre.

"Le président Coolidge et le Congrès ont, aujourd'hui, une grave décision à prendre. Ils ont à choisir entre une politique qui, au point de vue parti, peut être facile et profitable pour le moment et une politique qui, quoique ennuyeuse pour l'instant, aidera plus tard au crédit américain et à l'établissement de la paix dans le monde.

"Le problème est d'abord moral, mais il est aussi commercial. Car il est certain qu'un créancier trop inflexible souffre à la fin autant que ses malheureux débiteurs".

Le "Daily News" voit là une question de justice. "La France, dit-il, ne peut pas ne pas en venir à une entente avec les Etats-Unis pour amortir sa dette. Or, il n'est que juste que notre pays ait aussi sa part. La situation de la Grande-Bretagne est très simple et elle a été définie avec beaucoup de soin".

En loi, dit la "Westminster Gazette" on ne tolérerait pas qu'un créancier soit avantagé au détriment d'un autre. "Si c'est ce que l'on veut, dans le cas actuel, la France ruinera à jamais son crédit sur le marché de Londres".

"On s'imagine en France et en Italie, fait remarquer le "Daily Graphic" en espérant que le discours de Churchill aura corrigé cette fausse impression, que leur dette de $5,500,000,000 à la Grande-Bretagne n'importe pas, et peut être remise à un règlement indéfini. Une partie du peuple ne pense pas à payer et l'autre refuse catégoriquement de payer. La proposition de M. Churchill n'est pas un marché, mais un don, un don sans précédent dans l'histoire des nations. Elle signifie que nous ne demandons de nos alliés et de l'Allemagne que de quoi nous permettre de rembourser les Etats-Unis."

L'OPINION DE NEW-YORK

NEW-YORK, 11. (Presse canadienne). — Discutant le paiement de la dette française aux Etats-Unie, le "Wall Street Journal" publie ce qui suit: "C'est au Congrès d'approuver tous ces règlements. Et, pour l'instant, il n'est pas disposé à accorder plus de faveur à un débiteur qu'à un autre. Il est entendu, cependant, que s'il le fait, il s'arrangera de façon que la Grande-Bretagne en profite aussi."

Washington, 11. — La trésorerie américaine est satisfaite de la déclaration de Winston Churchill, mais n'a pas l'intention de la commenter.

UNE AUTO SE JETTE DANS UN MAGASIN

Six personnes sont tuées et cinq autres blessées.

Dans un virage.

LYON, 11. (Presse associée.)— Cinq invités à une noce ont été tués sur le coup et un autre est mort de ses blessures après que l'auto qui les ramenait de l'église de Brignais se fût jetée dans la devanture d'un magasin, après avoir mal pris le virage.

Cinq autres personnes, dont les mariés, ont été blessés, et le chauffeur seul s'en est tiré indemne.

HALIFAX, 11. (Presse canadienne.) — Le navire côtier "Bras d'Or" a été brûlé aux trois quarts ce matin. L'équipage et les passagers sont sains et saufs.

ILS SE PARTAGERONT LA RECOMPENSE

Deux journalistes touchent chacun $1,500.

Sur la piste.

CHICAGO, 11 (Presse associée) — Deux nouvellistes, quatre manœuvres, un employé de chemin de fer et un gardien de nuit se partageront la récompense de $6,000 offerte à celui qui aiderait à l'arrestation des assassins de Bobby Franks, tué, comme on le sait par Nathan Leopold et Richard Loeb.

Les deux nouvellistes ont touché $1,500 chacun. Ce sont eux qui ont reconnu le corps comme étant celui de Franks et qui ont découvert que la machine sur laquelle la demande d'argent adressée à M. Franks avait été écrite, appartenait à Leopold.

LES PROFITS SERONT PAYES EN PENSIONS

Un amendement à la loi des liqueurs de la Colombie Anglaise.

CONTRAVENTIONS

VICTORIA, C.B., 11. (Presse canadienne). — Dorénavant la première contravention à la loi des liqueurs ne sera plus passible de l'emprisonnement obligatoire. Les condamnés auront l'option entre les amendes variant de $500 à $1,000 et l'emprisonnement de 6 à 12 mois. La seconde contravention cependant sera punie de 12 à 21 mois de prison.

Telle est la teneur d'un amendement à la loi des liqueurs qu'a présentée hier le procureur-général. A la même séance, on a décidé de payer les pensions de vieillesse à même les revenus de la Commission.

UNE BATAILLE LEGALE AUTOUR D'UN HERITAGE

L'argent avait été donné pour la construction d'une église.

LE DEFENDEUR

PHILADELPHIE, 11 (Presse associée)—Une bataille légale vient de s'engager autour d'une fortune de plus de $35,000 amassée par une femme de journée, Ellen Clark. Son Eminence le cardinal Dougherty est le défendeur.

Mlle Clark, qui mourut en avril dernier à l'âge de 85 ans, a laissé toute sa fortune, moins mille dollars, au cardinal pour qu'il fasse construire une église dans le diocèse de Philadelphie Michael Clark son frère, et le curé de l'église du Gésu ont reçu chacun $500.

Mme Elizabeth Cochrane, soeur de la défunte, attaque le testament. Elle prétend que la défunte n'était pas saine d'esprit quand elle a rédigé ses dernières volontés. Elle a dit-elle, travaillé toute sa vie comme femme de journée. Et en dépit de sa richesse, elle s'est toujours crue très pauvre et dans le besoin. Pour ces raisons, Mme Cochrane réclame la moitié de l'héritage.

Il demanderait une enquête sur la police de Québec

QUEBEC, 11 (Du correspondant de la "Patrie"). — M. Armand Lavergne, avocat, a annoncé, ce matin, qu'il avait l'intention de demander une enquête sur la police de Québec. Comme on lui demandait quels motifs il se proposait d'invoquer pour justifier sa requête, il a déclaré: "Je ne saurais divulguer présentement les motifs qui basent pareille demande," nous répondit l'avocat local; mais j'attends l'issue d'une affaire pénale avant de prendre une attitude définitive."

GOMPERS QUITTE MEXICO A LA SUITE D'UNE FAIBLESSE

Son état n'est pas aussi grave cependant qu'on le croyait

DANS LE TRAIN

MEXICO, 11. (Presse associée). — Une dépêche reçue du train spécial du président Gompers, mande que le président de la Fédération américaine du travail prend beaucoup de mieux. Cette dépêche a été envoyée au président Calles qui avait insisté pour avoir des nouvelles de Samuel Gompers.

MEXICO, 11. (Presse associée). — Samuel Gompers, le chef ouvrier américain, a quitté cette ville, hier soir, pour Laredo, en compagnie de toute la délégation américaine qui venait de prendre part au Congrès pan-américain.

M. Gompers, qui approche la soixante-quinzième année, était dans un tel état de faiblesse, vu sa récente maladie, qu'on dut le transporter sur un brancard.

La haute altitude de la ville de Mexico lui fut dommageable au point que les médecins ordonnèrent son départ immédiat. Le ministre du travail Morones et plusieurs hauts fonctionnaires mexicains se rendirent à la gare pour lui souhaiter bon voyage.

La nouvelle de la maladie de Gompers a pris, en quelques minutes, des proportions alarmantes. Certains journaux ont même annoncé sa mort. Un peu après minuit, un sans-fil de San Nicolas mit les choses au point.

REELU PRESIDENT

MEXICO, 11. (Presse associée). — Samuel Gompers, président de la Fédération américaine du travail, a été réélu président de la Fédration pan-américaine à la dernière séance du Congrès ouvrier qui s'est tenue hier. On a décidé de se réunir l'an prochain à Washington.

San Luis Potosi, 11. — Le président Samuel Gompers, en route pour les Etats-Unis, a passé une excellente nuit. Son état est très satisfaisant.

Ellis se fait moins exigeant

WINNIPEG, 11.—(Presse Canadienne). — Arthur Ellis, le "bourreau officiel" vient d'offrir ses services au shérif Colin Inkster pour pendre Harry Tatarnuki trouvé coupable du meurtre de sa tante. Jusqu'ici, Ellis avait touché pour son travail $250. Mais aujourd'hui il n'en demande que $100 et ses dépenses. On se perd en conjectures sur cette diminution inattendue. Serait-elle l'effet, comme certains journaux le prétendent, de la concurrence ?

LONDRES SE TROUVE DANS L'OBSCURITE

Un épais brouillard recouvre la capitale depuis mardi soir.

DES DOMMAGES

LONDRES, 11. (Presse associée). —La capitale est, aujourd'hui, aux prises avec le brouillard le plus épais qui se soit abattu sur elle depuis des années. L'obscurité dans laquelle la ville se trouve plongée rappelle les tristes jours des fêtes de 1904 alors que, pendant près d'une semaine, on ne voyait rien dans les rues de la Métropole.

Ce matin encore, des milliers de personnes sont arrivées en retard à leur travail, le service des trams et des autobus étant presque entièrement paralysé. Les quelques voitures de service ont toutes les peines du monde à avancer. On rapporte plusieurs accidents et collisions, mais rien de grave. La foule se presse dans le métro incapable à lui seul de suffire au transport de tout ce monde.

Hier, quelques personnes ont été blessées.

Le brouillard dure depuis mardi et rien n'annonce qu'il soit sur le point de se fondre. Au contraire, il paraît vouloir s'étendre sur une moitié de l'Europe.

On estime à cinq millions les dommages qu'a causés, en pertes de temps et autrement, ce brouillard. Ainsi nombre de navires sont incapables de quitter le port et plusieurs d'entre eux, arrêtés sur la Tamise, commencent à manquer de vivres.

Le brouillard a beaucoup retardé les trains. Il y en a qui sont arrivés avec cinq heures de retard. On a dû, par suite, contremander plusieurs réunions de courses. Les traversiers de la Tamise sont inactifs. Tous les départs d'avions ont été annulés.

A SOUTHAMPTON

Southampton, 11.—Le brouillard paralyse la navigation. Onze paquebots ont dû jeter l'ancre à l'entrée du port. Les navires qui traversent la Manche sont arrêtés. L'un d'eux qui devait arrivé du Hâvre ce matin n'était pas encore entré cet après-midi.

Le transport "Marglen" avec des centaines de soldats d'Egypte et des Indes est en panne près de l'île de Wight.

UN ENFANT EST ECRASE PAR UNE AUTO EN GLISSANT

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la Patrie.) — Deux enfants qui glissaient, hier après-midi, dans la côte du boulevard Langelier ont été écrasés par une automobile; l'un a été tué et l'autre grièvement blessé. La victime se nomme Rosario Gilbert, 7 ans, demeurant au No. 172 rue Arago. Paul-Henri Boudreault, âgé de 10 ans, N. 73 rue Saint-Jérôme, a été très grièvement blessé et l'on craint qu'il ne succombe à ses blessures. L'accident est arrivé à l'intersection de la rue Arago et du boulevard Langelier. Les deux bambins descendaient en traineaux à grande vitesse et passèrent sous l'automobile dont le chauffeur ne put stopper à temps pour les éviter.

De graves accusations

HALIFAX, 11. — (Presse canadienne). — Des accusations de cruauté ayant été portées contre les autorités de l'Ecole industrielle de Halifax, le gouvernement a fait faire une enquête à la suite de laquelle M. E. H. Blois, surintendant du service des enfants abandonnés et délinquants, demande le renvoi du personnel de l'Ecole, la construction d'un nouvel immeuble et l'admission des femmes au conseil d'administration.

A LA DERIVE PENDANT SIX LONGS JOURS

La tempête désempare une goélette que l'on doit détruire.

L'EQUIPAGE

MONTEVIDEO, Uruguay, 11. — (Presse associée). — La goélette grecque "Charalamos" est entrée au port, hier, ayant à bord six membres de l'équipage de la goélette anglaise "Esther Hankinson" qui a sombré en route de Cadix pour Saint-Jean, Terre-Neuve. Pendant six jours, elle alla à la dérive, son gouvernail brisé et ses mâts abattus.

Le capitaine Collette qui la commandait dit qu'il rencontra une tempête terrible le 12 novembre qui la désempara totalement. Il abandonna alors sa goélette chargée de sel et y mit le feu afin qu'elle ne nuise pas à la navigation.

L'UNION DE TOUTE L'IRLANDE

Un voeu qu'exprime S. G. Mgr O'Donnell.

Pas de frontière.

BELFAST, 11 — (Presse Associée) — Un journal de Newry, sur la frontière Armagh-Down, publie des messages de personnages importants sur la question des frontières, à l'occasion des fêtes.

William Cosgrave, président de l'Etat libre d'Irlande, dit: "La paix et l'harmonie ont fait un grand pas depuis que cette question a été enlevée à la controverse politique pour être soumise à un corps légalement constitué pour l'étudier".

Mgr O'Donnell, coadjuteur de feu le cardinal Logue, écrit: "Ce sera un grand jour pour nous que celui où le Nord et le Sud consentiront à faire disparaître la frontière."

Enfin, le primat de l'église anglicane, en Irlande, Mgr C. S. D'Arcy: "Je suis d'avis qu'on n'en viendra à un règlement que par des négociations directes entre les deux gouvernements."

Des manifestations anti-sémitiques

BUCHAREST, 11. (Presse associée). — Les étudiants ayant organisé de nouvelles manifestations anti-sémitiques, les autorités ont dû fermer les portes de l'université de Jassy. Les militaires ont empêché plusieurs démonstrations. Les autorités prétendent avoir la situation en mains.

OUVERTURE DU CONGRES AMERICAIN

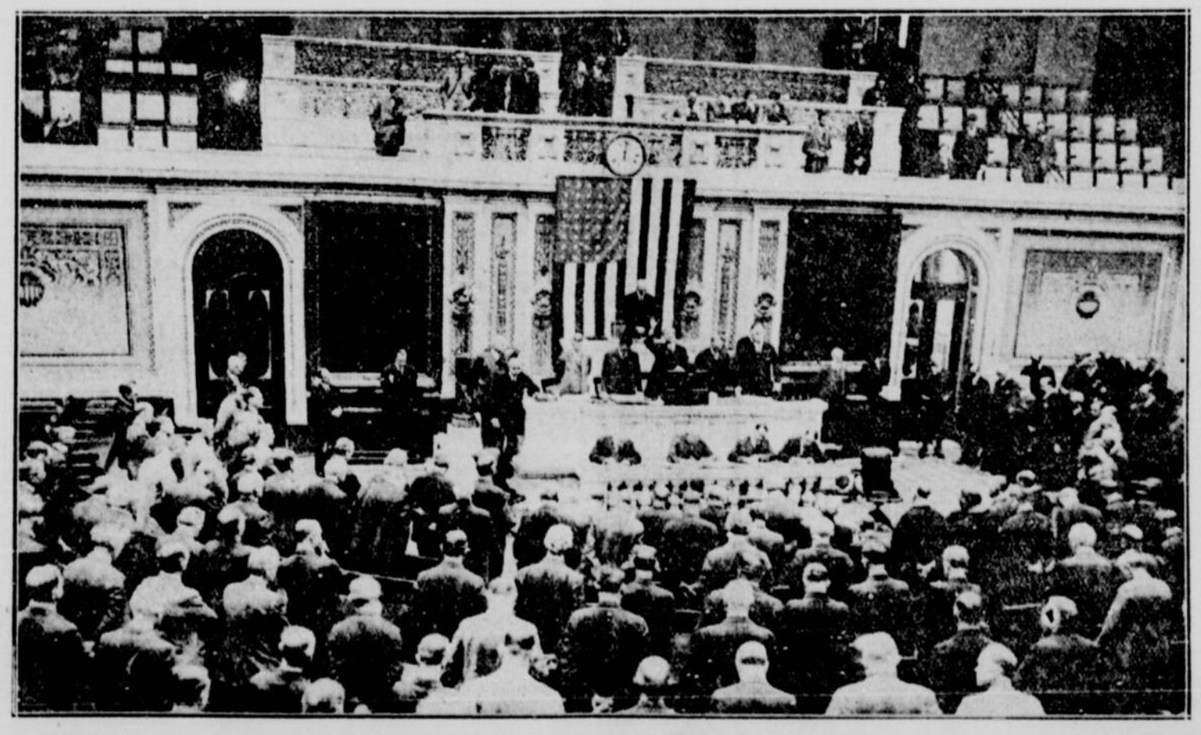

Cette photographie représente l'ouverture de la dernière session du 68e congrès américain. On est au moment où le chapelain Montgomery fait les prières officielles. Préside l'orateur Gillette. Maintenant que les élections sont passées, si elles ne sont pas encore oubliées, on prévoit que le congrès réussira à passer d'importantes mesures d'ici au 4 mars prochain.

MONDANITÉS

—Madame Tancrède Bienvenu est partie pour Ottawa, où elle sera l'invitée du colonel et de madame John-H. Roy, pendant quelques jours.

—Plusieurs réceptions seront données en l'honneur de mademoiselle Marguerite Leduc dont le mariage avec le docteur Noel Décarie aura lieu en janvier. Mademoiselle Madeleine Cinq-Mars recevra à l'heure du thé samedi; un thé sera offert dimanche chez mademoiselle Marie de Boucherville; mademoiselle Yvette Bélanger réunira quelques invitées à déjeûner mardi et dans l'après-midi, il y aura shower de toile chez madame Henri Laframboise; mademoiselle Madeleine Mercier recevra à déjeûner mercredi et mademoiselle Marthe Desaulniers donnera un shower de tasses dans l'après-midi; il y aura shower le lendemain chez mademoiselle Stella Walsh, bridge le vendredi 19 décembre chez mademoiselle Marie-Gertrude Bourbeau et shower d'ustensiles de cuisine dans la soirée chez mesdemoiselles Louise et Suzanne Morin; mademoiselle Alice Bazin donnera un bridge le lundi 23 décembre; un déjeûner sera offert le mardi 23 décembre chez madame Pierre Leduc et un bridge sera donné dans l'après-midi chez mademoiselle Evelyne Lalonde. Mademoiselle Leduc sera l'hôte à dîner de mademoiselle Lucile Décarie, le lundi 29 décembre et l'invitée de madame Joseph Dagenais, le mardi 30 décembre, à l'heure du thé.

—M. et madame L.-P. Bérard qui voyagent outre-mer depuis quelques mois, sont actuellement à Alger et ont pris leurs appartements à l'hôtel Beauséjour.

—Madame G.-A. DeClerq recevra à l'heure du thé mardi prochain en l'honneur de madame H. de Verneuil, à l'occasion de son départ pour l'Europe et le Brésil.

—Madame Julien Sauriaux, de Paris, s'embarquera demain à Cherbourg à bord du "Marburn", pour le Canada. Madame Sauriaux passera l'hiver à Montréal, chez sa mère, madame Alexandre Orsali.

—Madame Adélard Turgeon est retournée à Québec, après un court séjour à Montréal, chez sir Lomer et lady Gouin.

—M. Henri Gagnon, de Québec, était de passage à Montréal, ces jours derniers.

—Madame R. Tessier reçoit à l'heure du thé aujourd'hui, en l'honneur de madame H. de Verneuil. La table du thé est ornée de fleurs de la saison. Madame L. Carkner, madame L.-B. Cordeau et madame B. de Chaunac servent le thé et les glaces aidées de mesdemoiselles Lise Avard, Louise Carkner, Gilberte Ranger et Madeleine Tessier.

—Parmi les personnes qui assisteront le vendredi soir, 19 décembre à la conférence que donnera à la salle Saint-Sulpice le sénateur Raoul Dandurand sur la "Société des Nations" sous les auspices de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, on remarque outre la présidente d'honneur madame Athanase David, mesdames L.-J. Forget, Robert Taschereau, mademoiselle Rose Granger, mesdames Albert Deschamps, Pierre Beullac, Hector Bisaillon, D'Artois, Desjardins, J.-N.-E. Cusson, James Barclay, Alphonse Geoffrion, Arthur Boyer, L.-O. Loranger, L.-Raoul de Lorimier, le juge Gonzalve Desaulniers, mesdames G. Gravel, J.-E. Noiseux, Henry Hamilton, W. Skinner, J.-O. Dandurand, le docteur et madame E. Devlin, M. Thomas Gauthier, mesdemoiselles Aurore Brunet et Marie Maréchal.

—L'hon. Marguerite Shaughnessey s'embarquera le 16 décembre à bord de l'"Olympic" pour revenir au Canada, après un séjour de quelques semaines en Angleterre.

—M. Jules Duchastel de Montrouge est retourné à Québec après avoir passé la fin de semaine à Montréal.

LA BARONNE DE VITROLLES, épouse du consul général de France, élue présidente de l'Union Nationale Française et présidente du comité de souscription formé en en faveur des immigrants français. (Photo "MacAdam", édifice Keefer).

—Madame J.-W. Cadieux et mademoiselle Thérèse Cadieux, de Westmount, passent quelques jours à New-York.

—Shower de mouchoirs ces jours derniers chez mademoiselle Lucienne Dugal, en l'honneur de mademoiselle Sylva Mullins, de Sherbrooke, à l'occasion de son prochain mariage.

—Mademoiselle Alice Burroughs est retournée à Québec après avoir passé quelques jours en ville.

—Le docteur et madame J.-M. Mackay, de Québec, ont passé la fin de semaine à Montréal.

—M. et madame Charles-G. Desonville, de Notre-Dame de Grâces annoncent les fiançailles de leur fille, Augustine, avec M. André Lapointe, fils de M. et de madame Z. Lapointe, de Westmount.

—M. Henri Cadieux est à New-York pour quelques jours.

Québec

—L'honorable Ernest Lapointe, d'Ottawa, est actuellement à Québec.

—Madame Lucien Cannon est de retour d'Ottawa où elle a passé quelques jours.

—Mademoiselle Jeanne Paquet de Montmagny, est à Québec depuis quelques jours l'invitée de M. et de madame J.-H. Paquet.

Ottawa

—Le sénateur et madame O. Turgeon qui ont fait un séjour à Bathurst, N.-B., sont rentrés en ville.

—Sir James Lougheed est arrivé de Calgary hier, et se retire au "Roxborough."

—M. E.-R.-E. Chevrier s'embarquera demain à bord du "Marburn" pour revenir au Canada après un séjour de quelques mois en Europe.

—Lady Egan recevait hier à déjeuner en l'honneur de mesdemoiselles Rosemary et Phyllis Burstall de Québec.

MADEMOISELLE PAULINE DAIGLE, fille du docteur et de madame C.-A. Daigle, qui voyage actuellement en Europe.

MADEMOISELLE RITA ROCHE, secrétaire active du comité de souscription formé récemment en faveur des immigrants français. (Cliché du photographe de la "Patrie").

Mme N. Demuy doit verser $2,000 de cautionnement

Mme Napoléon Demuy, accusée d'avoir causé la mort d'une jeune fille de 17 ans, Pearl O'Keefe, à la suite d'une opération illégale, a comparu devant le juge Monet hier après-midi. L'enquête préliminaire a été fixée au 18 décembre, et l'accusée a été libérée sur un cautionnement de $2,000.

Mme Demuy fut arrêtée par les détectives Puste et Pelletier hier matin après que le jury du coroner l'eut déclarée criminellement responsable de la mort de la jeune fille.

Distribution gratuite de graines de tabac

Le Service des Tabacs, Ferme Expérimentale Centrale, Ottawa, fournira gratuitement à tout planteur qui en fera la demande un échantillon de graines de tabac d'une des variétés suivantes:

Comstock Spanish.
Connecticut Havana, No 38.
Connecticut Broad Leaf.
Canelle.
Belge.
Petit Havane.
Parfum d'Italie.

Chaque planteur ne pourra se procurer plus d'un échantillon gratuitement. Les demandes devront être adressées au Service des Tabacs, Ferme Expérimentale Centrale, Ottawa, avant le 15 février prochain.

OUTREMONT DESIRE VENIR AU SECOURS DES SANS-TRAVAIL

Le conseil municipal d'Outremont songe aux chômeurs. Dimanche matin, maire et conseillers feront l'inspection à cette fin des travaux de la rue Springrove. On est actuellement à faire des travaux de pavage et d'égoût dans cette artère. Et l'on se demande s'il ne serait pas opportun de les continuer au cours de l'hiver.

Le conseil a aussi discuté à sa dernière séance un amendement aux règlements de la construction dans cette municipalité. Cet amendement, adopté en principe, pourvoit à la construction de maisons duplex et semi-détachées dans les rues suivantes: Wilder, Hartland, Pratt, entre les deux rues Ducharme et Nord. Le règlement subira ses lectures au cours de la prochaine assemblée du conseil, jeudi de la semaine prochaine.

Madame H. de CLERVAL, est aussi vice-présidente du comité qui s'occupera d'une campagne prochaine de souscription, pour venir en aide aux immigrants français.

Trois-Rivières

—M. et madame J.-H. Hétu et M. et madame A.-J. Brossard, de Montréal, qui ont passé quelques jours en ville, sont partis pour Québec et la Rivière-du-Loup.

—Mademoiselle Henriette LaRue recevait quelques intimes dimanche dernier.

—Bridge samedi après-midi chez mesdemoiselles Jeanne et Eva Carignan. Les prix furent gagnés par mesdemoiselles Marguerite Girard Marguerite Trépanier, Marguerite Berlinguette et Séverine Jourdain.

—Mademoiselle Séverine Jourdain recevait dimanche dernier. Madame Jean-Marie Girard et M. Donat Chagnon gagnèrent les prix.

—Bridge jeudi soir chez mesdemoiselles Alice et Eva de Blois en l'honneur de mademoiselle Jeanne Patenaude, de Montréal qui est actuellement l'invitée de mademoiselle Pagé. Les prix furent gagnés par mademoiselle Monique Badeaux et M. Kenneth Nelson.

—Madame Hercule Dansereau a reçu samedi après-midi à l'heure du thé.

—M. Raoul Chenevert a passé quelques jours à Montréal et Ottawa.

—M. L.-P. Mercier est de retour de Montréal.

—M. et madame H.-L. Clifford sont partis pour Sainte-Catherine Ont., où ils feront un séjour de deux semaines.

—Madame Henri Méthot est retournée à Québec après avoir passé quelques jours ici l'invitée de sa soeur, madame Emile Carignan.

—M. et madame H. Amy qui ont passé quelques jours chez leurs parents sont retournés à Québec.

—Madame C.-H. Whitehead recevait vendredi dernier, pour la première fois depuis son mariage. Le thé fut servi par madame H.-P. Cresman, madame C.-O. Baptist, madame R.-I. Ritchie, aidées de mesdemoiselles Ellen Ritchie et Mary Stevenson. Les salons étaient décorés de roses, de chrysanthèmes, d'oeillets et de fougères.

MADAME W.-A. HUGUENIN, réélue au nombre des vice-présidentes de l'Union Nationale Française à la récente assemblée tenue par les membres de cette association de bienfaisance. (Cliché Albert Dumas, 249 Est, rue Sainte-Catherine).

BERNE, 11. — (Presse associée). — L'Assemblée fédérale a élu, aujourd'hui, Jean Marie Musy à la présidence de la Confédération helvétique pour l'année 1925. M. Musy est avocat de profession.

L'annonce de Marshall Silks

Nos lecteurs voudront bien prendre note que le velours chiffon mentionné, samedi dernier, dans l'annonce de Marshall Silk au prix régulier de $3.95 pour $2.89 aurait dû se lire ainsi: Vrai velours chiffon de $3.95 pour $2.59. Le prix de vente en était donc de $2.59 au lieu de $2.89.

Fillette blessée par une automobile

Une fillette de treize ans, Olive Rowan, dont les parents demeurent au numéro 108 rue Charron, a eu la jambe droite fracturée et a subi des contusions au cuir chevelu, lorsqu'un taxi la renversa sur la chaussée, à l'angle des rues Wellington et Charron, à 7.15 heures, hier soir. La victime a été transportée à l'hôpital Royal-Victoria.

Les Blouses Nouvelles

Blouses très longues dans le genre japonais, en tricot de soie "rayon" de riches dessins orientaux et de nuances unies — rouille, beige, sable — $6.25

D'autres en crêpe de Canton noir ou en Vella noir, bleu marin, brun et brique; encolure ronde ou carrée — $12.98

TUNIQUES se portant avec ces blouses, pour compléter le costume — $6.25

AU BON MARCHE
LETENDRE LIMITEE
625, rue Ste-Catherine Est.

MADAME PIERRE BISAILLON, épouse du lieutenant-colonel Bisaillon, qui s'occupe activement d'oeuvres philanthropiques. — (Cliché Albert Dumas, rue Sainte-Catherine Est, 249.)

MAIRE DE VANCOUVER

VANCOUVER, 11. — (Presse canadienne). — L. D. Taylor a été, hier, élu maire de la Ville de Vancouver, pour 1925, par une majorité de 562 contre l'ancien maire W. R. Owen. Taylor a eu 7,720 voix et Owen 7,518.

Magasinez de bonne heure aux magasins

TOKIO

Soies et tout en fait d'articles

JAPONAIS.

Un léger dépôt assure vos achats.

3 MAGASINS

3740 Ste-Catherine près McGill College (c)
757, rue St-Pierre près rue Craig
Succursale de Québec 45, rue St-Jean

INCOMPARABLE POUR LES *Tartes !*

—elles réaliseront votre attente, vous donneront des tartes succulentes, veloutées, crémeuses, fondantes dans la bouche. Vous ne saurez jamais combien une tarte peut être délicieuse avant d'en avoir goûté une apprêtée avec les Garnitures de Tartes "MEADOW-SWEET".

— LES —

Garnitures de Tartes

(PIE FILLERS)

"Meadow-Sweet"

aux CITRONS ORANGES ANANAS
FRAMBOISES FRAISES CERISES

—sont des plus économiques — chaque boite contient une quantité suffisante pour remplir 4 tartes. Essayez-les aujourd'hui même — elles sont en vente chez votre épicier.

LE MODE D'EMPLOI EST INDIQUE sur CHAQUE BOITE

Fabriqué par

"Meadow Sweet" Cheese Mfg. Co. Ltd.,
MONTREAL, P. Q.

Le Produit original et authentique.

Une simple annonce classifée dans la "Patrie" est susceptible de vous faire faire la plus grande transaction. Hommes d'affaires servez-vous-en. Téléphonez-nous votre annonce classifiée, Est 5800.

La Patrie

UNE ANNONCE DANS "LA PATRIE" EST UNE GARANTIE DE SUCCES.

MONTREAL, JEUDI 11 DECEMBRE 1924

46e année—No. 245—Page 3

LE JOURNAL LE MIEUX RENSEIGNE

UN CONCOURS D'HISTOIRE DU CANADA SOUS LES AUSPICES DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE

Le but que se propose le secrétariat de la province en instituant ce concours. — Douze sujets d'étude portant sur les diverses périodes de l'épopée canadienne.—Une bourse de $500.

CEUX QUI FORMERONT LE JURY

QUEBEC, 11. — (Du correspondant de la "Patrie"). — L'hon. M. David, secrétaire de la Province, vient d'annoncer un magnifique concours littéraire sous les auspices du gouvernement de la province dont le but est de faire aimer l'histoire du Canada. Le concours portera sur douze sujets d'études concernant l'histoire de notre pays et que les concurrents pourront traiter, dans la forme qu'ils voudront pourvu que ce soit dans des études distinctes, et un prix de $500, sera attribué à l'auteur de la meilleure étude sur chacun des sujets proposés.

Voici le communiqué du Secrétariat de la Province à ce sujet:

Le secrétaire de la province de Québec désireux de contribuer à développer la connaissance et l'amour de l'histoire du Canada et, tout particulièrement, de doter la littérature canadienne d'oeuvres qui resteraient inédites, met au concours, sous la direction de l'archiviste de la province, les douze sujets d'étude suivants:

1.—La colonisation de la Nouvelle-France; a-t-on recruté des colons chez les reprîs de Justice et les filles perdues?

2.—Pierre Le Moyne d'Iberville.

3.—Les martyrs de la Nouvelle-France.

4.—Pierre Boucher de Grosbois.

5.—Le conseil Souverain de la Nouvelle-France.

6.—Le docteur Sarrazin.

7.—Le régime seigneurial au Canada.

8.—Pierre Gauthier de Varennes de la Vérendrye.

9.—L'industrie sous le régime français.

10.—Le premier Parlement du Bas-Canada (1792); son oeuvre législative, ses membres.

11.—Histoire d'une paroisse Canadienne (au choix des concurrents).

12.—Alexander MacKenzie, le découvreur.

Le concours est ouvert à tous, canadiens ou autres.

Les concurrents sont admis à traiter plusieurs sujets, pourvu qu'ils le fassent en études distinctes.

Les concurrents pourront donner à leurs travaux la forme qu'ils préféreront.

Les études devront être rédigées dans la langue française ou dans la langue anglaise.

Chaque étude devra être dactylographiée avec simple interligne couvrir pas moins de deux cents ni plus de quatre cents pages de papier ministre (environ 350 mots par page) et être signée d'un pseudonyme.

Chaque étude devra être déposée au bureau de l'archiviste de la Province de Québec, à Québec, avant le premier janvier 1926, avec une enveloppe cachetée portant l'inscription: **concours d'histoire de 1925**, et contenant une feuille de papier sur laquelle auront été écrits le pseudonyme ainsi que le nom et l'adresse du concurrent.

Les travaux seront examinés et jugés par un jury, composé:

1.—D'une personne désignée par l'Université Laval de Québec;

2.—D'une personne désignée par l'Université de Montréal;

3.—D'une personne désignée par l'Université McGill, de Montréal;

4.—D'une personne désignée par le Secrétaire de la Province de Québec;

5.—De l'archiviste de la Province de Québec.

Une somme de cinq cents dollars sera attribuée à l'auteur de la meilleure étude sur chacun des sujets proposés, pourvu qu'il ait, à l'avis du jury, conservé au moins soixante-quinze pour cent des points à accorder.

Le Secrétaire de la Province poura faire imprimer cette étude pour la distribuer comme livre de récompense dans les écoles de la Province de Québec.

L'ILLUSTRATION EST LE GRAND FACTEUR DE TOUTE PUBLICITE

Intéressante causerie de M. W. Cannon devant les publicistes, hier.

La photo-gravure.

Au lunch-causerie bi-mensuel de l'association des publicistes de Montréal, au Mont-Royal, hier midi, le conférencier d'honneur fut M. W.-J. Cannon.

Il parla de la publicité par l'image.

"L'illustration", dit l'orateur, "est la langue universelle par excellence. Avant l'invention de l'imprimerie et même avant que tout language parlé soit écrit, les hommes préhistoriques communiquaient entre eux au moyen d'images. Il en fut ainsi dans tous les âges, notamment en Grèce, à la simple visite d'un musée, on peut connaître les us et coutumes d'un peuple.

L'art pictural ancien est précieux aux publicistes d'aujourd'hui, car l'illustration retient beaucoup plus l'attention. L'image est d'un grand intérêt. Les revues et les journaux qui ont la plus grande circulation, sont ceux précisément qui sont les mieux illustrés.

REUNION ANNUELLE DU REGIMENT DE JOLIETTE

Les officiers du Régiment de Joliette ont tenu leur assemblée annuelle samedi dernier aux bureaux du major Lavery. La réunion était sous la présidence du lieutenant-colonel Eugène-Mackay Papineau, commandant du régiment.

Après la lecture du rapport annuel il fut décidé que les officiers offriraient au cours du mois de janvier un grand banquet qui aura lieu à Berthier.

Parmi les officiers présents à cette assemblée, mentionnons outre le lieutenant-colonel Papineau le major Lavery; le major Ferland, le major Edouard Tellier, le major Tom Guerin, le major Lebeau, le capitaine - adjudant Gagnon, les lieutenants Perigard, Wilfrid Bonhomme, Jean Bérard, Lebeau, Lavoie.

Découvrira-t-on les causes de cette explosion au port ?

La commission d'enquête sur les incendies, présidée par M. Latulippe, ouvrira cet après-midi, à deux heures, le procès de l'explosion survenue ces temps derniers à l'élévateur "B", de la commission du havre de Montréal, Pointe-du-Moulin-à-Vent. Les ingénieurs de la commission du havre ont tenu une enquête pour leur propre compte et doivent faire rapport de leurs découvertes au havre. On nous dit que ce rapport ne sera connu qu'après l'enquête tenue par le département des incendies. Jusqu'ici, la rumeur veut que cette explosion ait été causée par une combustion spontanée. Les ingénieurs de la commission du havre, ainsi que M. Thomas W. Harvie, gérant-général du havre, assisteront à cette enquête.

Achats d'Obligations

On constate, en parcourant les derniers procès-verbaux du comité exécutif de la cité de Montréal, que le trésorier de la ville vient d'être autorisé à acheter de nos commissions scolaires qui serviront à leurs fonds d'amortissement pour $326,000 d'obligations dont $250,000 de la Commission des écoles catholiques et la différence de la commission des écoles protestantes. Les premières obligations sont à 40 ans à partir du premier décembre courant et portent intérêt à 5 pour 100; les secondes, sont à un intérêt de 5 1-2 et 5 pour 100; l'échéance varie de 1930 à 1952.

Chez les Sourds-Muets

Les vacances d'hiver à l'Institution des Sourds-Muets, boulevard Saint-Laurent, commenceront le 27 décembre au matin pour se terminer le 7 janvier au soir, le lendemain de la fête des Rois.

Illumination de la croix du Mont-Royal

La croix du Mont-Royal élevée par la Société Saint-Jean-Baptiste, grâce aux souscriptions des enfants des écoles, sera bientôt illuminée. L'administration municipale vient de permettre en effet, en vertu d'une décision qu'elle a prise, l'érection d'une ligne de transmission électrique, qui partira de l'usine des pompes au pied de la rue Atwater.

MAIRE ET ECHEVINS GRATUITS

Intéressante question que vient de soulever la Commission métropolitaine.

EMPRUNTS

Convient-il dans une municipalité secourue par la Commission Métropolitaine, que le maire et les échevins reçoivent une indemnité? Me C. Laurendeau, conseil de la Commission, vient d'être prié par ses membres de bien vouloir répondre incessamment à cette intéressante question. Cette décision a été prise au cours de la séance régulière qu'a tenue la commission à l'hôtel de ville, hier après-midi.

Cette question a été soulevée par le maire Joseph Beaubien, de la cité d'Outremont. La commission venait de prendre connaissance du nouveau budget de la Pointe-aux-Trembles, une des quatre municipalités secourues. M. Beaubien avait constaté que le maire, ainsi que les six membres du conseil municipal de cette banlieue de Montréal reçoivent une indemnité, et cela au moment ou la commission cherche à la tirer de sa mauvaise position financière, et tandis que, dans d'autres municipalités, ces mêmes autorités municipales fournissent leurs services gratuitement.

C'est à la suite de cette constatation que le maire d'Outremont suggéra à la commission que cet item des indemnités aux échevins et au maire de la Pointe-aux-Trembles soient tout simplement biffées des prévisions budgétaires. Mais M. l'échevin J. J. Creelman fit remarquer aussitôt que l'on ne pouvait pas prendre cette décision, pour la bonne raison que ces autorités municipales sont payées ainsi en vertu de la charte régissant cette banlieue. Alors pour tirer la chose au clair, le conseil de la commission a été prié, comme nous l'avons dit, de bien vouloir faire connaître son opinion avant la fin de l'année, alors que le budget de la municipalité devra être adopté par la commission.

La commission a approuvé d'autre part le règlement d'emprunt de la municipalité de Saint-Laurent, cet emprunt représentant une somme de $181,000; elle y a mis une condition cependant: Saint-Laurent devra augmenter son revenu de telle façon qu'elle puisse réduire son déficit. Elle a aussi approuvé une requête des citoyens de Verdun qui veulent emprunter une somme de $134,000 pour l'exécution de certains travaux publics. Les budgets des municipalités de Saint-Michel et de Montréal-Nord ont également été approuvés par la commission; ils avaient été présentés par M. H.-A. Terreault, directeur du service des travaux publics dans ces deux banlieues.

UNE MORT SUBITE DANS UN TRAMWAY

Edward Mason, qui occupe une chambre à l'hôtel Windsor, se trouvait dans le tramway No 1510, à 6 heures ce matin, lorsqu'à l'angle des rues Sainte-Catherine et Saint-Laurent, on s'aperçut soudain qu'il était évanoui. Le conducteur du tramway, Médéric Bertrand, appela aussitôt le constable Rozon, du poste No 4, qui fit transporter la victime à l'hôpital Général. Les médecins de l'hôpital constatèrent que Mason était mort.

Le cadavre a été transporté à la morgue. Le coroner McMahon a commencé une enquête ce matin, à dix heures, mais le cadavre n'ayant pas encore été identifié, alors celle-ci dut être ajournée jusqu'à samedi matin.

EXPROPRIATIONS

En vertu d'une décision du comité exécutif ratifiée par le conseil municipal, l'administration municipale procèdera aux expropriations suivantes: rue Sainte-Marguerite, quartier Saint-Henri, six terrains, $385; boulevard Décarie, quartier Notre-Dame de Grâce, six terrains, $1,166.79; avenue Mont-Royal, quartier Saint-Jean-Baptiste, deux terrain, $1,248; rue Sainte-Catherine, quartier Crémazie, un terrain, $727.95.

L'administration a approuvé d'autre part la vente des terrains que voici: No. 197-165, boulevard Saint-Joseph, au prix de $8,000; No. 10-1538, rue Bélanger, au prix de $1,600; Nos. 172-2476, 2478 et 2493 situés sur la deuxième et la troisième avenues, au prix de $1,200. Cette vente a été faite par la maison Dandurand.

POUR FACILITER L'ETUDE DU PONT DE LA RIVE SUD

On a groupé toutes les suggestions sur un plan d'ensemble.

NEUF SOUMISSIONS

M. A.-J. Lavoie, ingénieur soumissionnaire du pont de la rive sud vient de mettre à la disposition des commissaires du hâvre de Montréal un plan d'ensemble des rives du Saint-Laurent couvrant la distance comprise entre le pont Victoria et la Longue-Pointe. Ce plan intéresse d'autant plus les commissaires qu'il est en même temps une reproduction exacte de toutes les suggestions reçues jusqu'ici depuis quelques années, relativement au projet de construction du pont de la rive sud. En effet on y voit alignés, et à leur emplacement respectif, les plans présumés du grand projet dont on parle depuis si longtemps et qui verra sa réalisation dans le cours de l'été prochain.

Cet ensemble comprend les neufs principales suggestions dont on dut s'occuper au cours des dernières années. Les ingénieurs soumissionnaires furent loin de s'entendre sur la question de l'emplacement, si on en juge par l'alignement des ponts. Depuis le pont Victoria, jusqu'à la Longue-Pointe, il n'est peut-être pas un endroit qui n'a pas été suggéré comme devant servir d'atterrissage.

Neuf plans de pont apparaissent sur cette page longue de six pieds. On y voit les suggestions de MM. Harvie; Kowen; Armstrong; Préfontaine; Fennell; Monsarrat and Pratley; Strauss; Lavoie.

Chacun des ingénieurs consultants du pont de la rive sud en recevra une copie, laquelle, croit-on, facilitera la tâche qu'on s'est imposée d'arrêter un choix entre les différente plans soumissionnaires. Cet ensemble, en effet, facilite les études comparées qu'on est forcément obligé de poursuivre.

La fédération des armateurs a exprimé le désir de se procurer des copies de ce plan d'ensemble comparé.

RECLASSIFICATION DU SERVICE CIVIL

Les commissaires vont présenter leur rapport au gouvernement d'ici quelques jours.

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la Patrie.) — La commission du service civil va terminer son travail demain et le rapport des commissaires sera entre les mains du gouvernement d'ici à la fin du mois.

La commission a complètement refondu la loi actuelle du service civil et cette refonte fera le sujet d'un projet de loi qui sera présenté à la Législature par le gouvernement au cours de la prochaine session.

D'après un membre de la commission, le travail de reclassification qui a été fait par les commissaires est très satisfaisant pour les fonctionnaires et donnera certainement satisfaction si le gouvernement l'accepte et y donne suite.

On dit qu'il est possible que le gouvernement décrète les augmentations de salaires recommandées par la commission avant que le projet de loi ait reçu l'approbation du Parlement. Les fonctionnaires ont confiance d'obtenir ces augmentations pour le nouvel an. Ce serait les étrennes du cabinet aux serviteurs de la province.

Les parents seront tenus responsables

LE CAIRE, 11. (Presse associée) — Le ministre de l'instruction a publié un décret avertissant les parents qu'ils seront tenus responsables de la conduite de leurs enfants et que ces derniers seront chassés des écoles s'ils s'absentent sans raison légitime. De plus, il défend les réunions dans les écoles et la publication dans les journaux d'avis annonçant ces réunions. Des ordres sévères ont été donnés aux directeurs pour faire respecter ce règlement.

Séance spéciale de la commission scolaire

Une séance spéciale du bureau central de la commission des écoles catholiques de Montréal aura lieu mardi prochain à l'école du Plateau. Cette assemblée est spécialement convoquée pour étudier les demandes que la commission fera à la Législature de Québec.

Les Ordinations des Quatre-Temps de Noël

Le vendredi, 19 décembre, à 5 heures de l'après-midi, aura lieu, à la chapelle du Grand Séminaire une ordination à la tonsure.

La grande ordination des Quatre-Temps de Noël, aux ordres mineurs et majeurs, sera présidée par S. G. Mgr G. Forbes, évêque de Joliette, à la basilique, le samedi, 20 décembre, à 7 heures du matin.

Un vieillard meurt subitement en face de la Morgue

Un vieillard de 69 ans, Napoléon Burke, de Sainte-Anne de Québec, est mort subitement rue Saint-Vincent, en face de la morgue, à midi aujourd'hui.

Il s'affaissa soudain sur le trottoir et un passant fit venir l'ambulance de l'hôpital Général. Les médecins constatèrent la mort de la victime et le cadavre fut transporté à la morgue. Le coroner tiendra une enquête demain matin.

COMMENT LES JEUNES GENS SE PERDENT

On fait prendre de la drogue à un garçonnet dans une salle de pool.

PAUVRE VICTIME

Un garçonnet de quinze ans qui était sous l'influence des drogues, a été recueilli par le sergent Gauthier, hier soir, à l'angle des rues Lasalle et Ontario. L'officier de police conduisit le jeune homme au poste de police de Maisonneuve dans une motocyclette.

Interrogé par le policier, le garçonnet déclara que des individus l'avaient entraîné dans une salle de pool et lui avaient fait prendre de la drogue.

Le gamin déclara qu'il demeurait avec son frère jusqu'à lundi dernier mais que ce dernier l'avait mis à la porte.

Le sergent Gouthier demanda au jeune homme où demeurait son père mais le garçonnet répondit qu'il ne le savait pas.

Comme le gamin ressentait de grandes douleurs du côté du coeur, les policiers le conduisirent à l'hôpital Général. Après avoir été soigné, le gamin a été reconduit chez son frère.

LE CHAUFFEUR DONT LE TAXI TUA ROLAND DENIS EST EXCUSE

L'enfant traversait la chaussée avant la traverse lorsqu'il fut frappé.

Les témoignages.

Le coroner McMahon a continué, ce matin, l'enquête commencée la semaine dernière sur les circonstances de la mort de Roland Denis, un enfant de 10 ans, qui fut tué par un taxi, rue Saint-Denis, près du coin de la rue Marie-Anne, à 6.15 heures, vendredi dernier. Me R.-L. Calder occupait pour la compagnie de taxis Bramson, à l'emploi de laquelle était le chauffeur Joseph Morency, 123a rue Saint-Philippe, dont la voiture frappa l'enfant.

Un garçonnet qui se trouvait en compagnie de la victime lorsque l'accident se produisit, Maurice Bréard, 56d, rue Berri, en relata les circonstances. Les deux enfants se dirigeaient vers la rue Saint-Hubert. Comme Roland Denis se tenait sur le trottoir de la rue Saint-Denis, une boîte en fer-blanc lui échappa des mains. Il courut à sa poursuite et c'est alors que le taxi, qui descendait la rue Saint-Denis, le frappa. Le chauffeur recueillit la victime et la transporta à l'Hôpital Notre-Dame. L'enfant y mourut peu après. Le témoin prétend que l'auto ne s'arrêta que sur une distance de 35 pieds, mais en le contre-interrogeant, Me Calder obtient une diminution de cet estimé.

Les autres témoins, Lucien Lapointe, 2789 rue Notre-Dame est, David Scott et Wilfrid Bertrand déclarent que l'auto s'arrêta sur une longueur de voiture, soit environ 15 pieds. Me Calder soumet une carte d'arrêts telle que dressée par la Ligue de Sécurité publique de la province de Québec, qui appuie les dires de ces témoins.

René Bréard et Mme George Reed prétendent au contraire que l'auto allait à une vitesse exagérée, mais ces témoignages sont détruits par la preuve précédente, que nombre de détails rendent acceptable aux jurés.

Après environ dix minutes de délibérations, les jurés ont rendu un verdict de mort accidentelle, exonérant le chauffeur de tout blâme. Le coroner leur avait précédemment fait remarquer que l'accident s'était produit, non à la traverse mais à un endroit où les piétons ne sont pas supposés traverser la chaussée.

La marine américaine

WASHINGTON, 11. — Le sénat américain a approuvé le projet de loi de construction navale qui s'élèvera à $110,000,000.

Service de 4 h. entre Montréal et Québec

QUEBEC, 11. — (Du correspondant de la Patrie). — Il est rumeur que le Pacifique Canadien et le Canadien National sont à étudier la question d'établir un service de quatre heures entre Montréal et Québec. Cela nécessiterait une révision complète de l'horaire entre les deux villes. On croit que le nouveau service sera établi par la mise en circulation d'un convoi directe de Montréal à Québec et vice versa.

JEUNE FILLE ATTAQUEE PAR DES APACHES

Un des bandits la baillonne avec un mouchoir pour qu'elle ne crie pas.

AUTRE ATTENTAT

Deux attentats d'une audace inouie ont été signalés au bureau de la Sûreté.

Dans le premier cas, c'est une jeune fille qui a été attaquée par des bandits dans la rue Jolietta, près de la rue Sainte-Catherine.

Mlle Sarah Gamache, c'est le nom de la jeune fille, passait à cet endroit lorsqu'elle fut attaquée par deux apaches qui cherchèrent à l'entraîner de force dans une ruelle après lui avoir mis un mouchoir sur la bouche. Un passant, témoin de l'attentat, se précipita sur les malfaiteurs qui jugèrent plus prudent de prendre la fuite. Les bandits n'avaient pas eu le temps de dévaliser leur victime.

Mlle Gamache, qui est âgée de 18 ans, est servante chez Mme F. Lallemand, 769 ouest rue Sherbrooke.

—L'autre attentat a été commis sur M. Raymond Lean, domicilié 106 rue Vianville. M. Lean passait dans la rue Cadieux, près Sainte-Catherine, hier soir, lorsqu'il fut assailli par deux apaches qui le dépouillèrent d'une somme de $39.

A. BOCHNA LIBERE SOUS UNE CAUTION

L'accusé jure ne pas avoir quitté Montréal après la bagarre.

SES BEAUX-FRERES

André Bochna, arrêté sous l'accusation d'avoir tenté d'assassiner un nommé Vasil Carral, il y a plus de dix ans, au cours d'une bagarre dans une maison de la rue Centre, a été remis en liberté sous un cautionnement de $500 à l'issue de l'enquête préliminaire tenue devant le juge Amédée Monet.

Les deux beaux-frères de l'accusé ont été entendus comme témoins à charge. L'un n'est autre que le nommé Stagensky qui a dénoncé l'accusé à la police samedi matin.

Stagensky a épousé la soeur de l'accusé environ six mois après le prétendu attentat. Il a été témoin de l'attentat. Il a déclaré que Bochna au cours de la bagarre avait tiré un coup de revolver, mais il ne peut dire si l'accusé visa Carral. Le drame s'est déroulé au cours d'une fête dans la maison de Stagensky. On avait bu plus que de raison ce soir-là et pour un motif apparemment peu grave une querelle s'éleva entre quelques-uns des convives. Des injures furent échangées et la querelle dégénéra en bagarre. C'est alors qu'un coup de feu fut tiré.

L'accusé, qui est défendu par Me Charles Bruchési, a déclaré qu'il ne s'était jamais sauvé de Montréal après le prétendu attentat. Depuis dix ans que la bagarre s'est déroulé, il n'a jamais, dit-il, quitté la ville.

A l'issue de l'enquête, Me Bruchési a demandé au juge de bien vouloir fixer un cautionnement, disant que la preuve contre l'accusé était très faible et que ce dernier ne pourrait certainement être condamné lors du procès.

Le juge Monet a fixé alors le cautionnement à $500, lequel cautionnement a été fourni aussitôt par l'accusé.

Le juge a décidé que l'accusé devra subir son procès. Il a fixé l'examen volontaire au 16 courant.

POUR L'ECLAIRAGE

Le comité exécutif municipal vient de voter plusieurs crédits qui représentent une somme de $80,020; ces crédits sont destinés à l'installation de nouvelles lampes dans nos rues; pour le parachèvement des travaux de refection au bassin du carré Saint-Louis, etc.?

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Joseph Ethier et al. ont vendu à J. Antonio Beaudry les Nos 196 et 198 de la rue Notre-Dame Est, pour $41,064.

Gilbert Grothé a vendu à Raoul Grothé et Félix Avila Grothé en leur qualité de donataire les Nos 205 à 211 de la rue Hutchison, pour $106,317.37.

Joseph Versailles a vendu à Les Immeubles de Montréal Est Ltée les lots 56-32 à 41, avec bâtisses dans la Ville Montréal Est, pour $20,208.50.

Howard A. Foster a vendu à Otto Vernon Rupert le No 18, de l'Avenue Ashworth, Westmount, pour $20,000.

Wilfrid Boisseau, a vendu à J.-Louis Labrèche, Lots Nos 161-160, 157a-2, quartier DeLorimier, mesurant 26 x 86 pieds, bâtisses Nos 10 à 16, rue St-Jérôme, pour $16,000.

Dame J. Ladislas Létourneau a vendu à Moïse Perland, Lots Nos 161-862, 161-866 quartier DeLorimier, mesurant 50 x 100 pieds, bâtisses Nos 2955 à 2963 et 2975 à 2979, rue DeLorimier, pour $16,000.

Arsène Dagenais a vendu à Oscar Palement, 1-2 S. du Lot No 8-477, quartier St-Edouard, mesurant 25 x 100 pieds, bâtisses Nos 1166 à 1166½, rue de St-Vallier pour $10,250.

Henry Gauthier, a vendu à Joseph Chalifoux, Lot No 5-2, quartier Hochelaga, mesurant 25 x 88 pieds, bâtisses rue Dézery, pour $8,800.

PREMIERE SOMME DE $60,000 VOTEE POUR LES CHOMEURS

Au cours de la dernière séance du conseil municipal, M. l'échevin J.-J. Creelman, faisant état d'une rumeur circulant dans le public, demandait au comité exécutif municipal s'il était vrai que l'administration municipale n'entendait pas faire de travaux d'enlèvement de la neige avant le premier janvier prochain. Nous avons pu constater ce matin en parcourant les derniers procès-verbaux du comité exécutif qu'il n'en est rien.

Nos administrateurs viennent en effet de voter une somme de $60,000 justement pour déblayer nos trottoirs, au cas ou le bonhomme hiver ferait des siennes. C'est le premier montant voté jusqu'ici pour l'entretien de nos rues, au cours de l'hiver prochain. On se rappellera que l'enlèvement de la neige a coûté un peu plus d'un million l'an dernier. C'est donc de la manne pour les chômeurs.

UNE RECLAMATION DE $9,000 AUX HERITIERS DE GONZAGUE SAVARD

L'argent, dit la défense, a été obtenu pour des considérations illégales.

EN COUR SUPERIEURE

L'honorable juge Loranger, siégeant en cour supérieure, a commencé à entendre ce matin, une cause qui promet d'être intéressante. Il s'agit de l'action, au montant de $9,000 intentée par Dame Emma-Ange Cousineau contre Dame Blanche Gauthier et al. et la Dominion Detective Agency Limited, tiers-saisie. Les défenderesses refusent de payer en disant que l'argent a été obtenu pour des considérations illégales.

LES ALLEGATIONS

La demanderesse, Dame Cousineau, réclame $9,000 des héritiers de l'ex-capitaine Louis Gonzague Savard, décédé le 8 janvier 1924. Elle prétend, dans sa déclaration, qu'à diverses dates entre le 15 avril 1921 et le 7 janvier 1923, elle a prêté à l'ex-capitaine Savard une somme totale de $10,500. Elle n'a d'abord pas eu de reconnaissance de cette dette de la part de ce dernier, bien qu'elle en ait fait la demande plusieurs fois.

En janvier 1923, la demanderesse a reçu $500 en acomptes sur le montant dû. En juin 1923, la demanderesse fit des instances auprès de l'ex-capitaine Savard pour qu'il reconnaisse sa dette. Celui-ci consentit alors à signer un papier reconnaissant qu'il devait la somme de $10,000 à la demanderesse.

Le 19 septembre 1923, l'ex-capitaine Savard paya une autre somme de $1,000. Il mourut ensuite le 8 janvier 1924. Les héritiers ont accepté la succession mais ont refusé de reconnaître la dette, en disant que l'argent avait été obtenu pour des considérations illégales.

La demanderesse en conséquence conclut à ce que les défenderesses soient condamnées à lui payer la dite somme de $9,000 par versements de $1,000 par année, le premier à devenir dû le 22 juin 1924 et les autres à pareilles dates chaque année subséquente, avec intérêt à partir de l'échéance de chaque montant, si mieux n'aiment les défenderesses payer à la demanderesse la dite somme de $9,000 comptant; conclut en outre, la demanderesse, à ce qu'il soit dit et déclaré qu'elle est fondée à demander la séparation du patrimoine de "de cujus" d'avec celui des héritiers de ce dernier, les défenderesses en cette cause, comme aussi à être payée par préférence sur les biens de la dite succession, et à ce qu'il soit émané un bref de saisie-conservatoire pour saisir-conserver les biens meubles de la succession de feu Louis de Gonzague Savard, tant entre les mains et la possession des tiers-saisis que des défenderesses et à ce que la saisie-conservatoire pratiquée en vertu du bref émané en la présente cause soit déclarée régulière, bonne et valable et soit maintenue. La demanderesse demande en outre des détails sur l'état de la succession, ainsi que la vente des biens.

CONSIDERATIONS ILLEGALES

Les défenderesses en cette cause demandent le renvoi de l'action en disant que "si la demanderesse, ou n'importe quel temps a prêté ou payé au dit Louis de Gonzague Savard un argent quelconque, tel argent fut prêté ou paye pour des considérations illégales et la demanderesse est empêchée d'exercer tout recours légal pour le recouvrement de la somme demandée".

Les premiers témoins entendus à l'audition de la cause ont été le Dr Ernest Boucher et M. Armand Dumoulin. Ce dernier a déclaré qu'il était présent, lorsque l'ex-capitaine Savard a signé la reconnaissance de la dette à la demanderesse. La cause se continue.

Assemblée de la société Saint-Vincent-de-Paul

Une assemblée générale de la société S.-Vincent de Paul de Montréal, aura lieu dimanche après-midi à 2 heures 30 précises dans la grande salle de la bibliothèque S.-Sulpice. Tous les membres actifs et honoraires sont cordialement invités à assister à cette assemblée. Mgr A.-E. Deschamps, vicaire général du diocèse et administrateur sera présent.

On entrepose encore dans l'élévateur No 3

L'élévateur No 3, quai Tarte, qu'on avait vidé de sa cargaison de grain ces temps derniers, en raison du coût moins considérable de la manutention dans les autres entrepôts du hevre, n'en portera pas moins cet hiver un total de 800,000 minots. Nous apprenons en effet qu'on vient de décider d'entreposer cette cargaison dans l'élévateur en question. C'est dire, en d'autres termes, que le grain descendu des Grands-Lacs, par chemin de fer, depuis la fermeture de la navigation, formie un total plus considérable qu'on s'y attendait. Le port de Montréal expédiera donc beaucoup de grain cet hiver par les ports de Portland d'Halifax et de Saint-Jean.

ACCUSES D'AVOIR VOLE UNE BOUSSOLE

Deux jeunes gens de Kingston, Lionel Saint-Denis alias Roland Dufour, et René Brunet alias Arthur Dufour, ont comparu devant le juge Monet ce matin sous l'accusation d'avoir volé au cours des mois de novembre et décembre une boussole d'une valeur de $200, un rasoir de sûreté et une canne à pêche.

Les deux accusés ont protesté de leur innocence. Ils subiront leur enquête préliminaire le 17 courant.

LES OBSEQUES DE L'ABBE MARTEL

Comme nous l'annoncions dans notre édition d'hier, les obsèques de l'abbé J.-A. Martel, curé de S.-Félix de Valois, auront lieu samedi matin en cette dernière paroisse, après l'arrivée du train de Montréal à Joliette à 10 heures et quart le matin.

UN NAVIRE S'ECHOUE

LONDRES, 11 (Presse Associée). — Les Lloyds mandent que le paquebot anglais "Arcadian" en route de Malte pour Southampton s'est échoué près du cap des Aiguilles, dans le brouillard. Trois remorqueurs sont allés à son secours.

OTTAWA, 11. (Du correspondant de la Patrie.) — **Le conseil du comté de Hull a décidé de demander à la Législature de Québec de changer la date de ses élections de janvier à juillet, un trop grand nombre d'électeurs étant absents l'hiver travaillant dans les chantiers.**

Intéressantes Nouvelles tirées des Annonces Classifiées de la "Patrie" d'aujourd'hui

ATTENTION!

Propriété de ville à vendre. Bon revenu, bien située, échangerait pour terre, terrain ou commerce. Cette annonce paraît aujourd'hui aux annonces classifiées de "La Patrie".

CETTE CHAMBRE A LOUER

que vous cherchez depuis si longtemps est certainement affichée aujourd'hui dans les annonces classifiées de La "Patrie".

POUR REGLER LA QUESTION DES TAPIS

Il y a aux annonces classifiées de La "Patrie" de tous les jours des marchands qui offrent en vente de véritables valeurs. Lire ces annonces c'est se tenir au courant.

SI VOTRE GRAMOPHONE EST MALADE

Vous trouverez des ateliers qui lui rendront la vie. Pour plus de détails, voir les annonces classifiées de La "Patrie", classification 62.

SI VOUS VOULEZ VENDRE VOS MEUBLES

Adressez-vous à des maisons qui font cette spécialité. Leur carte d'affaire paraît aux annonces classifiées dans La "Patrie" de chaque jour.

DEMAIN, VENDREDI,

LE SERVICE Téléphonique des Annonces classifiées de LA PATRIE sera à la disposition du public jusqu'à

10 hrs P. M.

193-J 10c

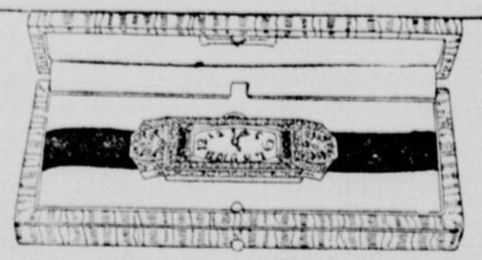

Les Traditions

GRACE à un demi-siècle d'expérience dans la création de fine joaillerie, la maison Birks possède un assortiment de montres-bracelets ornées de pierres précieuses vraiment digne de sa bonne renommée. A la beauté des diamants et des saphirs s'ajoute un goût artistique consommé que seul peut produire le souci constant de la qualité.

OUVERT SAMEDI JUSQU'A 10 P. M.

HENRY BIRKS & SONS

LIMITED

MARCHANDS DE DIAMANTS — PLACE PHILLIPS

La Patrie

MONTREAL, 11 DECEMBRE 1924

LA PENURIE D'ECOLES

A l'approche de la session annuelle de la législature, on voit les commissaires catholiques de Montréal se disposer à aller demander l'autorisation de négocier d'autres emprunts pour construire des écoles. L'année dernière, ils ont demandé à emprunter six millions de dollars, et, craignant qu'il n'en résultât un déséquilibre dans le budget de l'administration scolaire, la législature n'a permis d'emprunter que deux millions. Un certain nombre d'écoles ont été construites au cours de l'année, mais pas autant qu'il en faut, et outre qu'il y a toujours encombrement dans les classes, la commission est obligée de se servir d'immeubles loués et qui ne sont pas aménagés convenablement, et, dans certains districts de la ville, l'affluence des écoliers est telle qu'on doit les diviser en deux groupes et n'admettre chacun que la moitié de la journée.

Cette situation est intolérable. Il serait désirable que la commission scolaire, au cours des derniers douze mois, eût cherché des recommandations nouvelles à présenter à la législature afin d'y porter remède. Nous croyons qu'elle n'en a trouvé aucune, et qu'elle ne fera comme l'année dernière que décrire sa situation et demander de nouveaux pouvoirs d'emprunt.

Un grand nombre de contribuables sont sous l'impression qu'il y aurait gros à épargner sur le coût des constructions scolaires, tout en construisant des écoles salubres, durables et scientifiquement correctes au point de vue de leur aménagement. Les commissaires déclarent toutefois que les écoles construites récemment ne sont pas du tout luxueuses et qu'on ne peut en bâtir de convenables à meilleur marché.

Le point reste ainsi sans décision. Mais il est certain que, même en construisant le plus économiquement possible, il faudra encore une forte somme pour procurer des écoles en nombre suffisant. De sorte que l'on pourra prendre d'utiles précautions pour empêcher l'extravagance, mais il faudra tout de même permettre d'emprunter les capitaux nécessaires, et mettre en même temps la commission en position d'équilibrer de quelque façon son budget.

M. Patenaude, un des commissaires d'école, suggérait hier que, pour aider l'administraton scolaire catholique, l'administration municipale lui abandonnât 20 cent de la taxe de $1.40 qu'elle perçoit pour son propre compte. Le remède ne ferait sans doute que déplacer le mal. Quoique en meilleure posture qu'il y a quelques années, la ville a encore besoin de ses revenus. S'il y a excédent de recettes, il y a aussi des améliorations publiques pressantes à exécuter, notamment la construction d'incinérateurs qui permettraient de moderniser un service qui concerne au plus haut degré la salubrité urbaine. Cette amélioration intéresse au point de vue hygiénique les écoliers autant que la constructions d'écoles salubres.

Si la législature reconnait la nécessité d'emprunts, il est à prévoir qu'elle imposera en même temps à la commission l'obligation de relever la taxe scolaire.

Comme le problème est posé, il ne semble présenter aucune autre solution. Des experts qui examineraient à fond la position financière de la commission et ses méthodes auraient peut-être pu en indiquer une autre.

LA CHARTE MUNICIPALE

Dans l'avis officiel des amendements qui seront demandés à la charte municipale, il en est un qui mérite d'être encadré :

Prolongement du terme d'office des membres du Conseil.

Ainsi nos échevins n'ont pas renoncé à leur ambition d'obtenir de la législature une extension de leur terme d'office. Ils tomberont cependant tout-à-fait mal à la prochaine session, lorsque des citoyens, annonce-t-on, se proposent justement d'aller demander à la législature de faire comparaître dès le mois d'avril prochain tous les membres du conseil devant les électeurs, afin de les passer en jugement sur les affaires de la police.

Nos administrateurs municipaux peuvent rejeter toute responsabilité de l'état de choses qui a été révélé à l'enquête du juge Coderre; et il est juste de dire que les abus qui ont été mis au jour ne leur sont pas entièrement imputables et sont inhérents à un détestable régime qui a existé depuis longtemps. Nos échevins ont téléré, comme tous leurs prédécesseurs. Et pourtant, s'ils sont traduits devant l'électorat, il n'est pas certain que celui-ci sera disposé à les absoudre.

Mais il est assez certain que les révélations qui ont été faites à l'enquête ne disposeront pas du tout les contribuables montréalais à prolonger en office le conseil actuel ou à tendre généralement le terme d'office de deux ans actuellement dans la pratique. Après cette enquête, ce ne sera pas le moment, pour nos échevins, d'aller demander à la législature de diminuer leur responsabilité aux contribuables. Il sera plus à propos de chercher un moyen d'accroitre cette responsabilité.

Dans la pratique courante, nos administrateurs municipaux, une fois élus, sont trop enclins à conduire les affaires publiques à leur guise sans ce soucier de leurs électeurs. La création d'une commission exécutive a été sous ce rapport une aggravation plutôt qu'une amélioration, car l'administration s'est trouvée entièrement contrôlée par l'exécutif, ou, pour être exact, par le président de l'exécutif.

Chacun a pu observer que la commission exécutive s'opposait à une enquête dans la police, déclarant que tout y était bien et qu'il n'y avait pas besoin d'enquête.

Dans le temps, cependant, le banditisme florissait à Montréal, à un tel point que les citoyens ne pouvaient s'aventurer le soir sur la voie publique sans risquer d'être dévalisés sinon assassinés, et que tout caissier devait s'attendre d'un moment à l'autre à lever la tête en face d'un revolver.

Si l'exécutif municipal trouvait alors que tout était bien, il serait imprudent de compter maintenant sur ce même exécutif pour introduire dans le service de la police les réformes qui y sont nécessaires. On ne se fiera pas davantage au conseil, qui déclare n'avoir pas d'autorité ou qui est incapable de se prévaloir de celle qui lui est dévolue sous l'empire de la charte.

Les plus importants amendements à la charte, à la prochaine session de la législature, devront donc être demandés par les citoyens. Et nous osons prédire que si les membres du conseil sont maintenus ou prolongés en office, ce ne sera qu'à la condition de pouvoir rallier la majorité des suffrages.

DIPLOMATIE ANGLAISE

Le prestige et l'habileté de deux hommes d'état de la jeune génération, Austen Chamberlain, secrétaire d'état pour les Affaires Etrangères, et Winston Churchill, chancelier de l'échiquier, sont en voie de redonner à l'Angleterre la haute main dans la direction des affaires mondiales, et une supériorité incontestable et brillante en diplomatie.

On a suivi Chamberlain à Paris, d'abord, puis à Rome, où il semble avoir séduit les esprit et s'être attaché les coeurs. Et cela n'est pas négligeable même en diplomatie. Mais voici que les dépêches annoncent que le ministre anglais a tenu, avant de retourner, à s'entretenir avec le Souverain Pontife. Lui, représentant la plus grande puissance terrestre, dont les possessions semblent infinies, n'a pas craint d'aller rendre hommage au pontife spirituel dont le domaine s'étend sur les âmes.

On ne peut s'empêcher d'une réflexion triste en rapprochant cette attitude déférente du représentant d'une nation protestante de celle du chef de la grande nation catholique. Quel avantage sacrifié, au seul point de vue politique !

Mais il faut lire encore l'entrevue que Chamberlain vient d'accorder aux journalistes, à Rome. C'est un chef-d'oeuvre du genre. Le ministre anglais n'a pas oublié qu'il était au pays de Machiavel. Et profitant de la culture et de la formation qu'il acquit au pays de la finesse et de la subtilité, il poussa même l'élégance jusqu'à se servir de la langue de Paris pour montrer qu'il était un diplomate hors pair.

Il faut rapprocher de cette entrevue, et de ces déclarations habiles et prudentes, l'exposé lumineux que Winston Churchill vient de faire aux communes anglaises de la question complexe des dettes interalliées. Jamais le point de vue anglais ne fut plus clairement défini, ni mieux appuyé, et tout cela dans un langage affable et mesuré qui nous change du ton bruyant de Lloyd George, et même de la complainte de MacDonald. La cause n'y perd rien. Et il faut nous souvenir pourtant que le nouveau chancelier de l'échiquier est nouveau dans la partie, et qu'il ne s'est jamais réclamé d'une compétence particulière en matière de finances.

Nettement, Churchill pose comme base de la doctrine anglaise la suggestion de lord Balfour. Il fallait d'autant plus de courage pour adopter cette attitude qu'il combattit lui-même la proposition dans le temps.

On sait que lord Balfour offrit naguère de liquider la dette française pourvu que les Etats-Unis consentissent à liquider eux-mêmes la dette anglaise. A défaut de ce règlement sommaire et généreux, Balfour voulait faire reconnaître en principe la parité des créances. C'est-à-dire que la France serait tenue à payer à l'Angleterre dans la même proportion où les Etats-Unis se montreraient exigeants vis-à-vis l'Angleterre.

L'Angleterre a rencontré ses obligations, et s'en trouve bien. Malgré le sacrifice très lourd qu'elle s'impose, et qui a diminué le train de vie de toute une génération, suivant la prédiction inquiète de Bonar Law, elle peut aujourd'hui regarder tout le monde en face. Churchill précise, à ce propos, que la dette exacte, à ce titre, est de deux milliards de livres, et non de trois milliards, corrigeant ainsi les chiffres des libéraux, de Lloyd George et de Sir John Simon, qui commettaient l'erreur de calculer deux fois l'emprunt américain de un milliard.

Le chancelier de l'échiquier fait une allusion prudente aux négociations en cours entre les Etats-Unis et la France. Elles n'ont, jusqu'ici, rien d'officiel. C'est pourquoi elles n'invitent aucune déclaration officielle. Mais tout en se défendant de vouloir entraver des négociations entre amis et anciens alliés, Churchill déclare qu'elles ne sauraient se résoudre au détriment de son pays.

L'humeur anglaise apparait assez bien dans cette déclaration de portée générale, et aussi dans l'attitude du parti libéral qui a fait de la question son cheval de bataille. Un député a même exprimé la crainte que les Etats-Unis, par leur diligence, n'obtiennent une sorte d'hypothèque sur le crédit français, et que l'Angleterre n'ait, par suite, aucun espoir d'être payé.

Churchill annonce qu'il se propose d'amener la question à une conférence qui se tiendra à Paris, en janvier, pour le règlement des dettes interalliées. C'est dans un esprit de cordiale camaraderie qu'il entend qu'elle soit discutée et résolue. Une telle déclaration ne peut que créer la meilleure impression dans tous les pays intéressés, et particulièrement en France où le sujet paraissait épineux.

Nous avions raison, comme on voit, de remarquer hier que les difficultés internationales deviennent plus claires dès qu'on parle carrément argent. C'est, d'ailleurs, à quoi elles tiennent en définitive. Et il est bon qu'on les discute enfin sans détours, sans formules pacifistes ou grandiloquentes dont le but n'était que d'obscurcir le sujet et de l'embrouiller.

PRODUITS AGRICOLES

La demande de sir Eugène Fiset auprès du gouvernement pour que les navires de la marine marchande canadienne fassent escale à Rimouski, où ils prendront les produits de la terre de la région, et les transporteront aux Bermudes ou en Australie, offre plus d'intérêt que l'on pourrait lui en attribuer de prime abord.

De vastes régions de notre province ne possèdent que de médiocres moyens de communications et de transport. Pour vendre leurs produits, les transporter au marché etc., les cultivateurs sont tenus de parcourir de longues distances dans des conditions lamentables.

Combien de fermiers de la Gaspésie sont complètement privés de communications lorsque arrive la dure saison. Le "Telegraph" demandait l'autre jour aux autorités fédérales de procurer à ces braves habitants les moyens d'expédier leur récolte de pommes de terre.

Ces moyens sont de même nature que ceux que sir Eugène Fiset réclame pour les agriculteurs de la région de Rimouski.

Le Nouveau-Brunswick est l'un des plus grands fournisseurs de pommes de terre de Cuba. Les patates de la province de Québec, de la Gaspésie, de Rimouski, etc., sont aussi bonnes que celles de la province voisine. Pourquoi les navires de la marine marchande canadienne ne prendraient-ils pas des cargaisons tout le long de la côte dans le bas du Saint-Laurent ?

En fournissant à l'agriculture toutes les facilités d'exploitation possibles, l'on est sûr d'obtenir des rendements rémunérateurs.

Nos braves habitants ont droit de compter sur le concours des gouvernants. Ils sont les vrais artisans de la fortune publique.

C'EST LA FAUTE A SIFTON !

Au cours d'un important discours devant l'Association conservatrice de Winnipeg, l'hon. R. Rogers a traité au long la question des taux de transport dans l'Ouest. Il en a fait un historique complet.

M. Rogers a accusé sir Clifford Sifton d'avoir, lorsqu'il représentait l'Ouest dans le gouvernement Laurier, négligé les grands intérêts dont il était censé être le défenseur.

C'est en 1903 que les taux de chemins de fer furent le plus vivement discutés au parlement. M. Sifton a alors oublié de faire garantir par une clause spéciale les droits de l'Ouest à un tarif équitable. M. Rogers fait peser sur M. Sifton et son journal le "Free Press" de Winnipeg, la même somme de responsabilité.

Il est évident que le "Free Press" veut donner le change, car ce journal menace le gouvernement fédéral de tous les malheurs, si l'arrangement du Crowe' Nest Pass, dont la commission des chemins de fer n'a pas jugé à propos de tenir compte, n'est pas rétabli.

L'affaire est en ce moment entre les mains des membres du cabinet. Renverront-ils le débat devant la Cour Suprême ou prendront-ils sur eux la responsabilité de trancher l'imbroglio ?

C'est ce que nous ne tarderons pas à savoir.

POUR LES EMPLOYES PUBLICS

Le Congrès de Washington est saisi d'un bill autorisant une augmentation de salaire aux employés des postes des Etats-Unis. Cette mesure intéresse 300,000 employés. Le plus qu'un commis ou un facteur puisse gagner, c'est $1,800 par année; le nouveau bill accorde un salaire maximum de $2,100. Cette augmentation entraînera une dépense annuelle additionnelle de $60,000,000. Les Etats-Unis sont assez riches pour rémunérer convenablement les services de leurs serviteurs publics. Ce sera un joli cadeau de Noël.

Pourquoi les empoyés des postes du Canada, qui demandent la reconnaissance de leurs réclamations, ne reçoivent-ils pas aussi la visite du bonhomme Noël ?

Et les employés du gouvernement de Québec, les employés du palais de justice entr'autres, qui touchent encore des salaires de famine, seraient si heureux d'apprendre que la nouvelle échelle de traitement est en vigueur et que leur prochaine paie sera plus substantielle !

LA FORCE MEDICATRICE

Le grand clinicien Trousseau avait tiré de sa longue pratique médicale cette idée qu'il y a dans la nature une force médicatrice. La nature veut subsister et se défend elle-même contre les causes de sa désagrégation. Il existe aussi une nature sociale, armée de cette même volonté de vivre et qui impose aux organismes politiques des crises salutaires. La France a connu quelques-unes de ces heureuses réactions. Elle a toujours trouvé jusqu'ici l'homme qui l'arrachait au péril où l'entrainait la masse. Dans un curieux livre qui vient de paraitre, "Les Dialogues sur le Commandement," M. André Maurois rappelle que, durant la guerre, quand le danger talonnait toute autre considération cédait, et l'on allait chercher "l'homme rude, mais efficace." Les Français commencent à sentir le danger où les entraine le gouvernement du peuple par le peuple. Peut-être le jour n'est-il pas éloigné où le chef apparaitra et imposera à la foule le joug sous lequel elle doit servir !

NOTES

Est-ce un indice ? — A ceux qui s'esclaffent devant le résultat de l'élection d'Hastings-Ouest, le "Mail & Empire" cite le succès de M. Mikel, C.R., trésorier de l'association conservatrice d'Ontario, qui vient d'être élu maire de Belleville par 1,644 voix de majorité contre l'exmaire Bennett, libéral. On sait que M. Hanna prit une forte majorité dans Belleville. Aux prochaines élections fédérales, l'organe conservateur promet qu'il en sera tout autrement.

* * *

Les autos dans la Nouvelle-Angleterre — Le gouvernement de l'Etat du Massachusetts a résolu de fermer les bureaux d'enregistrement qu'il avait établis dans les différentes villes pour l'accommodation des automobilistes. Cette décision a provoqué de vives protestations. La seule raison susceptible de justifier en principe l'action de l'administration serait la raison d'économie. Les revenus de ces bureaux ont été très élevés. A Fall-River seulement, les recettes ont dépassé **un quart de million.**

* * *

Le sens de l'actualité. — C'est le fameux jeûneur Succi, qui va s'exhiber à Marseille, où il restera dix jours et dix nuits dans un cercueil de verre sans manger. Il prendra seulement quelques boissons. Par ce temps de vie chre, voilà un regime économique qui n'est point déjà si sot !

* * *

Signes fraternels — Un incident intéressant vient de se passer devant le tribunal de Napanee, Ont. Un boutiquier d'Odessa, du nom de Snyder, était poursuivi devant un jury pour assaut sur un jeune homme de l'endroit. Le juge s'aperçut que l'accusé faisait des signes aux jurés à mesure qu'ils entraient dans la boite et il lui enjoignit de rester tranquille. L'on découvrit que l'accusé appartenait à trois sociétés secrètes et qu'il réclamait protection de la part de ses "frères" jurés. Snyder s'est dit sans doute que c'était le temps ou jamais pour lui de se servir de son titre de franc-maçon ou de chevalier. On ne fait pas partie d'une société secrète pour rien !

* * *

Yankee. — Par ces temps de vie chère, influencée — oh! combien — par la livre et le dollar, s'est-on jamais demandé d'où venait l'expression "yankee" ? Au cours d'une lecture dans un vieux livre poudreux, nous trouvons qu'avant la guerre de l'indépendance américaine, les Indiens, ne pouvant prononcer correctement le mot "english" en avaient fait le mot "yankee" ; vocable que les Anglais venus pour ladite guerre, donnèrent, par dérision, aux rebelles américains qui se révoltaient contre la mère patrie.

* * *

La bataille après la guerre — Les haines politiques seraient-elles irréconciliables et l'union sacrée un rêve un instant entrevu et vite dissipé ? A Galgan, petit village de l'Aveyron, en France, qui compte à peine quatre cents habitants, il y a deux monuments aux morts. Deux monuments ennemis et qui s'affrontent, et qui ont été élevés non pas pour ceux dont ils commémorent la mémoire, mais l'un contre l'autre, et furieusement ! L'un a été édifié par la municipalité radicale, socialiste et laïque, et l'autre par les libéraux, nationalistes et catholiques. Dire que quatre cents citoyens, dans une bourgade perdue, ne peuvent pas s'entendre entre eux !

* * *

Le coût de la vie — D'après la "Gazette du Travail", le coût moyen d'un budget familial hebdomadaire de vingt-neuf aliments de consommation générale était de $10.31 au commencement d'octobre contre $10.28 en septembre, $10.65 en octobre 1923, $10.23 en octobre 1922, $11.48 en octobre 1921, $15.81 en octobre 1920, $16.92 en juin 1920 (le point le plus élevé), $13.54 en octobre 1918 et $7.99 en octobre 1914. Dans les prix de gros, le nombre indice calculé par l'Office de la Statistique du Dominion, basé sur les prix de 1913 étaux à 100, a monté à 157.0, contre 153.8 en septembre, 153.1 en octobre 1923, 148.1 en octobre 1922, 155.6 en octobre 1921, 238.3 en octobre 1920, 256.7 en mai 1920 (le point le plus élevé), et 214.0 en octobre 1919. La perte de temps causé par les différents industriels en octobre a été moindre que le mois précédent, mais plus grande qu'en octobre de l'année dernière. Six différends ont commencé ou ont été en existence durant le mois, affectant 8,656 employés et causant une perte de temps de 141,448 jours ouvrables. Les chiffres correspondants pour le mois précédent étaient 8 différends, 8,500 employés et 205634 jours ouvrables; et pour octobre 1923, 16 différends, 2,322 employés et 50,402 jours ouvrables.

BREFS COMMENTAIRES

Le premier ministre Herriot souffre de la grippe. Et il n'est pas certain de s'en tirer avec cela.

* * *

Les échevins montréalais vont demander à la législature de prolonger leur terme d'office. C'est accordé ?

* * *

Ce que l'échevin Brodeur a dit à l'enquête dans la police a eu tout cas fourni à Toronto l'occasion de faire étalage de sa vertu.

* * *

Le juge Coderre réserve son jugement; mais Winnipeg et Toronto ont déjà dit ce qu'ils pensent du témoignage de l'échevin Brodeur.

* * *

Von Maltzan va remplacer Otto Wiedfeldt comme ambassadeur allemand à Washington. C'est un progrès : Maltzan peut presque se prononcer.

* * *

Il fallait y penser. — M. Patenaude a trouvé la solution du problème scolaire : que la ville donne à la commission des écoles l'argent qu'ils furent de remarquables dégénérés.

Zénon, intempérant et cruel, ivrogne et débauché, a présenté de nombreux accès d'épilepsie alcoolique. Isaac Commène a eu une attaque de haut mal des plus nettes, avec aura visuelle et hallucinations auditives.

Michel IV a souffert également de crises fréquentes de mal caduc, caractérisé par "la torsion des yeux et le branle de la tête." Son neveu Michel V se distingua par sa cruauté; il fit châtier tous ses parents mâles. Encore un épileptique, son successeur Jean III Vatatzès, dont le fils Théodore II Lascaris, hérita de la vésanie paternelle. N'a-t-on pas là une preuve nouvelle de l'utilité des connaissances pathologiques pour l'éclaircissement de l'histoire?

GEORGES DUHAMEL

Georges Duhamel, est à Tunis. Un journaliste, René Vanlande, y signale son passage.

C'était à Khereddine, faubourg de Carthage, dans l'artistique villa du docteur Carton. L'infatigable fouilleur et défenseur de la cité punique recevait quelques simples mortels et des voyageurs de marque. M. Georges Duhamel est voyageur. Un jour de loisir, il a confié à Frédéric Lefèvre que de ses années, il fait deux parts: moisson d'impressions au dehors durant six mois; pour les six autres, il se cloître au pays de Valmondois, où flotte l'ombre romanesque de Gérard de Nerval. Et là, dit-il, "si ma pensée voulait d'aventure s'échapper, les molles déclivités de ces prairies ramèneraient vers moi la fugitive".

Donc, chez le docteur Carton, nous nous pressions devant les vitrines débordantes de bijoux, de statuettes et de poteries antiques. A l'occasion du moulage d'un crâne, découvert dans les dolmens de Dougga, je crois, la question fut posée de savoir si les berbères étaient dolichocéphales ou brachycéphales. Dans notre groupe se trouvaient trois médecins et M. Georges Duhamel, qui l'est toujours un peu. Déférent, j'attendais la réponse, et comme celle-ci ne venait pas, j'affirmai: les Berbères sont brachycéphales. Cette intervention me mérita l'attention de M. Georges Duhamel. Je me présentai. Il se présenta: Georges Duhamel, prononça-t-il d'une petite voix aigue et brève, tandis que les talons de ses brodequins d'explorateur se joignaient militairement et que les boudinages de son pantalon s'écrasaient entre ses mollets. Alors je le vis bien en face. Ses larges yeux, qui semblent vouloir s'assurer d'un seul coup la "possession du monde", fulgurèrent un instant dans son glabre visage monastique, derrière de rondes lunettes d'alchimiste littéraire. Au moment de l'adieu, comme une aigre bise, par ce soir d'hiver, soufflait sur les plaines carthaginoises, M. Georges Duhamel enroula négligemment un gros cache-nez autour du cou puissant d'où sortait cette fluette voix de soprano qui m'avait surpris dès l'abord. Et je ne vis plus de lui, s'estompant sous les palmiers de la villa Stella, qu'une silhouette un peu lourde, désintéressée sans doute de l'appréciation des "individus" que, comme Dostoïevsky, le promoteur du règne du coeur nous a confié détester "en particulier".

M. Georges Duhamel, qui certainement a bu de l'eau de Zaghouan (l'eau qui fait revenir ceux qui une fois en ont goûté), honore périodiquement notre béotisme africain de précieuses tournées conférencières. Cet événements déclanche aussitôt chez tous les libraires tunisois un concours d'étalages où brillent en longues théories les oeuvres du maitre de l'heure. Ces jours-ci, devançant vraisemblablement de peu son retour parmi nous, voici que le dernier-né de notre abondant fidèle visiteur a fait son apparition. "Le Prince Jaffar" éclipse de sa couverture jaune d'or les éditions de luxe d'Anatole France de qui les plus anciennes délices refleurissent dans l'émoi de ses funérailles.

LE REGIME SEC

Ce qui est sans doute facile en Amérique est impossible en France. Croyez-vous qu'on arriverait en France à faire **briser par** leurs propriétaires les bonnes bouteilles soignées et vénérées. On ne persuadera jamais le Français que l'Etat puisse interdire le vin, et empêcher d'en boire. Si cela ne fait pas de bien, cela, tout de même, ne regarde que les Français.

Jeter à la rivière qui coule entre les sveltes peupliers et les saules tordus, au bout du village, les flacons qu'habille une soie d'araignées; vider dans la mare le sang des vignes qu'on soigna comme des enfants; les fioles qu'on garde précieusement pour les grands jours, les anniversaires et les noces! Laissez-moi rire!... Les Français se sont battus pour échapper à la caserne, au phalanstère, au pas de l'oie, aux sociétés d'hygiène où l'on est incorporé dans l'intérêt supérieur de l'Etat... Ils sont capables d'ascétisme et ils l'ont prouvé, mais les sociétés de tempérance feront toujours rire et il y a des choses qui n'entreront jamais dans une cervelle française... Mais, je bavarde et vous n'avez encore rien pris. Que voulez-vous boire?

Je tirai ma montre.

—Il est six heures, répondis-je. Je prendrais volontiers un pernod.

Mon compagnon, effaré, me regarde:

—Vous m'avez eu, dit-il... C'est vrai... On peut priver aussi la France d'un apéritif... Je n'y songeais pas...

Il leva son verre et demeura pensif, comme s'il faisait une libation aux divinités humides qui luttent en Amérique contre les dieux secs.

La destinée de Mussolini

Lorsque, dans le monde politique, on traite M. Mussolini comme n'importe quel autre parvenu de l'ambition — soit pour le louer, soit pour le blâmer — on commet une erreur. M. Musholini n'est pas un maitre mais un serviteur. Il est le ministre de l'Idée symbolique autour de laquelle l'Italie tout entière va trouver son élan et son unité. Son mérite n'est pas d'avoir le génie d'un Napoléon ou l'application d'un Colbert, mais de servir, avec un cerveau capable de discerner les réalisations possibles, la "vitalité" de l'Italie. C'est lui qui dit à l'Italie ce qu'elle est; et en le disant il fait qu'elle "est" ce qu'il dit.

Quand on a un peu fréquenté les milieux fascistes, on se rend compte que la personnalité même du ministre n'est pas en cause et qu'autour de lui les passions ou les systèmes politiques ne sont pas en conflit. On constate qu'un grand symbolisme s'est créé et que M. Mussolini n'a pas d'autre soin ni d'autre devoir, ni d'autre mission que de nourrir ce symbolisme, de le préserver de la corruption et de le rendre aussi salutaire que fécond. Il ne se transfigure pas lui-même en héros de légende. Il se cache derrière son oeuvre et il s'agenouille devant l'Italie.

Il est actuellement, pour son pays, dans le monde politique, ce qu'a été Dante dans le monde poétique: l'animateur d'un beau symbole.

Continuera-t-il ainsi? Ne se laissera-t-il pas gâter, lui aussi, par le succès? C'est une terrible tentation, comme dit Bossuet, de n'avoir rien au-dessus de soi. Mais M. Mussolini saura respecter autrui comme il veut qu'on le respecte.

Espérons-le, pour l'honneur de l'humanité.

L'INSUCCES

C'est fini ! N'accusons que les dieux immortels !
Le pouvoir a quitté nos mains pâles:
nous sommes
Avec nos titres vains, de brillants oripeaux !..
Le pouvoir est en bas; ne croyons pas,
mes frères
Le ressaisir. Laissant nos espoirs insensés,
Acceptons la fortune et les destins contraires;
Nous avons eu nos jours, mais nos jours sont passés!..
Les esclaves chrétiens aux rames des galères
Se consolaient, jadis, avec des airs français..
En rythmant aujourd'hui nos pleurs
et nos colères
Nous sentirons moins lourd le poids des insuccès!..

Gabriel de RIMODAN.

Vous, Pèrss de Famille--

— qui désirez placer votre fils à la tête d'une entreprise

— ou vous, jeune homme, qui avez ce but en vue

— mais à qui répugne le fait d'avoir à résoudre les problèmes du début, d'avoir à faire des sacrifices et à vous contenter d'un capital restreint pour la première année.

Voici une proposition des plus attrayantes pour le jeune homme qui désire faire partie d'une entreprise qui a passé cette étape de la première année et où tous les ennuis du début sont choses du passé.

Nos clients, une maison financière du bas de la ville, ont, dans l'espace d'une seule année, avec un capital des plus minimes, établi une entreprise des plus solides et des plus prospères, avant son siège social à Montréal et des succursales à New-York et Londres, Angleterre.

Leur succès sera encore plus grand durant leur deuxième année, mais il leur semble que leur entreprise serait encore sur des bases plus solides, plus profitables et mieux équilibrées en s'adjoignant un nouvel associé.

Cet associé doit être un jeune homme pouvant donner les meilleures années de son avenir.

L'expérience dans la finance n'est pas absolument nécessaire, mais il doit posséder un bon jugement, être capable de produire de bons résultats et être consentant à assumer sa part des responsabilités et du travail — un jeune homme sérieux, clairvoyant, en mesure d'entrer en relation avec les gens et de faire sa part pour le développement de la partie de langue française de cette entreprise.

C'est une des meilleures propositions pour le débutant qui songe à s'établir. Peu de capital requis et tout à fait **secondaire à la valeur de l'omme.**

"MAISON FINANCIERE"

Aux soins de Stan. Wisdom, Reg'd.

Agents de publicité. Immeuble New Birks, Montréal.

A travers la presse

LES CULTIVATEURS ET LE COUT DES CHEMINS

(L'"Evénement")

Ce qu'il faut réaliser, c'est que le travailleur du sol et l'ouvrier ont droit au juste salaire. L'artisan ne demande pas que le labeur régulier, il a droit et exige une rémunération suffisante. Le laboureur est le premier artisan du pays. Il gagne son pain à la sueur de son front et donne l'exemple de la sobriété et de l'économie. Mais une société intelligente a le devoir de ne décourager point l'activité et le dévouement du nourricier de la nation. Pour cela, il faut lui assurer des marchés d'accès facile, et un juste prix pour les fruits de son travail diligent. Sans doute, la classe agricole a droit à l'attention des sages gouvernants. Mais elle ne saurait vraiment prétendre à des privilèges de classe. Si sympathique que nous soyons aux disciples de Saint-Isidore, nous ne voyons pas bien comment justifier leur exigence d'imposer à la communauté des dettes qu'ils ont légitimement contractées, et dont le produit leur a profité particulièrement. Il y a peut-être des moyens efficaces et pratiques de venir en aide à l'agriculture, mais ce n'est certainement pas en encourageant les populations rurales à faire des dettes qui seront plus tard portées au débit de leur province.

LE FARDEAU DES PAUVRES

("L'Action catholique")

Il y a bien des individus et bien des institutions qui sont allés à la ruine pour avoir oublié que le progrès, les améliorations, la modernisation ne sont bienfaisants qu'à ceux qui ont les moyens de se les procurer. Il y a un exemple tout récent de modernisation trop précoce, ou du moins faite à la légère, dans l'établissement du nouveau service de vidanges à Québec. Il ne suffit pas d'avoir vu une chose à Montréal, à Ottawa, à Toronto, ou à New-York pour la croire nécessaire et immédiatement utilisable chez nous. Il y a les conditions locales dont il faut tenir compte, car elles ne se laissent jamais oublier dans la pratique. Et il appert déjà que ce service d'enlèvement des vidanges, que l'on a présenté au peuple comme peu onéreux, va coûter beaucoup plus cher qu'on ne l'avait prévu. Et à qui coûtera-t-il plus cher ? Aux plus pauvres.

CONCURRENCE DERAISONNABLE

(Le "Clairon")

La concurrence déraisonnable que se font les manufacturiers de chaussures trop nombreux est la grande cause de leurs misères. Cette industrie souffre de l'encombrement; la préférence britannique est pour si peu dans ce malaise que le secrétaire n'en fait aucune mention. En effet, ce n'est pas pour quelques paires de chaussures qui viendraient de moins au pays que sera empêchée cette concurrence ruineuse que se font les manufacturiers. Espérons que l'Association trouvera quelque moyen de faire cesser cette lutte déraisonnable que font aux bonnes manufactures les industries qui vendent en-dessous du prix de revient et qui prennent chez leurs actionnaires, leurs banques ou leurs fournisseurs l'argent qu'elles devraient tirer du commerce légitime en chargeant des prix honnêtes.

L'EPILEPSIE SUR LE TRONE DE BYZANCE

On connait les savants travaux du professeur Jeanselme, sur les tares morbides des souverains byzantins. Dans une récente séance de la "Société d'histoire de la médecine", l'éminent léprologue a étudié "l'épilepsie sur le trône de Byzance"; il a, tour à tour, fait défiler sous les yeux de ses auditeurs cette série de monarques, dont le moins qu'on puisse dire est

BUREAU D'ECHANGE

EGLANTINE à Muguet des Bois — Je me suis souvent posé cette question, et je suis certaine que, si l'on se connaissait mieux, si l'on ne regardait pas tant la beauté et l'élégance, mais si l'on recherchait un homme pratiquant bien sa religion, un homme sobre, d'humeur égale et surtout, surtout honnête, il y aurait beaucoup moins de mariages malheureux.

A Mars— Très cordiale bienvenue. Je vous souhaite de trouver ici tout le bonheur que je vous désire. Viendrez-vous causer?

A Val d'Ombre—Vous me demandez si je vous aime un peu? Hum... cela dépend... si vous êtes une sœurette, je vous envoie des baisers, et si vous êtes un frérot, je vous tends amicalement la main. Reviendrez-vous?

A Kam-Tchi—Un grand merci pour l'analyse graphologique.

A Renée le Lorraine—J'accepte votre amitié et j'aime déjà la sœurette au si joli pseudo.

A Cygne—Oh! non, chère sœurette, "Sa-ga-Pareil" ne me fait aucunement peur. Pourquoi aurais-je peur d'un de nos plus gentils frérots.

A Jacqueline, Violette, Lorraine, —Bienvenue de la part d'Eglantine et un bon baiser à chacune.

A Des Gratias—Mon frérot, je ne suis pas du "Foyer", mais j'en suis une lectrice assidue et je suis si heureuse lorsque je retrouve là une sœurette ou un frérot qu'il me semble que moi aussi je fais partie de cet autre "chez-nous" et que le "Petit J." est un peu mon ami. Amical bonjour.

A Petite Libellule—Une douce caresse à la petite sœurette.

BRANCHE GAIETE à Des Gratias — Votre cœur ce jour-là était lourd de tristesse et de regret. Vous vous croyiez vaincu, cependant la lecture de la page du Royaume vous a fait sourire. Honneur et reconnaissance, à celle-ci! Car Branche Gaieté est en déroute, je m'incline devant un homme qui pleure, j'ai pour lui une grande sympathie et un profond respect.

A Teint de Neige — Je ne demeure pas dans votre jolie ville, mais un petit morceau de mon cœur est par là, je vous remercie de votre gracieuse invitation si je n'avais pas eu peur de vous désappointer, je vous aurais écrit, peut-être que quelques-uns de ces jours je me déciderai, en passant, permettez-moi de vous dire: soyez heureuse, jeune madame, oubliez si ça vous est possible tout ce qui, tout le long de la route, peut blesser votre cœur. Jugez la vie pour ce qu'elle vaut sans la blâmer car comme vous madame, je trouve que les rares jours heureux sont coupés d'heures mortellement tristes... et cependant je suis Branche Gaieté qui vous souhaite des jours tout tissés des rayons d'or de l'espérance.

A Myriam—Bonjour, je vous parlerai la première la prochaine fois.

A Muguet des Bois—Le plus souvent les mariages malheureux dépendent de l'un et l'autre partie, si le galant fiancé, devenu mari restait toujours intentionné, poli, discret, la femme sensée apprécierait, aimerait toujours son époux; mais tous les deux veulent gouverner, tous les deux se donnent les droits du maître de là ces bouleversements, ces disputes qui détruisent (la chanson de l'amour) et conduisent aux pires malheurs. J'aime votre sourire, Muguet des Bois et j'accepte avec gaieté votre doux parfum.

FOUGERE à Muguet des Bois — Ceux qui s'aiment deviennent fatalement jaloux et pendant que madame épanouit dans son amour heureux, monsieur lui reproche de provoquer l'admiration alors qu'il devrait être si fier d'avoir fait le bonheur de sa petite femme, et ils se martyrisent.... et ceux qui ont fait des mariages de raison qui n'ont consulté que leurs intérêts souffrent de ne pas s'aimer et d'être liés pour la vie, je suppose... Votre gerbe de muguets m'a fait grand plaisir, frérot, d'autant plus qu'ils sont très rares à cette époque de l'année. Gardez-moi votre amitié.

A Val d'Ombre—Qu'est-ce qui me vaut ce qualificatif de mystérieuse?

A Patricia—Que devenez-vous sœurette?

AMI SAGE à Muguet des Bois : — Tant de mariages sont malheureux, parce qu'ils sont mal préparés, à peu près toujours. On n'approfondit pas assez, on règle trop à la légère cette grave question de l'union de deux vies et de deux âmes.

A Brin d'Herbe — Gentille mignonne ! — Trois bravos pour votre réponse à Ch. de L.

A Marie-Ant. — Vous avez lu, mon amie, me direz-vous ce que vous avez pensé ?...

A H. des Lys : — Comme c'est beau la confiance! Merci... des amitiés.

A Petite Pensée. — Oui, petite Pensée, je vous attends...

A Mésange. — Revenez-moi souvent, dans un sourire amical... Je vous remercie, Mésange.

A Mousse Parf. — Je vous remercie, Mousse jolie, mais pourquoi uniquement croire, cela ne me suffit pas...

A Carmen. — Amie Carmen, soyez bienvenue, je vous attends, si peu sage que vous soyez...

A Alicia. — Je reviens, Alicia, pour vous féliciter de votre grande philosophie in re : — votre idéal, et vous saluer amicalement.

Visite prochaine de M. King à Québec

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la "Patrie").— L'hon. MacKenzie King, premier ministre du Canada, passera les journées du 21 et du 22 décembre à Québec, alors qu'il aura l'occasion de prononcer plusieurs discours. Ce sera la première visite de M. King à Québec depuis son avènement au poste de chef du gouvernement. On y voit le prélude des élections fédérales que les politiciens apparemment bien informés prédisent pour le mois de juin.

Le Dr Ernest Gendreau au Conseil Lafontaine

M. L.-D. Jasmin, président du comité des conférences du Conseil Lafontaine des Chevaliers de Colomb, nous annonçait hier matin que le Dr Ernest Gendreau, de l'Université de Montréal, donnera une conférence sur la physique et la génèse au Conseil Lafontaine des Chevaliers de Colomb, le mercredi 17 décembre à 8 heures du soir, après la réunion régulière du conseil. Tous les Chevaliers de Colomb sont tous cordialement invités d'assister à cette conférence.

Courrier de Grandes Piles

GRANDES PILES, 10. (Du correspondant de la Patrie.) — Il est tombé presque un pied de neige dans la région du Saint-Maurice, aussi on peut circuler facilement en voiture d'hiver. La glace sur la rivière n'est pas encore assez solide pour y passer en voiture.

—M. et Mme Henry Marchand, de cette paroisse, ont eu la douleur de perdre leur jeune bébé âgé de quelques mois.

—M. Jean Crête, qui a un contrat de billots au Nominingue, était dans sa famille cette semaine.

—M. et Mme Jos. Dufresne, de Saint-Georges, étaient en visite chez leurs parents Alfred Dufresne ces jours derniers.

—M. et Mme Ovila Charette, de Québec, sont en visite chez M. J.-A. LaFontaine pour quelques jours.

—M. Charles Duclos a remplacé M. Ernest Fortin, préposé aux cours sur le Pacifique à Grandes Piles.

—M. Adélard Chaput a été nommé agent pour le Pacifique à la gare de ce chemin de fer.

CHEZ NOUS

D.—Le péroxyde d'hydrogène est-il bon pour faire pousser les cheveux? Blanche F.

R.—Mais non, il est plutôt contraire.

* * *

D.—Connaîtriez-vous un procédé pour empêcher les cheveux blonds de brunir?—Paysanne.

R.—Voici une préparation qui vous donnera satisfaction: Sel de tartre, 1 once; borax en poudre, 1 once; savon de castille coupé en petits morceaux, 1-2 once. Faites dissoudre dans 1 1-2 chopine d'eau douce, parfumez au goût, embouteillez et employez pour laver la tête 2 ou 3 fois par semaine. On peut aussi se servir de cette préparation pour dégraisser les cheveux.

D.—Quelle est la pierre de naissance du mois de décembre et sa signification? — Capucine frileuse.

R.—La turquoise qui signifie la prospérité.

* * *

D.—Pourriez-vous me dire comment préparer la tisane de chicorée? — Paulette.

R.—Versez une pinte d'eau bouillante sur une demi-once de feuilles de chicorée et laissez infuser vingt minutes en vase clos.

* * *

CE QUE DIT LA MODE

Une mode à apprécier pour les enfants, c'est celle du point de croix qu'on utilise maintenant, non seulement pour faire de charmantes garnitures, mais encore pour constituer des tissus tout entiers. On se sert pour cela de tulle ou d'étamine, et ce fin réseau disparaît complètement sous le travail des laines combinées pour donner l'ensemble le plus original, tant au point de vue du dessin que des coloris.

Jusqu'à présent, les teintes vives dominaient. Bien qu'on ne les abandonne jamais complètement pour les enfants, on les choisit quelque peu assagies à l'arrière-saison et, on va tout naturellement aux nuances plus sombres, mieux harmonisées avec les toilettes des mamans. C'est ainsi que les tonalités marron, qui vous auraient paru ternes dans la lumière éclatante du mois d'août, vous semblent ravissantes pour l'automne. On fait, du reste, de si jolis bruns actuellement !Il suffit d'en choisir trois bien harmonisés pour obtenir un ensemble ravissant. En beige naturel, vous pouvez exécuter tout le fond de la broderie semé, si l'idée vous plaît, de petits dessins d'un beige plus foncé. Et nous arrivons à la teinte castor, mélangée aux deux précédentes, bien entendu, pour faire une bordure au bas de la robe, au bord des manches courtes et un petit encadrement autour du décolleté.

* * *

UN CONSEIL PAR JOUR

Comment garder un bouquet de fleurs naturelles et lui conserver sa fraîcheur. — Liez d'abord soigneusement les tiges du bouquet de manière que les fleurs tiennent bien les unes aux autres, puis aspergez légèrement d'eau les fleurs du bouquet. Prenez ensuite de grandes feuilles de choux et placez-les autour des fleurs en les fixant à la tige par une ficelle. Les feuilles de choux forment autour des fleurs un cornet assez serré qui les protège; on entoure le tout d'une grande feuille de papier. Des fleurs ainsi traitées peuvent se conserver très fraîches un ou deux jours.

* * *

RECETTE

Cornets crème au café. — Ces cornets, garnis de crème pâtissière au café ou au chocolat, se donnent au dessert ou au "five o'clock"; en ce cas, ils ne se conservent pas, on doit les consommer de suite. Tandis que, préparés de la même façon en formant des cornets plus petits, ce devient une friandise sèche qui se conserve fort bien dans des boîtes de fer-blanc.

Pour la pâte, il faut 1-2 livre de sucre, autant, soit 1-2 livre de farine de gruau et 4 beaux oeufs.

Dans une petite terrine, on met le sucre en poudre; un par un on y casse les oeufs qu'on mélange avec le sucre. Ces oeufs doivent être mêlés avec le sucre et non battus; on incorpore ensuite la farine et, quand le mélange est presque terminé, on ajoute de l'eau de fleurs d'oranger ou du kirsch, du cognac, etc. Il ne faut pas trop travailler la pâte.

La cuisson se fait sur une plaque ou une tourtière préalablement beurrée ou huilée.

*

Pour les cornets garnis qui doivent être de bonnes dimensions, on étend la pâte avec une cuillère à bouche; pour les petits cornets, une cuillère à entremets suffit. La pâte ne doit pas se toucher, elle s'étend à la cuisson; à four chaud quatre à cinq minutes suffisent; on voit que la pâte est cuite quand chaque rond se colore d'un cercle brun clair.

Vivement il faut former les cornets car en se refroidissant la pâte se briserait.

* * *

LA PROPRETE

L'extérieur est l'image parfaite de l'âme. Qui de nous ne s'est senti rebuté dans ses élans par la tenue négligée d'une personne à laquelle nous nous intéressions? La plus pauvre, si elle est soignée, s'attirera la confiance et le modeste raffinement de sa toilette appellera la sympathie. Nous serons conquises par le soin, la netteté, la propreté, cette première des élégances de laquelle ne se départissent jamais les belles natures. — (Magda).

Marjolaine

HAUT DE MYSTERE

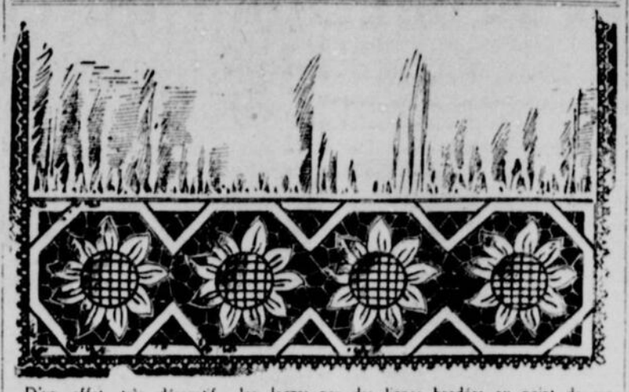

D'un effet très décoratif, les larges fleurs des soleils sont toujours employées très avantageusement dans les ouvrages de broderie. Cette fois encore, elles ornent gracieusement cette bande de broderie destinée à un haut de mystère.

Les pétales des fleurs sont contournés à points de feston bien réguliers. Au centre des fleurs se trouve un quadrillé formé par des lignes brodées au point de cordonnet.

Les pétales des fleurs finement découpés se détachant sur un fond ajouré de brides craquelées et festonnées.

Pour la solidité du travail, il est nécessaire de commencer par broder toutes les barrettes et ensuite le contour des pétales sera limité au point de feston.

Entre Nous

PIERRE LIS.— L'article aura sa place tout bientôt, c'est-à-dire la semaine prochaine et j'espère que l'espace ne fera pas défaut. Les années ne peuvent rien enlever à la vivacité de ses souvenirs, ils sont de ceux que rien n'efface et qui demeurent. Bonjour, Pierre Lis.

MECCO.— Je n'ai pas vu en effet, mais maintenant je sais, et je vous remercie de m'avoir signalé le fait. Nous aurons bientôt notre emblème; je crois comme vous que l'idée est excellente et nous saurons bientôt ce qu'en pensent les échangistes. Votre plaisir a été le mien, petite amie, c'était si facile de vous le donner. Au revoir Mecco, et recevez ma meilleure pensée.

MUGUETTE.— Mais non, vous ne venez jamais trop souvent et ne pensez plus jamais ainsi puisque vous êtes chez-vous ici. Ecrivez-moi donc souvent petite Muguette et venez avec confiance. Votre idée me semble bonne et bien trouvée, elle sera soumise avec les autres au vote des échangistes. Au revoir, petite amie, que le Royaume vous soit bon et notre amitié, douce.

PETITE PENSEE. — Jusqu'à aujourd'hui j'avais encore l'espérance de retrouver le joyeux sourire de ma petite amie, mais voilà que l'espérance même n'existe plus en moi maintenant que je sais qu'elle n'est plus. Cette nouvelle me cause un réel chagrin et une peine très vive. Notre amitié datait déjà de plus de quatre ans; elle était un des premiers liens sincères et fidèles crées au Royaume, je ne puis l'oublier. Je vous remercie de m'avoir fait savoir, petite Pensée. Il faut s'habituer aux jours froids pour se préparer à l'hiver, d'ailleurs les jours ensoleillés d'automne ont bien aussi leur charme. Profitez-en pour faire de longues marches et pour respirer le bon air, puis, par les jours de mauvais temps, venez au Royaume où je vous attends toujours. Amitiés.

Marjolaine

Cadeaux de Fourrures Confectionnées

Également fashionables et pratiques — Une belle parure de cou, en luxueux Renard argenté: $165.00 à $450.00. — La Royale Zibeline: $55.00 à $350.00 — Élégants Renards teints: $25.00 à $120.00.

J.V. QUINN
Autrefois de Fairweathers.

Immeuble Banque Union,
182-184 rue Peel
(Vis-à-vis l'Hôtel Mont-Royal)

Grands Magasins Goodwin

Ouverts vendredi soir jusqu'à 9 hrs, samedi soir jusqu'à 10 hrs, ainsi que tous les soirs d'ici à Noël. Fermés à 6 hrs la veille de Noël

Une Confession à Chacun de Vous

Monsieur,

Nous avons beaucoup trop de paletots pour ce temps de l'année. Et il n'y a rien d'étonnant à cela si on considère le temps doux que nous avons eu. Nous envisageons carrément la situation, et, au lieu d'attendre en janvier, nous offrons tous nos paletots à 20% de rabais. Et nous en avons de superbes.

Les produits des meilleurs fabricants du Canada et la crème des marchés anglais.

Beaux ulsters frisés, ulsters de ville, modèles Guard, modèles anglais avec petit ou grand collet tempête, poches rapportées ou à soufflet, avec ou sans ceinture. Tailles 34 à 46. Toutes couleurs.

En somme une offre très remarquable, se présentant au début de l'hiver. Vous avez le choix. Il n'y a aucune réserve.

Bien à vous,

GOODWIN'S

100 Edredons avec panneau de Satin

Vendredi Rég. 5.00 **3.89**

Remplis de coton pur et souple. Grandeurs: 60 x 72 et 66 x 72. Nuances de rose et bleu.

AU DEUXIEME CHEZ GOODWIN.

Couvertures Robes de Bain avec cordes

Offre spéciale à **7.50**

Marques "Beacon" et "Esmond". Belle variété de patrons et de couleurs.

AU DEUXIEME CHEZ GOODWIN.

Draps Brodés et en Dentelle Japonaise faite à la main

Offre spéciale à **2.95** chacun Rég. 4.50

Faits de coton de très belle qualité avec insertion de dentelle faite à la main. Grandeur: 72 x 108 — assez longs pour couvrir l'oreiller.

AU DEUXIEME CHEZ GOODWIN

Vente de 600

Jolies Robes de Nuit à 1.45

Rég. 2.00 et 2.25

En beau voile français, crêpe de coton de fantaisie et autres excellents tissus. Rose pâle, mauve, azur, corail et rosée de miel.

Tailles: 36, 38 et 40.

AU DEUXIEME chez GOODWIN

500 paires de Bas de Cachemire pour Dames

Offre Spéciale à .50

En cachemire noir à côtes 4-1 — sans coutures, talons et bouts doubles. Aussi en noir uni avec coins de couleur.

AU REZ-DE-CHAUSSEE CHEZ GOODWIN

Ce Lit "Simmons" pour Poupées, 3.95

Exactement comme les lits de grande personne

Rég. 5.00

Ce lit robuste est fait des mêmes matériaux que les gros lits Simmons. Fini noyer. Matelas épais et souple ainsi qu'oreiller.

Grande Offre Spéciale

d'Articles Wear-Ever

Casserole Wear-Ever de trois pintes, prix ordinaire, 1.50. Et 1 casserole de 1 1-5 chopine avec bec, prix ordinaire .50.

Les 2 pour .98

Rôtisoires doubles Wear-Ever, 4.98

Prix ord., 7.20

16 pouces.

AU TROISIEME CHEZ GOODWIN.

Une Vente de Chandails tout Laine sans Manches pour Hommes, 1.75 chacun

Brun, chameau, oxford et blanc.

Toutes tailles.

AU REZ-DE-CHAUSSEE CHEZ GOODWIN.

Amenez les enfants voir le Père Noel dans sa boule de neige au 2ième étage

Le matin de 10 à 12. L'après-midi de 2.30 à 5.

LE DERNIER JOUR

que vous avez pour prendre avantage du Concours pour Ecoliers et Ecolières

UN PRIX DE $100

sera accordé à la meilleure phrase pour remplacer celle employée jusqu'à présent :—

Faites vos achats chez Goodwin.

Les réponses reçues seront jugées le 15 décembre prochain, et aucune réponse reçue après le 12 décembre ne sera acceptée. Remplissez la formule ci-dessous et adressez-la au

Bureau de la Publicité,
GRANDS MAGASINS GOODWIN,
Rue Ste-Catherine Ouest, Montréal, P. Q.

GRANDS MAGASINS GOODWIN

Je suggère l'expression suivante:—

.....

Nom .....

Adresse .....

Age ....

Signature d'un parent.

Offres Spéciales de Mouchoirs

Trois beaux mouchoirs blancs ou de couleur en linon, dans une boîte de fantaisie, pour ..... **.75**

Mouchoirs suisses en linon blanc avec bords festonnés et broderie de couleur. Aussi en mulle de couleur avec coins brodés, bordures à point d'ourlet et festonnés. Prix de vente, 2 pour ..... **.25**

AU REZ-DE-CHAUSSEE CHEZ GOODWIN

Cadeaux à 1.00 en fait d'Articles de Toilette

Eau de toilette Hudnut, diverses odeurs.
Bouteilles de parfum Ivory français.
Parfum cendres de roses, format pour porte-monnaie.
Poudre de talc Houbigant, Guerlain, Colombine, Fleur d'Amour et Du Barry.
Parfum Hudnut, diverses odeurs.
Parfum Taylor, diverses odeurs.
Eau de toilette Carissima.

AU REZ-DE-CHAUSSEE CHEZ GOODWIN.

AURELE JOLIAT EST LE PRINCIPAL ARTISAN DE LA VICTOIRE DU CANADIEN HIER

Le fameux ailier joue une partie à l'emporte-pièce, comptant quatre points et balayant tout sur son passage. — Score final 5 à 0 pour le Canadien sur le Montréal. — Ce dernier s'est bien défendu, Benedict et Lowery brillant spécialement. — Une partie foudroyante de rapidité pour les champions du monde, dont les avants étaient partout et la défense inexpugnable.

Scorant quatre points à lui seul et jouant une partie comme il fit lors des séries de la coupe Stanley à Ottawa, l'hiver dernier, Aurèle Joliat, le sensationnel ailier gauche du Canadien, a été le principal artisan de la victoire des champions du monde sur le club Montréal, hier soir, à l'aréna Mont-Royal. Le résultat final fut de 5 à 0 pour le Canadien, et Joliat a été responsable des quatre-cinquièmes des points de son équipe.

Ce jeune joueur, qui forme avec Billy Boucher et Morentz, la ligne d'avants la plus rapide et la plus dangereuse du monde à l'heure actuelle, a certainement déployé hier soir ses plus brillantes qualités de joueur et de "stick-handler." Quelques-unes de ses prouesses ont été insurpassables, tandis que ses élans, ses courses furibonde, ses charges répétées, persistantes ont tenu une foule énorme sur le qui-vive du commencement à la fin de la partie.

Le jeu de Joliat a valu à lui seul plusieurs fois le prix d'entrée à la partie d'hier soir. Plein de sang-froid, méthodique, rapide comme le vent, impétueux comme l'eau d'une cataracte, Aurèle s'élançait sur la glace comme une trombe, balayant ses adversaires, dépassant parfois la rondelle qu'il avait subtilisée à l'ennemi ou qu'un compagnon lui avait passée, et il éludait ses adversaires les uns après les autres, pour arriver devant Benedict, qui faisait alors toutes sortes de tours d'équilibrisme pour empêcher ses filets d'être visités par le "puck."

Lorsque Joliat effectuait une attaque, une charge, les gens, mus comme par un ressort, se levaient et commençaient à crier, à applaudir, et si la charge se terminait par un résultat positif, les acclamations augmentaient en volume et l'immense amphithéâtre de l'avenue Mont-Royal semblait crouler sous l'ovation délirante que le héros de la soirée recevait.

Joliat fut un véritable "puzzle" pour ses adversaires. Il les éluda avec une dextérité consommée, il les éclipsa par sa maîtrise, sa science et les fit paraître bien inférieurs à lui par sa rapidité vertigieuse. Il nous rappelait hier soir les beaux jours de Jack Laviolette, ce virtuose du hockey, qui évoluait comme un vrai cyclone sur la glace, patinant en avant, à reculons sur un seul patin, sautant par-dessus un adversaire et accomplissant les exercices les plus fantastiques dans ses courses furibondes et échevelées. Joliat fut un joueur à part, hier soir, et il s'est montré inlassable et infatigable, méritant une place dans l'Olympe du hockey. Les Newsy Lalonde et les "Cyclone" Taylor ne lui auraient pas été supérieurs, même à leur meilleur.

Joliat n'a pas craint la mêlée, il n'a pas redouté la casse. Les poids lourds de l'équipe anglaise ont cherché à l'embouteiller, mais la plupart du temps, leurs peines furent perdues inutilement, car Aurèle était loin de ses adversaires lorsque ceux-ci semblaient se jeter sur lui. Sur la fin de la partie, Joliat et Dinsmore, l'étoile du rugby de Toronto, se caressèrent à coups de poing et il fallut les séparer, mais ce fut le seul moment où Joliat perdit son sang-froid et s'oublia. Il avait pratiquement gagné la partie à son club et il ne restait que quelques minutes de jeu, de sorte que son absence, imposée par la punition qu'il reçut de l'arbitre Smeaton, ne fut pas coûteuse à son équipe.

Du reste, le Canadien a joué hier soir une partie parfaite et ses milliers de partisans ont été à même de constater qu'il était en forme splendide. Tous ses joueurs méritent une mention particulière, et le fait qu'il n'y eut de changements de faits que dans la deuxième période avancée, prouve à l'évidence que les réguliers étaient en grande forme et qu'ils ne pouvaient être mieux conditionnés.

Howie Morentz s'est dépensé sans compter, sillonnant en tous sens la glace de l'aréna, et se montrant toujours dangereux. Peu craintif, Howie fut partout, brisa plusieurs combinaisons, fit de belles attaques, s'il n'eut pas le succès de son co-équipier Joliat il eut beaucoup de mérite tout de même, car les gens avaient les yeux fixés magnétiquement sur son numéro autant que sur le numéro quatre que portait Joliat au dos de son uniforme.

Billy Boucher, à qui nous faisions remarqué son jeu par trop individuel il y a quelques jours, s'est fortement amélioré, et il a pratiqué la combinaison avec plus d'apparât, hier. Boucher a mis un point à son crédit, et il aurait dû en compter plusieurs. Il fut réellement malchanceux, d'autant plus qu'il fut l'objet d'une vigilance, qui fut rarement prise en défaut. Malgré tout, Billy a souvent écarté ses adversaires et donné du fil à retordre à la défense anglaise.

Sprague Cleghorn et Billy Coutu ont été de véritables forteresses et rarement les montréalais purent-ils les prendre en défaut. Sprague et Billy n'ont rien perdu de leur efficacité comme joueurs de défense. Cleghorn a frotté les côtes à plusieurs de ses adversaires, qui ont dû se repentir de l'avoir trop pressé. Il a administré de puissants body-checks qui ont envoyé rouler sur la glace ceux qui les reçurent. Coutu a été effectif et s'il n'eut pas son impétuosité de l'hiver dernier il fut, sur la défense, un véritable roc. Cleghorn en fut un autre de torte que, avec Vézina brillant d'un vif éclat, dans ses filets, la défense du Canadien était inexpugnable.

Pour le Montréal, il faut accorder une mention spéciale à Benedict et Lowery, tous deux de l'Ottawa l'hiver dernier. Le premier s'est distingué en pratiquant de nombreux et difficiles arrêts, quelques-uns étant bloqués lorsque le gérant se jetait par terre pour boucher l'entrée de ses filets. Il se servit de son jugement et les points qui trouèrent ses buts étaient pratiquement pas arrêtables. Lowery a joué une partie solide et continue et son jeu fut impressionnant.

Dans son ensemble, le Montréal a fait de réels progrès et les amateurs de hockey, présents à la joûte d'hier, ont dû se rendre compte que Cecil Hart avait réussi à faire d'un lot de joueurs épars un ensemble déjà redoutable et qui le sera bien davantage lorsque cette machine aura fonctionnée encore quelques fois.

La partie fut rapide et très intéressante, à certains moments elle devint enlevante et les spectateurs étaient dans un état d'âme difficile à décrire. Le Montréal, tout blanchi qu'il a été, ne fut pas écrasé et son échec n'a rien de déshonorant, loin de là. Le club de James Strachan s'est attaqué hier à l'équipe qui remporta le championnat du monde et la coupe Stanley, l'hiver dernier, et il s'est adonné contre les champions dans leur meilleure forme.

Il a été intéressant de voir le courant de sympathie de la foule. Le club Montréal avait beaucoup de partisans dans l'assistance, mais en proportion bien inférieure aux partisans des Canadiens. Ceci nous rappela un moment les jours déjà lointains où le Wanderer brillait dans le hockey professionnel avec des joueurs comme les Art. Ross, les Hyland, les Cleghorn, etc.

La glace artificielle de l'aréna ne le cède aucunement à celle des autres patinoirs, et il faut féliciter la direction d'avoir enfin réalisé un projet qui lui tenait tant à coeur. Il y avait une foule débordante, mais le système des placiers fonctionna très bien, de sorte que rien ne vint mécontenter la foule.

L'arbitre Smeaton appela les équipes au centre de la glace à 8.20 p.m., et le jeu commença bientôt avec rapidité pour se poursuivre à cette allure jusque dans les dernières minutes de la partie.

Le Canadien compta l'unique point de la partie, lorsque Joliat prit Benedict savamment en défaut au bout de cinq minutes sur un retour du "puck" lancé par Billy Boucher sur Benedict.

Il s'écoula dix minutes dans la deuxième période lorsque Joliat son premier exploit après que Sprague Cleghorn n'eût pas réussi sa tentative de franchir les lignes adverses. Sur la fin de la période, Joliat comptait son troisième points, puisqu'il eut à passer les avants qui le cernaient et les joueurs de défense qui le guettaient. Il lança de côté, presque sur la bande et mit tellement de précision que le caoutchouc vint tomber dans la cage de Benedict.

Billy Boucher compta son point solitaire dans le milieu de la troisième période et sur une passe de Sprague Cleghorn, qui avait enlevé la rondelle à un adversaire. Moins de trois minutes plus tard, Joliat comptait son quatrième point après un brillant effort.

ALIGNEMENT ET SOMMAIRE D'HIER :

MONTREAL		CANADIENS
Benedict	Buts	Vézina
Cain	Défenses	S. Cleghorn
Monroe	Défenses	Coutu
Lowery	Centres	Morentz
Berlinguette	Attaques	Boucher
Broadbent	Attaques	Joliat

Substituts. — Montréal: Noble, Dinsmore, Rothschild, Scott, Carroll, J. Monrie. Canadiens: Mantha, Matz, Odie Cleghorn.

SOMMAIRE

Première période

1.—Canadien	Joliat	50

Deuxième période

2.—Canadien	Joliat	10.50
3.—Canadien	Joliat	7.40

Troisième période

4.—Canadien	Boucher	9.50
5.—Canadien	Joliat	2.40

POSITION DES CLUBS DE LA N.H.L.

	Gag.	Per.	Pr.	Ctre.
Hamilton	4	0	24	7
Canadiens	3	1	17	6
St-Patrick	2	2	15	23
Montréal	1	3	4	10
Boston	1	3	9	17
Ottawa	1	3	9	15

Parties de samedi: Hamilton à Canadiens; Montréal à St-Patrick.
Partie de lundi: Ottawa à Boston.

LA GRANDE VEDETTE D'HIER SOIR

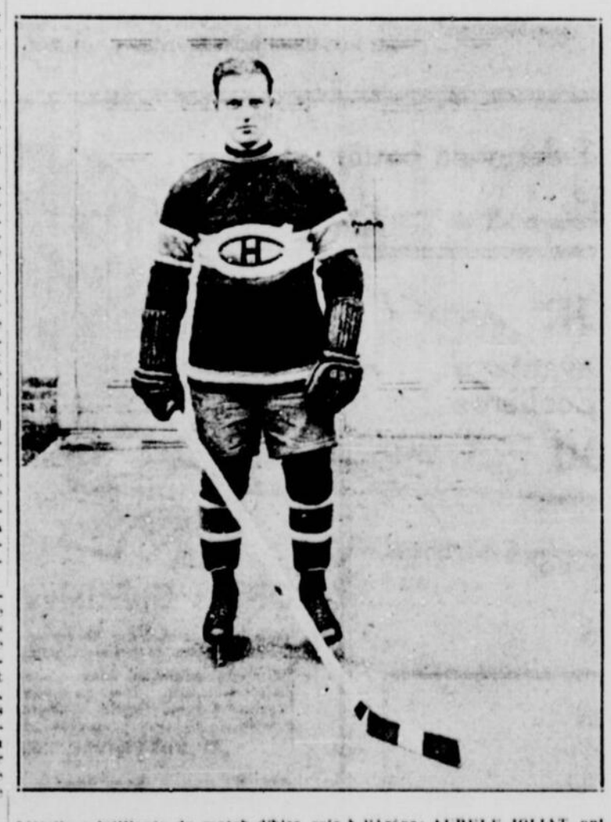

L'étoile scintillante du match d'hier soir à l'Aréna: AURELE JOLIAT, qui a compté quatre points et pris la tête de la ligue professionnelle comme scorer.

L'HEURE DU HOCKEY

Le livre que vient de publier M. Alex. Moore, sur le hockey Canadien, est un véritable chef-d'oeuvre de précision et d'élégance. Il contient 175 pages de renseignements précieux et de bonne littérature sportive, et nous ne pouvons que féliciter l'auteur de son beau travail. Ce livre a été distribué gratuitement à des milliers de personnes hier à l'aréna Mont-Royal et on devrait le conserver précieusement pour le consulter au besoin.

LE LANCEUR Phil. "Lefty" Weinert, du club Philadelphie National, a été vendu au club Vernon pour Walter Kimmick, troisième but. Les Parkinson, infielder, a été vendu au Nashville, de la ligue du Sud, pour "Chicken" Hawkes, Andy Woehrs, infielder, et Lerton Pinto, lanceur, ont été échangés pour C. B. Huber, 3ème but, du club Beaumont, de la Texas League. Le même club a vendu les lanceurs Dana Fillingim et O. B. O'Neal aux Phillies.

FAITS ET GESTES DES CLUBS MONTREAL ET CANADIEN, HIER SOIR

L'OTTAWA SUBIT SUR SA GLACE UNE DEFAITE HUMILIANTE HIER

Les Sénateurs sont battus par le Saint-Patrick par le score de 6 à 3. — Avance de quatre points.

OTTAWA, 11. — Le club Saint-Patrick a dû mettre fin aux clameurs qui s'élevaient à Toronto contre ses récents échecs en battant l'Ottawa hier soir par le score de 6 à 3. Cette victoire était bien inattendue et fort imprévue de la plupart des 4,000 personnes qui se trouvaient à l'Auditorium pour voir les équipes à l'oeuvre.

Les visiteurs chargèrent les buts de Connell dans la première période et au bout de dix-sept minutes, pour persistance fut récompensée lorsque Adams prit Connell en défaut sur un "drive" électrisant, après avoir éludé habilement Edwin Norman. Connell n'avait aucune chance de parer le coup.

Les visiteurs continuèrent d'attaquer au commencement de la seconde période avec le résultat qu'ils mirent trois autres points à leur crédit en moins de quinze minutes. Les spectateurs ne pouvaient en croire leurs yeux. Adams Dye et Holway comptèrent à tour de rôle. Adams s'empara de la rondelle que conduisait Gorman et lança adroitement dans les buts en cinq minutes et demie. Dye, deux minutes plus tard, fit une charge et força Connell à venir à sa rencontre et lança la rondelle dans les buts dégarnis. Enfin, Holway, à la suite d'une mêlée, reçut le "puck" d'Adams et le lança dans les filets locaux pour le quatrième point des visiteurs.

Avec une pareille avance on aurait cru que le Saint-Patrick gagnait la partie gagnée d'avance. Il en fut rien car en moins de dix minutes les Ottawa avaient mis trois points à leur crédit au commencement de la dernière période. Denneny prit d'abord Roach en défaut en 8.30 minutes sur une passe de Hooley Smith. Moins de deux minutes plus tard, Boucher reçut une grande passe de Cy. Denneny et il compta le second point des Sénateurs. Dès la reprise du jeu, Denneny fit une attaque individuelle et en quinze secondes il avait compté le troisième point des Ottawa, qui n'étaient plus qu'à un point d'égaler le score.

Les Sénateurs étaient cependant trop harassés par leurs efforts herculéens, tandis que les visiteurs leur opposaient toujours une défense solide et systématique. Dye réussit à compter sur une passe de "Bert" Corbeau sur la fin de la période, tandis que dix secondes plus tard McCaffrey mettait le dernier point à son crédit sur une passe d'Adams.

Alignement et sommaire

Toronto		Ottawa
Roach	buts	Connell
Corbeau	défense	Boucher
Holway	défense	Gorman
Adams	centre	Nighbor
Fisher	aile g.	Clancy
McCaffrey	aile d.	Smith

Substituts: Toronto: Dye, Reid, Jackson, Stuart; Ottawa: Finnegan, Denneny, Hitchman, Campbell.

Arbitre: Dr Eddie O'Leary, Ottawa.

Première période

1—Toronto, Adams	17.00

Deuxième période

2—Toronto, Adams	5.30
3—Toonto, Dye	7.00
4—Toronto, Holway	6.30

Troisième période

5—Ottawa, Denneny	8.30
6—Ottawa, Boucher	1.45
7—Ottawa, Denneny	15
8—Toronto, Dye	8.00
9—Toronto, McCaffrey	10

Toronto 6; Ottawa 3.

Joueur de baseball qui se suicide hier

MEMPHIS, Tenn., 11. — (Presse Associée).—Jack Wakefield, autrefois du club de baseball Saint-Louis, de la ligue Nationale, s'est suicidé, hier soir. Il quitta la demeure de sa fiancée, après une querelle et se rendit chez un ami. En entrant, il lui dit: "Prends garde, je vais me tuer". Et au même moment, tirant un revolver de poche, il se brûla la cervelle.

Au cours de l'entrainement avec le club Saint-Louis, cette année, Wakefield se brisa une jambe. S'étant remis, il fut envoyé à Danville dans la ligue des Trois I, où il se brisa la jambe à nouveau. Par suite, il ne put jouer de la saison.

AURELE JOLIAT PREND LA TETE DES COMPTEURS

Aurèle Joliat, en comptant quatre points hier soir contre le Montréal, a pris la tête des scorers de la N.H.L. Son plus proche concurrent est "Red" Green, du club Hamilton, qui le suit avec deux points de moins, soit sept en tout contre neuf pour le fameux ailier du Canadien. Jack Adams, du Saint-Patrick, vient au troisième rang avec six points. Voici la liste des scorers à date:

A. Joliat, Canadiens	9
Red Green, Hamilton	7
Jack Adams, St-Patrick	6
W. Boucher, Canadiens	4
Babe Dye, St-Patrick	4
W. Burch, Hamilotn	4
H. Morenz, Canadiens	3
C. Cooper, Boston	3
S. Harris, Boston	2
C. Denneny, Ottawa	2
K. Randall, Hamilton	3
M. Roach, Hamilton	2
H. Broadbent, Montréal	2
W. Green, Hamilton	2
A. McKinnon, Hamilton	2
King Clancy, Ottawa	2
E. Gorman, Ottawa	2
C. Langlois, Hamilton	2
G. Boucher, Ottawa	2
A. McCaffrey, St-Patrick	2

Ont compté un point: Holway, St-Patrick; Howe, Boston; L. Cook, Boston; J. Herberts, Boston; Reg. Noble, Montréal; Bert Corbeau, St-Patrick; E. Bouchard, Hamilton; Mantha, Canadiens; Cain, Montréal; et Dinsmore, Montréal.

NOS SYMPATHIES à Johnny Lynch, le gérant du club de hockey Sainte-Anne, de la ligue de l'Est, pour la mort de sa fillette, arrivée hier. Jimmy Foley aura charge de l'équipe irlandaise ce soir à l'aréna contre le National.

LE CLUB HAMILTON GARDE LA TETE DE LA N. H. L. HIER

Il défait le Boston par 7 à 1, Langlois et Randall jouant une belle partie. — Manque de fini.

Hamilton, 11. — Les Hamilton ont continué leur marche victorieuse en battant hier soir, les "Bruins" de Boston, par un score de 7 à 1. Il n'y eut qu'un point de fait dans la première période, et ce fut Charlie Langlois, qui le mit à son crédit, mais, à proprement parler, les locaux auraient dû compter plusieurs fois dans la période d'ouverture. Fowler fit du beau travail dans ses buts et c'est en grande partie dû à ce facteur si les visiteurs ne furent pas déclassés dans la première période.

Les Bostonais ont bien joué, mais ils ont manqué de ce fini qui rend le jeu quasi-parfait et les locaux ont eu le dessus à tous les moments et dans toute les départements. Il n'y eut à proprement parler, que la première période, qui présenta une certaine égalité, et seul le travail de Fowler sauva la situation.

Plusieurs punitions furent infligées dans la première période et le Hamilton pressa le jeu dès le début. Langlois, après 2 minutes de jeu, fit une belle course individuelle et alla prendre Fowler en défaut. Cooper Burch, Herberts, Mitchell, McKinnon, Harris et Langlois allèrent successivement en pénitence pour infractions ou irrégularités, et le jeu devint rude, mais l'arbitre Marsh ne fléchit pas et exerça un bon contrôle sur les joueurs.

Dans la deuxième période, Skinner fit son apparition au centre pour le club Boston, tandis que Cooper et Mitchell furent sur les ailes.

Ce fut au tour de Randall, autre joueur de défense, à se mettre en évidence comme compteur dans la deuxième période. Il mit ce deux première points à son crédit en premier en quatre et le second en deux minutes. Le seul point des visiteurs fut fait sur les trois-quarts de la période, par Harris, sans le concours de personne.

Dans la finale, le Hamilton scella définitivement le sort de la partie, en comptant quatre fois de suite. Burch, Red Green, Randall et Roach étant les scorers. Fowler fut bombardé de tous les côtés et sous l'avalanche il fut obligé de céder.

Alignement et sommaire:

Boston		Hamilton
Fowler	buts	Forbes
Rowe	défenses	Langlois
Herberts	défenses	Randall
Sparrow	centres	Burch
Cooper	ailes d.	S. Green
Mitchell	ailes g.	Red. Green

Substituts: Boston: Schnarr, Headley, Harris, Skinner, Redding, Cooke, Hamilton: Spring, Roach, McKinnon, Bouchard.

Arbitre: Lou Marsh.

Première période

1—Hamilton, Langlois	3.28

Deuxième période

2—Hamilton, Randall	4.00
3—Hamilton, Randall	2.50
4—Boston, Harris	9.50

Troisième période

5—Hamilton, Burch	.55
6—Hamilton, A. Green	1.05
7—Hamilton, Randall	12.30
8—Hamilton, Roach	2.50

LE TURF FAIT UNE RUDE PERTE PAR LA MORT D'AUGUST BELMONT, A NEW-YORK

LA VITESSE DOIT PRIMER LA PESANTEUR AU DIRE D'EDGREN

Les poids-lourds sont handicappés sérieusement tandis que les poids-légers ont des avantages réels. — De exemples frappants.

(Par Robert Edgren)

LVIII

Si l'Hercule grec antique revenait sur la terre aujourd'hui, il ne trouverait pas de place dans les sports athlétiques, suaf parmi les lanceurs de poids et les lutteurs. Seulement que dans la lutte et le lancement du poids, la force brute et la masse comptent, et, même dans ces sports, la vitesse doit-elle combinée avec la masse pour acquérir la forme qui mène au championnat. Le levage des poids est la seule catégorie athlétique qui ne requiert que la force et la masse et qui ne demande pas de vitesse du tout.

La vitesse est le grand besoin de tous les événements athlétiques. Le poids et la masse sont hors de mode. C'est pour cela que les anciens Grecs, qui étaient les plus grands athlètes du monde de leur époque, ont dû regarder la vitesse comme la chose la plus importante de l'athlétisme, car les vieilles statues grecques des lanceurs de disques, des coureurs, des boxeurs et des combattants nous révèlent des types développés pour la vitsse. Hercule fut l'exception, parce qu'il était l'idéal de la force terrifiante combinée avec la masse.

LES GARDES DE YALE

L'entraineur Rockne de Notre-Dame choisit ses joueurs-étoiles de football pour leur vitesse. Il ne se soucie pas du tout de la pesanteur et de la masse. Ses équipes légères ont démontré qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une ligne pesante. Elle a battu aisément des équipes plus grosses et plus lourdes, par la vitesse et l'impétuosité et par un système de jeu calculé pour utiliser la vitesse et l'endurance plutôt que la force. Bob Zupke, de l'Illinois, possède une formidable équipe, dont la moyenne de pesanteur est de 185 livres, qui se compare bien à quelques-unes des anciennes équipes géantes de football. Il y a de réels géants dans l'alignement de l'Illinois.

Le centre Shively pèse 213 livres. La garde de droite Miller pèse 205 livres. Le "tackle" de droite fait pencher la balance à 213 livres. Dans les arrières, Britton pèse 211 livres, étant le plus gros arrière de tout le pays, tandis que Grande et Léonard pèsent respectivement 170 et 182 livres. L'équipe Illinois, qui décrocha le championnat en 1914, avait en moyenne quatorze livres de moins par joueur que celle de cette année. Mais Zupke entraine ses gros hommes entièrement pour la vitesse. Il a une théorie qui veut qu'un club de gros hommes entrainé exclusivement pour la vitesse devrait battre les équipes rapides plus légères, et il cherche à prouver le bienfondé de sa théorie. Les instructeurs ont coutume d'aimer leurs lignes solides.

Il y a quelques années, avant que le jeu ouvert moderne ne fût adopté dans le football, les instructeurs de collèges parcouraient leurs territoires pour découvrir des colosses pour leur ligne. Je me souviens qu'une année Yale avait deux hommes formidablement gras, chacun pesant deux cent soixante livres, sur sa ligne. Ils ne pouvaient pas sortir de leur propre trace, mais ils n'étaient pas remuables et on les considérait d'une efficacité merveilleuse. On supposait que des arrières rapides, placés derrière une ligne ressemblant à un rouleau à vapeur, formaient une combinaison invincible. Maintenant Rockne et les autres instructeurs désirent avoir une ligne rapide.

JESS, LE COLOSSE

Même parmi les lanceurs de poids, les géants de trois cents livres sont hors de mode. Bud Houser, pesant 184 livres seulement, a gagné le lancement du poids et du disque aux Jeux Olympiques. Bud est un paquet de muscles, mais il n'est pas gros ou pansu. Avant Bud, les plus grands lanceurs de poids étaient Ralph Rose, qui mesurait six pieds et six pouces et pesait de 285 à 320 livres pendant sa carrière de champion, et Pat McDonald, qui excédait également 300 livres en avoir-du-poids. Ces géants pouvaient lancer le poids comme ils auraient fait d'une orange. Le poids de seize livres n'était rien dans leurs mains. Mais le petit Houser a modifié l'idée du monde sur le lancement du poids. Il se sert de la vitesse.

Lorsque Jack Johnson remporta le championnat poids lourd du monde, à la boxe, il se fit une chasse effrénée dans le but de découvrir les plus gros hommes blancs du continent susceptibles d'être des "espérances blanches." Les gens oublièrent que Bob Fitzsimmons, un six pieds et un poids moyen, avait été le plus rude frappeur et l'un des champions poids lourds les plus célèbres de tous les temps. Jim Jeffries était un géant, naturellement, mais il fut une exception à la regle parmi les gros hommes, étant extrêmement rapide sur ses pieds et avec ses mains. Il pouvait se battre comme un poids léger. Palzer pesait 235 livres et mesurait six pieds trois pouces. Willard arriva au sommet de sa carrière et gagna le titre parce qu'il mesurait six pieds sept pouces et pesait 243 livres. Sa pesanteur naturelle, en bonne condition ordinaire, était de vingt livres au-dessus de ce poids.

Dans le temps de Willard, on crut que personne, sauf un colosse, aurait une chance de devenir champion poids lourd. De gros hommes furent sortis des chantiers et des fermes de l'Ouest et mis à l'essai pour devenir des aspirants au titre de Willard, mais tous étaient lents et gauches et ne purent se faire valoir pour la peine. Alors vint Jack Dempsey, mesurant six pieds un pouce et demi et entrainé pour peser 182 livres, en déshabillé. Il terrassa Willard dans le combat le plus court qui ait jamais figuré dans le championnat poids lourd de l'univers. Dempsey a continué depuis à mettre hors de son chemin d'autres géants de l'arène.

Dempsey est le plus rapide des gros hommes que j'ai encore vus dans une arène. Sa vitesse lui permet de frapper tandis que le poing de l'autre se prepare à frapper et c'est ce facteur qui gagne les batailles. Rien ne contrarie autant un boxeur que de tomber au-devant d'un coup pendant qu'il frappe. Dempsey laisse souvent un adversaire commencer un coup parfaitement dirigé et se jette en avant pour arriver avant le coup par un autre plus rapide.

(Copyright 1924 par le Bell Syndicat Inc.)

HOCKEY INTER-UNIVERSITAIRE POUR MONTREAL

C'est toujours lundi prochain, 15 courant, que les étudiants de nos deux universités montréalaises en viendront aux prises, à l'Aréna Mont-Royal. Cette partie, la première d'une série de trois, entre McGill et l'U. de M., pour le trophée Beaubien, est d'une importance capitale; on n'ignore pas dans le public l'ambition de ces deux groupes d'étudiants à s'assurer la suprématie sportive sur l'autre et on peut s'attendre à une joute des plus intéressantes.

Ce sera la première apparition de ces deux équipes sur la glace, cette année, mais on peut compter tout de même sur une sérieuse exhibition de hockey: l'entrain que les joueurs anglais et canadiens-français ont apporté à leurs séances répétées d'entrainement, la force à peu près égale des deux clubs, la compétence reconnue de leurs entraineurs respectifs, Marshall et Shaughneasy, sont des garanties pour les véritables amateurs de notre sport hivernal favori.

L'alignement des deux équipes est fait depuis le début de la semaine, comme nous l'annoncions; mais les géants de McGill et de l'U. de M. ne veulent pas les faire connaitres encore; selon toute apparence, ils se réservent mutuellement des surprises dont on verra l'effet sur la glace, le 15 décembre au soir.

On ferait bien de se procurer des billets au plus tôt, ils s'enlèvent rapidement; tous tiennent à encourager leurs favoris de part et d'autre.

QUE SERA LA PARTIE SAINTE-ANNE-NATIONAL

C'est ce soir, que la ligue de l'Est du Canada fera l'ouverture de sa saison à l'aréna Mont-Royal alors que le National sera l'hôte du Sainte-Anne. Cette partie devrait être une remarquable exhibition de hockey, surtout si le club irlandais peut forcer la note. Le Sainte-Anne a commencé tard, il est vrai, à s'entrainer, mais il a bien repris le temps perdu, d'autant plus que, avant d'embarquer sur la glace prendre ses premières parties, il avait fait beaucoup d'exercices de gymnase qui le disposaient déjà à une rapide mise en condition.

Quant au National, il sera en excellente posture pour rencontrer son rude adversaire et il entend bien répéter les glorieux succès de l'hiver dernier et battre tous ses adversaires. Il espère que ses supporteurs et ses partisans seront à l'aréna ce soir pour l'encourager et l'applaudir.

Ce sera, à proprement parler, la première exhibition sénior amateur de la saison, et avec une magnifique couche de glace artificielle on peut s'attendre à ce qu'elle soit digne des professionnels. La joute commencera vers 8.30 heures et sera comme dans le circuit Calder, de trois périodes de vingt minutes chacune.

JACK DEMPSEY, champion poids lourd du monde, a commencé à s'entrainer légèrement en vue de matchs probables pour défendre son titre.

PLUSIEURS BONS ASSAUTS DE BOXE AU RICHMOND

Le premier tournoi de boxe amateur du club Richmond d'hier soir à la salle St-Joseph a obtenu un beau succès sportif, et une assez bonne salle a applaudi avec enthousiasme aux exploits des boxeurs qui figuraient au programme.

M. Ed. Scullion, qui agissait comme maitre de cérémonie avec le concours de M. E. Métivier, a mené les choses rondement et à 11 heures le dernier combat prenait fin.

MM. Geo. Rivet, Kid Durant, Geo. Girardin, Eug. Sarrazin, A. Hotte et S. Pierce, agissaient comme arbitres tandis que MM. Lirzin, du Ste-Brigide, H. Chabot, du National et R. Ingram agissaient comme juges.

De magnifiques coupes furent présentées aux vainqueurs par MM. Paul Mercier, M.P., l'échevin J.-H. Bédard, l'échevin M. Gabias, et le président du Richmond, M. G.-O. Pigeon. M. l'échevin J.-W. Hushion, M.P., absent de la ville avait adressé une dépêche souhaitant bon succès au club.

Voici les différents résultats des rencontres:

105 livres: Robert, R.A.C., perd à Walsh, V.A., K. O. technique, 2 rondes;

115 livres: Mallette, V.A.C., obtient la décision sur Boucher, M.A.C.

126 livres: Dorval, Joffre, perd à Parisien, V.A.C.

118 livres: Masse, R.A.C., perd sur décision, qui est vivement critiquée par la majeure partie de l'assistance, contre Brisebois, Ste-Brigide;

126 livres: Dupuis, Ste-Brigide, gagne contre Tétrault, R.A.C.

118 livres: G. Sauvé, M.A.C. gagne contre Dilulo, Ste-Brigide.

135 livres: Synnett, Ste-Brigide, gagne sur Letchford, R.A.C.

112 livres: Leitham, V.A.C., gagne une mince décision sur Desparois, R.A.C.

126 livres: Robitaille, M.A.C. perd à D. O'Connell, G.G.

147 livres: Twizell, K.C., perd à Heatfield, G.G., après un très beau combat.

118 livres: J. Gagné, du Ste-Brigide, remporte la victoire sur Sheppard, G. G., à la fin du plus beau combat de la soirée.

Le Richmond offre ses remerciements à tous ceux qui ont coopéré au succès de son tournoi et se propose d'en organiser un autre pour la fin de janvier prochain.

La direction prie les perdants de bien vouloir se présenter au local du club, 1062 Notre-Dame ouest, mardi soir prochain, pour recevoir leurs médailles, qui n'ont pu être terminées à temps.

LONGUEUIL AURA UN ALIGNEMENT FORT PUISSANT

Le gérant Daigneault du club de hockey Longueuil, de la ligue de la Cité et du District, vient de terminer l'engagement de ses joueurs pour la prochaine saison et s'attend à beaucoup d'eux. Trois joueurs seulement du club de l'an dernier ont été réengagés, ce sont Roy, Denker et Roger. Tous les autres sont des nouveaux qui se déclarent certains de débuter par une victoire. Ces joueurs sont les suivants: A. Lamarre, A. Mondou et R. Cormier, du club de la Banque d'Hochelaga; R. Lavery du Pointe-Claire; R. Brault, de Lachute; R. Vinu de Hull; et Dion et Gélinas du club Montréal Tramways.

Avec un assortiment de joueurs comme celui-ci, Longueuil sera certainement de taille à lutter contre les autres clubs de la ligue. Il fera ses débuts dimanche contre la forte équipe du Pointe-Claire, qui a détaillé pour le championnat l'an dernier.

Plusieurs centaines de partisans du Longueuil seront à l'Aréna Mont-Royal dimanche soir, le 14 pour encourager les leurs à la victoire.

Les amateurs de belles joutes devraient se donner la main, dimanche, pour assister à cette joute qui réservera des surprises.

Dans la deuxième partie au programme, le Voltigeur fera face au Lachute, piloté par J. A. B. Larche, bien connu dans les cercles du baseball. Ce sera là une autre partie excitante et contestée.

Aghonee Jetté sera l'arbitre du double-header.

A TIA JUANA

PREMIERE COURSE, 6 furlongs: 1. Star of Eve, 112, Fisher, 6.60, 3.80, 2.80; 2. Nizam, 107, Edwards, 3.80, 3.00; 3. Preservator, 112, Francesco, 3.80. Temps 1.17 4-5. Proclamation, Vibrator, Donatello, Senator, Donfan et Sweet Note ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE, 6 furlongs: 1. Pawnbroker, 99, Young, 8.00, 4.80, 3.80; 2. Tooters, 112, Edwards, 9.80, 2.40; 3. Brazos 107, Hoagland, 2.40. Temps, 1.17 4-5. Norford Honey, Edna Y., Emma Williams, Poacher et Malzaroo ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, 3 ans et plus, à réclamer, 1 mille et 70 vgs, bourse de $600: 1. Jack Frost, 100, Fisher, $60, 18, 8.60; 2. Mayor House, 117, Hughe, 3.20, 2.60; 3. She Devil, 108, Young, 4.20. Temps, 1.50 4-5. Romolus, Mary Jane Baker, Torsida, Delam, Mal Noël ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, bourse de $600, 5 furlongs, 2 ans, à réclamer: 1. Steve F., 93, Hoagland, 6.60, 2.80, 2.80; 2. Timely Thoughts, 93, McHugh, 4.20, 3.20; 3. Sequan, 105, Edwards, 5.80. Temps, 1.02 2-5. Letter F., Trevardy, Superlady, Cordon Rouge, Mr. Shot, Stratina, Dunsmuir ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, 1 1-16 mille, 3 ans et plus, à réclamer, bourse de $700: 1. Dolph, 99, Fisher, 7.80, 4.00, 2.60; 2. Mary Contraly, 94 Hoagland, 19.80, 4.40; 3. Frank Fogarty, 101, Mosterz, 3.80. Temps, 1.50 2-5. Pinglour, Planet, Yorkshire, Relish ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, bourse de $1,000, 5 1-2 furlongs, tous les âges, handicap: 1. Edmon, Edwards, 87.80, 46.80, 12.20; 2. John S. Reardon, 103, Lee, 8.60, 4.-80; 3. False Face, 98, Huntamer, 4.-20. Temps, 1.08 4-5. Sunspere, My Daddy, Phalan, Belle of Elizabethtown, Scissors, Deputy ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, 5 1-2 furlongs, 3 ans et plus, à réclamer, bourse de $800: 1. Miss Nanture, 114, Hoagland, 15.20, 7.80, 5.60; 2. Noon Glide, 120, McHugh, 6.40, 6.00; 3. Miss Emma G., 122, Kinirv, 6.80. Temps, 1.09 4-5. Grandson, Bradar Sweet, Runnyol, Trusty, Lamstedt, Randolah ont aussi couru.

LE JEU DAMES

CORRECTIONS

Dans le rapport du St-Henri-Delormier, Classe "D", je dois corriger les noms suivants: W. Ducap, L. Rousseau et E. Charron.

Je prie les capitaines d'équipes de certifier la correcte épelation des noms des joueurs et leurs initiales. On aura ainsi l'exactitude des rapports et une courtoisie très légitime envers les intéressés.

Dans ma note sur la ronde X du tournoi, il faut lire, en parlant de Tanguay, un jeu "inférieur" et non "impérieux".

RONDE XI

Demain, au Damier Maisonneuve le pairage est changé comme suit:

St-Georges vs Chartrand.
Tanguay vs Ottina.

M. Gendron n'étant pas libre, c'est M. Dussault qui sera au repos.

LE TURF AMERICAIN EN GRAND DEUIL

AUGUSTUS BELMONT, le roi du turf américain, qui a succombé hier soir à une maladie de vingt-quatre heures seulement.

AUGUST BELMONT, LE FAMEUX TURFMAN EST DECEDE HIER

Il succombe à sa résidence à New-York après une maladie de vingt-quatre heures.

NEW-YORK, 11—Augustus Belmont, le fameux turfman-millionnaire, est décédé hier après une maladie de vingt-quatre heures seulement. Il a succombé à 6 h. 10 p.m. à sa résidence, 550 Park Avenue, et sa mort fut annoncée une heure plus tard par son fils, M. Mogan Belmont.

Six médecins étaient à son chevet, lorsqu'il trépassa et les hommes de l'art firent tous ce qui était humainement possible pour le sauver. La famille Belmont n'était revenue dans sa demeure de Park Avenue, que depuis le 13 octobre, ayant passé la belle saison ailleurs.

Par la mort de M. Belmont disparait une grande figure de sportsman qui avait hérité de son père de ses aptitudes pour le sport et particulièremnet le turf. Il fut l'un des principaux artisans de la venue en Amérique du célèbre cheval de course français Epinard.

A JEFFERSON PARK

PREMIERE COURSE, à réclamer, $700, 3 ans et plus, 5 1-2 furlongs, — 1. Canyon, 115, Schuble, 8 à 5, 9 à 1, a upair; 2. Bessie Hope, 107, Dolin, 4 à 1, 4 à 1; 3. St. Quentin, 113, Mooney, 4 à 5. Temps, 1 1-2. Mr. Beck, Corto, Barion, Vanishing Boy, Vienessen, Sequel, Gold Mount, San Hedron et Trooper ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE, $700, deux ans, 5 1-2 furlongs. — 1. Channel, 112, Harvey, 15 à 1, 5 à 1, 3 à 1; 2. Storm Cloud, 115, Dawson, 8 à 1, 4 à 1; 3. Alexander Moore, 115, Bognowski, 8 à 5. Temps : 1.12 1-5. — Gymnast, Juhal, Early, Afternoon Tea, Rodeo, Amir, Sun Carls, Golden Locks, Firmament and Fleetwood ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, à réclamer, $700, 3 ans et plus, 1 mille et 70 verges. — 1. Van Patrick, 109, Harvey, 6 à 1, 2 à 1, au pair; 2. Freezy Sneeze, 106, McTague, 2 à 1, au pair; 3. Wrangler, 109, Mergler, 1 à 2. Temps, 1.52 4-5. Escarpolette, Margaret Ware, Nogales, Despair, et Sing Along ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, 5 1-2 furlongs. — 1. Rubien, 110, Shanks, 6 à 1, 2 à 1, 1 à 1; 2. Anticipate, 115, Harvey, 6 à 1, 2 à 1; 3. Whirlwind, 110, Garrity, 3 à 2. Temps : 1.11 1-5. Screamer, Philippe Lago, Uncle Abe, Rachel Potter, Lent, Don Juan, Royal Charlie, Don't Bother Me, et Charles Henry ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, 6 furlongs. — 1. Jolly, 108, McAuliffe, 12 à 5, 7 à 10, en dehors; 2. Son o'Une, 109, Harvey, 1 à 1, en dehors; 3. Julia M., 104, L. Lang, en dehors. Temps, 1.19 1-5. — Brother John et Monastery ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, 1 mille : — Gypsy Flyer, 92, J. Stevens, 5 à 1, 2 à 1, 1 à 1; 2. Bad Luck, 108, C. Lang, 5 à 2, 6 à 5; 3. Neat Girl, 103, Shanks, 5 à 2. Temps : 1.43. Uncle J., Hugh Water, Ruey, Doc McMahon, Alomin ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, 1 3-16 mille. — 1. Little Ammie, 102, 5 à 1, 2 à 1, 4 à 5; 2. Smart Guy, 108, Swanson, 4 à 5, 2 à 5; 3. Superbum, 107, McAuliffe, 1 à 2. Temps, 2.11 2-5. War Prize, Cheer Leader, Conundrum ont aussi couru.

OUVERTURE DE LA SAISON DES SPORTS D'HIVER A QUEBEC

QUEBEC, 11. —Le Club des Sports d'Hiver du Château Frontenac inaugurera la saison le 30 courant par un grand concours de ski ouvert aux étudiants des collèges et universités, et qui consistera en une course de cinq milles à travers la campagne, ainsi qu'en sauts sur le nouveau tremplin de la Terrasse Dandurand, haut de 45 pieds. Les universités McGill et de Darmouth, N. H., ont déjà exprimé leur intention de participer à ce concours et l'on s'attend à ce que Loyola et Laval envoient aussi des représentants.

Pour l'après-midi pour le samedi suivant, 3 janvier, des courses de ski et de raquette auxquelles pourront prendre part tous les membres des clubs de ski et de raquette de la vieille capitale. De superbes prix, donnés par le docteur Tozier de Boston, un enthousiaste des sports d'hiver à Québec, seront accordés aux vainqueurs. De son côté, M. E. De Baillets, directeur des sports au Château Frontenac, a été autorisé par un groupe de cinquante hommes d'affaires de Boston, à lancer un défi à un nombre égal d'hommes d'affaires de Québec, pour un tournoi de soupe à la corde devant avoir lieu sur la Terrasse Dufferin le même jour.

TOMMY GIBBONS, le vainqueur du nègre Kid Norfolk, a lancé un défi à Mike McTigue et à Gene Tunney et s'est déclaré prêt à se battre à nouveau avec Jack Dempsey, avec qui il a déjà fait quinze rondes.

La Ligue Américaine endosse aussi Landis

NEW-YORK, 11. — La ligue Américaine s'est alignée avec la ligue Nationale hier lorsqu'elle a adopté une résolution par laquelle elle approuve l'attitude du commissaire Landis lors du scandale du baseball en septembre dernier. Elle a étudié plusieurs moyens d'effectuer une reconciliation entre Landis et Ban Johnson, le président de la ligue Américaine, qui n'approuve pas l'attitude du commissaire suprême du baseball.

LE REGIMENT DE JOLIETTE ET SES OFFICIERS

Le régiment de Joliette a eu son assemblé annuelle hier soir aux bureaux du major Salluste Lavery, C. R. C'est la première assemblé de ce genre depuis la promotion du major Papineau au grade de lieutenant-colonel commandant de ce beau régiment porteur des armes accréditées un regiment de Carignan, qui dans les jours d'antan a écrit une si belle page de notre histoire. Diverses promotion très importante ont été annoncé, le major Brosseau, devient second en commandement. Le major Fe'lard commande la compagnie de Berthier, Major Tellier, celle de Shawinigan, Major Guérin, premier quartier-maître, capitaine Tanguay, est en charge de la fanfare. On parle aussi de la prochaine promotion du capitaine R. Lafond, au rang de major en charge de la cie de Terrebonne.

Plusieurs des officiers furent élus aux différentes fonctions qui doivent toutes être bien remplies pour la bonne administration du régiment.

Major Tellier sera en charge des sports et doit former une ligue de Indoor Base Ball.

Presque tous les officiers étaient présent en tenue "mess", on a dû déplorer l'absence du lieut. Tarte retenu par ses études au collège Saint-Laurent.

Le tout s'est terminée par une fête amicale où chacun s'en donna à coeur joie.

Le prochain dîner régimentaire sera fait à Berthier, vers le milieu de janvier.

FOURNIER-LATOUR

Nous aurons sous peu, un match de poignet, qui devrait causer une certaine sensation chez les amateurs de ce palsible sport. Il mettra aux prises Philippe Fournier et Wilfrid Latour, l'homme fort local bien connu. Fournier, qui a pour Mentor, M. Louis Lavigueur, de Montréal, est remarquablement doué pour le tir au poignet et on nous dit que, dans son poids, personne ne lui est supérieur. Si Latour veut bien se présenter demain soir, vendredi, au club Joffre Inc., coin Notre-Dame et Frontenac, les détails de la rencontre avec Fournier seront déterminés.

La même invitation est faite à Henri Grouix avec qui Fournier serait anxieux de tirer au poignet.

A LA HAVANE

PREMIERE COURSE, 5 1-2 furlongs: 1. Collision 101 Elston 10 à 1, 4 à 1, 8 à 5; 2. Peter Combs 114 Seremba 4 à 5, 2 à 5; 3. Cedric 111 Smith 4 à 5. Temps 1.08 4-5. Ont aussi couru: Virge, Dr. Rie, Bill Block, Northeck, Sancho Panay, Solomons Kitty, Hence et Crescent.

DEUXIEME COURSE, 5 1-2 furlongs: 1. Brush All 96 Judy 2 à 1, 7 à 10, 1 à 3; 2. Keaolani 99 Allen, 8 à 5, 4 à 5; 3. Recoup 106 Alonzo, 8 à 5. Temps 1.08. Ont aussi couru Black Top, Queen Esther, Okeechobee, Glenlivet, Joe Campbell, Miriam Wood, Miss Holland Needy et Kennmare.

TROISIEME COURSE, 5 1-2 furlongs: 1. Conscript 107 Allen, 5 à 1, 2 à 5, 4 à 5; 2. Collie Tokalon 103 Smith, 7 à 5, 7 à 10; 3. Spring Vale 121 Connors, 1 à 3. Temps 1.08 3-5. Ont aussi couru, Ponce, Machiavelli, Sky Man, Horinga, Full Moon, Corenne et Paisey B.

QUATRIEME COURSE, 5 1-2 furlongs: 1. The Abbott 110 McAlaney, 7 à 2, 1 à 1, 1 à 3; 2. Precious One 107 Hastings, 2 à 5, 1 à 6; 2. Ethel P. 102 P. Horn, 8 à 5. Temps 1.08 3-5. Ont aussi couru, Pink Tea, Attobloom, Gold Crump, Blushing Maid, Mimie, McGee, Bobs Hope, Black Dinah, Lady Huon et Belle Play.

CINQUIEME COURSE, 5 1-2 furlongs: 1. Kendall 1er Connors, 8 à 1, 3 à 1, 7 à 5; 2. Spoos 108 F. Horn, 7 à 1, 3 à 1; 3. Big Wig, 94 Lynch, 1 à 5. Temps 1.08. Ont aussi couru, Feodor, Cocambo, Irish Frieze, Chile, Tubby A. Mark Denunzio et Shine On.

Cadeaux pour Hommes

Un magasin pour hommes est l'endroit où il faut choisir un cadeau pour homme, parce que, dans un magasin pour homme, l'on sait ce qu'un homme achète, lorsqu'il achète quelque chose pour lui-même. Ici, par exemple, vous pouvez choisir un cadeau pour homme avec la certitude que pour justifier votre choix vous avez notre connaissance de ce qu'un homme choisit pour lui-même, chaque jour de l'année, et d'année en année.

Robes de Chambre tout laine.

Tout notre assortiment — les plus belles robes de chambre tout laine, dans les nouveaux patrons et couleurs — Rég. 9.50 à 45.00.

25% DE RABAIS

AUSSI

Ulsters Burberry

Aussi Pardessus, Gabardines et Paletots d'hiver de Wilson et Leischman — Régulier 45.00 et plus.

25% DE RABAIS

LISEZ CETTE LISTE:

Echarpes en soie: **$10.50**
Echarpes en cachemire: **$2.95**
Chandails: **$6.00** et plus.
Bas de golf: **$2.00** et plus.
Chaussettes de laine: **$1.00** et plus.
Mouchoirs de soie: **$1.00** et plus
Mouchoirs en linon Irlandais, **$2.75** la douz.
Cravates tricotées, **$1.50** et plus.
Cravates à bouts flottants: **$1.00** et plus.
Bretelles en véritable soie: **$1.25**
Gilets de gala: **$9.00**
Habits de gala et de dîner: **$49.50**
Gants doublés ou non-doublés: **$1.50** et plus.
Chemises de soie, **$6.00** et plus.
Chemises en "broadcloth": **$4.50** et plus.
Pyjamas: **$3.00** et plus.
Chemises de nuit, **$2.50** et plus.
Boîtes à faux-cols, **$5.00**
Pantoufles "Pullman", dans étui: **$4.75**
Parapluies et Cannaes: **$1.50** et plus.

Tous les cadeaux mis dans de jolies boîtes et livrés selon votre bon plaisir. Nous conseillons de faire ces achats de bonne heure.

Chez Marks les commis sont Canadiens-Français.

Ouverts tard les vendredis et samedis soirs.

Henry Marks

148, RUE PEEL — HOTEL MONT-ROYAL, HOTEL WINDSOR.

ARRETEZ LE RHUME ET LA TOUX

Le Sirop "Mathieu" casse la toux

SIROP MATHIEU
DE GOUDRON
ET D'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE

Automobiles pour Enfants

Nous avons un bel assortiment de ces petites machines à des prix très raisonnables.

Petits montants sur livraison. Balance **$1.50** Par semaine

McBRIDE

2081, RUE BLEURY
Plateau 3458

Le Service d'Alco-Mètre

est une innovation qui se trouve maintenant dans tous les principaux garages et stations de service et qui vous permet de vérifier votre solution "D'Anti-Freeze" "MAPLE LEAF".

Quand votre solution d'eau et d'Alcool dénaturé "MAPLE LEAF" a été dans votre radiateur pendant quelque temps et que vous désirez savoir quelle force la solution a, **arrêtez à n'importe quel garage ou poste de service** où vous verrez l'enseigne d'Alcool Dénaturé "MAPLE LEAF", et là on éprouvera votre solution avec un Alco-mètre et l'on vous dira exactement le degré de résistance au froid qu'elle possède.

C'EST LE SERVICE DE L'ALCO-METRE

Seules les solutions d'Alcool Dénaturé "MAPLE LEAF" et d'eau peuvent être éprouvées de cette manière. Le degré exact de résistance à la congélation des autres solutions devient incertain au bout de quelque temps, et votre radiateur se trouve exposé à geler.

Une solution d'Alcool Dénaturé "MAPLE LEAF" et d'eau donne plus de satisfaction et à meilleur marché.

Voici les précautions à prendre pour sortir en hiver, avec l'emploi de l'Alcool Dénaturé "MAPLE LEAF".

Videz et arrosez le radiateur et le système de refroidissement et voyez à ce qu'il n'y ait pas de fissures.

Resserrez ou renouvellez les raccordements des boyaux.

Resserrez les garnitures de piston.

Mettez en bon état l'éventail et la courroie et renouvellez la courroie si nécessaire.

Ne mettez pas l'auto en marche avec le capuchon du radiateur ou un carton en avant.

Laissez pénétrer beaucoup d'air libre à l'éventail en tout temps.

Puis avec de l'alcool dénaturé marque Maple Leaf dans votre radiateur — votre auto est entièrement protégé.

L'EX-CHEF TREMBLAY ENUMERE LES CAUSES DE LA PROSTITUTION

L'ancien directeur de la Sûreté pense qu'il faut d'abord songer à la prévention du vice chez les jeunes filles en leur fournissant des amusements honnêtes, parce que la cause de leur perdition est surtout la modicité des salaires, le désir du luxe et l'attrait de la danse et des clubs.

LA FONDATION DE "FOYERS" ET D'UN REFUGE

SEANCE D'HIER APRES-MIDI

La séance d'hier après-midi de l'enquête sur l'administration de la police s'est ouverte à deux heures et cinq minutes. Le recorder Amédée Geoffrion a été le premier témoin entendu.

M. Geoffrion entre dans la boîte et Me Brossard lui demande d'aller s'asseoir à côté du juge, mais M. Geoffrion, proteste avec un sourire.

—Je suis témoin, dit-il, et non pas magistrat.

Le recorder Geoffrion fait remarquer qu'il na reçu son subpoena qu'à midi et qu'il s'est empressé de réunir les documents nécessaires à son témoignage. Il demande un verre d'eau et avant même qu'on lui pose la première question il dit au juge Coderre:

—Monsieur le président, je ne demande ni protection ni immunité.

Me Lanctôt:

—Nous vous avons fait demander, monsieur le recorder, parce qu'il s'est présenté hier, au cours d'un témoignage, la question d'un voyage proposé entre vous et le docteur Haywood en Europe et dans les principales villes d'Amérique.

Le témoin fait un signe de la tête pour indiquer que la chose est exacte.

Me Lanctôt:

—On a déclaré que ce voyage devait se faire avec vous, d'une part et le docteur Haywood de l'autre, soit l'union du droit et de la médecine.

—C'est parfait.

—Il a été question de dépenses. Quelles ont été les démarches?

—Je suis obligé de révéler des choses confidentielles, dit le témoin qui ajoute que ces dépenses ont été mentionnées dans une correspondance personnelle entre le docteur Haywood et lui.

—Si le docteur Haywood, dit-il, m'autorise à produire ces lettres j'n'ai cas d'objection à vous en révéler la teneur. D'ailleurs, ces lettres ne contiennent que des écrits honorables.

DECLARATION ECRITE

Le docteur Haywood et moi en étions venue à la conclusion qu'il valait mieux aller visiter les villes d'Europe et d'Amérique pour étudier la question de la prostitution. Maintenant que la chose est connue ces lettres n'ont rien de confidentiel.

—Veuillez nous dire ce qui a trait à vos dépenses? L'hôtel de ville a été mis au courant de cette demande. Alors, que s'est-il passé?

—Après mon duel avec le docteur Haywood...

Le témoin s'interrompt. —Est-ce que, dit-il, ma déclaration du 3 avril 1923 a été déposée au dossier?

On lui répond que non.

Il exhibe alors un pamphlet, qu'il remet au secrétaire de l'enquête.

—Ma déclaration, dit-il, est contenue dans le rapport annuel de la cour du recorder pour l'année 1923. Ma déclaration couvre presque tout le rapport.

—Ce pamphlet contient donc l'adresse que vous avez faite sur le banc ??

—Oui. Après cette déclaration, où je prenais le docteur Haywood à partie, ce dernier, que je n'avais pas l'honneur de connaître, me téléphona pour me demander une entrevue. Je lui accordai l'entrevue et nous eûmes une discussion sur la prostitution qui dura une heure ou deux. Le docteur fut satisfait de mes explications comme je le fus des siennes. Il y eut, à la suite de cette entrevue, un échange de correspondance et quelques jours plus tard, le docteur Haywood me demandait d'aller souper avec lui pour discuter la question de la prostitution. Je lui répondis que je ne pouvais pas accepter d'aller souper avec lui. En avril 1923, je me rendis chez le docteur Haywood avec mon collègue. Etaient présents: le docteur Ginday, Me Nathan Gordon et le docteur Haywood.

Nous avons discuté cette question brûlante. A un moment donné, j'ai dit au docteur Haywood: "Je n'ai pas de préjugés: si vous pouviez me démontrer que dans les principales villes américaines où il y a un Comité des Seize, et en Europe, c'est aussi beau que vous le dites, je me rangerais à votre avis."

LE VOYAGE EN EUROPE

Nous avions donc proposé un voyage en Europe pour étudier la question de la prostitution. Il était entendu que le voyage se ferait si le comité exécutif consentait à payer mes dépenses. Me Nathan Gordon devait m'accompagner.

—Ce n'était donc pas le docteur Haywood?

—Non, c'était d'abord Me Gordon. Le comité des Seize consentait à payer les dépenses de Me Gordon. Le lendemain, je rencontrai Me Gordon qui me donna les raisons pour lesquelles il ne pouvait pas entreprendre le voyage. Je rencontrai, un peu plus tard, le docteur Haywood, qui m'annonça que c'était lui qui devait m'accompagner dans le voyage. Je parlai de mes dépenses à M. Brodeur, le président du comité exécutif.

—A Québec, également?

—Oui, mais j'avais d'abord mis M. Brodeur au courant de la conversation que j'avais eue avec le docteur Haywood. Je lui parlai de notre projet et je lui demandai si la cité était disposée à faire cette dépense. Monsieur Brodeur consentit à payer mes frais de voyage. Alors, je suis allé à Québec pour demander un congé que l'honorable M. Taschereau m'a accordé volontiers. En ce temps, il avait été décidé que le docteur Haywood m'accompagnerait. Je voulus décider le premier ministre à nommer un représentant de la province, mais M. Taschereau me dit que la chose était difficile. Je suis revenu à Montréal et j'ai rencontré le docteur Haywood qui m'a dit: "Nous partirons en octobre."

Mais, un ami de Toronto, auquel nous avions appris notre voyage, communiqua probablement la nouvelle au Toronto Star, car bientôt ce journal publia un article ou il était question, sous le titre de "Globe Trotting", de notre voyage. L'article tomba sous les yeux du docteur Haywood, qui en fut probablement froissé, car il ne fut plus question du voyage.

CAUSE DE L'ECHEC

Un peu plus tard, le docteur Haywood m'a téléphoné en me disant qu'il avait reçu de ses amis de Toronto une copie du "Toronto Star" où il était question de notre voyage.

—Vous avez supposé que les amis du docteur Haywood avaient cherché à l'en dissuader?

—J'ai cru que le docteur Haywood avait été froissé.

—Eh bien! j'ai vu le docteur Haywood qui m'a affirmé que l'histoire de son désistement par suite d'une nouvelle publiée à Toronto était la première nouvelle qu'il en avait.

—N'avez-vous pas déclaré à Gordon, Haywood et autres qu'on vous refusait les crédits pour le voyage?

—Non. Je me souviens que M. Brodeur m'a demandé quand nous partions. Je lui ai répondu que Gordon n'était pas prêt et que le docteur Haywood ne pouvait pas partir avant l'automne.

—Avez-vous revu le docteur Haywood à ce propos?

—Je ne l'ai pas vu spécialement pour cela, mais nous nous sommes rencontrés à l'Hôpital Général, avec un ami commun.

—Ne vous a-t-il pas dit qu'il renonçait au voyage à cause de ce qui avait paru dans le journal de Toronto?

—Non, mais j'ai tiré la conclusion que ça devait être cela et j'ai cru que le docteur avait été froissé de cet article.

—Est-il vrai que le Comité des Seize refusait de payer les frais de voyage du docteur Haywood?

IL N'A PAS DIT CA

—Non.

—Vous n'avez pas parlé de cela avec le docteur Haywood?

—Non.

—Ni avec Gordon?

—Non.

—Avec Nitty?

—Non. Tout ce que j'ai dit, c'est que j'aurais aimé beaucoup à ce que le gouvernement de Québec envoie un homme avec nous, non pas dans le but de contrôler nos informations, mais pour compléter le travail avec nous.

—Alors, vous n'aviez rien à reprocher au docteur Haywood?

—Non, je puis lui rendre ce témoignage qu'il est un homme loyal, à opinions tranchées, mais que tout le monde a ses opinions.

—Nous avons eu occasion de demander à un policier si vous aviez dit en cour qu'une maîtresse de maison était persécutée parce qu'elle était poursuivie pour la quatrième fois.

—Je n'ai jamais dit cela. Quand bien même je l'aurais pensé, je ne l'aurais pas dit en public. Jamais je ne fais de ces remarques en public. Quand je constate qu'un constable ne fait pas son devoir, que je pense qu'il ne le fait pas, je porte plainte au chef et je lui demande de le retirer du service des mœurs.

LE RESPECT DU A LA POLICE

Vous nous dites donc que vous n'avez jamais fait de remarques sur le banc à propos d'une quatrième arrestation?

—La chose est possible, mais, comme je vous l'ai dit, je ne fais jamais de remarques qui puissent porter atteinte au respect que le public doit à la police.

—Vous ne vous rappelez donc pas de ce fait. Car nous avons questionné un policier et c'est ce qu'il nous a dit.

—Je tiens balance égale pour tous. Encore la semaine dernière, on m'a amené une femme. J'ai remarqué que cela faisait plusieurs fois dans peu de temps. Dans ces cas-là, j'use de discrétion.

—Nous comprenons les pénibles devoirs que vous avez et nous approuvons la manière que vous employez.

Me Germain déclare qu'il n'a pas de question à poser au témoin.

M. J.-A.-A. BELANGER

Le témoin suivant est M. J.-A.-A. Bélanger, ex-chef des détectives. Il est interrogé par Me Brossard.

—Vous avez été chef des détectives?

—Oui, monsieur.

—Combien de temps?

—Six mois.

—En quelle année?

—1918.

—Quand vous êtes arrivé en charge de ce bureau, qu'est-ce que vous avez fait?

—J'ai fait demander les rapports des détectives.

—Combien aviez-vous de détectives?

—Cinquante.

—Quels rapports avez-vous eus?

—Ceux du dernier mois de leur travail.

—Avez-vous remarqué quelque chose à propos du détective Morel?

—Oui.

RAPPORTS NON SIGNES

—Quoi?

—J'ai remarqué dans ses rapports, premièrement: qu'il ne les signait pas; et deuxièmement: qu'il ne faisait pas grand chose.

—Alors, pour vous, qu'est-ce que Morel faisait?

—Son travail était nul.

—Et qu'est-ce que vous avez pensé de cela?

—J'ai pensé qu'il devait avoir d'autres occupations.

—Avez-vous fait enquête à ce sujet?

—Oui, j'ai fait une enquête personnelle et j'ai découvert qu'une des principales occupations de Morel était de jouer aux courses; il trempait aussi dans d'autres affaires. A la première occasion, je l'ai suspendu.

—Quand l'avez-vous suspendu?

—En octobre ou novembre 1918.

—Avez-vous eu des informations relativement à des vols?

—Oui.

Racontez-les

—J'ai été informé que Morel aurait demandé à un individu, ou plutôt à un bandit de "faire une job". L'autre lui aurait répondu qu'il n'était pas habillé pour cela. Morel lui prêta son veston. Le bandit lui dit aussi qu'il n'avait pas de révolver. Morel lui prêta le sien. Le lendemain, tout le monde pouvait lire sur les journaux qu'un boucher avait été enfermé dans sa glacière. J'ai conclu, d'après les recherches de mon enquête, que l'individu qui avait fait le coup était le même que celui à qui Morel avait prêté son gilet et son révolver.

—Morel a-t-il été suspendu?

—Oui.

—A-t-il été réinstallé plus tard?

—Oui, deux mois après.

PAS D'ENQUETE

—Est-ce que l'on a fait enquête sur son cas?

—Non.

—Est-ce que, généralement, on fait enquête sur le cas d'un policier qui est suspendu à seule fin de savoir pourquoi il est suspendu?

—Oui.

—Est-ce la coutume chez les policiers de faire enquête contre un homme qui est suspendu, en interrogeant ceux qui sont cause de ce que ce policier est renvoyé?

—Oui.

Le juge:

—Quand vous avez renvoyé Morel, avez-vous fait rapport au chef?

—Je lui ai simplement dit que Morel était suspendu pour mauvaise conduite. Ce n'était pas dans mes habitudes de dénigrer un homme et de lui enlever l'occasion de se placer ailleurs.

—Morel a donc été réinstallé sans que vous ayez été consulté?

—Oui.

—Vous avez continué votre enquête?

—Oui, monsieur.

—Pouvez-vous nous dire s'il serait possible de fermer les maisons de prostitution à Montréal?

—C'est toujours possible.

—Est-il à votre connaissance que le chef Tremblay ait réussi à les fermer?

—Oui.

—En quelle proportion?

—Il ne les a pas fermées complètement; les maisons restaient ouvertes, mais il n'y avait pas de filles dedans.

—Quel moyen employait-il?

—Des descentes tous les jours.

—Combien en faisait-il? Cinquante?

—Plus que cela.

DIMINUTION DE 75%

—Soixante?

—Jusqu'à soixante et quinze.

—Il a donc diminué de 75 pour cent le nombre des maisons?

—Oui, monsieur.

—Et croyez-vous que ce soit la bonne méthode pour les faire disparaître, que de les fermer?

—Oui.

—On dit généralement que si on ferme le "red light district", les filles s'en iront dans d'autres quartiers. Qu'en pensez-vous?

—Il faudrait que la répression s'étende partout.

—Est-il à votre connaissance que les maisons de passe aient été le rendez-vous des bandits?

—Oui, suivant les rapports que j'ai eus.

—Existe-t-il un moyen de connaître les bandits qui sont à Montréal?

—J'ai laissé la police il y a sept ans et je ne connais pas la situation actuelle.

—Selon vous, quel serait le meilleur moyen de connaître les bandits et les indésirables?

—Ce serait la carte d'identification pour tout le monde.

—Alors, vous croyez que l'enrégistrement est nécessaire?

—Oui.

—Devrait-on donner un permis aux maisons de pension?

—Oui.

—Aux hôtels?

—Oui.

—Que pensez-vous d'une loi qui donnerait au chef de police l'autorisation de poursuivre tous les indésirables, les bandits; de les faire comparaître?

POUR NETTOYER LA VILLE

—Ce serait le seul moyen de nettoyer la ville. Il se trouve que des souteneurs sont poursuivis par la police et quand on vient pour les arrêter, ils produisent une carte d'emploi en bonne et due forme.

—Etes-vous de l'avis de ceux qui veulent que le chef de police ait l'autorité de faire déporter les indésirables?

—Oui.

—Existe-t-il dans la loi quelque chose qui permette de localiser les indésirables?

—Non. La loi couvre l'homme qui travaille.

—Etes-vous d'avis que le chef de police devrait être indépendant?

—Oui.

—Nommé par le conseil?

—Non. Soit par Québec, soit par Ottawa. Et j'explique la raison pour laquelle je spécifie Ottawa. Un meurtre se commet dans la ville et le meurtrier réussit à s'échapper et s'enfuit dans une province voisine. Dans ce cas, le chef de police aurait autorité pour le poursuivre jusque là. Si la chose est impossible, que le même pouvoir lui soit donné par Québec.

—Et si on amende la loi, cela fera la même chose?

—Oui.

—Etes-vous en faveur de l'union de la police?

—Non, je suis contre.

—Pourquoi?

—Parce que l'union de la police a été fondée dans un esprit de révolte. La chose était visible à la première assemblée. J'ai assisté à cette assemblée. Le chef a voulu faire une remarque et on l'a menacé. Et quand je lui ai dit: "Pourquoi ne les suspends-tu pas?", il m'a simplement répondu: "Ils sont capables de me jeter du haut du quatrième étage."

J'ai été président d'unions ouvrières et dans un corps de police je ne comprends pas d'autre influence que celle du chef.

Le témoin est contre-interrogé par Me Germain:

—Vous nous avez parlé de la possibilité de faire disparaître les maisons du vice. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous vous basez pour avancer cette théorie?

—Sur l'expérience du passé.

—Vous savez qu'il existe deux sortes de prostitution: la prostitution publique et la prostitution cachée?

—Oui, monsieur.

—Croyez-vous que si l'on ferme les maisons on fait disparaître les prostituées par le fait même?

—C'est assez difficile.

—Etes-vous d'avis qu'on peut placer ces filles-là quelque part?

—Ça peut se faire avec le temps, mais en cela je déclare mon incompétence.

Me Germain veut poser une autre question au témoin.

LES FILLES HEBERGEES

Le juge à Me Germain:

—Le témoin avoue qu'il n'est pas compétent en cette matière.

Me Germain, au témoin:

—Alors, votre compétence serait réduite à vider les maisons?

Me Lanctôt, à Me Germain:

—On ne fait pas le procès du chef, en ce moment.

Me Germain:

—Non, mais on est capable de discuter du sujet. (Au témoin): Qu'adviendrait-il des filles lorsqu'elles auraient été tirées de ces milieux?

—La ville ou la province pourrait leur venir en aide.

—Cela veut dire qu'on leur assurerait le gîte et le couvert et celles qui ne voudraient pas s'améliorer resteraient ainsi pensionnaires de l'état?

On éclate de rire.

Me Germain, au témoin:

—Monsieur Bélanger, vous nous avez parlé de cartes d'identification. Cette carte devrait être en possession de tous les citoyens sans exception?

—Oui.

—Pas seulement pour les bandits, car rares sont ceux qui viendraient en chercher. (On rit).

—Non, cela serait général pour tout le monde.

—Ceci nécessiterait la passation d'une loi?

—Oui.

—Maintenant, M. Bélanger, ceci pourrait très bien marcher pour ceux qui résident au Canada, mais pour ceux qui pénètrent au pays sous le couvert (permettez-moi d'employer une expression imagée) de "tourisme du banditisme", qu'en ferons-nous?

—Le constable de faction pourrait demander, à ceux qu'il rencontre de lui montrer leur carte d'identification. S'il ne le font pas, on pourrait les amener au poste, où ils seraient mis en demeure de s'expliquer.

LES DESOEUVRES

—Pour que ce système soit effectif, il faudrait qu'il soit adopté par toutes les nations du monde?

—Oui ce serait tant mieux.

—Alors nous tombons dans la Société des Nations. (On rit).

—Maintenant, vous nous avez parlé également du souteneur, des difficultés qu'il y a à l'arrêter en vertu de la loi du vagabondage; parce que presque toujours, le souteneur est capable de prouver qu'il a une occupation quelconque. En réponse à Me Brossard, vous avez dit que si la loi était amendée, le chef de police pourrait avoir le droit de convoquer à son bureau tout individu, de façon à se renseigner sur ses moyens d'existence.

—Oui.

—Nous avons eu pendant la guerre cette loi, obligeant tous les citoyens à faire un travail quelconque utile à la société. Vous étiez chef de police alors?

—Oui.

—N'est-il pas vrai que 90 pour cent des personnes arrêtées étaient remises en liberté par la suite faute de preuve.

—Oui.

—Je comprends que cela n'était pas de votre faute, ni celle de vos hommes, mais que cela venait de la difficulté de faire une preuve contre eux.

Le juge à Me Germain:

—Je ne crois pas que vous en puissiez venir à cette conclusion. M. Bélanger a dit que le chef avait le droit de faire venir à son bureau des individus qui ne vivaient pas de moyens avouables. Il est vrai que ces hommes pouvaient démontrer par des cartes d'affaires qu'ils faisaient un travail quelconque, mais on aurait pu pousser plus loin et faire venir le patron. Ça aurait été une chance de réussir à faire condamner ceux qui ne travaillaient pas. Il n'y a pas de ridicule là-dedans.

L'UNION DE LA POLICE

Me Germain:

—Je ne dis pas qu'il y ait du ridicule, mais si l'on veut établir un système, il faut le discuter. Ces employeurs que l'on aurait convoqués devant le chef auraient pu témoigner en faveur du prévenu, car ces gens-là ne donnaient pas sans raison le nom d'un patron. On voit tous les jours dans les journaux des annonces demandant des agents à commission et l'employeur serait venu dire que réellement l'individu travaillait pour lui à commission. Ça été la difficulté de l'application de l'ancienne loi.

—Combien de temps M. Bélanger avez-vous été à la tête de la Sûreté de Montréal?

—Cinq ou six mois.

Me Sullivan interroge le témoin à son tour:

—Quand avez-vous quité le poste de chef de police?

—A la fin de décembre 1918 ou de janvier 1919.

—Quand vous êtes parti, il y avait longtemps que l'Union était fondée?

—Deux ou trois mois.

—Vous avez eu connaissance des principes de l'Union, à cette époque?

—Oui.

—Et vous la condamnez pour ses débuts?

—Pardon. J'étais contre l'Union, mais j'ai dit aux membres de mon département que je leur donnerais une salle et que je leur ferais avoir un ameublement pour leur club.

—Oui, mais il ne s'agit pas de cela. Vous étiez opposé à l'Union à cause de ses débuts?

—Non seulement ça; mais j'étais contre toute union qui pouvait entraver l'autorité du chef.

SALAIRE A MOREL

—Vous ne connaissez rien de l'Union?

—Pardon. Je l'ai suivie.

—De quelle façon?

—J'ai commencé à examiner quels étaient les policiers qui la composaient. Depuis ce temps j'ai su que l'on avait payé un salaire à Morel pendant qu'il n'était plus de la police et à d'autres membres qui étaient suspendus. C'est un défi à l'autorité.

—A quelle époque a-t-on payé ce salaire à Morel?

—En 1919.

Le juge:

—Si je comprends bien, ils sont destitués et demeurent quand même membres de l'Union de la police?

Me Sullivan répond que les policiers destitués peuvent demeurer un an membres de l'Union à condition de payer leur cotisation, mais il faut que ce membre de l'Union soit destitué sans cause. Si ce membre de l'Union a été destitué pour une raison suffisante, il ne peut demeurer dans l'Union.

—Alors, c'est l'Union qui décide si le chef a eu tort?

—Pas du tout, répond Me Sullivan. L'Union décide pour ce qui concerne l'Union.

—Il y a conflit d'autorité?

—Non. Il n'y a pas conflit si le policier n'est plus membre de la police?

—Vous savez que les membres de l'Union ont souscrit $2,500 pour les élections de Carle et de Duguay?

Me Sullivan proteste.

Le juge:

LE DROIT DE VOTE

—Pensez-vous, demande-t-il au témoin Bélanger, que des gens qui ont été élus et qui avaient comme adversaires des candidats de l'Union peuvent voir d'un aussi bon oeil des policiers qui font partie de l'Union et ceux qui n'en sont pas?

—Je ne le pense pas, dit le témoin.

—Est-ce que cet état de choses n'est pas de nature à nuire à la discipline et à créer un désaccord?

—Oui.

Me Sullivan:

—Est-ce que le constable ne demeure pas citoyen et ne conserve pas son droit de vote?

—Oui, mais cela ne devrait pas être. Cela cause du trouble.

—Tant que le constable a le droit de vote il peut voter pour qui il veut?

—Oui.

—Mais, si on enlève le contrôle de la police aux échevins, ceux-ci n'auront rien à dire quant au vote des constables?

—Oui, mais pour le bon travail de la police, les constables ne devraient pas se mêler des questions municipales.

—Vous ne répondez pas à ma question.

—Les constables se trouveront toujours dans une position intéressée vis-à-vis des échevins.

Me Brossard:

—Autrefois, les constables n'avaient pas droit de vote?

—Non, et cela allait beaucoup mieux.

Me Gagnon:

—Qui était président de l'Union lorsque vous avez quitté le poste de chef de la Sûreté?

CARLE ETAIT PRESIDENT

—Carle.

—Qui était le vice-président?

—Morel.

Me Sullivan:

—Mais à cette époque, Morel faisait honneur à la police?

—Comme athlète, dit le témoin. Lorsque Morel était vice-président de l'union, il avait été suspendu.

—Il a été réinstallé après votre départ?

—Oui.

On appelle ensuite l'ancien chef Tremblay et il est interrogé par Me Brossard.

L'EX-CHEF TREMBLAY

—Avez-vous été chef de police de la cité de Montréal?

—Non, directeur de la Sûreté.

—Quand?

—En 1918.

—Quand vous êtes arrivé chef de la Sûreté, est-ce qu'il y avait beaucoup de maisons de désordre à Montréal.

—Bien, je vais vous dire, il y a six ans de ça. Je ne puis préciser. Si je me souviens bien, nous avions fait un relevé dans le temps des maisons de désordre à Montréal. Il y en avait, je crois, environ 350.

—Et vous avez fait des efforts pour les fermer?

—Oui, nous avons fait, dans le temps, une campagne très considérable. Il me semble que cette campagne a été faite vers le mois de juillet et août. Nous avions pu, au cours de ces deux mois, arrêter 250 maisons.

—Vous êtes-vous aperçu, au cours de cette campagne, que des informations étaient données aux maîtresses de maisons d'avoir à vider les lieux avant la descente de la police?

RAID DE 250 MAISONS

—Oui, nous finîmes par constater que le nombre des personnes arrêtées devenaient très minimes. Alors, nous avons pris une autre tactique. J'ai commis à cette tâche l'inspecteur Bélanger, le chef actuel de la police. Et, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, au cours de deux mois, nous avons arrêté 225 à 250 maisons de désordre. Nous avons appréhendé jusqu'à 200 personnes en une seule nuit. Il me semble que du mois d'août à la fin de l'année, nous avons fait une couple de cent arrestations.

—Est-ce que vous avez pu enrayer le mal?

—Bien, je dois vous dire que nous arrêtions la même maison plusieurs fois de suite. Le résultat devenait désastreux, ruineux, pour elles, par le fait que la femme et les filles devaient payer souvent la même amende.

—On a dit que vous aviez pu arrêter 70 pour cent de ces maisons? Je veux dire les empêcher de continuer leur commerce?

—Peut-être.

—Est-ce que vous aviez des mandats qui étaient remis à des agents spéciaux?

—J'avais raison de me fier à l'inspecteur Bélanger que j'avais chargé de cette tâche. Les résultats obtenus ont justifié ma conduite.

—Ne pourrait-on pas fermer toutes les maisons de désordre?

—Si la Cour veut me le permettre, je vais faire connaître mon opinion. Au cours de la campagne que j'ai entreprise, j'ai fait souvent la réflexion suivante: "Il y a dans ce district des milliers de femmes. Où vont-elles aller? Nous ne pouvons toujours pas ni les détruire ni les noyer. Où les envoyer?" Alors, j'ai fait venir plusieurs de ces maîtresses de maisons à mon bureau et je les ai interrogées. Je leur ai même fait la leçon.

REPRIMANDES

"Vous ne voyez pas l'abîme que vous creusez?" leur disais-je. "Vos jours sont comptés. Pourquoi n'abandonnez-vous pas ce genre de vie?" Plusieurs me disaient: "Oui, nous consentirions à abandonner ce genre de vie pourvu que vous nous donniez les moyens de gagner notre vie autrement. Je dois faire remarquer ici que plusieurs femmes de vie furent engagées à cette époque dans des maisons privées; mais, lorsque le bourgeois ou la bourgeoise apprenaient d'où elles venaient elles étaient immédiatement renvoyées. Je crois vraiment qu'il y a moyen d'en réformer plusieurs. Il faudrait, à cette fin, éta-

(à suivre à la page 9)

AUX OBSEQUES DE M. HENRI-A. BEIQUE

Durant le défilé aux obsèques de M. Henri A. Béique, fils du sénateur F. L. Béique, hier matin en la basilique St-Jacques. De gauche à droite, Me Paul Lacoste, c.r., M. L. de G. Beaubien, Sir Lomer Gouin, le colonel Henri Archambault, M. C.-E. Gravel, M. L. B. Tooke, M. J. M. Tooke, MM. Paul, Jean, Louis et Fred Béique, frères du défunt; Jean Leman, Pierre Béique, neveux du défunt, Henri et Louis Béique, fils du défunt, et l'hon. sénateur F. L. Béique, père du défunt. (Cliché de l'artiste de la "Patrie".)

PHOSCAO

EXQUIS DÉJEUNER SUCRÉ
PUISSANT RECONSTITUANT

Aliment idéal des anémiés, des surmenés, des convalescents, des vieillards, de ceux qui souffrent de l'estomac ou qui digèrent difficilement.

Fabrication Française.
Distributeurs pour le Canada.
LE COMPTOIR COMMERCIAL CANADIEN.
450, rue St-Paul, Montréal.
Tél. Main 8425.

L'EX-CHEF TREMBLAY ENUMERE

(Suite de la page 8)

blir une maison, un refuge, comme le disait M. Brodeur hier matin. LÀ les malades seraient guéries. Il faudrait ensuite leur aider à gagner leur vie. Des personnes charitables pourraient se charger de cette tâche. Pour moi, fermer les maisons de désordre, ce serait permettre aux femmes de se répandre par toute la ville.

—Etes-vous en faveur de la ségrégation?

—Je ne suis pas en faveur de la ségrégation, à moins qu'on reconnaisse la prostitution.

Le juge:

—Vous croyez que dans ces institutions dont vous parlez on pourrait guérir l'âme et le corps de ces femmes?

—On pourrait certes en guérir un grand nombre. Je crois qu'on pourrait en guérir la majorité.

—Et vous croyez à la possibilité de fermer les maisons de désordre?

—C'est indiscutable.

—Combien y a-t-il de filles dans le red light district? Il me semble que vous avez dit de 2,000 à 2,500?

LES DANGERS

—Deux mille, si vous voulez.

—Et l'établissement de cette institution ce ne serait qu'une mesure temporaire?

—Ah! oui, vous aurez toujours de la prostitution, car il y a aussi la prévention et c'est un autre problème, je vous prie de le croire. Prenez la plupart de nos jeunes filles: les jeunes filles de la classe ouvrière. Elles reviennent, le soir, de leur travail. Où vont-elles s'amuser? Car, l'atmosphère de leur demeure est plus ou moins attrayante. Alors, elles sortent. Où voulez-vous qu'elles aillent? Elles ont les petites vues, les clubs, les salles de danse où les souteneurs les guettent. Elles ne sont certes pas plus malhonnêtes que les autres, mais on ne leur donne pas assez de moyens de récréation honnête. Je ne vois qu'une institution à leur disposition: les foyers. Il n'y a pas autre chose. Là, elles peuvent trouver tout ce dont elles ont besoin pour s'amuser. C'est mon opinion. Si nous voulons arrêter la prostitution il n'y a qu'un moyen c'est de donner à la population le moyen de se récréer. A l'heure actuelle, elle n'a pour ainsi dire que le cinéma. Quant aux filles, on leur demande de porter des toilettes luxueuses, mais elles n'ont qu'un salaire maigre et inadéquat. Souvent, ces jeunes filles sont obligées de travailler pour un salaire de $5 à $7 par semaine.

—Croyez-vous que les maisons de passe doivent être fermées?

—Il n'y a pas l'ombre d'un doute là-dessus. Elles existent contre les lois, contre la morale et contre l'hygiène publique.

—On les fera disparaître en les combattant?

—Oui.

—C'est dans l'intérêt public qu'elles disparaissent?

—Oui.

UN AVISEUR LEGAL

—Avez-vous lu à ce sujet le témoignage du distingué curé de S.-Jacques, M. l'abbé Gauthier?

—Non, j'étais en voyage.

—Oh! alors. N'est-il pas vrai que ces maisons sont le rendez-vous des bandits?

—Sans doute. On appelait même ça des maisons de bienvenue où les bandits étaient reçus. Certaines de ces maisons étaient même tenus par des bandits. Nous les avons fait disparaître.

—Le chef n'est-il pas autorisé par la loi à arrêter les personnes qu'il soupçonne ou qui semblent louches?

—Je ne peux pas dire. Je ne suis pas compétent en cette matière. Lorsque je fus nommé à la tête du département, j'ai demandé que l'on adjoigne au chef de police un aviseur légal, mais...

—Que suggérez-vous pour la réorganisation de la police?

—Il est indiscutable que celui qui doit être à la tête du département de la police soit entièrement indépendant. Il doit avoir le contrôle absolu pour engager, renvoyer ou promouvoir ses hommes. A ce sujet, Votre Seigneurie, il faut mentionner les échevins qui sont élus aujourd'hui et qui sortent du conseil demain. Ils doivent leur situation à la faveur populaire. Souvent ils iront au bureau du chef demander quelque chose qui leur répugne à eux-mêmes, mais qu'ils demanderont pour faire plaisir à un citoyen. Très souvent, alors que j'étais chef de police, des échevins sont venus me demander ainsi des faveurs pour leurs administrés; mais je doit dire que jamais ils m'ont demandé de faveurs personnelles. C'était toujours pour des citoyens. Souvent, le chef de police se laisse influencer ainsi.

LA MAIN HAUTE

"Le chef de police devrait avoir main haute sur tout ce qui concerne son département. Il devrait, il est vrai, faire rapport de son administration au conseil, mais il n'aura réellement l'autorité sur ses hommes que lorsque ceux-ci sauront qu'il détient lui-même l'autorité.

—Alors, le chef devrait être nommé de façon permanente. Il ne pourrait être renvoyé que pour cause?

—Oui.

—Tout comme les magistrats ou l'auditeur général à Ottawa?

—Oui. Le département de police est le plus difficile à administrer de tous. Les fonctions du chef sont très délicates. Même s'il fait son grand possible il y a toujours des mécontents. Un enfant pourra être arrêté sur la rue. Ses parents viendront voir le chef pour lui demander d'être clément. Il est très facile pour lui de se laisser influencer.

—Avez-vous des suggestions à faire?

—Je ne sais pas si je devrais entrer dans les détails; mais, à mon point de vue, il devrait exister ici une école d'entrainement, non seulement au point de vue physique, mais aussi au point de vue moral où chaque aspirant policier devrait passer trois mois et suivre les cours. Pendant trois mois, il devrait avoir un pourcentage de tant. Cela se pratique dans toutes les grandes villes. Il y a une de ces écoles à New-York. Je crois que ceci donnerait de bons résultats. Le constable serait tenu d'apprendre les règlements. Il lui faudrait un pourcentage de points sur les règlements municipaux, un autre pourcentage de points sur le code criminel, sur la culture physique, etc. Il faut qu'un homme apprenne son devoir. Le meilleur homme du monde ne peut être policier du jour au lendemain.

—Croyez-vous que le chef devrait avoir l'autorité de faire venir devant lui les personnes louches ou vivant par des moyens inavouables?

UN AVOCAT COMME CHEF

—Bien, cela est une question de loi. L'homme qui serait nommé à la tête du département devrait avoir un aviseur légal. C'est d'ailleurs une question d'organisation sur laquelle je ne me sens pas capable de me prononcer.

—Est-il dans votre opinion que le chef devrait avoir un bureau légal ou devrait être un avocat?

—Oui.

—Est-il dans votre opinion que la loi devrait être amendée de manière à amener devant le chef les personnes qui lui sembleraient louches?

—Il faudrait donner au chef autant de pouvoirs que possible.

Me Germain:

—Croyez-vous, au nombre des améliorations qu'il faut apporter dans la police, qu'il ne serait pas bon, au sujet des maisons de prostitution, de donner au juge les pouvoirs lui permettant de renvoyer chez elles les prostituées en leur interdisant le droit de séjour dans la ville?

—Oui et non. Oui, si la prostituée est guérie de sa maladie.

—Quant à la femme avariée, dans l'intérêt public, ne serait-il pas mieux qu'elle soit internée pour une période indéfinie, c'est-à-dire jusqu'à sa guérison?

—Oui, sans aucun doute.

—Quant à la femme saine, une enquête serait faite sur le lieu d'où elle vient et lorsqu'elle serait condamnée par le juge on l'enverrait chez elle en lui interdisant le droit de séjour ici?

—C'est indiscutable: nous avons assez des nôtres.

—D'après votre expérience, n'est-il pas vrai qu'un très fort pourcentage des prostituées sont des étrangères?

—Oui.

—Alors, le juge ayant le pouvoir de leur interdire le séjour ici nous pourrions diminuer le nombre des prostituées de l'extérieur, et nous n'aurions plus qu'à traiter avec les nôtres?

—Indiscutablement.

TROIS GRANDES SOURCES

—Vous êtes le premier témoin qui avez parlé, et je vous en félicite; la question n'a d'ailleurs pas été posée aux autres témoins, de la prostitution, non seulement dans ses conséquences, mais dans sa source. On n'en a parlé qu'au point de vue des femmes. Si je puis m'exprimer ainsi, c'est comme un homme qui voudrait réserver un réservoir et laisserait le robinet ouvert. Alors, pour vous, les trois grandes sources qui alimentent la prostitution sont: 1o le manque de lieux d'amusements à la portée des petites bourses; 2o jes salaires de famine payés aux jeunes filles; 3o le luxe effréné qui a gagné notre population ici comme ailleurs?

—Oui.

—Alors, afin de faire disparaître les maisons de prostitution, il faudrait tarir la source en agissant d'après les suggestions que vous avez faites?

—Oui.

—Etes-vous d'opinion que la prostitution clandestine est de cent fois plus dangereuse que la prostitution ouverte?

—Oui, il y a là un grand danger; mais vous n'arrêterez jamais ni l'une ni l'autre. Vous pourrez les réglementer de façon à ce qu'elle cause moins de dommages à la population. Mais, beaucoup de maladies vénériennes viennent de l'ignorance des enfants au sujet de ces maladies. A ce sujet, les parents sont souvent très coupables. Il faudrait mettre à jour et sanctionner ce que sont ces maladies. Jusqu'ici on a craint d'en parler dans les familles.

—Oui, on considérait ça comme un péché mortel! (On rit).

—La prostitution a toujours existé et elle existera toujours, dit le chef.

—En un mot il faudrait pour faire disparaître la prostitution et pour l'enrayer, dit Me Germain, la bonne volonté des autorités religieuses et civiles. Et il faudrait éduquer la population?

—Oui.

IL AVAIT DE L'APPUI

Me Oscar Gagnon interroge le témoin à son tour:

—Quand avez-vous quitté la police?

—Il y a six ans.

—Dans votre campagne avez-vous été secondé par vos hommes et par vos officiers?

—L'appui a été superbe. Mais lorsqu'il a été question d'union cela n'a pas marché aussi bien.

—La police a dégénéré depuis ce temps-là?

—Je ne sais pas. Je n'ai pas suivi les activités de la police depuis ce temps-là.

Me Lanctôt s'oppose à ce genre d'interrogatoire. Il dit que c'est faire prononcer un jugement au témoin.

Mais le juge ne s'objecte pas à la question et il fait remarquer:

—Je crois qu'en général le corps de police est un bon corps.

Me Gagnon:

—Vous êtes d'avis que le corps de police est compétent?

—Je n'ai pas changé d'opinion. Il se peut qu'il y ait quelques moutons noirs dans la police. Mais je n'ai pas de mauvaise opinion du corps de police.

Me Lanctôt:

—Quant au système, vous le condamnez?

—Je ne peux pas dire. Je ne l'ai pas suivi.

—Le chef nommé durant bonne conduite peut-il résister à toutes les demandes qui lui sont faites de part et d'autres?

—Cela dépend de son caractère.

Le juge:

—Néanmoins, cela rend le système discutable?

—Très discutable.

Comme il est quatre heures, on parle d'ajourner la séance. Mais Me Arthur Brossard annonce au tribunal qu'il aurait un petit incident à présenter.

Et l'on appelle dans la boîte M. Albert Deslauriers.

Me Brossard dit qu'il demandera l'ajournement après avoir interrogé le témoin.

M. ALBERT DESLAURIERS

Me Brossard:

—M. Deslauriers, en 1919 et en 1920, vous étiez le gérant d'un dépôt de boisson, rue Atwater?

—Je crois que c'était en 1920 et en 1921, répond le témoin.

—Enfin, vous étiez alors le gérant de ce dépôt?

—Oui.

—Est-ce que les officiers de police et les constables n'allaient pas boire à votre établissement?

—Cela est arrivé plusieurs fois. Le magasin fut défoncé par les voleurs. Les constables vinrent m'éveiller et après qu'ils eurent fait leur enquête, je me permis de leur payer un coup.

—Est-ce que les constables de l'endroit n'avaient pas l'habitude d'aller là prendre un coup tous les jours?

—Non. Pas à ma connaissance.

—Qui était le propriétaire de l'établissement?

—M. Legault.

—M. l'échevin Alfred Legault?

—Oui.

Le juge:

—Il n'était pas échevin en ce temps-là?

—Non.

—Il n'y a pas eu de plaintes de faites contre le magasin?

—Non.

—Vous suiviez la loi?

—Oui.

—Les constables y allaient?

—J'en ai vu entrer.

—Vous les traitiez?

—Pas moi. Je crois que le patron en ce temps, serait plus en mesure de vous répondre que moi.

A ce moment, on entend une voix dans l'auditoire:

—Votre Seigneurie me permettrait-"il" de dire un mot?

On reconnait alors l'échevin Legault dont le "il" adressé à sa Seigneurie déclanche les rires.

Le juge Coderre permet à l'échevin Legault d'entrer dans la boîte.

L'ECHEVIN LEGAULT

Me Brossard:

—Vous étiez propriétaire de l'établissement dont on vient de parler, rue Atwater?

—Oui. J'étais à l'époque, vendeur autorisé au No 553 de la rue Atwater du premier mai 1919 au premier mai 1921.

—Vous étiez alors échevin?

—Non.

—Les constables allaient chez vous?

—Je dois dire que la police municipale n'avait rien à faire avec moi, puisque je relevais de la police provinciale. Il est arrivé que mon magasin fut défoncé par les voleurs. alors j'ai traité les constables. En fermant les portes, comme il y avait là des marchandises assez tentantes, je disais aux constables de faire attention et de bien surveiller le magasin.

Le témoin dit qu'en ce cas il lui arrivait de traiter les constables "Cela est arrivé quelques fois, dit il, mais ils ne sont jamais restés longtemps dans le magasin. Je le faisais souvent. Ça me faisait plaisir de leur payer la traite, qu'ils soient constables ou non, mais pas plus qu'un verre à la fois, rien qu'un doigt.

L'auditoire se met à rire bruyamment et l'on entend plusieurs voix dire: "Ça, c'est correct".

—Vous n'avez jamais eu de faveurs en retour?

—Non, pas par le fait que je leur ai payé un verre.

Le témoin s'adresse au juge:

"Vous me permettez de dire que cet incident a été amené ici, non pas dans le but d'éclairer l'enquête mais pour assouvir une vengeance"?

Un homme s'avance alors précipitamment et entre dans la boîte des témoins comme pour protester.

M. GORDIEN MENARD

C'est M. Gordien Ménard, qui fut l'adversaire de l'échevin Legault dans les élections municipales.

On fait comprendre à M. Ménard qu'il n'est pas question de lui.

M. Ménard se retire alors en expliquant qu'il a cru qu'on le visait parce que l'échevin Legault avait souri de son côté en parlant de vengeance.

Cet incident amuse beaucoup l'auditoire et les avocats.

Le juge:

"Nous enquêtons sur la police et nous avons voulu savoir la vérité sur cet incident. Nous sommes heureux que M. Legault nous l'ait donnée."

L'incident est clos et, comme on l'avait dit auparavant, l'ajournement est prononcé.

NOUVEAU SENATEUR AMERICAIN

M. le sénateur Rice W. Means, qui succède au sénateur Alva Adams comme représentant de l'Etat du Colorado. Cette photographie, qui représente aussi Mme Means, a été prise à l'ouverture de la dernière session du 68e congrès américain.

ON FERA LA VIE DURE A LLOYD GEORGE

LONDRES, 11. M. Lloyd George a pu constater au cours de sa critique sur la politique intérieure du gouvernement, que les travaillistes ne le ménageront pas dans sa nouvelle position de chef libéral. L'ex-premier ministre s'était laissé aller à une espèce de digression philosophique. Jetant les yeux sur les débris de la phalange libérale à la Chambre, il ajouta qu'il y avait des compensations à toutes choses dans la vie.

"Sans doute, vous êtes chef maintenant", lui cria d'un ton amer un député travailliste, et la manière dont ses collègues prirent la boutade, indique que l'on respectait plus M. Asquith qu'on n'aura d'égards pour M. Lloyd George.

VERDUN VEUT AVOIR SON DISPENSAIRE ANTI-TUBERCULEUX

A cet effet, la ville donnera une somme annuelle de $1,500.

L'eau.

A la dernière assemblée du conseil municipal de Verdun, on a discuté le projet de l'établissement d'un dispensaire anti-tuberculeux. Les docteurs Bessette et Lessard conférèrent avec le conseil sur ce sujet.

Il fut décidé qu'on demanderait l'aide du gouvernement. La ville donnera une somme annuelle de $1,500, si les autorités provinciales se montrent favorables au projet.

Le conseil étudia aussi à cette assemblée les soumissions pour le charbon. Il accepta celle de M. Beaudin, comme étant la plus basse. Le conseil apprit un peu plus tard que les fournisseurs de M. Beaudin ne voulaient pas le lui livrer parce qu'il avait réduit ses prix.

M. Beaudin devra fournir le charbon quand même, mais le conseil est prêt à lui donner l'aide nécessaire.

Le conseil municipal étudia également le rapport de l'ingénieur de la cité au sujet de la consommation de l'eau.

Le maire J.-A.-A. Leclaire présidait l'assemblée.

Il réclame $3,139 à la suite d'un protêt du défendeur

L'hon. juge Archer devait entendre hier matin la cause de Henri Millette contre Télesphore Patenaude. Le demandeur réclamait $3,139 pour dommages. Il prétendait dans sa déclaration qu'il avait perdu cette somme, parce qu'il n'avait pas pu cultiver une terre qu'il avait louée du défendeur. Il était arrivé sur cette terre le 25 octobre 1921 lorsqu'il reçut un protêt du défendeur lui disant qu'il avait fait faire les labours sur la terre en question. Le demandeur n'avait pu faire l'argent qu'il s'attendait de faire. Il réclamait en conséquence $3,139 de dommages pour la première année seulement.

Le défendeur plaidait qu'il avait averti souvent le demandeur de commencer les labours. Le demandeur était arrivé trop tard sur la terre et il ne s'en était pas rapporté aux termes du contrat passé entre les parties. Patenaude, en conséquence, demandait le renvoi de l'action. La cause devait se continuer.

Catherine est une jeune campagnarde nouvellement entrée en condition chez Mme G.. Dernièrement on était au dessert:

—Catherine, vous avez encore oublié de donner la cuiller pour le sucre en poudre.

—Mais, madame, c'te cuiller, elle fuit.

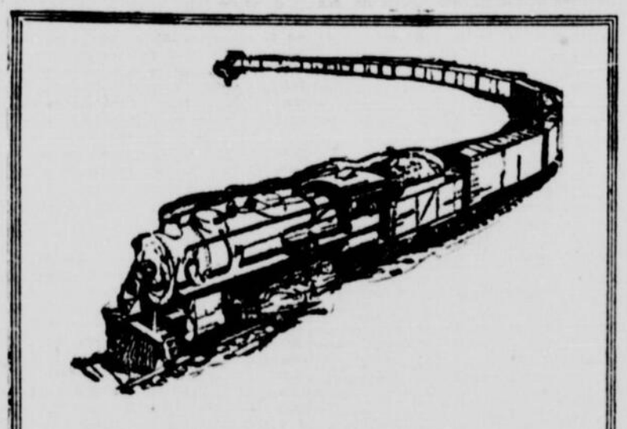

Un Bon Commencement pour Noël

Quarante-six Chars de Pianos Willis

Il est franchement admis que le commence n'est pas des plus florissants au Canada, mais malgré tout, la Compagnie Willis a admirablement bien commencé la saison de Noel, ayant reçu des instructions pour expédier quarante-six chars de pianos dans toutes les parties du Canada—Victoria, Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, St. Catharines, Ottawa, Québec, Trois-Rivières, Halifax, Sydney, St-Jean, et autres endroits des Proivnces Maritimes.

EN TOUT 736 PIANOS

Bon nombre passeront par le canal de Panama, d'autres traverseront le continent par voie des lacs et des chemins de fer.

Aussi, nous avons de grosses commandes pour les pianos à queue Knabe et Chickering, et pour l'Ampico, tous s'adressant aux mélomanes fortunés.

WILLIS & CO.

LIMITED

Manufacturiers de Pianos

580, rue Ste-Catherine Ouest.

Ouvert le Vendredi et le Samedi Soir.

Fournisseurs de la résidence vice-royale à Ottawa pour les occupants actuels et antérieurs—Son A.R. le duc de Connaught, le duc de Devonshire, et le baron Byng de Vimy.

RUGS

9'0" x 12'0" seulement! Pesante Qualité de Carpettes Axminster

Fortes carpettes à long poil, dans toutes les variétés de tons, dans les effets souples et soyeux. Une dimension, 9'0" x 12'0". Valeur de $54.50. En vente à

$39.00

Carpettes Axminster Anglaises

C'est une qualité pesante dans cette ligne pratique de carpettes Axminster anglaises sans coutures. Le fait que nous n'avons qu'une dimension 9'0" x 7'6" en vente dans cette collection est la cause de la modicité de ce prix. Prix de vente rég. $50.00.

$32.75

Offre très spéciale de Carpettes

Carpettes Axminster anglaises, sans coutures. Dimension: 10'6" x 9'0". Prix régulier $75.00. Prix spécial de décembre

$59.00

Vos propres Carpettes Retaillées, Refaites et Nettoyées

Notre département de taillage de tapis réparera vos vieilles carpettes ou vous confectionnera de nouvelles carpettes, employant ce qu'il y a d'encore bon dans vos vieilles carpettes. Et on les nettoiera entièrement.

Deux Prix d'Occasion dans les Tapis à la verge.

Axminster anglais — 27 pouces de large, qualité de $5.50. Demain, la verge $3.98

Wilton anglais — Qualité épaisse et durable, 27 pouces de large. Qualité de $5.00. Demain la verge $3.50

Carpettes Wilton Anglaises sans coutures

Ces carpettes sont offertes en deux des plus populaires dimensions, 9'0" x 10'6" et 9'0" x 12'0", en un merveilleux assortiment des plus nouvelles combinaisons de couleurs. Une sélection inusitée de choix de patrons. En vente $100.00

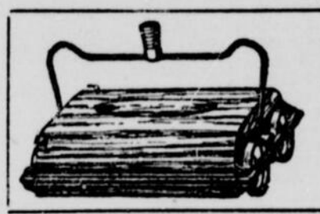

200 Balayeuses de tapis "Sterling" Rég. 5.50 $3.75

Offre Très Spéciales dans les Carpettes

Carpettes Axminster anglaises sans coutures. Dimension: 12'0" x9'0". Prix régulier $87.50. Prix spécial de décembre

$69.00

1000 verges de **Linoléum Incrusté**

Dans un linoléum incrusté, les couleurs traversent de part en part de la surface au canevas à l'envers. L'asure n'est pas apparente jusqu'à ce que le linoléum soit usé jusqu'au canevas. Régulier $2.25. En vente demain, la vge carrée $1.59

500 Carpettes de Laine Ecossaise

Elles sont reversibles, avec des couleurs sur chaque côté, accordant, par conséquent, double service. Spécial à $3.95

Une remarquable exhibition de **CRETONNES**

Votre choix à 37c.

Cretonnes de 60, 36 pouces de large.

Marquisette de 65 36 pouces de large.

Attrayant madras de 60 36 pouces de largeur.

Votre choix à 69c

Cretonne de 1.00, dans des coloris variés, 50 pouces de large. Armure de 1.25, en de jolis coloris, 40 pouces de large. Madras de 1.10 en d'exquis coloris, 45 pouces de large. Tuille et filet Nottingham de 1.00, 49 pouces de large.

Votre choix à 98c.

Cretonne importée de 1.50, 31 pouces de large. Tulle de soie de 1.35, en coloris variés, 50 pouces de large. Madras de 1.50 en dessins contrastants, 50 pouces de large. Tulle filet de 1.35 de qualité superbe, 45 pouces de large.

Papier-Tenture

Papier-tenture convenable. Rég. 20c et 25c. Spécial .07½

Approprié pour salons, pièces familiales. Régulier 35c. Spécial .12½

A effets de tapestry et feuillage. Rég. 50c. Spécial .17½

Pour salles à dîner. Dessins en crème, vert pâle et doré. Rég. 75c. Spécial .24

Papier-tenture de 30", effets japonais. Régulier $1.25. Spécial .49

VELOURS

Dans un choix complet de de couleurs. Une qualité pesante pour halls, fenêtre et appartements. Régulier $3.50. Spécial $2.49

Modèle Console $135.00

Résumé des privilèges du club

Choix illimité de Victrolas
Pas de paiements comptant.
Seulement des petits paiements comptant.
Termes spéciaux du Club.
Demi-paiements en cas de maladie ou d'oisiveté forcée.
Livraison immédiate si désirée.

Enrôlez-vous dans le Club de Noel du Victrola de la maison Valiquette.

Modèle Cabinet $135.00

Modèle Portatif $62.50

Résumé des privilèges du club

Chaque instrument est un authentique Victrola "La Voix de son Maître".
Privilège d'échange endedans de 4 mois.
$10.00 de disques à termes
Livraison gratis en ville et aux alentours.
Clause protective en cas de mort.

Club de Noel du Victrola, a/s N.G. Valiquette, Ltée, 477, Ste-Catherine Est, Montréal.

Veuillez m'envoyer les informations les plus complètes au sujet de votre Club de Noel du Victrola ainsi qu'une formule de participation au club, avec l'entente expresse que cela ne me crée aucune obligation.

NOM .....

ADRESSE

N.G. Valiquette

LIMITEE

471-477 STE CATHERINE EST

LE GRAND PALAIS DE L'AMEUBLEMENT

L'INFLUENCE NEFASTE DES ECHEVINS SUR NOTRE CHEF DE POLICE

L'ECHEVIN TREPANIER RECOMMANDE LA CREATION D'UNE COMMISSION DE POLICE

Cette commission se composerait du maire de Montréal, du juge en chef de la Cour des sessions de la paix et du juge en chef de la Cour supérieure, et c'est elle qui nommerait le directeur de la Sûreté. — Pour faire cesser l'ingérence des conseillers dans les affaires de police.

AU SUJET DE CERTAINS RAPPORTS

SEANCE DE CE MATIN

Dès l'ouverture de la séance, ce matin, l'hon. juge Coderre fait la remarque suivante:

"Hier soir, le recorder Geoffrion m'a demandé de faire disparaître de son témoignage cette partie qui concernait M. Dawson, du Comité des Seize, et j'ai demandé moi-même au sténographe d'enlever tout ce qui concernait ce passage."

Puis, Me Germain s'adresse au tribunal:

"Je comprends, dit-il, que nous touchons à la fin de l'enquête. Ce n'est pas que nous désirions terminer au plus tôt, avec l'intention de négliger certains incidents; mais, afin d'éviter d'assigner inutilement des témoins pour une certaine date et de les faire attendre jusqu'à ce que vienne leur tour et les payer quand même, je demande à mes savants confrères s'ils sont en mesure de me dire quand ils seront à même de clore leur enquête."

Me Brossard annonce qu'il finira demain soir.

Le juge dit qu'en effet, d'après le programme, il croit bien que la poursuite aura terminé sa preuve demain soir.

Me Brossard ajoute quelques mots:

"Nous avons, dit-il, un grand nombre de faits, mais nous ne pouvons pas tous les prouver, et c'est pourquoi nous ne prenons que les plus importants. Je crois que nous avons suffisamment de faits et que nous les avons démontrés avec certitude. Nous avons reçu un grand nombre de lettres et nous ne pouvons pas donner crédit à toutes celles que nous recevons.

NOMBREUSES LETTRES ANONYMES

"Ce serait, dit-il, risquer de discréditer les individus sur un simple renseignement, sans autre preuve additionnelle."

Me Brossard ajoute qu'il tient à respecter les individus autant que possible.

A son tour Me Lanctôt dit qu'il reçoit un grand nombre de lettres anonymes: environ 50 par jour.

"Nous ne pouvons pas, dit-il, faire l'enquête avec des lettres anonymes. Si les lettres étaient signées, peut-être pourrions-nous aller jusqu'au fond de ces plaintes."

Me Brossard dit que l'on a fait des enquêtes sur ces rumeurs-là et qu'on en est arrivé à la conclusion qu'il valait mieux de prendre des incidents sur lesquels la preuve était bien établie.

"D'ailleurs, déclare Me Lanctôt, nous en avons assez prouvé."

Me Germain:

"Ayant toujours cru que la lettre anonyme était l'arme des lâches, je comprends que pareil dégoût ne tienne pas à se montrer à l'enquête."

Me Germain explique que sa défense au sujet de toutes les personnes qui ont été visées à l'enquête pourra commencer dès lundi. Il croit que jeudi le plus tard, il aura terminé.

A ce moment, l'échevin O'Connell vient demander si on n'a pas besoin de lui, ce matin.

Me Lanctôt répond qu'il n'en a pas besoin pour ce matin.

"S'il est coiffé suffisamment, dit-il, en faisant allusion au témoignage de l'échevin Trépanier, qui vient d'entrer dans la boîte, nous n'en avons pas besoin."

Et Me Lanctôt ajoute:

"Je crois que les discours sont finis."

Alors il entreprend d'interroger l'échevin Léon Trépanier.

L'ECHEVIN TREPANIER

Me Lanctôt:

—Vous êtes échevin depuis combien de temps?

—Depuis le 16 octobre 1921.

—Vous êtes devenu échevin avec la nouvelle charte "Cédule B" qui régit la cité de Montréal?

—Oui.

—Avec l'inauguration du comité exécutif?

—Oui.

—Il est pourvu, au terme 21-M de la charte, que six services administratifs soient créés avec définition de chacun d'eux. Ont-ils été nommés par le conseil?

—Voici, répond le témoin. Quand nous sommes arrivés, en octobre 1921, il existait déjà, de par la charte, six services sur six. Seulement, quelques semaines après, M. Gaudet, qui était directeur de la Sûreté publique, a démissionné et le comité exécutif ne lui a pas nommé de successeur. M. Bélanger, qui était chef de police sous la direction de M. Gaudet, est demeuré chef et il n'y a pas eu de directeur nommé au-dessus de lui.

—Est-ce que, au sujet des services nommés selon les termes 21-M, de la charte, tous les chefs de services sont nommés ou destitués sur rapport du conseil?

—Oui.

—Est-ce que ce rapport a été fait par le comité exécutif pour nommer un titulaire aux six services administratifs?

—Jamais.

SANS LES FORMALITES

—En fait, il existait cinq services qui continuaient leurs fonctions sans passer par les formalités prévues par la cédule B?

—Oui.

—Et le sixième service, celui de la Sûreté, n'a pas été remplacé?

—Non.

—En ce cas on ne s'est pas conformé à 21-M et le conseil n'a pas eu l'occasion de voter là-dessus?

—Au terme de la charte, le conseil ne doit pas agir sans un rapport du comité exécutif.

—Je comprends que l'on a nommé le directeur des services publics sur rapport du comité exécutif et suivant la loi?

—Oui. Mais dans ce cas le comité exécutif a le privilège de nommer le directeur des services sans avoir recours au conseil municipal. C'est le seul personnage, à part le greffier, le trésorier et le chef des contentieux, qui puisse être nommé de la sorte. L'article 21-J dit que, dans les trente jours qui suivent l'assemblée, le conseil doit nommer un chef des services.

—Mais l'article 21-J est subordonné à 21-M quant aux rapports du comité. Effectivement, le chef des services a été nommé et il est actuellement en fonctions, et c'est?

—M. Crépeau.

UN INTERMEDIAIRE

—Au terme 21-J de la charte, il est pourvu que toute communication entre le comité exécutif et les différents services doit se faire par l'entremise du directeur des services. Est-ce que M. Brodeur, M. Desroches, M. O'Connell, M. Bédard, M. Jarry et tous ceux qui existaient auparavant, se sont conformés au terme de l'article 21-J?

—A ma connaissance, il y avait communication directe entre les membres du comité exécutif et le chef de police.

DEPLORABLE HABITUDE

—Alors, on ne passait pas par l'entremise du directeur des services, tel que l'exige la loi?

—En ce qui concerne mon expérience personnelle, non.

Le témoin dit qu'il a lu le témoignage de M. Brodeur dans les journaux et d'après les extraits qui lui sont tombés sous les yeux, il a pu se rendre compte que M. Brodeur communiquait directement avec le chef de police.

—Pendant que vous étiez échevin, avez-vous été à même de constater si M. Brodeur et ses associés passaient par le bureau de M. Crépeau pour communiquer avec le chef de police?

—Voici, nous avons été dans une position déplorable. Une triste nécessité nous a forcé de rendre visite au chef, sinon pour intervenir du moins pour implorer en faveur de citoyens qui étaient en contravention avec les règlements municipaux. Cette déplorable habitude existe depuis nombre d'années et j'ai souvent entendu dire, lors de mes interventions: "Si M. Brodeur n'a pas d'objection, moi je n'ai pas d'objection". D'une façon générale l'article de la charte en ce qui concerne les relations entre le chef de police et le directeur des services, n'est pas respecté. On a souvent passé outre.

—On est allé directement au surintendant de police?

—A part quelques rares exceptions, concernant des affaires de routine.

—Qu'entendez-vous par des affaires de routine?

—Il y a certains documents qui doivent être signés par M. Crépeau avant d'être remis au chef.

—Alors, le département de la police est un de ceux sur lequel peut s'exercer le plus facilement le patronage?

—Malheureusement.

LE CHEF A LA MERCI DES INFLUENCES

—Il y a souvent des vacances qui nécessitent des nominations ou des promotions?

—Non.

—Vous êtes membre du conseil et vous avez l'expérience des choses municipales?

—J'ai été secrétaire du commissaire des finances pendant quatre ans et ensuite conseiller.

—Vous avez été à même de constater si le patronage existait dans le département de la police. Pouvez-vous nous le dire, sans nommer personne?

—J'ai été à même de constater que le chef, pas plus que son état-major, n'est libre sous le système actuel. Il est à la merci des échevins, du premier au dernier, et d'une foule d'influences.

—L'article 21-1 de la charte pourvoit pourtant à empêcher les échevins d'agir directement auprès du chef de police?

—La charté actuelle, si elle était respectée, pourvoit à ce qu'un échevin n'intervienne pas auprès du chef autrement que par l'intermédiaire du directeur des services.

—Mais, il n'y a pas de directeur de la Sûreté. Alors le chef dépend directement du directeur des services?

—Oui. A ce sujet on m'a signalé, hier, une cause de la cour du recorder où il était question de l'annulation d'un permis octroyé à un marchand de la rue S.-Laurent. On s'est objecté à cette annulation de la part du chef de police en disant qu'il n'était pas directeur de la Sûreté publique et que, conséquemment, il n'avait pas le droit d'annuler ni de donner des permis.

LA QUESTION DE LA POLICE

—Le conseil de ville a-t-il étudié la question de la police à Montréal?

—Depuis trois ans le conseil de ville a étudié la question de l'organisation de la police à trois reprises différentes. Il a formé des commissions d'étude qui ont étudié la question. Ces commissions ont fait venir devant elles le chef qui s'est volontairement mis à leur disposition. J'ai fait moi-même une étude de la question à l'aide de statistiques de toutes les grandes villes, de l'ancien procureur de la Couronne, M. Calder, et du juge de la cour des jeunes délinquants. La question a été étudiée, soumise au conseil qui l'a adoptée et le rapport fut envoyé au comité exécutif. Ce dernier n'a jamais fait rapport à ce sujet depuis trois ans.

UN RAPPORT PERDU

—Ce rapport est allé se perdre parmi les dossiers poussiéreux du comité exécutif?

—Oui.

—Pouvez-vous préciser quant à la date de ce rapport?

—Le 20 mars 1922, dans une proposition que je fis appuyée par l'échevin Gareau. Nous avons demandé de donner suite aux recommandations du chef au sujet de la formation d'une escouade spéciale et de la surveillance des points d'entrée et de sortie de Montréal. Je dois dire qu'aucun rapport ne nous a été donné par le comité exécutif sur la première partie de cette motion, mais des ordres ont été donnés au chef d'agir sur cette première partie.

—Ce document portait la signature du greffier de la ville?

—Oui, il était certifié par M. Gauthier.

Le rapport est alors produit. Le voici:

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE MENSUELLE AJOURNEE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREAL, TENUE LUNDI, 20 MARS 1922.

Attendu que les statistiques de l'année démontrent que, sur 20,122 individus arrêtés en 1921 pour délits criminels, 6,138 étaient étrangers au pays;

Sur la proposition de l'échevin Trépanier, appuyée par l'échevin Gareau, il est

RESOLU:—Que le Comité Exécutif soit prié de donner, le plus tôt possible, suite aux recommandations du chef de police concernant la création d'escouades spéciales pour la prévention de certains délits criminels et la surveillance des points de sortie de la Cité, afin de prévenir les vols d'automobiles.

Que le Comité Exécutif soit également prié de préparer et de soumettre au Conseil une résolution priant l'honorable Ministre de la Justice de modifier les règlements concernant l'immigration de façon à restreindre davantage l'invasion des indésirables dans ce pays.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE MENSUELLE AJOURNEE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREAL, TENUE LE LUNDI 27 MARS, 1922.

Sur la proposition de l'échevin Trépanier, appuyée par l'échevin Angrignon, il est

RESOLU:—Que, pour donner suite à une résolution du Conseil, passée à sa séance du 20 du mois courant, relativement aux recommandations du chef de police, une commission composée des échevins Gareau, Tessier, Jacobs et Trépanier, soit chargée de faire au Comité Exécutif des suggestions sur les modifications à apporter à certains règlements d'immigration, de façon à protéger notre ville contre les étrangers indésirables.

ON PROPOSA UN PLAN

L'échevin Trépanier continue et dit:

—Le 28 novembre 1923, sur proposition appuyée par l'échevin Creelman, nous avions proposé un plan de reconstruction de la police et de coopération des polices fédérale, provinciale, municipale et autres.

Cette motion a-t-elle été adoptée?

—Le 28 novembre 1923, cette motion est venue devant le conseil et devant la commission spéciale chargée d'étudier la question de la police.

Me Lanctôt produit alors ce second document sous la cote P. 148

Voici ce document:

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREAL, TENUE MERCREDI, 28 NOVEMBRE, 1923.

ATTENDU que l'un des premiers devoirs de la Cité est de protéger la vie et la propriété des contribuables, et conséquemment d'adopter suivant les circonstances les mesures de prévention et de répression du crime qu'elle jugera nécessaire;

ATTENDU qu'une comparaison faite pour les années 1914 à 1922, relativement à la superficie du territoire de la Cité, au chiffre de sa population et au nombre d'agents de police préposés à la surveillance établit l'insuffisance numérique de la police en 1922;

ATTENDU que, pour répondre aux moyens adoptés par certaines catégories de malfaiteurs, notre police municipale doit être en mesure d'utiliser les méthodes les plus modernes employées pour la poursuite, la capture et la punition des criminels et que, dans ce but, la coopération des autorités fédérales et provinciales est nécessaire;

Proposé par l'échevin Trépanier,

Appuyé par l'échevin Creelman,

Que le Comité Exécutif soit prié de mettre à l'étude le plan d'action suivant:

1.—Augmentation substantielle du chiffre de l'effectif de la police à un minimum de 1200 hommes, en surplus du nombre d'agents préposés au service du trafic;

2o.—Création de nouveaux postes de surveillance aux différents points de sortie de la Cité;

3o.—Nomination au bureau du contentieux de la Cité, d'un avocat qui serait chargé spécialement d'assister la police dans la préparation des causes et la poursuite de ces causes devant les tribunaux ou une recommandation au gouvernement provincial de nommer, à Montréal, sous la juridiction du procureur général de la province, un procureur public suivant la pratique en Angleterre et aux Etats-Unis;

4o.—Une recommandation au gouvernement provincial d'exercer une plus grande sévérité dans la censure des films de cinéma, relatant et dépeignant les méthodes de certains malfaiteurs pour commettre le crime et échapper à la justice;

5o.—Représentations au ministre de la Justice, à Ottawa, relativement aux abus du système du "ticket-of-leave";

6o.—Requête aux autorités fédérales à l'effet d'obtenir des mesures destinées à restreindre davantage l'invasion des indésirables dans ce pays;

7o.—Dans le but de créer une plus grande unité d'action entre les autorités fédérales, provinciales et municipales, et diverses associations intéressées, tenir, à Montréal, sous la présidence de Son Honneur le maire et sous la direction du Comité Exécutif, une conférence, à laquelle seraient invités à participer:

Les membres du Comité Exécutif de la Cité;

Le président de la Commission municipale de police;

Un représentant du Substitut du Procureur Général de la Province, à Montréal;

Un représentant du ministère fédéral de l'Immigration;

L'un des deux Recorders de la Cité de Montréal;

Un représentant des autorités de l'immigration des Etats-Unis à Montréal;

Un représentant du ministère fédéral des douanes à Montréal;

Le chef de l'escouade fédérale de la lutte contre les narcotiques;

Le juge de la Cour des Jeunes Délinquants à Montréal;

Un représentant de la Merchants' Protective Association;

Le Chef du Bureau de Censure du Cinéma, à Montréal;

Le chef de Police de Montréal

L'Inspecteur du Service de la Sûreté;

Le chef de la Police Provinciale, à Montréal;

Le chef de l'escouade de gendarmerie à cheval, (Royal Mounted Police), à Montréal et toutes autres personnes que le Comité Exécutif de la Cité jugera à propos d'inviter; et que le Comité Exécutif soit prié de faire rapport, pas plus tard qu'à la seconde séance du Conseil du mois de décembre, sur l'étude qui aura fait des suggestions ci-dessus.

L'échevin Bray soulève un point d'ordre prétendant que ladite motion n'est pas dans l'ordre vu qu'elle semble donner des instructions au Comité Exécutif, dont les devoirs sont déterminés par la charte de la Cité.

Son Honneur le maire déclare ledit point d'ordre mal fondé;

Son Honneur le maire quitte le fauteuil et y est remplacé par l'échevin Gablas, maire-suppléant, et

Un débat s'engageant,

L'échevin Bray soulève un nouveau point d'ordre prétendant que ladite motion n'est pas dans l'ordre vu qu'elle fixe un délai dans lequel le Comité Exécutif doit faire rapport;

Le maire-suppléant déclare ledit point d'ordre non fondé, vu que ladite motion n'est qu'une prière au Comité Exécutif d'étudier certaines questions et faire rapport sur icelles, et

Un nouveau débat s'engageant,

Sur la proposition de l'échevin Généreux,

Appuyée par l'échevin Sanagregret, il est

RESOLU: Que cette motion soit transmise à la Commission Spéciale re: Sûreté Publique, pour étude et rapport.

Me Lanctôt continue:

—Il y avait une commission spéciale, dit-il ensuite, chargée de cette étude. Elle a fait rapport et quand?

TROIS SEANCES

—Nous avons tenu trois séances, dit M. Trépanier. Nous avons fait venir des experts: le chef de police, le chef du bureau de la Sûreté, Me Calder et autres. Un rapport a été fait au conseil signé par les échevins Vandelac, Jarry, Lalancette, Gablas, etc., Le conseil a adopté ce rapport le 8 janvier 1924. Le rapport fut envoyé au comité exécutif et nous attendons encore le rapport de ce dernier.

Voici le texte de ce rapport:

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREAL, TENUE LE MARDI, 8 JANVIER, 1924.

L'ordre du jour étant la pour prendre en délibération un rapport de la Commission re: Sûreté publique faisant certaines suggestions pour réprimer le crime à Montréal, le rapport suivant est soumis et lu:

LA COMMISSION re: Sûreté publique a l'honneur de faire rapport

Que, conformément aux instructions du Conseil, elle a pris en délibération une proposition de monsieur l'échevin Trépanier, appuyée par monsieur l'échevin Creelman à l'effet de prier le Comité Exécutif de mettre à l'étude un plan d'action ayant pour but de prévenir et de réprimer le crime à Montréal;

Qu'elle a entendu les représentations du Surintendant du Département de Police ainsi que l'inspecteur en chef des détectives, au sujet de l'établissement de postes de surveillance aux différents points de sortie de la ville, ainsi que relativement aux abus qui peuvent résulter de la libération conditionnelle des prisonniers, et qu'elle en est arrivée à la conclusion de recommander et

Elle recommande:

ATTENDU que l'un des premiers devoirs de la Cité est de protéger la vie et la propriété du contribuable et, conséquemment, d'adopter suivant les circonstances les mesures de prévention et de répression du crime qu'elle jugera nécessaire;

ATTENDU qu'une comparaison faite pour les années 1914 à 1922, relativement à la superficie du territoire de la Cité, au chiffre de sa population et au nombre d'agents de police préposés à la surveillance établit l'insuffisance numérique de la police en 1923;

ATTENDU que pour contrecarrer les moyens adoptés par certaines catégories de malfaiteurs notre police municipale doit être en mesure d'utiliser les méthodes les plus modernes employées pour la poursuite, la capture et la punition des criminels et que, dans ce but, la coopération des autorités fédérales et provinciales est nécessaire;

Que le Comité Exécutif soit prié de mettre à l'étude le plan d'action suivant:

1.—Augmentation du chiffre de la police, à un minimum de 1200 hommes, en sus du nombre des agents préposés au service de la circulation;

2.—Création de nouveaux postes de surveillance aux différents points de sortie de la Cité, le Gouvernement provincial devant être prié de contribuer, dans une certaine mesure, à l'établissement et à l'entretien des postes de surveillance qui existent actuellement et de ceux qui pourraient être créés à l'avenir et rendus que certains d'entre eux seraient situés en dehors des limites de la cité et que ledit gouvernement est intéressé à ce que tous les moyens possibles soient pris pour empêcher que des crimes ne soient commis en dehors de la cité, aussi bien que dans les limites de Montréal;

3.—Recommandation au Gouvernement provincial d'exercer une plus grande sévérité dans la censure des pellicules de cinéma, relatant le crime et dépeignant les méthodes employées par certains malfaiteurs pour le commettre et échapper à la justice;

4.—Représentations au ministre de la Justice, à Ottawa relativement aux abus qui peuvent résulter de la libération conditionnelle des prisonniers;

5.—Requête aux autorités fédérales à l'effet d'obtenir des mesures destinées à restreindre davantage l'invasion des indésirables dans ce pays;

6.—Représentations aux gouvernements fédéral et provincial en vue d'obtenir l'emploi, à des travaux de voirie ou autres, de certaines catégories de forçats et de prisonniers, la rémunération à laquelle ils auraient droit devant servir à l'entretien de leur famille, et

7.—Dans le but de créer une plus grande unité d'action entre les autorités fédérales provinciales et municipales et diverses associations intéressées tenue à Montréal sous la présidence de Son Honneur le maire et sous la direction du Comité Exécutif d'une conférence à laquelle seraient invités à prendre part

Les membres du Comité Exécutif de la Cité

Le Président de la Commission municipale du département de la Sûreté,

Un représentant du ministre de la Justice, à Ottawa,

Le représentant du substitut du Procureur-Général de la province, à Montréal,

Un représentant du ministère fédéral de l'immigration,

Un des deux recorders de la cité de Montréal,

Un représentant du ministère fédéral des Douanes, à Montréal,

Un représentant des autorités de l'immigration des Etats-Unis, à Montréal,

Le chef de l'escouade fédérale pour la lutte contre les narcotiques,

Le juge de la Cour des Jeunes Délinquants, à Montréal,

Un représentant de l'association des compagnies d'assurance contre le vol,

Un représentant de la "Merchants' Association of Montreal,"

Le Chef du Bureau de Censure du Cinéma, à Montréal,

Le chef de police de Montréal et les chefs de police de toutes les autres municipalités de l'Ile de Montréal,

L'inspecteur du Service de la Sûreté à Montréal,

Le chef de la police provinciale, à Montréal,

Le chef de l'escouade de la gendarmerie à cheval ("Royal Mounted Police"), à Montréal,

et toute autre personne que le Comité Exécutif jugera à propos d'inviter à cette conférence;

VOTRE COMMISSION doit informer le Conseil qu'elle n'a pas encore pris de décision relativement à la suggestion contenue dans la proposition qui lui avait été soumise à l'effet de nommer un avocat chargé d'assister la police dans la préparation des causes, etc., ou de recommander au gouvernement provincial de nommer, à Montréal, un procureur public sous la juridiction du procureur-général de la province, cette suggestion devant faire l'objet de son prochain rapport.

RESPECTUEUSEMENT SOUMIS.

(Signé)

Georges Vandelac, président
Raoul Jarry.
J. A. Vaillancourt.
J. M. Gablas.
Geo. Lalancette.
Arthur Angrignon.
Ernest Langlois.

Salle des délibérations de la Commission.
Hôtel de Ville,
Montréal, 12 décembre, 1923.

Sur la proposition de l'échevin Trépanier,

Appuyée par l'échevin Creelman, il est

RESOLU: Que ledit rapport soit adopté. (Certifié.)

DANS LA MAJORITE DES CAS

Me Lanctôt:

—Le comité exécutif n'a jamais fait rapport dans la majorité des cas. M. Trépanier, il serait intéressant de connaître ce que comporte en résumé le rapport adopté?

—Pour résumer, nous avons étudié plusieurs choses. Il fut question des indésirables et du "ticket of leave." L'affaire Gambino, soumise un an auparavant par le chef alors qu'une commission se mit à l'étude sur l'immigration, revint sur le tapis. Le chef déplora le fait qu'il y avait beaucoup d'indésirables à Montréal Nous avons également étudié la question du "ticket of leave" et de la pression à faire auprès des autorités à Ottawa au sujet de modifications à apporter sur la loi d'immigration. Nous avons pris des renseignements auprès de la Merchants' Association sur l'amélioration du cinéma, ainsi que du juge Lacroix, de la cour juvénile et nous avions basé notre rapport sur ça.

LA COOPERATION

"A part cela, il avait été question de la coopération entre les divers services et cela avait fait le sujet d'une chaude discussion. D'une façon générale, il avait été question de réunir ou de faire coopérer ensemble la police fédérale, provinciale et municipale et les agences privées. Le chef avait fourni des renseignements. Nous avions demandé la formation d'une commission composée de représentants de tous les grands services pour établir les bases d'une coopération. Ce rapport fut envoyé au comité exécutif qui n'a jamais agi.

—Vous avez aussi traité de l'opportunité d'ajouter des postes de police, de donner un avocat comme conseil au surintendant de la police ainsi que de faire pression à Ottawa au sujet du ticket of leave.

Vous aviez demandé la coopération des divers systèmes?

—Oui.

—La chose fut étudiée par une commission d'étude et adoptée ensuite?

—Oui.

—Le comité exécutif n'a pas fait rapport?

—Jamais.

—Avez-vous eu l'occasion de rencontrer le chef au sujet de sa liberté d'action?

—Bien, j'ai eu l'occasion de lui parler, au cours de nos relations habituelles. Il était presque mon voisin. Nous avons eu des conversations sur la police d'une façon générale. Je dois dire que mon impression est que le chef n'était pas absolument libre dans ses mouvements à cause de l'intervention échevinale ou du comité exécutif.

—Vous avez parlé de l'intervention des échevins?

—Oui.

LE CHEF SE PLAIGNIT

—S'est-il plaint à vous qu'il n'était pas assez libre de ses mouvements?

—Oui, au cours des conversations. C'est d'ailleurs l'impression qui m'en est restée et que j'ai encore maintenant.

—Y a-t-il moyen de sauvegarder l'autonomie municipale, tout en nommant un directeur de la Sûreté indépendant de la commission échevinale?

—J'ai étudié la question. J'ai discuté le sujet avec des personnes plus compétentes que moi en la matière et j'en suis venu à la conclusion que l'on pourrait former une commission composée du maire de Montréal, du juge en chef de la Cour des Sessions de la Paix et du juge en chef de la Cour supérieure qui nommeraient le chef de la Sûreté et qui l'auraient sous leur protection. De cette façon, le chef pourrait exercer ses fonctions plus librement.

—Ce serait une commission permanente?

—Oui.

—Une commission de police.

—Oui.

—Quelle protection une telle commission donnerait-elle à la population?

—Le maire est élu par toute la ville de Montréal comme président du conseil. Alors, en le nommant pour faire partie de cette commission, l'autonomie et le principe démocratique de notre gouvernement seraient sauvegardés. Quant au juge en chef de la Cour des Sessions de la Paix c'est devant lui que passe la presque totalité des délits criminels. Le chef serait ainsi sous la sauvegarde de la loi et pourrait avoir des renseignements de première classe. Maintenant les juges en chef de la Cour supérieure sont tous anglais par tradition. Alors, l'élément anglais y trouverait son profit. C'est devant eux, d'ailleurs, que se prennent les brefs de certiorari et de prohibition.

POUR PROTEGER LE CHEF

"Le chef, continue M. Trépanier, s'est déjà plaint que des jugements rendue par la cour des sessions de la paix avaient été annulés par des jugements de la cour supérieure. Alors, cette commission assurerait au chef une certaine protection.

—Oui, en ce que le juge en chef pourrait exagérer aux juges de la cour supérieure certaines choses au sujet des jugements.

—Alors ce serait une commission permanente?

—Elle devrait l'être.

—Cette commission nommerait le directeur de la Sûreté publique, l'aviserait de ses devoirs et lui donnerait la direction légale voulue. Cela serait d'ailleurs propre à sauvegarder l'opinion publique?

—Oui, et cette commission débarrasserait ainsi les échevins de Montréal, parce que, quand un citoyen veut avoir quelque chose il vient trouver un échevin pour lui demander de voir le chef. Alors, nous sommes forcés d'écrire des lettres. J'ai moi-même un dossier complet de lettres écrites que je peux produire, car elles ne sont pas compromettantes. Je n'ai jamais fait de pression auprès du chef. Je fus quand même obligé d'écrire. Alors, avec cette commission le chef serait parfaitement libre.

—Alors, avec cette commission, le principe démocratique serait sauf. Mais vous n'exigez pas que le juge en chef de la cour supérieure et le juge de la cour des sessions de la paix agissent directement?

—Non. Ce n'est d'ailleurs qu'un plan général que j'ai donné. On pourrait l'étudier quant aux détails de la formation de ce plan.

—M. Brodeur nous a informé, au cours de son témoignage, que vous auriez favorisé la réinstallation de l'ancien capitaine Gonzague Savard. Voulez-vous nous dire ce que vous avez fait exactement à ce sujet?

AU SUJET DU CAPITAINE SAVARD

—Il faut bien s'entendre au sujet du mot favoriser. Je suis l'un de ceux qui ont signé une requête demandant la réinstallation du capitaine Savard. Je peux même la produire.

—Elle l'est déjà, dit Me Lanctôt.

—Cette requête m'a été présentée et je l'ai signée en connaissance de cause. J'étais content de la signer dans le temps. Voulez-vous que je vous en donne les raisons?

Le juge:

—Allez!

—L'ancien capitaine Gonzague Savard avait été l'objet d'une enquête qui se fut jamais terminée. Les élections venaient et le comité crut devoir attendre après les élections. Le capitaine Savard était un contribuable de mon quartier et on est venu me demander si je consentirais à signer une requête.

—Etait-ce une requête des citoyens ou des échevins?

—Cette requête portait les noms de citoyens éminents.

—Qu'est-elle devenue?

—Je l'ai lue à l'hôtel de ville, dans le temps.

—A-t-elle été remise au comité exécutif?

—Je ne sais pas.

—Cette requête était-elle signée par d'autres?

—Je crois qu'elle était signée par quinze ou seize de mes collègues.

Le témoin prend la requête que lui tend Me Lanctôt et dit:

—Je ne sais pas si c'est cette requête. La requête dont je veux parler portait le sceau de plusieurs maisons de commerce de Montréal.

Me Lanctôt lisant:

—Boucher et Mercier, Genin, Trudeau, Duchesneau Ltée, la Compagnie Générale Transatlantique... vous n'étiez pas en mauvaise compagnie... Charles Lanctôt, 35 rue Cherrier. Ce n'est pas celui de Québec?

UN BON POLICIER

M. Trépanier dit qu'il n'a pas objection à produire cette requête. Elle est produite sous la cote P.150

Le témoin:

—Cette requête était basée sur le dossier de Savard comme policier. On a dit dans le temps, que Savard n'avait jamais eu son égal comme policier. J'avais entendu dire au chef que Savard était un excellent homme de police. Mais, j'avais aussi entendu dire par la suite que cette requête était peut-être présentée dans le but de supplanter le chef actuel. Pour me sauvegarder j'ai écrit une lettre au chef en date du 29 mars 1922, pour définir ma conduite.

Me Lanctôt produit la lettre.

—Que faisait Savard alors? demande Me Lanctôt.

—Il était à la tête d'une agence privée.

—Avait-il rendu des services?

—Je crois qu'il travaillait pour le gouvernement provincial. Un des ministres m'a fait venir pour me demander d'agir auprès de mes compagnons pour la réinstallation de Savard. J'avais un dossier préparé par un criminaliste éminent, Me Alban Germain, sur Savard. Je n'ai jamais eu l'intention de faire pression sur le chef soit sur M. Brodeur pour réinstaller Savard. Quand j'en ai parlé au chef pour la première fois, le chef m'a dit qu'il avait des raisons de ne pas réinstaller Savard. Je ne lui en ai plus parlé. Je suis allé une fois au bureau du président du comité exécutif, à la suite de mon entrevue avec le ministre de Québec. M. Brodeur m'a dit qu'il y avait des raisons importantes pour ne pas réinstaller Savard. Alors, je ne lui en ai plus parlé ensuite.

IL TRAVAILLAIT POUR LE GOUVERNEMENT

"J'ai présenté, dit l'échevin Trépanier, une motion au conseil de ville, le 10 avril 1922, au sujet de l'ex-capitaine Savard. Cette motion a été adoptée à l'unanimité. Mais, il n'a jamais été répondu à cette motion.

—C'était une production de do-

(suite à la page 17)

Une Chaise

pour le Hall sera un cadeau apprécié. Nous en avons de différents modèles à prix modérés. Egalement en magasin de multiples petits meubles utiles pour compléter le Home.

Quelques Suggestions

Torchères	$9.00
Piédestaux	9.50
Chaises Windsor	13.50
Cabinet à couture	18.00
Tables téléphone	22.00
Tables-Gigognes	26.50
Wagonettes à thé	29.00

ARMAND
DESROSIERS
LIMITEE
657 et 659 rue Ste-Catherine Ouest (près Crescent)

Les Chapeaux de Deuil

ont toujours été l'objet d'une attention toute particulière de notre part. L'expérience ainsi acquise est fort appréciée par les personnes que les circonstances obligent à porter le deuil.

Nous avons toujours en mains un choix varié de chapeaux tout faits et nous pouvons en confectionner sur commande suivant vos préférences personnelles, à court délai.

Lorsqu'il s'agit de deuil, venez

AU BON MARCHE
LETENDRE LIMITEE
625, rue Ste-Catherine Est.

Les Magasins Darwin sont Débordants de Cadeaux Pratiques, à Prix Raisonnables

UNE visite à l'un quelconque des trois magasins du haut de la ville de Darwin suggérera invariablement le petit cadeau idéal, car, ainsi qu'il est démontré par les quelques item ci-dessous, pris au hasard, vous y trouverez la variété, quant aux articles et quant aux prix. De fait, l'on peut choisir ici en toute sûreté, ces cadeaux, depuis un riche manteau de fourrure jusqu'à une paire de gants.

CHANDAILS sans manches
Chandails sans manches, tout laine. Dans un choix de modèles chauds et confortables, pour porter avec la blouse ou le manteau. Toutes tailles. Régulier jusqu'à $3.98. $1.98
(Magasin des rues Peel et Mountain.)

BLOUSES en broadcloth
Un cadeau de Noel des plus acceptables, suggéré par cette vente spéciale de modèles "Look in" et blouse russe. Nuances blanc, crème et tan. Finies avec boucles ou cravates unies. Valeurs jusqu'à $3.95. $2.95
(Magasin des rues Peel et Mountain.)

NIGHTINGALES faits à la main
Nightingales tout laine, faits au crochet à la main, en blanc, azur, rose pâle. Un cadeau des plus appropriés. Marqués spécialement à. $3.98
(Magasin des rues Peel et Mountain.)

NOUVEAUTES en bijouterie
Visitez notre Magasin de Bijouterie et de Cadeaux. Nous avons un merveilleux assortiment de nouveautés, de prix variant de $1. ET $7.50
(Magasin de la rue Peel.)

GANTS tricotés en soie
Gants tricotés, en soie. De marque anglaise Fawnes, doublés en laine. Couleurs: gris, noir, blanc, fauve clair, beige, castor. Spécial. $2.75

GANTS Angora
Gants en laine Angora, délicieusement soyeux, douillets et chauds. En gris seulement. $3. ET $4.50
(Magasin de la rue Peel.)

GANTELETS en laine.
Gantelets en laine brossée, qualité très pesante, longues manchettes. Un cadeau très approprié. $1.45
(Magasin de la rue Peel.)

GANTS doublés
En Suède et en Mocha—doublés en fourrure—aussi doublés en laine ou tissu laineux. Modèles longueur au poignet et gantelet. $3.75 $4.75 $6.00 $7.95 $12.95
(Magasin de la rue Peel.)

Magasin du haut de la ville.
487, rue Ste-Catherine ouest, près Peel.

Darwin's

276 rue Sainte-Catherine ouest, Angle St-Alexandre.
610 rue Sainte Catherine ouest, Angle Mountain.

PAYS PEUT-ETRE IDEAL: CELUI OU LA FEMME COMMANDE ET GOUVERNE

LES FEMMES DE LA TRIBU DE TO-RUN SE MOQUENT DE LA VIEILLESSE

Au Thibet existe une tribu indigène dont les moeurs sont fort originales.- Le berceau des amazones.

Les jeunes filles de la tribu des To-Run portent leurs cheveux tressés sur leur tête, comme c'est la mode au Thibet.

DANS CE PAYS, UN MEURTRE SE RACHETE FACILEMENT, quoique le prix soit très élevé. La vie d'un lama ou d'un prêtre se paye avec 200 briques de thé pressé.

Les femmes ont pris l'ascendance complète sur les hommes et les enfants portent le nom de leur mère et non du père. Elles sont les maitresses de la maison et elles voient même aux affaires.

Diane chasseresse au milieu des dryades (d'après un tableau célèbre).

Dans la vieille Asie, sur les bords du fleuve Jaune qui, selon la légende asiatique, charrie dans ses eaux des lingots d'or, au sein d'une vallée incomparablement fertile, vit un peuple ancien où règnent, dit-on, les descendantes de Diane chasseresse et des amazones.

Ce peuple se trouve dans le Thibet, tributaire de l'empire chinois, au centre de l'Asie, et de hardis explorateurs ont découvert, cachés aux yeux du monde civilisé, la tribu des To-Run où la femme est maître et jouit d'une forte ascendance sur les hommes.

La femme de la civilisation occidentale, la femme moderne de la Rue de la Paix ou de la Cinquième Avenue capitulerait devant ces femmes étonnantes, oserions-nous dire, en ce sens qu'au lieu de s'avouer vaincues devant l'âge, bravent le temps et tournent à leur avantage ce qu'un classique du Grand Siècle appelait "l'irréparable outrage".

La thibétaine de la tribu des To-Run n'a jamais entendu parler de suffrage, de féminisme, d'égalité des sexes (cette anomalie physique) ni d'indépendance économique, qui a poussé la femme de notre continent à se faire le compagnon d'esclavage de l'homme en s'astreignant à un labeur quotidien et déprimant pour sa santé.

O pays merveilleux, pays de l'âge d'or, Atlantide nouvelle où la femme ne rit du visage ridé du Temps. Les ans passent sur elles sans les blesser et où la capitulation ne vient qu'avec le trépas. Est-ce parce que, du fond des âges éteints, des siècles mythologiques, de l'abime du passé, elles ont bu le lait du Styx, au fleuve de l'oubli où se noyent les soucis, les souvenirs lancinants comme des blessures, les désillusions lamentables et les amours fauchées? Non, ces femmes ignorent peut-être leur bonheur, dans leur simplicité. Elles ne connaissent pas la tristesse de trop savoir, la tristesse d'avoir lu tous les livres: elles ne sont pas si compliquées. C'est la douleur qui fait les rides; mais leur vie est impassible et leur figure placide. C'est la souffrance qui met un pli amer aux lèvres; mais leur corps est exempt de ces maux.

Ce n'est pas qu'elles restent toujours jeunes — l'elexir de vie n'est pas encore trouvé et ne le sera jamais — mais elles savent se moquer du temps.

Parlons donc un peu de cette tribu inconnue jusqu'ici.

To-Run veut dire hommes de la terre, vg. aborigènes. Cette tribu est un noyau des nombreuses races asiatiques qui ont habité le Thibet et qui se sont désagrégées au cours des siècles se formant en tribus tellement distinctes que, bien avant que l'histoire s'écrive, elles ont dû se livrer des luttes homériques pour la conquête de ce sol si fertile et de cette région si belle.

Dans ce coin du monde où durent se pratiquer tous les cultes, s'agiter toutes les races, se parler tous les dialectes, on a trouvé des mosquées qui ressemblaient à des pagodes ,des tours qui étaient surmontées d'un minaret, et qui ne peuvent être autre chose que des vestiges des invasions arabes et turques.

M. Frederick R. Wulsin, chef de l'expédition organisée par la Société Géographique de Washington, a pénétré jusqu'au fond de cette région lointaine et a rapporté des observations fort intéressantes sur les moeurs et coutumes de la tribu des To-Run.

C'est donc dans ce pays qui fut le boulevard des races disparues des premiers exodes asiatiques, à l'embouchure du fleuve Jaune, que se rendit l'expédition des géographes américaine, à 600 milles de tout chemin de fer.

Les habitants de cette contrée aiment la terre. Ils ne sont pas nomades comme leurs ancêtres et préfèrent l'agriculture à la vie aventurière des chasseurs et des guerriers. Leurs maisons sont faites de bois et de boue durcie au soleil comme des briques. Ils s'occupent peu de métiers et n'ont pas d'industries; mais tout ce qu'ils portent ils le font eux-mêmes. Ils tissent leurs étoffes et fabriquent eux-mêmes leurs chaussures. Les femmes comme les hommes fument et leur tabac est une herbe odoriférante qui leur plait sans avoir la griserie et l'effet soporifique de l'opium. C'est pourquoi ce peuple est sain et fort et possède une vitalité qui contraste avec la mollesse de certains orientaux. Ils ont leur langage propre, qui n'est pas écrit et qui vaut d'être étudié à fond par les cryptographes pour en connaître l'origine étymologique. Les femmes ressemblent aux Amazones de la mythologie que Diane chasseresse conduisait à sa suite. Elles portent à leurs ceintures des hachettes, mais elles ne dédaignent pas la coquetterie: elles sont femmes. Ce qu'elles chérissent le plus ce sont les pendants d'oreilles et avec leurs longs cheveux se font des coiffures très hautes.

"J'ai appris, écrit M. Wulsin, que les jeunes filles portaient encore leurs cheveux sur le dos, mais que les femmes mariées relevaient leurs chevelure en chignon derrière la tête. Un filet enveloppe le chignon. Les cheveux d'en avant et des deux côtés de la figure qui ne peuvent être enroulée dans le filet pendent le long des joues et descendent sur les épaules."

Au cours de ses pérégrinations dans cette contrée ignorée du reste du monde, M. Wulsin a fait cette étonnante découverte qu'il y a des types de la race chinoise qui ont les cheveux blonds ondulés contrairement à la tradition qui veut que tous les Chinois aient les cheveux noirs et lisses.

"L'opinion universelle, dit M. Wulsin, veut que tous les Chinois aient la chevelure noire et parfaitement lisse. Je ne suis plus de cet avis. La Chinoise se fait un point d'orgueil de lisser ses cheveux avec des cosmétiques et de les arranger de façon très compliquée s'appliquant à faire disparaître toute ondulation possible. Autrefois, les Chinois se rasaient le dessus de la tête et se faisaient une tresse avec les cheveux qui pendaient en arrière."

C'est au sein de ses tribus que les explorateurs ont fait des découvertes étonnantes sur les moeurs et les coutumes des habitants et l'on s'est aperçu que les idées modernes que les civilisés croient avoir découvertes sont là vieilles depuis des siècles. La facilité du divorce et la liberté de l'amour ne scandalisent personne. Les époux peuvent se séparer quand il leur plait. Plusieurs femmes préfèrent ne pas se marier parce qu'elles considèrent le mariage comme une corvée. Si elles sont assez riches elles vivent seules avec les enfants qu'elles ont pu avoir au cours d'attachements passagers.

Il y a plusieurs années un autre Américain avait précédé M. Wulsin dans le même champ d'exploration et les notes qu'il a laissées sur ces tribus sont déposées au Smithsonian Institute. Ces notes écrites par M. William Woodville Rockhill corroborent entièrement les remarque qu'a faites M. Wulsin sur la position sociale, l'influence et la domination des femmes de cette contrée. Elles nous montrent que les coutumes sont à l'inverse de celles des Mormons et que la polyandrie a fait place à la polygamie. Les mariages temporaires ne sont pas rares et l'on se marie pour six mois ou un mois et même une semaine. Les enfants qui naissent de ces mariages traitent comme leur père l'homme qui veut bien leur indiquer leur mère.

Les autres maris sont les "oncles" des enfants. On ignore les noms de famille et on appelle les enfants du nom de la femme. Le nom du mari n'est jamais mentionné ou très rarement.

Les hommes achètent les femmes des parents par un intermédiaire et celui qui veut une jolie fille doit payer parfois un gros prix, soit 300 moutons, dix chevaux et dix yaks. Comme on le voit les parents qui ont deux ou trois filles bonnes à marier peuvent se faire une fortune très rapidement.

L'amour libre est admis et il y a même une fête de l'amour, chaque année. Elle comprend une cérémonie qui s'appelle la "fête du chapeau". Un homme qui, pendant les trois jours de la fête, rencontre une fille ou une femme sur les terrains du temple peut lui enlever son chapeau et elle devient sa propriété temporaire. Les Chinois n'ont pas la permission de prendre part à cette fête d'amour, bien que ce même genre de fête se célèbre chez les Mongols, les Mahométans, les Thibétains et les tribus To-Run.

Mais, quelles que soient les coutumes du mariage, la femme doit être bien payée. Dès qu'elle entre dans la maison de l'époux la femme prend le contrôle absolu des affaires. Aucune vente et aucun achat ne se fait sans son consentement ou son approbation. Elle est reconnue comme la maitresse de la maison. Cette domination de la femme dans la vie remonte à la plus haute antiquité, aux temps où le pays était contrôlé par les femmes, par des reines qui se succédaient sur le trône comme dans une dynastie régulière, les hommes étant relégués au dernier plan à l'humble position de guerrier ou de cultivateur.

"Mais, par quels moyens surprenants, dit l'explorateur, ces femmes ont-elles conquis une ascendance si complète sur les hommes, comment ont-elles pu asservir à leurs volontés cette race de barbares sanguinaires qui obéissaient avec répugnance même à leurs chefs, voilà un sujet d'étonnement pour tous les sociologues.

Une étude plus approfondie de cette race résoudra peut-être ce problème.

Les femmes paraissent même avoir la taille plus haute que les hommes; mais ce qui les fait paraître plus grandes c'est la façon de coiffer bien haut leur abondante chevelure qui rendrait jalouses celles qui ont coupé leurs beaux cheveux à la garçonne. Leur visage étroit et leur corps mince font encore paraître plus compliquée leur coiffure que surmonte un étrange chapeau blanc.

Et toute cette tribu vit heureuse comme au temps de l'Age d'Or. Elle habite si loin de toutes communications avec l'extérieur que bien des blancs ne la connaissait pas avant ces derniers temps. Ses habitants étaient tellement insouciants de ce qui se passait dans le monde que plusieurs ignoraient même la grande guerre. Ils ignorèrent aussi le conflit autour de la province de Chan-Toung où les Chinois craignirent la violation du tombeau de Confucius.

Plusieurs coutumes servent à accentuer le caractère barbares de cette tribu. Dans plusieurs villages, on expose les cadavres des morts sur de hautes montagnes dans des endroits choisis par les prêtres de leur religion. Si le corps est rapidement dévoré par les bêtes sauvages et les oiseaux de proie c'est que le défunt était juste; mais si son cadavre reste intact on conclue que le défunt n'a pas été bon sa vie durant et on regarde cela comme un mauvais présage pour sa vie future.

Ce peuple garde encore une foule de superstitions. Ainsi, il est défendu de creuser des mines d'or dans le sol. Les habitants croient que les filons d'or dans la terre sont les racines d'où naissent la poussière d'or qu'emportent les eaux du fleuve Jaune et qu'il n'y aurait plus d'or dans le fleuve sacré si on enlevait l'or de la terre. Ils ont une grande confiance dans les remèdes de toutes sortes et la plus appréciée est le lait d'éléphant. Ils croient aux augures et se servent de dés, non pas pour jouer, mais pour faire des présages. Ces dés en os et les omoplates des animaux servent d'instruments cabalistiques pour consulter les devins.

Le crime est fréquent et il se paye comme n'importe quelle marchandise. La rançon pour la plus grave des offenses sont des briques de thé pressé, un des articles les plus prisés de la table. Le prix pour le meurtre d'un lama ou d'un prêtre est 200 briques de ce thé si recherché, tandis qu'on ne paye que deux ou trois briques l'assassinat d'un étranger. Ce prix si peu élevé pour le meurtre d'un étranger explique pourquoi les habitants ne se gênaient pas pour tuer tous les intrus qui pénétraient dans cette contrée. C'est pourquoi jusqu'ici on a su si peu de choses sur l'intéressante tribu des To-Run où la femme joue un rôle si prépondérant.

LES PARENTS DE ZIZI

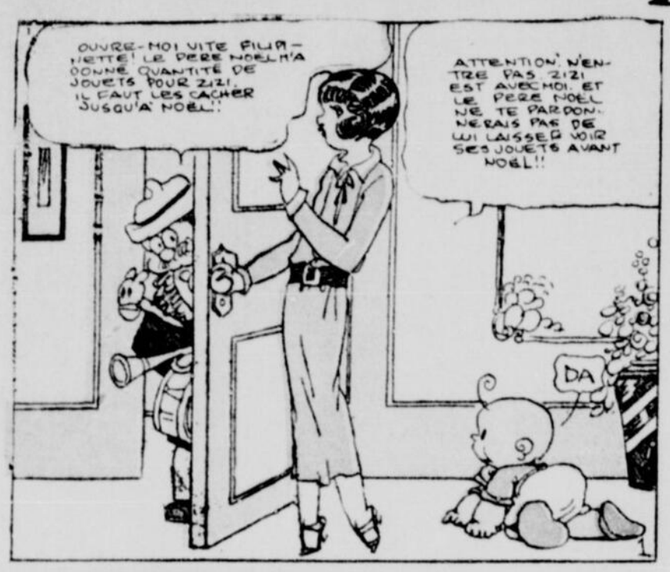

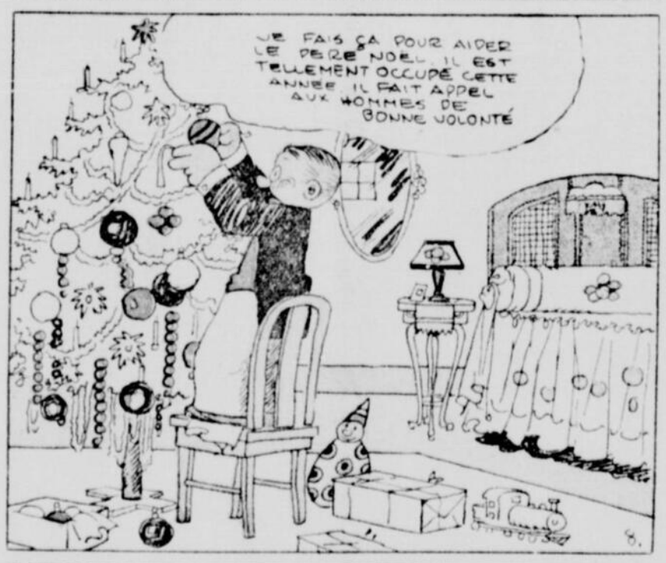

PARMI LES MAUSOLEES DE L'INDE

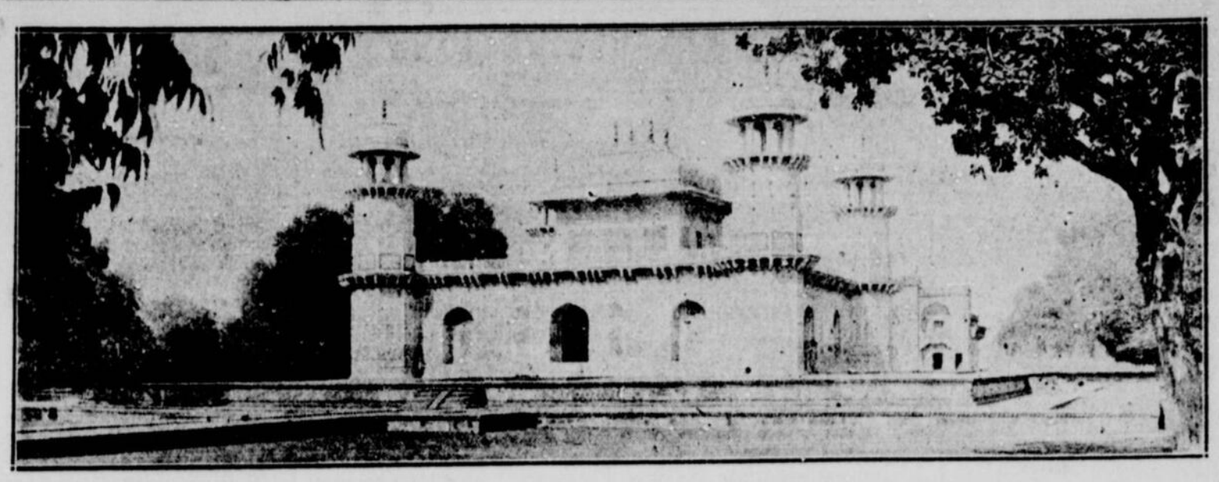

Les grands seigneurs hindous, rajahs ou maharajahs ont la passion des mausolées artistiques et coûteux. Agra, la ville des temples, en compte plusieurs, tous intéressants à visiter pour les touristes. Celui-ci, érigé à la mémoire de Itmad-Ud-Daulah, est un véritable petit chef-d'oeuvre hindou. (C.P.R.).

QUEBEC EST OPPOSEE A CE SYSTEME

Ses échevins se prononcent contre le projet d'un comité exécutif.

LE TERME DE 4 ANS

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le projet de la création d'un comité exécutif au sein du conseil de ville de Québec, pour seconder le maire dans l'administration des affaires de la cité, n'a pas vécu longtemps. Le comité chargé de préparer les amendements à la charte de la cité, qui seront demandés à la Législature au cours de la prochaine session, lui a donné le coup de grâce hier après-midi. En vertu de la suggestion faite, le comité exécutif aurait été composé du maire et de quatre échevins, les présidents des principaux comités. Le reste des treize échevins du conseil, considérant qu'ils seraient du coup éliminés de l'administration et que le nouveau comité règlerait tout à sa guise, se sont opposés fortement à la proposition, avec le résultat qu'elle a été mise de côté. Il est possible cependant qu'elle soit ressuscitée devant le comité des bills privés.

Le comité a définitivement décidé de demander à la Législature de porter à quatre ans le terme du maire et des échevins, avec l'entente que le conseil se renouvellera par moitié tous les deux ans.

On a longuement discuté la question d'accorder le droit de vote à tous les propriétaires, qu'ils aient payé leurs taxes ou non, mais il fut finalement résolu de demander plutôt à la Législature d'accorder un délai de deux ans pour le paiement des arrérages, au lieu d'un an.

Le maire Samson a suggéré que le maire soit élu seulement par les propriétaires, mais l'échevin Bertrand, qui est en même temps député de Saint-Sauveur, s'est fortement opposé à la chose en rappelant que le peuple s'est prononcé dans un referendum pour l'élection du maire par les électeurs et qu'on ne devait pas changer ce verdict en quoi que ce soit.

La ville va faire de nouvelles instances pour obtenir la création d'une commission d'embellissement qui serait composée de trois représentants du gouvernement et de deux du conseil.

Insulte faite à la cour du coroner et rétractée sans délai

Un incident assez vif s'est produit hier matin en cour du coroner après que le jury eut rendu son verdict dans le cas de Pearl O'Keefe morte à la suite d'une opération illégale. Dès que le jury eut déclaré tenir Madame Demuy responsable de cette mort, M. Demuy, l'époux de la condamnée, se leva et réclama la parole pour son épouse.

En réponse, le coroner-adjoint répliqua que ce témoignage serait inutile. A ces mots, M. Demuy s'écria:

—"Parce que vous ne donnez pas la chance à ma femme de s'expliquer, je vois que vous êtes partial!"

Le coroner-adjoint Prince ordonna alors au détective Pusie de faire l'arrestation de M. Demuy.

M. J.-A. Robitaille, 448 rue du Parc Lafontaine, qui connait très bien M. Demuy, se rendit alors auprès du coroner-adjoint et recommanda que M. Demuy fut libéré en raison de sa situation de famille.

Le coroner-adjoint Lorenzo Prince suggéra que M. Demuy vint demander pardon de l'insulte faite à la cour. Celui-ci y consentit et l'incident fut clos. Les jurés sur recommandation de M. J.-A. Robitaille et du coroner-adjoint, consentirent à libérer M. Demuy.

Le gouvernement se prononcera sur le traité australien

(Presse associée)

OTTAWA, 11. — Le traité de commerce avec l'Australie, ne sera probablement pas ratifié au Canada, avant que le parlement l'ait formellement adopté en entier. Nos députés ont déjà accepté une bonne partie de l'accord. Le gouvernement canadien serait prêt à donner suite au traité immédiatement, ou du moins dès qu'il pourra le faire, à la suite de l'adoption du traité au parlement australien, mais quelques modifications ont été faites au tarif général depuis la dernière session que le parlement canadien devra approuver.

"SI LA PROVINCE AVAIT UNE POITRINE, JE LUI ATTACHERAIS MA CROIX..." DIT M. TASCHEREAU

Au banquet que donnèrent en l'honneur du nouveau décoré la Société Française de Bienfaisance et le Comité France-Amérique, au Château Frontenac.

M. GAILLARD DE CHAMPRIS PRESIDE

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la Patrie.) — La Société Française de Bienfaisance et le Comité France-Amérique ont offert, hier soir, au Château Frontenac, un dîner à l'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre de la province, à l'occasion de sa décoration de la Légion d'Honneur par le gouvernement français.

Le banquet était sous la présidence de M. Gaillard de Champris, président de la Société Française, qui avait à ses côtés l'hôte d'honneur de la soirée, l'hon. M. Taschereau, l'hon. Th. Chapais, l'hon. A. Turgeon, M. l'abbé Camille Roy, l'hon. juge Dorion, l'hon. juge Marchand, l'hon. C.-F. Delâge, M. Th. Vien, M.P., et une cinquantaine d'autres invités parmi lesquels figuraient les membres les plus en vue de la colonie française, les décorés du gouvernement français à Québec et quelques amis.

Après avoir présenté la santé du Roi et du Président de la République Française, M. Gaillard de Champris proposa celle de l'honorable M. Taschereau en rappelant la particulière sympathie que le premier ministre n'a cessé de témoigner à la France, notamment dans le développement des Arts et dans la collaboration intellectuelle franco-américaine. "Nous savons ce qu'a demandé de vous cette tâche, dit M. de Champris, et à notre admiration, nous joignons notre reconnaissance."

Faisant allusion au message récent du premier ministre à la France, le président dit que si ses paroles ont troublé certaines consciences, elles ont réjoui tous les Français à qui elle a fait voir la justice de leur cause en leur apportant en même temps un comfort fraternel.

"Si j'étais ministre en France pour un jour seulement, ajouta M. de Champris, à votre décoration de la Légion d'Honneur, je voudrais ajouter quelque chose, je ne dirai pas de mieux ni de plus, mais quelque chose d'autre et je vous offrirais une décoration très spéciale du mérite agricole, parce que, en France, le ministre de l'agriculture est aussi le ministre de la vigne et du vin, et que les vignobles de France vous doivent une profonde reconnaissance."

Après un dernier hommage de gratitude de la part des Français de Québec au premier ministre, M. de Champris fut suivi du Dr Vallée, président du comité France-Amérique, qui se fit à son tour l'interprète des membres de ce comité, et de M. H.-R. de Saint-Victor au nom du consul de France au Canada, M. le baron de Vitrolles.

L'hon. M. Taschereau fut longuement acclamé lorsqu'il se leva pour répondre à ces hommages. Après avoir exprimé sa vive reconnaissance aux deux associations dont il était l'hôte, le chef du gouvernement de Québec dit que nous devons être reconnaissants à la France de la bienveillance qu'elle nous montre. Elle est la source de ce que nous avons de meilleur et nous ne saurions aller puiser ailleurs pour conserver ce que nous avons de meilleur ici: art français, science médicale française, etc. Etendons notre devise à tous nos autres besoins matériels. Nouons avec la France des relations commerciales et industrielles. Ouvrons toutes grandes nos portes à ses produits et offrons-lui nos ressources naturelles.

On parle de faire des Dominions des collaborateurs de l'Empire britannique. L'idée est belle et généreuse de demander l'idée et l'opinion des Dominions, quitte à ne pas les suivre. Mais n'y aurait-il pas lieu de faire la même chose pour l'idée et la pensée françaises. Nous n'avons rien à dire dans l'orientation de sa politique, mais si nous voulons que sa civilisation continue de rayonner dans le monde n'y aurait-il pas lieu que les hommes publics français recueillent quelques bribes éparses de l'opinion des amis lointaine de la France, qui ne veulent que répandre davantage sa grandeur et sa puissance dans le monde.

M. Taschereau réitère à la France sa vive reconnaissance. "Si la province avait une poitrine, dit-il, je lui attacherais ma croix, mais elle n'en a pas et je la garde pour moi; et je crois qu'a ma place vous feriez la même chose."

Le premier ministre dit que le gouvernement a été heureux de fonder l'Institut de radium à Montréal. "Je voudrais, dit-il, donner à la capitale française de Québec et à l'université Laval le laboratoire dont M. le recteur m'a souvent parlé et j'espère qu'il nous sera bientôt possible de nous rendre à ces prières."

En terminant le premier ministre déclara que le gouvernement sera aussi heureux de donner à la société française tout l'encouragement qu'elle mérite. M. de Champris l'en remercia du fond du coeur et l'asura du dévouement de tous les membres de la Société Française.

M. l'abbé Camille Roy, recteur de l'Université, invité à parler, dit comme il s'associe de tout coeur à l'hommage que l'on est venu rendre au premier ministre pour sa promotion dans la légion d'honneur. Il est agréable de se joindre à cet hommage, dit-il. Car la France avait de multiples raisons de fleurir de rouge la poitrine du premier ministre. De tous les titres de M. Taschereau à cet honneur, M. l'abbé Roy dit que le premier est le grand service qu'il rend à l'âme française par l'aide qu'il donne à l'éducation. Notre âme doit rester française et pour cela elle a besoin d'une haute culture. S'il est une âme qui vit d'idéal, c'est celle-là et il lui faut une haute culture. Notre culture n'a pas toujours été ce que nous aurions voulu, mais il ne faut pas accuser le passé. La haute culture nécessaire, ce sont les universités qui doivent la donner. Et vous savez comment nous sommes à un point de notre histoire où elle doit prendre un essor. Voilà pourquoi nous avons applaudi à la munificence du gouvernement. Mais il reste encore énormément à faire, et les initiatives privées ne peuvent suffire. C'est alors qu'elles se tournent vers ceux qui peuvent aider si efficacement l'enseignement supérieur. Nous n'avons jamais été frapper en vain à votre porte. Vous avez donné ce soir encore des preuves de votre générosité, et je veux vous en remercier."

M. l'abbé Roy termine en disant qu'en venant au secours de l'âme française, le premier ministre rend service à la France puisque toutes deux ont une commune destinée.

M. Gaillard de Champris remercie M. l'abbé Roy en exprimant fort délicatement le voeu que la France honore de la Légion d'Honneur le recteur de Laval.

La soirée prit fin sur ces paroles du président.

RECOURS CONTRE LES CAUTIONS QUI SONT SOLIDAIRES

L'honorable juge Weir vient de rendre jugement dans la cause de D. Courchesne et al., contre Mme V. Gauthier, exécutrice testamentaire de la succession de feu William Gagnon. Le juge a déclaré que lorsque plusieurs personnes ont cautionné un même débiteur pour une même dette, la caution qui a acquitté la dette a recours contre les autres cautions chacune pour sa part et portion. Il a en conséquence condamné la défenderesse à payer aux demandeurs la somme de $555.21.

Rimouski pourra exporter la pomme de terre en Australie

QUEBEC, 11. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Le général Fiset, député de Rimouski, annonce qu'il a obtenu de l'Honorable M. Cardin, lors du dîner offert au ministre de la marine à Montréal, l'assurance qu'il soumettra au cabinet fédéral la question de faire servir au transport sur les marchés australiens et des Bermudes, les patates de Rimouski, dont la production a été très abondante dans cette région, les navires de la marine marchande canadienne. On espère que le gouvernement pourra prendre des mesures pour faciliter aux cultivateurs du district de Rimouski l'écoulement de leurs patates sur les marchés étrangers.

LES PETITS NEGOCIANTS EXPLOITES

Ils seraient victimes d'avocats et d'huissiers qui soutireraient de l'argent

SANS RAISON

Les petits commerçants ont fait l'attention de la Chambre de Commerce qui veut les mettre à l'abri de certains avocats véreux et d'huissiers effrontés, qui leur servent d'instrument, pour que ceux-là ne soient plus victimes des ambitions de ceux-ci qui exigent souvent des petits négociants des sommes quelquefois considérables, sous prétexte de leur éviter des procédures dont il ne peut être question devant la loi.

La Chambre de Commerce avait eu vent que des avocats exigealent la somme de $10 et plus de petits commerçants, parce que ceux-ci, par ignorance ou négligence, avaient négligé de faire enregistrer leur petit négoce. Le seul châtiment qu'encourent ces commerçants, c'est de voir fermer leur boutique et il n'est nullement question de paiement en espèces, ni de saisies, ni de procédures légales.

C'est donc par pur avertissement que la Chambre de Commerce a fait ce geste et a décidé de faire certaines démarches à la législature pour mettre fin à ce nouveau genre d'exploitation des petits gens. Le premier ministre Taschereau a promis que le gouvernement verrait à empêcher cet état de choses de la part d'avocats et d'huissiers peu scrupuleux.

Ces gens opèrent généralement de la façon suivante: Ils se procurent d'abord une liste des petits marchands qui, soit par ignorance ou pour d'autres raisons très souvent excusables, n'ont pas fait enregistrer leur commerce, puis ils les sommeint, par lettre, d'avoir à remplir cette formalité. Deux jours plus tard, un huissier se présente chez ce commerçant et lui réclament la somme de $10, ou plus, pour son enregistrement, le menaçant, si le paiement n'est pas fait immédiatement, de saisir toute la marchandise et tout l'ameublement au nom de la loi.

La Chambre de Commerce a donc été saisie de quelques-uns de ces cas, et c'est son intention bien arrêtée de s'en occuper sérieusement.

Florence Demers a succombé à un malaise cardiaque

L'enquête commencée la semaine dernière sur les circonstances de la mort de Florence Demers, cette jeune fille trouvée morte dans une chambre, au numéro 314 rue Dorchester est s'est terminée hier matin en cour du coroner. Un jury, dirigé par le coroner-adjoint Prince, a rendu un verdict de mort naturelle due au mauvais état du coeur de la victime.

Le docteur Wilfrid Derome, autopsiste de la cour du coroner, a soumis un rapport de l'autopsie qu'il a pratiquée sur le cadavre de la jeune fille. Il a déclaré que rien de suspect ne pouvait indiquer l'absorption de poison ou la pratique de manoeuvres illégales. La bouteille trouvée dans la chambre de la jeune fille contenait une lotion inoffensive.

CREME QUI ECLAIRCIT UN CERVEAU EMBARRASSE

Si vos narines sont obstruées et votre cerveau embarrassé par le dégoûtant catarrhe ou un rhume, appliquez un peu de cette crème pure, antiseptique dans vos narines. Elle pénètre dans tous les recoins des voies respiratoires, apaisant et cicatrisant les membranes enflées, enflammées et vous procure un soulagement instantané.

Essayez ceci: Procurez-vous à n'importe quelle pharmacie une petite bouteille de baume à la crème d'Ely. Vos narines obstruées se dégagent à l'instant; votre cerveau est libre; plus d'expectoration ou reniflement. Comptez jusqu'à cinquante. Toute la lourdeur, la sécheresse, cette difficulté de respirer seront disparues. Vous vous sentez bien.

DUPUIS FRERES LIMITEE

DUPUIS FRERES LIMITEE

Premier Anniversaire de l'Ouverture de notre Nouvelle Annexe

Le public se rappelle certainement la fête grandiose par laquelle, le 15 décembre nous inaugurions l'an dernier notre grande annexe.

Nous avons nous-mêmes un souvenir des plus vivaces Nous ne voulons pas cette année, laisser passer l'anniversaire d'un événement si remarquable sans le célébrer d'une façon éclatante. Nous avons fait de grands préparatifs en vue de cette célébration, et nous invitons le public à coopérer avec nous pour assurer le plus grand succès de cet événement.

Voyez notre annonce demain pour de plus amples détails.

ROBES pour Dames et Jeunes Filles

Valeurs de 35.00 — 45.00 et 55.00 pour..... **17.95**

Une vente véritablement merveilleuse.

Qui vous permettra d'acheter à un prix ridicule une très jolie robe pour les fêtes. Nous nous sommes préparés depuis des mois pour faire de cette grande vente un événement digne de remarque. Nous avons fait de nombreuses demandes auprès de plusieurs manufacturiers et nous avons fini par obtenir d'énormes concessions de prix moyennant argent comptant. Nous avons assemblé dans un seul et même lot toutes les robes ainsi achetées et nous les offrons toutes au même prix, lequel dans plusieurs cas ne représente pas la moitié de la valeur.

TISSUS: Crêpe Canton, crêpe à envers de satin, Georgette, charmeuse, croisé Poiret, etc.

NUANCES: Noir, marine, sable, coco, gris perle, bleu poudre, vert, brun, rose, chair, etc.

Tous les plus attrayants nouveaux modèles sont inclus dans le lot; manches longues et courtes; encolure ronde et carrée.

Garnitures des plus nouvelles et du plus bel effet; perles, dentelle et broderie, plissés et médaillons.

Plus de 150 de ces robes sont des importations françaises de qualité.

Ces robes ont été confectionnées pour être détaillées à 35.00, 45.00 et 55.00; nous vous offrons le choix à **17.95**

— Au premier, en haut

Paletots d'Hiver

POUR HOMMES

Tweed anglais épais, tout laine, à envers quadrillé; modèle "slip-on" avec ceinture. Sans contredit la meilleure valeur à Montréal; au bas prix exceptionnel de..... **24.50**

Serviettes de Table Madère brodées dimensions: 12 x 12 pouces; variété de jolis dessins; bord festonné. Ces serviettes proviennent d'un achat spécial que nous avons fait et nous les mettons en vente à l'extrême bas prix de la douz. **3.25**

Pas de commande postale.

Couvre-pieds en satin de fabrication anglaise; jolis dessins en relief; extra grandes dimensions: 12-4; vendredi, chacun..... **7.50**

Couvertes à robes de chambre, bonne variété de dessins et de nuances pour dames ou messieurs; chacune dans une boîte.

Dimensions:

64 x 78 pouces. 5.75 70 x 80 pouces 7.75
66 x 80 pouces. 6.95 72 x 84 pouces 7.95

— Au premier, en haut.

Soie Japonaise

27 pouces de largeur; une bonne pesanteur spéciale pour abat-jour de fantaisie, etc., etc., grande variété de couleurs et noir; régulier .75 pour..... **.49**

Soie Pongée

33 pouces de largeur; un tissu pure soie se lavant très bien, pour blouses, chemises d'hommes "barboteuses", etc., etc., régulier .85 la verge pour..... **.59**

Chali Tout Laine

28 pouces; texture tout laine très populaire, pour robes de maison, robes d'enfants, et blouses; grande variété de dessins et de nuances; régulier 1.25 pour..... **.98**

Bengaline Noire

40 pouces; texture tout laine de pesanteur spéciale pour jupes ou robes; régulier 1.95 pour..... **1.39**

— Au rez-de-chaussée

CARPETTES

CARPETTES en tapisserie pour descentes de lit. Nuances: beige, bleu et rose. 27 x 54 pouces. Qualité de 3.00 pour..... **2.35**

LINOLEUM

LINOLEUM Dominion, 6 pieds de large. Qualité épaisse; envers sur canevas peint. Qualité de .95 à 1.00 la verge carrée. Pour..... **.69**

BAS GOLF

POUR HOMMES ET GARCONS

Importation anglaise. Choix des plus jolies nuances unies ou chinées; revers de fantaisie. Pointure: 8 à 10. La paire..... **1.39**

GANTS

POUR DAMES ET ENFANTS

En laine Nid d'abeilles; nuances: Rouge, Cardinal, Noir et Blanc. Toutes les pointures. Qualité: .59 la paire. Pour **.19**

Dept. de Bas pour Dames.

CARPETTES

CARPETTES en velours pour descentes de lit. Choix de dessins et nuances orientales. Qualité de 4.00. Pour..... **2.98**

Marquisette

Nuance ivoire. Petits dessins à carreaux. Qualité forte valant .29 la verge pour..... **.13**

GANTELETS POUR DAMES ET FILLETTES

Laine brossée; marque Ballantyne; Nuances: gris, Oxford, Lovat Heather, blanc Maine, gris pâle, brun rouge. Toutes les pointures: La paire..... **.79**

Dept. de Bas pour Dames.

Foulards

en laine pour garçons; nuances: gris, brun, beige; 56 pouces de longueur; bonne pesanteur..... **.59**

— Au rez-de-chaussée.

Articles de Toilette

Service de voyage, étui en cuir doublé en satin; pour hommes ou femmes **3.95** à **45.**

Pot à barbe avec savonette; spécial..... **.98**

En ivoire avec savonette..... **2.98**

En écail de tortue, avec savonette..... **2.98**

Service de Manicure, dans un étui en cuir, doublé en satin; 7 à 15 morceaux en ivoire, ambre et écaille de tortue..... **1.98** à **25.00**

Service à barbe de 3 et 4 morceaux; dans une jolie boîte avec tiroir doublé en satin..... **3.98 4.98** et **5.98**

— Au rez-de-chaussée.

GILETS DE FUMEURS

Tweed de laine brun foncé; col et poches de fantaisie; grandeurs: 34 à 44; spécial:

8.00

— Au rez-de-chaussée

Petits Tabliers pour Thé

Jolis modèles en organdi, mousseline suisse, marquisette, linon de qualité très forte; modèles ronds ou carrés, avec garniture de broderie et de dentelle Valenciennes; dans une jolie boîte

.98, 1.25 et **1.49**

— Au premier, en haut.

Mouchoirs pour Hommes

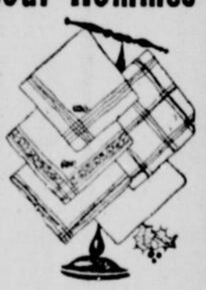

Une Vente Spéciale pour cadeaux de Noel.

Mouchoirs en linon de belle qualité; 6 dans une boîte **1.00**

Mouchoirs en toile avec initiales brodées; 6 dans une boîte..... **2.00**

Mouchoirs en pure toile avec initiales brodées; 6 dans une boîte..... **3.00**

Mouchoirs en pure toile irlandaise unie; la douzaine: **5.75** à **11.00**

Mouchoirs en soie blanche **.50, .75,** **1.00, 2.00**

Mouchoirs en soie de couleur..... **1.00** à **3.50**

— Au rez-de-chaussée.

Vaisselle et Verrerie

Fromager avec couvercle; semi-porcelaine anglaise; décoration de fleurs et lignes dorées; rég. 1.25 pour..... **.98**

Beurriers de fantaisie pour..... **.59**

Théière pour assortir pour..... **.59**

Sucrier et crémier de fantaisie..... **.59**

— Sous-Sol.

Service en Verre

Beurrier, porte-cuillers, sucrier et crémier; reg. 1.75 le service pour **.98**

— Sous-sol.

Hache Viande

"ROLLMAN"

Petit format; 2 tranchants..... **.69** et **.98**

Seringues à Glacer

avec 6 tubes pour glacer les gâteaux, le tout dans une jolie boîte..... **.98**

— Sous-Sol.

Flanellette Blanche Saxony

Pour sous-vêtements; une verge de largeur..... **.25**

Mousseline

Fabrication suisse; 27 pouces de largeur; fond blanc avec dessins de pois; régulier .45 la verge pour..... **.29**

— Au premier, en haut

Culottes Bouffantes

Pour Garçons de 8 à 15 ans

Tweed rayé gris ou brun; valeur de 1.69 pour..... **1.29**

— Au premier, en haut.

POELES ELECTRIQUES; 6 x 6 pouces; fini acier bleui garanti pour un an; sans cordo; .89 **.69**

corde avec fiches.....

— Au deuxième.

Le Cirque et le Château du Père Noël

Le Père Noel sera au rayon des jouets à 10 heures A.M. et à 3.45 heures P.M. De là, il serendra à son château au 5ème étage du nouveau magasin où trouve aussi un grand cirque pour les enfants: chiens dressés, poneys, indiens, clowns, cowboys, etc.

Prix d'admission, avant-midi: .05, après-midi: .10

Cheval et voiture. Voiture rouge, cheval avec jambes articulées en métal..... **.98**

Mule récalcitrante. La mule rue tandis que le clown essaie de la contrôler..... **.79**

Chiffonniers de poupées. Fini émail blanc; miroir à bascule; tiroirs..... **4.95**

Poupées Maman. Tête en composition; complètement habillées, bas et chaussures compris..... **.98**

Rênes (guides). Rênes doubles pour jouer au cheval; cloche nickelée..... **.59**

Auto Ford. Modèles touring, sedan coupé; moteur à ressort..... **2.9**

Raquettes

Pour enfants — 9x 30 — **1.75**

Pour jeunes filles — 10 x 30 — **2.25**

Pour dames — 11 ½ x 36 — **3.60**

Pour hommes 12 x 42 **3.00** — 14 x 42 **3.35**

ATTACHES pour raquettes: la paire **.65**

— Au deuxième.

Dupuis Frères LIMITEE

LE MAGASIN DU PEUPLE

rues Ste-Catherine, Demontigny, St-André et St-Christophe.

J.-N. Dupuis, Président, Eug. Dupuis, Vice-Président, A. J. Dugal, Directeur-Gérant.

Chocolats

Centres durs ou à la crème: vanille, fraise, citron, érable; marque Métropole de Martineau; la boîte de 5 lbs..... **1.50**

— Au rez-de-chaussée

DUPUIS FRERES LIMITEE DUPUIS FRERES LIMITEE

SHAWINIGAN FAIT UN FORT RECUL --- POWER A 145 1-2 --- N.-Y. EST IRREGULIER

BOURSE DE MONTREAL

Power est la valeur la plus active. Shawinigan fait un lourd recul.

L'activité de l'action Montreal Power a été beaucoup moins grande aujourd'hui; il ne s'en échangera probablement pas plus que 1,500 à 2,000 actions. Ce matin, cette valeur a baissé jusqu'à 145 1-2; elle a ensuite monté à 148 1-2 pour revenir ensuite à 147 1-2.

Le mouvement de Power a été à peu près identique à celui d'hier mais hier, les ventes ont été beaucoup plus nombreuses et cela a eu pour effet d'affaiblir le marché de la cote.

Au prix actuel cette valeur est très intéressante. En 1923, Power a monté de 103 3-4 à 143 1-4. En 1924, la cote a passé de 140 1-8 à 188 en octobre.

En d'autres mots, Power a monté de 86 points entre le commencement de 1923 et octobre 1924.

On aura une idée de la chute qui s'est faite lorsque l'on saura que, depuis 10 semaines, Power a perdu 42 points ou très près de 50 pour cent de son avance totale acquise pendant une longue période de 21 mois.

Il y a deux semaines Montreal Power se vendait aux environ de 175 et c'est de ce niveau que s'est produit le recul actuel. Pendant ces deux semaine Power a reculé de 29 points.

Shawinigan qui a reculé d'un point hier à 130 a encore subi une forte pression dans le cours de l'avant-midi et a reculé à 125 1-2, une perte de 4 1-2 points. Il faut cependant dire que cette valeur malgré son recul, n'a pas été très active.

Etant aussi intimement liée quelle l'est avec Power, il n'y a rien de surprenant que l'action Shawinigan subisse un recul.

Consolidated Smeltings a reculé de près de 2 points à 46 3-4 après avoir débuté à 47 1-2 et clôturé à 48 1-2 hier après-midi.

Twin City a tenu bon à 56.

Winnipeg Electric a gagné un demi point à 34.

Au groupe des papiers on note que Brompton est ferme à 31, Howard Smith à 30, Spanish River ordinaire à 101 1-2 et le préférentiel à 112 3-4.

Au département des hors-liste on remarque que les banques sont assez actives.

Argonaut Gold qui s'est enfin décidée à monter a touché 28 hier et se vendait assez activement ce matin à 27.

Somme toute on ne peut pas dire que le marché soit bien intéressant aujourd'hui si on tient compte de l'activité énorme qui ne se dément pas à New-York.

Cote fournie par L.-G. Beaubien & Cie., Membres de la Bourse de Montréal.

VENTES DE 10 A 11 HRS.
Steel of Canada: 50 de 82 1-8 à 82.
Asbestos Corp.: 100 de 37 3-4 à 36.
Bell Telephone: 53 à 138.
Brazilian Traction: 575 de 53 à 52 3-4 à 53.
B. E. Steel 2nd Prf.: 100 à 8 1-2.
Brompton P. & P.: 45 à 31.
Canada Cement: 5 à 89.
Cons. Smelting: 20 à 147 1-2.
Dom. Glass: 176 de 117 1-2 à 117.
Canada Steamship Pref.: 755 de 49 1-4 à 49.
Laurentide Co.: 5 à 83.
Mintreal Power: 1761 de 147 à 148 1-2 à 148 à 148 1-4.
Price Bros.: 515 de 36 à 35 3-4 à 36.
Spanish River: 200 à 101 1-2.
Spanish River Prf.: 100 à 112 3-4.
Shawinigan: 181 de 127 à 125 7-8 à 126.
Dom. Textile: 175 à 66.
Can. Gen. Electric: Prf.: 4 à 55.
Can. Ind. Alcohol: 5 à 18 3-4.
Winnipeg Electric: 45 à 34.
Dom. Bridge: 85 à 80 1-2.
Howard Smith: 7 à 30.
Sher. Williams Pfd.: 15 à 106.
Can. Cottons Pfd.: 25 à 90.
Mackay: 115 à 115 1-2.
Montreal Tram.: 2 à 176.

VENTES DE 11 A 11.45 HRES.
Steel of Canada: 50 à 82 1-2.
National Brew.: 100 à 61 1-2.
B. E. Steel 2nd Prf.: 25 à 8 1-2.
Cons. Smelting: 280 de 47 à 46 3-4.
Dom. Glass: 30 à 117.
Canada Steam. Pref.: 190 de 48 5-8 à 49.
Laurentide Co.: 10 à 83.
Montreal Power: 622 de 147 1-2 à 149 3-4 à 149.
Price Bros.: 215 à 36.
Dom. Textile: 10 à 66.
Shawinigan: 126 à 126 1-2 à 126 1-4 à 126 1-2.
Twin City: 80 à 56.
Canada Car Prf.: 20 de 92 à 91.
Can. Ind. Alcohol: 35 à 18 3-4.
Winnipeg Electric: 25 à 34.
Dom. Bridge: 75 de 80 3-8 à 80 1-2.
Hollinger: 5 à 14.35.
Goodyear Tire Pfd.: 50 de 92 1-4 à 92 1-2.

VENTES DE MIDI A MIDI et DEMI
Steel of Can.: 105 à 87 1-2 à 82.
Mont. Power: 1054 à 147 1-2 à 148 à 145 1-2.
Nat. Breweries: 125 à 61 1-2 à 61 1-4 à 61 1-2.
Abitibi Power: 5 à 61 3-4.
Brazilian: 55 à 53.
B. E. 1st: 25 à 29.
Detroit: 63 à 30.
Mackay: 1545 à 45 1-4 à 45 1-2 à 44 3-4.
Can SS Pref.: 50 à 48 1-2.
Spanish: 85 à 101 1-2 à 101 à 101 1-2.
Dom. Glass: 75 à 116.
Laurentide: 10 à 83.
Price Bros.: 10 à 36.
Asbestos: 1-2 à 36.
Winnipeg: 75 à 25.
Can SS Lines: 60 à 12.
Can. Cement Pref.: 30 à 106.
Cuban Can Sugar Pref.: 50 à 35.
Quebec Railway Pref.: 25 à 8?.
Twin City: 10 à 56.

ON A DECOUVERT UNE RICHE VEINE

VICTORIA, 11 — Des cantonniers qui travaillent sur la route de Stewart à la Premier Mine ont découvert une veine excessivement riche. Cette découverte a été faite à environ 2 milles de Stewart.

Afin de percer la route, on a été obligé de couper du roc et c'est en minant que l'on a découvert du quartz très riche. Le rendement sera de $800 la tonne.

Les employés de la Premier Mine font prendre des échantillons à tous les 50 pieds et on les fait examiner.

De plus, il y a eu une course vers cet endroit et l'on jalonne des claims de chaque côté de la route nouvelle.

L'ALLEMAGNE

Sa situation économique et commerciale.

Le mois dernier a été témoin d'une amélioration graduelle dans la situation économique générale de l'Allemagne. Le succès de l'emprunt extérieur négocié en vertu du plan Dawes a amélioré la situation du crédit et le manque de capital de roulement est actuellement moins grand. L'introduction du nouveau reichsmark et la transformation continuelle de la finance qui se remet sur une base d'or servent aussi à aider le commerce et l'industrie d'Allemagne et permettent d'obtenir à l'étranger les crédits nécessaires. Les autres facteurs ayant eu une influence favorable sur le commerce et l'industrie sont l'abolition de la frontière douanière entre le territoire occupé et l'Allemagne non-occupée, la réduction de 10 p. 100, le 18 septembre, dans les taux de fret, et une diminution de 1-2 p. 100 dans la taxe sur les affaires. Les principaux résultats favorables ont été des diminutions dans le chômage et le nombre de banqueroutes.

Jusqu'à date, l'amélioration industrielle se borne à certains métiers, surtout dans les industries qui fournissent à la population ses besoins de tous les jours, comme les textiles, la chaussure, le vêtement et l'alimentation. Les salaires continuent d'avancer lentement, mais vu la hausse dans le coût de la vie, principalement à cause de l'avance du grain, il y a une légère baisse dans les salaires réels. Les salaires réels des artisans en septembre étaient 88.9 p. 100 de leur étalon d'avant-guerre, et ceux des simples ouvriers, de 97.2 p. 100.

Les dépôts dans les banques d'épargne augmentent toujours en dépit des petits salaires et de l'élévation des taxes, de sorte que les fonds disponibles pour prêts au commerce et à l'industrie augmentent lentement et les taux de l'intérêt vont en baissant.

La loi introduisant le nouveau numéraire est venue en vigueur le 11 octobre et les premiers reichsmarks de papier ont été mis en circulation il y a 15 jours. La loi exige que la valeur du reichsmark soit garantie par l'or, une livre d'or fin valant 1,392 reichsmarks, ce qui correspond à la valeur du mark d'avant-guerre.

POTINS DE LA RUE

MONTREAL POWER

Au moment où l'on croyait que cette valeur en était arrivée à son plus bas niveau pour le moment, il s'est produit un recul violent.

Sur 25,000 actions transigées à la Bourse hier, on compte plus de 14,000 Power. Cela indique certes une liquidation excessivement forte pour un marché pas plus grand que celui de Montréal. Le recul a aussi été impressionnant. En effet, l'action Power a perdu plus de 8 points clôturant à 147 3-4 apres avoir descendu à 146 1-4.

Aussitôt qu'il se produit une reprise, elle est immédiatement comprimée une affluence d'offres de ventes.

Il n'y a rien de surprenant d'entendre un bon nombre de rumeurs circuler sur l'action Power. L'une d'elles veut qu'il y ait 50,000 actions entre les mains des courtiers qui se sont mises sur le marché à raison de 10,000 par jour.

Règle générale, cependant, l'opinion est ferme et on croit qu'il existe un pool capable de supporter Power.

MONTREAL TRAMWAYS

Au sombre tableau que présente l'action Power, il est consolant de constater l'avance de l'action Montréal Tramways. En effet, cette valeur a avancé d'un point à 176 et a même touché 177.

Le point le plus haut touché en décembre 1923, fut 158 et le plus bas 150. Cela donne donc une différence favorable de 18 points avec le plus haut de décembre 1923 et de 26 points avec le plus bas.

On attribue cette fermeté de l'action Montreal Tramways aux bons résultats de l'administration de la compagnie. L'ancienne administration Robert en est responsable pour une bonne part.

A NEW-YORK

Une vague de ventes venant de toutes les parties du pays a fait reculer la cote sur le marché de New-York. Cette vague a fait son apparition aussi soudainement que les commandes récentes d'acheter l'avaient fait elles-mêmes. La moyenne des prix a baissé de 2 points et il y eut des reculs allant jusqu'à 8 points.

La réaction que l'on a manifestée est la plus forte que se soit produite depuis les élections.

527 valeurs ont été traitées et, avant que le déclin ne se déclanchat, il avait enregistré 50 nouveaux records de hausse.

Il est assez curieux de constater que le déclin ait commencé le jour que la United States Steel Corporation, l'un des facteurs les plus importants de la Bourse, déclarait que ses commandes non remplies étaient de 506,639 tonnes, soit 200,000 tonnes de plus que les pronostiques les plus optimistes.

ENVELOPPE DE PAPIER EN AUSTRALIE

Une courte enquête faite récemment dans les intérêts d'une firme canadienne désireuse d'augmenter ses exportations de papier pour enveloppes fruits, indique qu'il existe ici un assez bon marché pourvu que le Canada puisse concurrencer la Suède.

Les importations totales de ce papier ont été de £15,951 en 1922 et de £25,118 en 1923. Pratiquement tout est importé directement européen. Ces papiers sont admis en franchise et ne sont pas affectés par la préférence britannique. Cette franchise s'applique au papier en feuille ou au papier en grandeurs assorties même si le nom de l'exportateur australien a été imprimé sur le papier quand il s'agit d'une association de planteurs, mais non pas quand il s'agit d'un individu, et pourvu que le mot "Australie" soit bien en évidence dans l'impression.

Le prix actuel du papier blanc, 9 par 3 pouces, qui a une grande vente ici, est de 2s. 4d. (57 cents) la rame de 7 livres, ou approximativement £15 la tonne de 2,240 livres. Ces prix sont considérés trop élevés et la compétition du Canada serait bien vue. Ce papier sert à envelopper les pommes, les oranges et les citrons pour l'exportation. Ces enveloppes ne sont pas d'usage général pour le commerce domestique, mais les différentes associations de planteurs font des efforts pour éduquer la masse et donner aux fruits un plus bel emballage, ce qui finira par augmenter la consommation des enveloppes.

Des échantillons de ce papier ont été déposés au ministère du Commerce à Ottawa, où les manufacturiers et exportateurs canadiens peuvent se renseigner. Ce bureau sera heureux de recevoir des échantillons du Canada, avec cotations c.a.f. et de les soumettre aux principaux consommateurs, ou sur demande, une liste d'adresses sera communiquée à ceux qui désirent traiter directement.

COMMERCE ET FINANCE EN AUSTRALIE

M. C. Hartlett, du bureau du Commissaire du Commerce, à Melbourne, écrit en date du 3 novembre 1924, que les retours du commerce d'outremer de l'Australie pour les deux premiers mois, juillet et août de la présente année financière, accusent une augmentation de £2, 619,828 dans les importations et de £4, 476,357 dans les exportations, comparativement à la période correspondante de l'an dernier. Il y a eu multiplicité demande pour plusieurs classes de marchandises que l'Australie importe maintenant du Canada, notamment le poisson en conserve, les instruments agricoles, les outils, les châssis et accessoires d'automobiles, le papier à imprimer, etc. Une saison favorable suivie de prix plus élevés pour le beurre, la laine et le blé est cause de la plus grande valeur des exportations. Les revenus sont toujours très bons. L'emprunt de la Commonwealth, de £10,000,000 se termine aujourd'hui et les résultats ont été très satisfaisants. La récolte de blé de l'Australie donnera de 145,000,000 à 150,000,000 de boisseaux, ce qui n'est pas loin d'un record. Avec des prix plus élevés pour le blé et la laine, et une plus grande production de ces deux denrées et les arrangements satisfaisants qui ont été faits pour leur écoulement à l'extérieur, le cultivateur australien devrait envisager l'avenir avec séré-

OPINIONS A LA LOUPE

Miller & Co: — Il nous semble que la cote montera encore. Nous croyons, cependant, qu'il faudra préférer les ferroviaires à toutes les industrielles.

Logan & Bryan: — Nous croyons que le mouvement actuel ralentira les achâts sur une grande échelle et, en même temps, nous croyons qu'il se fera une correction de position technique du marché; il y aura donc recul.

Shearson, Hammill & Co: — Ce qui a arrêté la liquidation c'est la très grande demande qui existe. Cette demande a été le meilleur protecteur du marché.

Pender, de Sutro Brothers: — Par suite de la faiblesse des pétroles, les baissiers professionnels ont attaqué la cote. Il se produisit un recul assez violent sur toute la liste. De plus, les réalisations de profits ont eu pour effet d'affaiblir la liste. D'après moi, tout cela est normal et aura pour effet de profiter largement au marché.

Laidlaw & Co: — Les nouvelles industrielles qui circulent ne peuvent pas avoir eu pour effet de nuire au marché bien au contraire, elles sont très bonnes. Les réalisations sont l'action des baissiers et les réalisations de profits.

Hornblower & Weeks: — Il existe encore de très bonnes occasions sur le marché mais il s'agit de choisir les bonnes valeurs.

MINES DE TORONTO

Cours fournis par Beauvais & Co. Ltd, 120 rue St-Jacques, Montréal.

Valeurs.	Offre	Dem.
Argonaut Gold	27 1-2	28
Beaver Consolidated	22 1-2	23 1-2
Bidgood	6	6 1-4
Buckingham	4	5
Clifton-Consolidated	9 2-3	12
Coniagas	205	
Cons. West Dome	15 1-4	15 1-2
Crown Reserve	48 1-2	49
Dome Mines	13.50	13.90
Hattie Gold M. Ltd	1 7-8	2 1-4
Hollinger Cons	14 45	14 60
Indian	4 1-2	5
Keeley	207	209
Kirkland Lake	26	28
Lake Shore M. Ltd	440	450
La Rose	5 1-2	7
Lorrain	17 1-2	18 1-2
McIntyre	14 50	15.00
Moneta	15 1-2	16 1-2
Minine Corp. of Can	202	200
Nipissing	620	635
Newray Mines Ltd	23 1-2	
Peterson Lake	8	9
Proc. Crown	2	
Preston East Dome	9	9 1-2
Rouyn		14 3-4
Temiskaming	19	19 1-2
Teck-Hughes	112	114
Tough Oakes	35	36
Vipond Cons	127	129
West Tree	2 7-8	3
Wigwam		33

COTES HORS-LISTE

Banques—
Montréal—2 à 249.
Molsons—1 à 176.
Nova Scotia—2 à 175.
25 à 265 1-2.
Commerce—38 à 197 1-4.
Hochelaga—25 à 147.

Obligations—
Sherwin Williams b.—1000 à 103.
Montl. Tram. Deb.—1000 à 184 3-4.

HORS-COTES

	Achet.	Vend.
Argonaut	28	
Illinois Traction pref	91 1-4	
Eastern Engineering	11	
East Kootenay	46	
Ottawa & Hull	40	42
St. Lawrence Paper	35	37
Paton's Mfd.	36	38
Paton's Mfd. pref		95
St. aurice Power		74

VENTES:
Argonaut—1000 à 27.
55 à 95.
Sou. Can. Pow. prf.—75 à 95 1-2.
6 à 97.
50 à 91 1-2.
Kirkland Mines—600 à 2.05.
United Sec. prf—50 à 104.

Fluctuations de la Matinée

Communiqué par Geoffrion & Cie, 101 rue Notre-Dame ouest, Montréal.

	Haut	Bas	Midi	Ventes
Asbestos	38	37 3-4	38	100
Bell Tele	138	137	138	53
Brazilian	53	52 3-4	53	575
Brompton	31	31	31	45
Can. Car prf	92	91	91	15
Can. Cement	89	89	89	5
Can. Colt prf	99	99	99	25
C.G. Elec. prf	55	55	55	5
Can Stm. prf	49 1-4	48 5-8	49	1045
Dom. Bridge	80 1-2	80 3-8	80 1-2	160
Dom. Glass	117 1-2	117	117	201
Dom. Textile	66	66	66	185
How. Smith	30	30	30	7
Ind. Alcohol	18 3-4	18 3-4	18 3-4	40
Laurentide	83	83	83	50
MacKay	115 1-2	115 1-2	115 1-2	115
Mont. Power	148 1-2	146	147 1-2	1550
Mont. Tram	176	176	176	2
Nat. Brewer	61 1-2	61 1-2	61 1-2	100
Price Bros	36	35 3-4	36	540
Shawinigan	127	125 7-8	126 1-4	226
Smelters	47 1-2	46 3-4	46 3-4	1500
Span. River	101 1-2	101 1-2	102 1-2	150
Spa. Riv. prf	112 3-4	112 3-4	112 3-4	100
Stee. Co	82 1-2	82	82 1-2	190
Twin City	56	56	56	55
Win. Elec	34	34	34	70

RECETTES DU C.P.R.

Les recettes brutes du Pacifique Canadien du premier au sept décembre, s'élèvent à $3,765,000, comparativement à $4,557,000 pour la semaine correspondante de l'année dernière, soit une diminution de $792,000.

BOURSE DE NEW YORK

A midi, New-York était irrégulier. Il y a des avances et des reculs.

Wall Street, 11. (Ouverture.)— La cote fut très irrégulière à l'ouverture du marché aujourd'hui. La pression des ventes fut renouvelée contre un certain nombre d'industrielles ? May Department Stores, United States Realty, Westinghouse, Air Brake et General Asphalt reculèrent de 1 à 1 1-2 point. New Orleans Texas and Mexico avança de 3 points à la nouvelle de la décision de la Interstate Commission approuvant la fusion du Missouri Pacific. Dupont monta d'un point et American Waterworks fit record à 35 1-2.

La force et l'activité de American Waterworks qui avança de 3 1-2 points à 38 1-2 comparativement à sa baisse récente à 28 fut la vedette du marché.

Les industrielles et les rails furent bien soutenus mais il y eut des reculs en certains quartiers. Wabash B de préférence perdit deux points et Nickel Plate de préférence, Beechnut Packing, Hudson and Manhattan, Brooklyn Edison, Delaware and Hudson, Cuba Cane de préférence et Crusible Steel reculèrent de 1 à 1 1-2 point. Lehigh Valley monta de 2 points.

Les changes ont ouvert faibles.

Wall Street, (Midi)—Il ne s'est pas produit de lourds mouvements de vente dans le cours de la matinée et il y eut une diminution remarquable des ordres de vendre.

Plusieurs utilités publiques firent preuve de force ainsi que les industrielles. West. Penn. Power Nash Motors et General Baking augmentèrent leurs gains de 3 points et Erie de deuxième préférence, Utah Securities et Bosch Magneto se vendirent deux points au-dessus de leur côte hier après-midi.

Houston Oil, Westinghouse Air Brake, Mackay Companies, Union Bag and Paper, Brown et Julius Kayser reculèrent de 2 à 3 points.

L'argent à demande renouvela à 3 1-2 pour cent parce que la demande est très forte pour les paiement de taxes en décembre et autres besoins de fin d'année.

Cours fournis par Dickinson and Walbank, 152 rue Saint-Jacques, Montréal.

Valeurs.	Ouverture	Midi
Ai. Chemical	83 3-8	84 3-4
Am Bosch Mag	32 1-8	32 1-2
Am. Smelting	86 5-8	86 7-8
Am Sugar	46	46 3-4
Am. Woollens	60 3-8	60 1-2
Anac. Copper	41 5-8	41 3-8
Atlantic	115 1-2	115 1-2
Baldwin Loco	122 1-4	122
Balt. & Ohio	76 1-4	76 1-4
Beth Steel	48 1-4	48 1-4
Can. Pac	150 3-4	150 1-4
Central Leather	19 3-4	19 3-4
Cerro de Pasco	50 1-2	50 1-2
Chesap. & Ohio	93 3-8	94 1-4
Chile Copper	33 3-4	34 1-2
Corn Prod	40 5-8	40 5-8
Cosden Oil	25	25
Crucible Steel	70	69 1-2
Cuba Can Sugar	13 5-8	13 5-8
Erie Ry	30 7-8	30 7-8
Gen. Asphalt	55 3-4	56 3-4
Gen. Elect	273	274
Int. Nickel	23 1-4	23 1-4
Kenn Copper	52	53
Lehigh Valley	72 1-4	72
Middle S. Oil	1 3-8	1 3-8
N.Y. Haven	27 3-4	27 1-2
N.Y. Central	116 3-8	116 1-8
Nort & Western	122 3-4	122 3-4
North Pac	68 1-2	68 5-8
Pac Oil	49 7-8	50
Pan Am Petrol	56 1-2	56 1-2
Pan Am B	55 3-8	54 5-8
Reading	67 3-4	68 1-2
Republic Iron & Steel	54 3-8	54 5-8
Royal Dutch	47 3-8	47 1-2
Sears Roebuck	141	141
St. Louis & S.F.	61 1-2	61 1-2
Sinclair Cons.	15 3-4	15 3-4
South Pac.	101 1-2	101 3-4
South Ry	76 3-8	75 1-8
Stand Oil N.J.	36 3-8	36 1-2
Stand Oil Cal.	59 1-2	59 3-4
Studebaker	42 1-4	42 1-4
Texas Oil	42 1-4	42 1-4
Tobac Prod. Co.	69 3-4	69 3-4
Shell Union Oil	20 1-2	20 1-2
U.S. Ind. Alcohol	81 1-4	81 1-4
U.S. Rubber	38 1-2	38 1-2
U.S. Steel	117	116 1-2
Wabash A	21 1-2	21 1-2
Westinghouse	47 1-4	47 1-4
White Motor	68	68
Wil-Overland	10 3-8	10 5-8

OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

Cotes fournies par L.-G. Beaubien & Cie.

	Achet.	Vend.	Ventes
	Intérêt 5 ½ %:		
Nov. 1927	101.85	102.15	
Viet. 1927 xx	102.40	102.60	
Em. Ca. 28 x	100.55	100.95	
Nov. 1932 x			2000 à 103.20
Em. Ca. 33 x	105.60	105.85	1000 à 103.75
Vic. 1934 x	103.95	104.05	3000 à 104.00
Viet. 1937 xx	108.35	108.65	1000 à 108.25
	5 %		
Em. Ca. 43 x	101.55	101.80	
Em. Gu. 25 xx	100.85		
Em. Gu. Rivers	102.15		
Em. Gu. 37 xx-z	103.45	103.65	2000 à 103.45

x—Sujet à l'impôt sur le revenu.
xx—Exempt de l'impôt sur le revenu.
z—Payable en fonds de New-York.

MARCHE DES CHANGES

Cote des devises étrangères fournie par L.-G. Beaubien & Cie, 50 Notre-Dame Ouest, Montréal.

Devise	Montréal
Angleterre, Livre S	$4.70
France, Franc	0538
Belgique, Franc	0496
Italie, Lire	0432
Suisse, Franc	1940
Hollande, Florin	4040
Espagne, Peseta	1490
Suède, Couronne	2696
Norvège, Couronne	1525
Danemark, Couronne	1727
Etats-Unis, Dollar—Pair 1-4 %	

HORS COTE

Cours fournis par A. J. Pattison Jr. & Co., 272 rue Bay, Toronto.

	Offre	Dem.
Alabama Trac. 5's 1962	83 00	84 50
Belding Paul 5's 1936	85 25	
Brand. Hend. 6's 1939	90 25	93 75
Burns P. 6 ½ 1943	99 00	100 00
C.N.R. 5's Income 1930	59 00	60 75
C.P.R. 5's 1934	99 00	100 00
Can. Salt 7's 1941	103 00	104 50
Can. Steam. 7's 1942	98 50	99 50
Dom. Iron & St. 5's 1939	59 00	52 00
Dom. Sewer Pipe 6's 1927	98 00	
Dunlop Tire 6's 1927	99 50	
Flax Spinner 7's	81 00	
G.T.P. 4's 1955	74 50	
Howard Smith 7's 1941	92 75	94 25
Jam. Pub. Ser. 6 ½ 1943	109 25	102 00
Lake Sup. Pap. 6's 1941	105 00	106 00
Loew's Tor. 6's Serial	93 25	96 50
Maple Leaf Mill. 6 ½ 1943	102 50	
Mattagami Pulp 6's 1937	72 00	
Mont. Pub. Ser. 5's 1942	89 25	91 00
Nor. Can. Pow. 6 ½ 1938	99 00	100 00
Nova Sco. Ste. 6 % Deb.	48 00	54 00
Ottawa Gas 6's 1939	100 00	....

NOS HOMMES D'AFFAIRES

L.-P. CHOQUETTE, 30 ans d'expérience dans l'épicerie. Il fut dix ans au service de la Canada Steamship Lines, Ltd. Né à Varennes, P. Q., il tient une épicerie, avec son frère, sous le nom de Choquette & Frère, au numéro 1053, boulevard Crémazie.

DOMINION GLASS FAIT $753,369

C'est à peine $40,000 de moins qu'en 1920, année qui fut un record.

Le rapport financier annuel de la Dominion Glass Company, pour l'exercice financier clos le 30 septembre 1924, accuse des bénéfices nets qui occupent la seconde place dans l'histoire de la compagnie et qui se rapprochent des résultats obtenus pendant l'année 1920, avec $40,000 en moins.

En effet, les bénéfices nets se chiffrent par $753,369., comparativement à $724,664 pour l'année précédente.

Déduction faite des charges habituelles pour le fonds d'amortissement et les intérêts sur les obligations, il reste un revenu net de $583,369., contre $564,654.

Après le paiement du dividende privilégié, le solde disponible pour le dividende ordinaire est l'équivalent de 9.44 pour cent, comparativement à 8.77 pour cent en 1923 et 9.55 en 1920.

L'excellente position liquide de la compagnie a été améliorée jusqu'à concurrence de $178,000.

L'item achalandage, marque de commerce et brevêts a été réduit de $55,000.

VOYAGE DU PRESIDENT DE LA WAYAGAMACK CO

Trois-Rivières, 11—Le président de la Wayagamack Pulp & Paper Company, Monsieur C.-H. McMichael, qui s'embarquera samedi pour l'Angleterre, n'a fait avant de partir aucune déclaration officielle. Il y a tout lieu de croire, cependant, que son voyage a pour but de lui permettre de régler sur place les derniers détails relatifs à l'emprunt de 400,000 livres sterling négocié à Londres, pour l'établissement de la nouvelle usine qui sera affectée à la fabrication du papier à journal. Le projet ayant été ratifié par les actionnaires, il ne reste qu'à passer les contrats et à mettre les travaux en train. On s'attend à les voir commencer de bonne heure ce printemps.

M. McLENNAN ELU PRESIDENT

L'assemblée annuelle de l'Association des marchands de bois en gros a eu lieu hier.

Ces élections ont donné le résultat suivant:

M. McLennan fut réélu président; M. Claude Villiers fut élu vice-président; M. W. K. Graffiter, trésorier; MM. Arthur H. Campbell, W. A. Fillion, J. P. McLaurin et W. T. Mason, directeurs.

M. J. P. McLaurin fut choisi pour représenter l'association, au conseil du Board of Trade.

Elu président du Real Estate Board

M. J. Stevenson Brown, vient d'être élu président du "Montreal Real Estate Board" à la réunion annuelle tenue, hier après-midi, au Board of Trade. M. J. B. Péloquin a été élu vice-président et M. W. F. Brass, trésorier. Le colonel L. H. Ewing fut élu de nouveau comme représentant du Bureau au conseil du Board of Trade.

GRAINS A CHICAGO

CHICAGO, 11. (Ouverture). — Blé, décembre 161 3-8; mai 166. Maïs, décembre 122 7-8; mai 128 1-8. Avoine, décembre pas coté; mai, 61 1-4.

ARGENT EN BARRE

LONDRES, 11 — L'argent en barre fait 33 1-16d l'once.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Rue Cadillac, quartier Mercier, 1 maison formant 4 logements, 24 x 40, à 3 étages; coût, $6,000. Propriétaire, P. Cauchard, 55, rue Cadillac.

Avenue DeLorimier, quartier DeLorimier, 1 maison formant 5 logements, 32 x 50, à 3 étages, $6,500; 2 maisons formant 4 logements et 2 magasins, 25 x 50, à 3 étages, $13,000; 2 maisons formant 4 logements et 2 magasins, 50 x 68, à 3 étages, $14,000. Propriétaire, A. Arcand, 1606, rue Sherbrooke Est.

EMPRUNTS-OBLIGATIONS

Statistiques des emprunts - obligations lancés au Canada du 1er au 8 décembre 1924 :—

	Du 1er au 8 décembre 1924.	Déjà souscrits	Distribution géographique.	
L'Etat		$175,000,000	Vendu au Canada.	$299,473,954
Provinces		66,162,500	Vendu aux E.-U.	223,006,000
Municipalités	$1,364,955	86,207,339	Vend., Angleterre.	3,750,000
Sociétés	3,195,000	67,024,960		
Chemins de fer		127,375,000		
	$4,459,955	$521,769,999		$526,229,954

Service-statistique de la Maison René-T Leclerc, Inc.

POINTS LITIGIEUX DE TRAM & POWER QUE L'ON A REGLES

L'actif est composé de profits et pertes pour moitié.

L'actif total de Tram and Power est $26,559,752, et la moitié de cette somme est composée de profits et pertes. C'est ce que démontre le rapport annuel.

Par un contrat entre Tram and Power et la Quebec-New-England Corporation en date du 6 décembre 1923, Tram and Power a vendu 53,500 actions ordinaires et $1,700,000 d'obligations au pair 5 p. c. de la Canadian Light Heat and Power a dit le président Julian C. Smith dans ses remarques aux actionnaires. La vente a rapporté $2,592,500.

Ces actions et valeurs figuraient aux livres de la compagnie pour $13,630,700; il y a une perte sur la valeur inscrite aux livres de $11,038,200.

Tram and Power détenait 1,250 actions du capital-actions ordinaire de la Quebec-New-England Corporation et elles ont été changées contre 562 1-2 actions préférentielles et 562 1-2 d'actions ordinaires de la United Securities Limited.

La valeur apparente dans les livres de la Quebec-New-England était de $529,800.

Le président ajoute que toutes les actions pour compte prises contre la Quebec-New-England ont été réglées.

Le 1er mars, Tram and Power devait rembourser $7,300,000 d'obligations. Pour rembourser, la compagnie a fait une émission de $8,000,000 d'obligations collatérales cinq ans 6 pour cent.

Dans le cours de l'année écoulée, la compagnie a payé $270,272 pour escompte sur les obligations échues; les charges de l'emprunt de rachat ont été de $360,000 d'escompte et l'émission a coûté $28,248, faisant un total de $658,520. Les procès entrepris par Tram and Power ont coûté $32,195 ajoute le président.

Comme la compagnie n'a pas de réserve pour compenser ces pertes, on les a remboursées à même le capital. Les directeurs font les démarches nécessaires pour réaliser l'actif de la Montreal Hydro Electric et de la Montreal Development and Land Company.

LE DEVELOPPEMENT DES GRAND FALLS

FREDERICTON, 11 — D'après des rapports publiés ici aujourd'hui, l'énergie électrique que l'on développera au Grand Falls, sur la rivière St-Jean, développement que la Commission de l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick veut faire en société avec des Américains servira à alimenter la nouvelle usine de la Fraser Company.

Comme la rivière Saint-Jean est internationale, on dit qu'il faudra distribuer une partie du pouvoir développé à certaines villes du Maine. Demande pour développer les Grand Falls sera faite avant la fin du mois à la Commission Internationale des Eaux.

Le coût initial de ce développement sera de $4,000,000.

MARCHE DU COTON

NEW-YORK, 11 — Les futurs ont clos soutenus.

Fermeture:	
Janvier	2281-82
Février	2300
Mars	2320-21
Avril	2337
Mai	2355-58
Juin	2359
Juillet	2363-64
Août	2353
Septembre	2312
Octobre	2288
Décembre	2272-73

L'option immédiate a clos tranquille.

Haut Middling 2325

LIVERPOOL, 11—L'option immédiate était tranquille. Les prix étaient soutenus.

Middling américain	1435d
Bon middling	1356d
Middling	1305d
Bas middling	1235d
Bon ordinaire	1135d

ROUYN
Lake Gold Syndicate
Nous offrons au public quelques actions syndicataires dans une riche mine d'or dans ROUYN
National Investment Company
1078, ST-DENIS
Bélair 6233. Montréal.
240-4-6-9-11-13

McDougall & Cowans
(Membres de la Bourse de Montréal)
130, rue St-Jacques, Montréal
Succursales :
Halifax, St-Jean, N.B.; Québec, Ottawa, Toronto, Winnipeg.
Reliées par fils privés.
293-199

ON COUPERAIT MOINS DE BOIS PENDANT L'HIVER

Plusieurs compagnies ne font pas de coupe du tout. Les droits de coup

BOURSE DE MONTREAL

Fermeture d'hier:

	Offre	Demande
Abitibi P & P	61 1-4	62
do pref	100 1-2	
Asbestos Corp	36	38
do pref		73
Atlantic Sugar pref		42
Bell Telephone		138
B C Fishing	21	
Brazilian	53 1-4	53 1-2
Br Emp Steel		3
do 1st pref	29 3-4	30
do 2nd pref	8	10
Brompton Paper	31	31 1-2
Calgary Power	45	
Can Car Fdry	40	42
do pref	91	92
Can Cement	89	89 1-4
do pref	106	106 3-4
Can Conn Cot pref		54
Can Converters	79 1-2	81
Can Cottons	107	108
do pref	90	
Can Gen Elect pref		56
Can Indust Alco New	18 3-4	19
Can Iron Furies	8	
do pref	34	
Can Loco pref	86 1-2	
Can SS Lines	11	12 1-2
do pref	49 5-8	49 7-8
Can Woollens	4	
Carriage Fact		2
Con Min and Smelt	46 1-2	48
Crown Reserve	48	50
Cuban Can Sugar	6	
do pref	34	35 1-2
Detroit United Ry	30	30 3-8
Dom Bridge	80 1-2	81
Dom Canners		46
do pref	93	
Dom Glass	117 3-8	117 1-2
do pref	110	
Dom Textile	66	
do pref	111	
Frontenac Brew		69
Goodwins Ltd	38	
do pref	69 1-2	
Goodyear Tire pref		92 1-2
Hollinger C G M	14 55	
Howard Smith Paper	29 1-2	
Illinois Tract pref	91 1-4	
Lake of Woods	184	186 1-2
do pref	120	
Laurentide	82 1-2	83 3-4
Mackay	115 1-2	116
do pref	67	68
Mont Cottons	83 1-8	
do pref	106 1-2	
Mont L H & P	147 1-2	147 7-8
Mont Telegraph		54
Mont Tram		176
Nat Breweries	61 1-4	61 1-2
Ogilvie Milling		370
do pref	120	
Ont Steel Prod pref	88	
Ottawa L H & P		85 3-4
do pref	102 1-2	103 1-2
Ottawa Traction	60	63
Penmans Ltd	151 3-8	152
Price Bros	35 1-2	35 3-4
Provincial Paper pref	96 1-2	
Quebec Power pref	105	
Shawinigan	128	128 7-8
Sherwin Williams	115	118
do pref	106	106 1-2
South Can Power	67	68
Spanish River	101 3-4	102
do pref	112 1-2	113 1-2
Steel of Can	82 3-8	83
do pref	107	
St Maurice Paper		85
Tooke Bros pref		50
Tuckett Tob pref	97 1-2	
Twin City	56	57
Wabasso Cotton	60	
Wayagamack	35	
Winnipeg Elect Co	33 3-8	33 1-2
do pref		84 3-4
Woods Mfg pref		69
Banques:		
Commerce	197 1-4	198
Molsons	175	176
Montreal	249 1-8	250
Nova Scotia		296
Royal		231 1-2
Union	106	
Obligations:		
Asbestos Corp	77 1-2	79
Can Car Fdry	101 1-2	
Can Cement		102 3-4
Can Converters	90 1-2	
Can Cottons	90 1-2	
Can Felt	96	
Can Forgings		90
Can Loco	97 1-2	98
Cedars Rapids	98 1-2	
Dom Canners	99	
Dom Glass	102	
Dom Iron Steel	90 1-2	91
Dom Textile A	100 1-8	
do C	100 1-8	
do pref	100 1-8	
Kaministiquia P	93 7-8	
Lyall Const	87	
Mexican Elect	53	
do L & P		60
Mont Power	96	
Mont Tram	94 1-2	95 1-2
do Debent		85
Nat Breweries	103	
North Elect	93 1-2	
Ogilvie Milling	103	
do B	103	
do C	102 1-2	
Penmans Ltd	99	
Quebec Ry		90 3-4
Rio de Janeiro	85 3-4	
Sao Paulo Tram	88	
Sherwin Williams	102 1-2	
Spanish River xd C	99	
Steel of Can	103 1-2	
Wayagamack	84 3-4	85
Winnipeg Elect	91 1-2	
Obligations du Gouvernement:		
Dom 1925	100 80	
do 1934	102 00 102 15	
do 1937	103 45 103 65	
Viet. 1927	102 40 102 70	
do 1933	105 55 105 85	
do 1934	103 90 104 00	
do 1937	108 35	
Canad 1937	101 85 102 15	
do 1932	103 00 103 30	
Cachat 1928	100 55 100 85	
do 1943	101 60 101 80	

Recettes Ferroviaires

Les recettes brutes du Canadien National durant la semaine terminée le 7 décembre se sont élevées à $4 781,-, une diminution de $637,146.20 sur la semaine de 1923 correspondante.

Les recettes brutes du même réseau du 1er janvier au 7 décembre 1924, se sont élevées à $221,063,654.60, une diminution de $14,818,030.23 sur la période de 1923 correspondante.

La Patrie

Le Journal du Peuple

—Publié par—

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA "PATRIE", Limitée.

J. Tarte ..... Président
Eugène Tarte ..... Vice-Président
N. Pyrard ..... Secrétaire-Trésorier

MONTREAL

Téléphone: EST 5800. Les dimanches et jours de fêtes, le soir: EST 671 pour l'administration, les annonces et la circulation, pour la rédaction: EST 6142, EST 1195.

—Siège social—

Immeuble La "Patrie", 120 Est, rue Sainte-Catherine.

SUCCURSALES:

New-York—68 Est, 10e rue.
Chicago—Harris Trust Building.
Toronto—E.-J. Guy, Immeuble de la Banque Royale.
Paris—MM. Jarrier et Cie, 12 rue Caumartin.
Londres—F.-X. Smyth, 20 Lodgate, Hill.
Ottawa—J.-A. Fortier, 341 Hexerer.
Québec—Louis-Philippe Desjardins, 91 rue Amable.

Prix d'abonnement:

Edition quotidienne, Canada: 1 an, $6; 6 mois, $3.00; Etats-Unis: 1 an, $12.00; 6 mois, $7.00.

Service de la Presse Associée; correspondance avec tous les grands centres de la province de Québec et du Canada.

BOURSE DE NEW-YORK

Fermeture d'hier:

	Max.	Min.	Ferm.
Abitibi Paper	62 1-2	62 1-2	62 1-2
Allis Chalmers	63 3-4	65	65
Allied Chem	85 1-4	83	84
Am Agri Chem	14 3-4	14 1-2	14 1-2
Am Beet Sugar	43 1-2	42 5-8	43
Am Bosch Mag	32 1-2	28	32
Am Can	149 7-8	146 1-8	147 1-2
Am Dr Syndicate	5 7-8	5 7-8	5 7-8
Am Hide pref	70 1-4	70 1-4	70 1-4
Am Inter Corp	33 3-4	32 1-2	33 1-2
Am Loco	88 1-4	86 1-2	87
Am Smelt	88	86 1-2	86 3-4
Am Steel Fdries	42 5-8	41 1-2	41 1-2
Am Sugar	46 1-2	45 3-8	46 3-8
Am Tel and Tel	134	132 3-4	132 3-4
Am Woolen	62 1-4	60 1-4	60 3-4
Anaconda Cop	43 3-8	41 3-8	41 5-8
Atchison	116 1-2	115	115 3-4
Atlantic Gulf	21 5-8	20 1-8	20 1-8
Baldwin Loco	125 1-4	121 3-4	122 1-2
Balt and Ohio	76 3-8	75	75 3-4
Barnsdall "A"	20 1-4	19 3-8	19 1-2
Balt Steel A	49	48 1-8	48 1-4
Brooklyn Man Tr	39 3-4	38	38 1-2
Cal Petrol	22 1-4	21 3-8	22 1-8
Can Pac	151 1-8	150	150 1-2
Central Leather	21 1-8	20	20 1-8
Cerro de Pasco	51 7-8	50	50 1-2
Chandler Motors	34 1-4	33 1-4	33 1-4
Chesapeake Ohio	94 1-4	92 7-8	93 1-2
Chic M St P	16 1-2	16	16 1-2
do pref	29	27 7-8	28
Chic Rock Isl	46 7-8	44 1-4	45 1-8
Chile Copper	34 7-8	33 5-8	33 3-4
Chino Copper	34 7-8	33 5-8	33 3-4
Chino Copper	44 3-8	44 1-4	44 1-2
Corn	65	63 3-8	63 1-2
Corn Prod	41 3-4	40 1-2	41 1-4
Cosden Oil	25 3-4	25	25
Crucible Steel	72 1-2	69 1-8	70 1-2
Cuba Can Sugar	13 7-8	13 5-8	13 5-8
Davison Chem	43 3-4	42	42 3-4
Delaware Hudson	131	129 7-8	129 7-8
Endicott J	71	69 1-2	69 1-2
Erie Rail	31 5-8	30 3-8	30 1-2
Famous Play	94 7-8	92	92 1-8
Freeport Texas	9 1-2	9 1-2	9 1-2
Gen Asphalt	59	56 3-8	57 1-8
Gen Cigars	95 1-2	95	95 1-2
Gen Elect	279 1-4	273	273 1-2
Gen Motors	61 1-8	59 7-8	60 1-8
Goodrich	35 1-2	34	34
Great North pref	71 1-2	69 3-4	70 5-8
Great North Ore	34	33	33 3-8
Gulf States Steel	87 1-2	79 1-2	80
Houston Oil	75	73 1-2	73 1-2
Insp Cop	30 7-8	29 3-4	30
Intern Nickel	23 7-8	22 7-8	23 3-8
Int Mere Mar	14 7-8	13 1-4	14
do pref	45 3-8	42 1-2	44 1-8
Intern Paper	71 3-8	69 1-2	71 1-4
Ratsas C South	39	38 3-4	37 3-8
Kelly Springfield	17 1-2	16 5-8	16 3-4
Kennecott Cop	54 5-8	52 7-8	53 3-8
Keystone Hire	2 1-4	2 1-8	2 1-8
Lehigh Valley	73 7-8	71 3-4	72
Loews Th	22 5-8	21	22 1-8
Maxwell Motors	79 1-2	77 1-2	79 1-8
Middle States Oil	3	3 3-8	3 3-8
M St P S Ste M	46 3-4	46 3-4	46 3-4
Missouri Pac	31 3-4	30	31 1-2
Nat Enamel	28	26 3-4	27
Nat Lead	161 3-4	158 3-8	158 3-8
Nevada Cons Cop	15 3-8	15 1-4	15 3-8
New Haven	29 1-4	27 1-8	27 3-4
N Y Air Brake	49 7-8	47 1-8	47 1-2
N Y Central	117 1-4	116 3-4	116 3-4
Norfolk West	123 1-4	122 5-8	122 7-8
North Pac	70 1-8	68 1-2	68 3-4
Pac Oil	51 3-4	49 7-8	50 1-8
Pan Am Petrol	57 3-8	56	56 1-2
Penn RR	49 1-8	48 1-4	48 3-8
Pere Marquette	66 1-2	66 3-4	66
Philadelphia	53 1-2	52 1-2	52 1-2
Pierce Arrow	15 5-8	15 1-4	15 1-4
Pressed Steel Car	26	25	25 1-8
Pullman	143 1-2	141 1-2	141 3-4
Punta Sugar	41 1-4	41 1-4	41 1-4
Reading	69 7-8	67 1-2	68 1-8
Replogle Steel	20 1-2	19 3-4	19 3-4
Republic Iron	56 1-4	54 1-8	55
Royal Dutch	48 1-4	47 1-4	47 3-4
Sears Roebuck	141 5-8	138 3-4	140 7-8
St Louis S F	62 3-4	61	61 1-2
Sinclair Cons	16 1-8	15 3-4	15 3-4
Skelly Oil	20 3-4	20 3-8	20 1-2
South Pac	102 7-8	101 1-2	101 7-8
South Rail	77 7-8	75 1-8	76 7-8
do pref	81 1-4	80 1-2	80 1-2
Stand Oil N J	37	36 1-2	36 7-8
Stand Oil Cal	60 3-4	59 1-2	59 3-4
Stromberg Cr	67 7-8	66	67
Studebaker	43 1-2	42	42 3-8
Tenn Cop	8 5-8	8 1-2	8 1-2
Texas Oil	42 7-8	42 1-8	42 3-8
Texas Pac	45 5-8	43 5-8	44 1-2
Tob Prod	70 1-2	69 3-8	70
Union Bag and P	47 1-2	46 1-2	47 1-2
Shell Union Oil xd	21 1-2	20 1-2	20 3-4
Union Pac	147 5-8	146	147 1-4
United Fruit	205 1-2	205 1-2	205 1-2
U S Indust Alco	83 1-8	81 1-8	81 1-2
U S Rubber	39 1-2	38 1-4	38 1-2
U S Steel	118 3-4	116 5-8	116 3-4
Utah Copper	85 3-8	84 3-4	84 3-4
Vanadium Steel	29 1-4	28	28 1-8
Wabash "A"	57 3-4	56	56 3-4
Westinghouse	69 1-4	67 3-4	68 1-2
White Motor	69	67 3-4	68 1-2
Willys Overland	11	10 3-8	10 3-8
Worthington P	54	51 1-4	52
Obligations:			
Dom 5½ 1929	102 5-8	102 5-8	102 5-8
Dom 5, 1926	100 3-4	100 1-2	100 3-4
Dom 5, 1931	101 3-4	101 1-4	101 3-4
Dom 5, 1952	102 3-4	102 3-8	102 3-4
Rép Fr 8, 1945	104 7-8	104 1-2	104 7-8
Rép Fr 7½ 1941	100 1-8	100	100
Bordeaux 6, 1934	87	86 1-2	86 1-2
Japon 4, 1931	83 1-4	83	83 1-4
Lyons 6, 1934	87	86 1-2	86 1-2
Marseille 6, 1934	87	86 1-2	86 1-2
Rép of Mex 5, 1945	23	23	23
P L M 6, 1958	81 1-8	81	81 1-8

LES OBLIGATIONS

Cours fourni par la Maison "Crédit-Canada, Limitée", 120 rue St-Jacques.

Valeurs	Ech.	Prix	P rap App
GOUVERNEMENTS:			
Alberta	5	1939 100 50	4 95
do	5	1934 101 25	4 90
do	6	1930 104 80	5 05
Col.-Anglaise	5	1949 101 43	4 90
N.-Brunswick	5	1925 100 00	5 00
N.-Ecosse	5	1944 101 16	4 75
Ontario	4½	1944 97 43	4 70
do	5	1948 102 25	4 80
Québec	5½	1936 102 75	5 15
Saskatchewan	6	1936 108 25	5 05
MUNICIPALITES:			
Edmonton	5½	1933 98 25	5 25
Farnham	5	1934 100 00	5 00
Hull (Ecoles Cat)	5½	1952 103 65	5 25
Montreal	5	1954 100 75	4 95
Montréal (Com. Met.)	5	1951 100 75	4 95
Montréal Est	6	1926 100 00	5 50
Montréal (Maison)	5	1974 100 75	4 95
Québec (Ecoles Cath)	5	1960 100 84	4 95
St-Lambert (Ec. Cat.)	5	1928 100 00	5 00
Saint-Michel	6	1930 102 50	5 50
UTILITES PUBLIQUES:			
Albama Trac. L.H. & P.	5	1962 85 75	5 95
Can. Pac. Ry	5	1934 100 00	5 00
Duke Price P. Co. Ltée	7	1949 100 00	6 00
East Kootenay P. Co.	7	1942 102 50	6 75
Laurentian Power Co. Ltd	6	1936 100 00	6 00
Man. Power Co	7	1941 100 50	6 95
Mont. Tram. & Pow	6	1929 101 57	5 60
Montreal Tram	5	1941 96 12	5 35
Mont. W. & P. Co	4½	1932 95 47	5 20
do	5	1932 84 50	7 25
Mont. Pub. Serv	5	1942 100 30	5 00
Nor. Ont. L. & P	6	1931 97 22	6 50
Nova Scotia Tram Co	7	1952 94 18	7 50
Ottawa Hull P. Co. Ltd	6	1948 102 50	5 80
Ottawa Riv. P. Co	6½	1953 100 00	6 50
Quebec Pow. Co	6	1953 100 00	6 00
Quebec Ry. L. & Pow	5	1930 91 12	5 90
St-Maurice P. Co	6½	1953 107 52	5 95
South. Can. Pow	6	1948 102 50	5 80
South Shore L H & P	7	1933 100 00	7 00
Win. Elect. Ry	5	1935 93 00	5 85
INDUSTRIES			
Abitibi P & P	6	1940 99 00	6 10
Asbestos Mines Ltd	7	1929 100 00	7 00
Belgo Can. P. Co	6	1943 98 50	6 15
Brompton P & P	8	1941 110 15	7 00
Canada SS Lines	7	1942 100 00	7 00
do	5	1943 81 42	6 75
Donnacona P & P Co	6	1943 100 00	6 00
Fraser Company	8	1941 107 50	7 25
Howard Smith P	8	1941 99 43	7 50
National Cement Co	7	1925 100 00	7 00
Price Bros & Co	6	1943 100 00	6 00
Spanish River	8	1941 108 80	7 10
Way. F & P	6	1951 86 80	7 10
Windsor Hotel	6½	1953 102 72	6 25

UN CONGRES IMPORTANT TENU A HULL

Les municipalités de Labelle, Wright, Pontiac, Argenteuil y sont représentées.

M. BEAUBIEN PRESIDE

OTTAWA, 11. — (Du correspondant de la "Patrie"). — M. Louis Cousineau, maire de Hull, a souhaité, ce matin, la bienvenue aux délégués des municipalités des comtés de Hull, Wright, Labelle, Argenteuil, Pontiac et autres endroits réunis sous les auspices de l'Union des municipalités de la province de Québec. M. Jos. Beaubien, de Montréal, président de l'Union, a répondu, puis les délégués se sont mis au travail après avoir reçu le rapport du secrétaire, M. R. Prieur. Entre autres choses, il y a eu des conférences par le Dr J. E. Champagne, de Hull, sur la conservation de la vie, par M. P. J. Jobin, commissaire des incendies pour la province de Québec, sur la protection contre les incendies, par M. Oscar Morin, sous-ministre des Affaires Municipales de Québec, sur le fonctionnement de la Nouvelle loi concernant les emprunts municipaux et par M. Eugène Leclerc, prévôt des incendies à Québec, sur la prévention des incendies. Dans le courant de la journée, on étudia plusieurs autres questions entr'autres celle d'un chemin de fer reliant Maniwaki au transcontinental en passant par Amos. La convention se terminera par un banquet.

CET APPEL DE LA MONTREAL TRAM. CO. SERA ENTENDU LE 29

Il sera question de ce fonds de réserve de $500,000.

La Commission du service public de Québec entendra le 29 décembre courant l'appel de la "Montreal Tramway Company" au sujet de la décision de la commission des tramways rendue le 11 janvier dernier.

La commission des tramways avait ordonné à la compagnie des tramways de créer un fonds de réserve de $500,000 pour couvrir la différence entre les billets vendus et les billets perçus. La commission avait aussi ordonné que la compagnie ajoute les intérêts de cette somme aux recettes brutes. Elle avait enfin ordonné que la compagnie ajoute aux recettes brutes toute somme au-dessus de $500,000 venant de la différence entre les billets vendus et les billets perçus. C'est au sujet de ces ordres que la compagnie des tramways en appelle.

LE DROIT A L'EPOUX

La commission a rendu jugement hier dans une affaire, sans importance en elle-même, mais non sans intérêts pour les chefs de famille. Il s'agissait de la cause de Dame Albina Lapierre contre la "Montreal Light, Heat & Power Consolidated". La demanderesse disait que la compagnie refusait de lui donner du gaz à son logement, rue Delanaudière. La compagnie de son côté, prétendait que la requérante était l'épouse de René Boisseau qui, déjà avait un contrat pour le gaz et l'électricité à la même adresse. Il ne pouvait s'en servir cependant, puisqu'il n'avait pas payé certains comptes.

La commission a renvoyé la plainte en disant que c'était à Boisseau de réclamer et non à son épouse. La commission n'a pas étudié le mérite de l'application.

L'ORDRE EST ANNULE

Jugement a été rendu par la commission dans la cause de la Papineauville Electric Company contre la Bell Telephone Company. Le jugement annule l'ordre donné le 29 août 1922 permettant à la Papineauville Electric Company d'établir une ligne de pouvoir entre Montebello et Fasset. Le jugement dit que la ligne n'est pas encore établie et qu'une nouvelle demande de la Standard Chemical Company Limited pour l'établir est devant la commission et que la Papineauville Electric Company avait déclaré qu'elle ne s'opposait pas à l'établissement d'une telle ligne.

M. Adrien Beaudry, président de la commission va siéger à Sherbrooke, le 16 décembre courant dans le cas de la cité de Sherbrooke contre William H. Griffith au sujet d'une expropriation sur Frontenac à Sherbrooke.

THEATRE HIS MAJESTY

Le dimanche 21 décembre, à 3 heures de l'après-midi, débat entre Me Clarence S. Darrow, de Chicago, et Me Robert Calder, c.r. Sujet: La peine de mort doit-elle exister dans un code pénal moderne? Me Darrow soutiendra la négative et Me Calder l'affirmative.

LA POPULATION DE SAINT-VINCENT FERRIER RECLAME UNE NOUVELLE ECOLE

Réunion hier soir des citoyens de cette paroisse. — Les discours prononcés.

LES BESOINS

Les citoyens de la paroisse Saint-Vincent-Ferrier pourront dire qu'elle a été la première à suggérer un remède ou une solution au problème scolaire de Montréal. C'est à une assemblée des citoyens de cette paroisse que le problème scolaire a été exposé sous toutes ses faces par M. A.-W. Patenaude, du bureau central de la commission des écoles catholiques de Montréal.

La réunion d'hier soir a eu lieu à l'école Saint-Vincent Ferrier, rues Drolet et Jarry, sous la présidence de M. J.-G. Bourbonnière, président du comité des citoyens.

M. l'abbé F.-E. L'Heureux fut le premier à adresser la parole au nombreux auditoire de contribuables réunis en cette occasion.

BESOINS DE LA PAROISSE

M. le curé L'Heureux souhaite d'abord la bienvenue à M. Patenaude, lui disant qu'il n'est pas un inconnu pour les gens du Nord de la ville et que ceux-ci sont assurés d'avance du concours qu'il apportera aux paroisses du Nord qui sont dans le besoin. Dans le Nord, les besoins d'écoles se feront sentir longtemps et le problème scolaire, d'année en année deviendra de plus en plus difficile à résoudre. M. le curé L'Heureux parle de sa paroisse. Actuellement la paroisse Saint-Vincent-Ferrier compte 450 familles. Les logis en construction et habités sont au nombre de 740. Il faut ajouta dans la circonscription, les rues S.-Denis, Berri et une partie de Youville, on compte de 900 à 1,000 familles, dont les enfants viennent à Saint-Vincent-Ferrier parce que c'est plus près. Il serait à propos, dit M. l'abbé L'Heureux, de parler aussi des rues Lajeunesse, S.-Gérard et Bénoni qui sont aussi dans la circonscription scolaire. On compte alors 1,100 à 1,200 familles. Et si les progrès de la construction se continuent, c'est dans les 150 à 200 familles qui viendront dans la paroisse avant l'année prochaine.

Saint-Vincent-Ferrier veut donner la même instruction à ses enfants que les autres paroisses. Elle ne veut pas que ceux-ci soient des nullités et dans le but de les loger, elle insiste auprès du bureau central afin d'obtenir une école. "Nous multiplierons nos demandes, dit M. l'abbé L'Heureux et nous sommes assurés d'avance du concours de M. Patenaude, un ancien."

M. Bourbonnière exposa ensuite les faits qui se sont passés lors de la délégation à la commission du Nord et que nous avons relatés.

M. A.-W. PATENAUDE

Le commissaire du bureau central dit au début de son discours qu'il sera toujours heureux d'appuyer les demandes du Nord. La question scolaire prend tous les jours des proportions de plus en plus grandes. On peut calculer l'effort physique, mais on ne calculera pas l'effort intellectuel. Or précisément cet effort intellectuel se prépare sur les bancs de l'école primaire. C'est là que les jeunes cerveaux sont façonnés sous une direction bienveillante.

En 1917, dit M. Patenaude, on comptait à peine 100 enfants au-dessus de 13 ans dans les écoles. Maintenant, on en compte plus de 2,000. Si on étudie les chiffres, on voit que le Mont-S.-Louis a donné au monde financier, au monde du commerce, de l'architecture et du génie civil 5,000 jeunes gens. Ce que le Mont-S.-Louis fait, l'école S. Louis dans le Nord, le fait également. Elle prépare les enfants de telle manière que lorsque leur cours est fini, ils peuvent entrer soit en théorique, soit à l'école Polytechnique ou ailleurs. Les parents ont compris ce que valait cette instruction et ont fait des sacrifices pour faire instruire leurs enfants. Ils les font encore, afin de leur donner une place honorable dans la vie. C'est l'instruction qui a fait des hommes comme Sir Wilfrid Laurier, comme Edouard Montpetit et d'autres.

SITUATION GENERALE

M. Patenaude expose ensuite la situation générale dans la commission scolaire en 1917 lors de l'annexion.

Une loi générale fut votée annexant toutes les municipalités scolaires de la ville de Montréal, à l'exception de quelques-unes. Toutes ces commissions appartaient à la nouvelle commission, bien souvent des dettes et peu d'écoles. Celles qui n'avaient pas de dettes n'avaient pas d'écoles. Tout de même, l'annexion a eu lieu. La taxe était de 50 sous. Quatre commissions de district furent formées et un bureau central. Tous les éléments catholiques, toutes les croyances ont été respectées dans le choix des commissaires.

On constata que des paroisses comme S.-Edouard, Villeray, le Sault et Bordeaux n'avaient pas de dettes mais pas d'école. On en construisit des écoles.

Une construction de $100,000 apporte avec elle une dépense de 25% au compte du revenu. La véritable dépense est celle qui grève le budget du revenu et dépense.

DES CHIFFRES

Un emprunt de $2,000,000 comme celui que la commission a eu l'an dernier, est une première hypothèque sur la ville de Montréal. On construit une école. Il faut ensuite nommer le gardien, chauffer, nommer le principal, les professeurs.

La commission n'a pas le droit de dépasser le chiffre de son revenu. Or une administration de $2,000,000 coûte $500,000. Il faudrait donc augmenter le revenu de $500,000. Autrement, la commission ne peut plus marcher, parce que les revenus ne sont plus assez considérables.

On dira, il s'est construit un grand nombre de logements. Voyons, dit M. Patenaude ce qu'ils rapportent. Mettons que la propriété est de trois logements et coûte $7,000. Le propriétaire paiera $49 de taxe à l'hôtel de ville. En admettant qu'il y ait un enfant par logis, nous avons donc 3 enfants qui fréquentent les écoles de la commission. Or nous savons que chaque enfant coûte $53 à la commission, ce qui fait $159 pour trois. La commission est donc en dessous de $110. La commission a besoin de revenus et elle se trouve avec un déficit nouveau chaque fois qu'il se construit une maison.

M. Patenaude parle aussi de la taxe des neutres qui a été une bonne source de revenus pour la commission. Cette taxe était de 90 sous en 1917. Elle a été portée à $1.00 puis à $1.20. La taxe neutre est celle imposée aux corporations financières, banques et autres.

Chez les protestants, la construction des écoles coûte 25 p.c. de plus que chez nous. Les professeurs sont payés plus chers, parce que les protestants n'ont pas l'avantage d'avoir des instituteurs religieux comme nous. Il y a aussi le problème juif. 13.00 enfants juifs fréquentent les écoles protestantes actuellement. La ville donne $60 par tête de juif à la commission protestante.

Tels sont les problèmes. Une commission spéciale a été nommée pour les étudier et on en est venu à la conclusion que la situation était grave et tout le monde a su ce que chacun payait pour l'instruction des enfants.

Les protestants demandent que la loi de 1903 soit abbrogée parce qu'elle est inconstitutionnelle. Si cette loi disparaît les juifs se trouvent devant rien.

LES TAXES

La question est sérieusement étudiée à l'heure actuelle par tous les intéressés et par les commissaires qui savent fort bien que si la taxe est augmentée ils seront les premiers à la payer. Et ils n'ont pas d'enfants dans les écoles. En 1917, la ville de Montréal imposait 1 p.c. de taxe aux propriétaires. Avec cela, on payait les pavages, les trottoirs et les égoûts. En 1924, la taxe a été portée à $140 et les contribuables payent les mêmes items. La ville a-t-elle construit quelque chose dans le Nord de la ville, sauf les pavages, les trottoirs? Non, rien. Il est donc facile de voir d'où vient le surplus. Les écoles sont les seules compensations qui sont offertes aux contribuables pour les taxes payées. Mais la commission ne peut plus avancer.

En 1918, la commission a payé la somme de $978,000 en salaire à 2,219 instituteurs. La ville a 2,350 hommes à la sûreté, a payé $4,769,-360. On peut voir la différence de salaire payé à ces hommes. L'un est appelé à former l'élite de demain, l'autre, très respectable aussi, est appelé à surveiller la sûreté publique.

La commission scolaire paye sa part des taxes. En la commission a construit 24 écoles. En 1917, elle payait $85,000 pour les gardiens, elle paye maintenant $168,000. En chauffage, en 1918, elle a déboursé $161,000 et en 1924 elle déboursé $233,000. En 1917, elle payait $18,000 pour l'éclairage, elle paye maintenant $36,000. L'ataxe d'eau de $15,000 en 1917 est montée à $47,500.

De 800, le nombre des classes a été porté à 2,468 et la commission reçoit 94,000 enfants dans ses écoles, ce qui représente la population de la ville de Québec.

LE REMEDE

Quel serait le remède à apporter à la situation actuelle, dit M. Patenaude. Il est impossible d'augmenter la taxe. Or la ville accuse un surplus. A quoi bon ce surplus, les échevins n'en ont pas besoin. On ne construit rien pour les contribuables. La taxe est actuellement de $1.40 et la taxe scolaire $0.70. Enlevons $0.20 sur la taxe foncière. Elle sera de $1.20 et portons le 20 sous de différence sur la taxe scolaire qui sera alors de $0.90.

C'est la seule solution au problème actuel et tout le monde en profiterait. La commission ne peut plus marcher sur des emprunts. Mais la ville n'a pas non plus besoin de surplus. Il vaut mieux travailler avec le cerveau qu'avec l'argent.

UNE RESOLUTION

M. Bourbonnière remercia M. Patenaude pour le magnifique exposé qu'il avait fait de la situation scolaire et souhaita, que l'idée qui avait germé dans la paroisse Saint-Vincent Ferrier fit son chemin dans toutes les paroisses et rencontrât l'approbation des citoyens en même temps que l'appui des autorités compétentes.

Une résolution dans le sens indiqué dans la fin du discours de M. Patenaude fut votée unanimement par toute l'assemblée. Cette résolution demande qu'un transport de taxe soit fait au bénéfice de la commission scolaire, afin de lui permettre de faire face à ses obligations.

Le coroner McMahon à Sainte-Dorothée

Le coroner McMahon se rend aujourd'hui à Sainte-Dorothée pour y tenir enquête sur les circonstances de la mort de Marie-Anne Bastien, une fillette de 9 ans, qui fut fatalement frappée par un camion alors qu'elle revenait de l'école, mardi après-midi. L'enfant courut au-devant de l'auto, paraît-il. Elle eut le crâne fracturé et succomba dix minutes plus tard à sa blessure.

On a Enfin Trouvé Un Remède pour l'Indigestion et Les Troubles des Intestins.

Il Existe un Nouveau Remède Qui Accomplit sa Tâche et l'Accomplit Rapidement

Les docteurs sont surpris de la rapidité avec laquelle ce nouveau remède appelé Nuga

Il est facile de choisir un cadeau pour "lui".- Lisez "Cadeaux pour lui" c'est tout

La Patrie

Montréal, Qué.

ANNONCES CLASSIFIEES

Régularisées, popularisées et pourvues d'un index, suivant la méthode de

THE BASIL L. SMITH SYSTEM INC.
Philadelphie, Pa.

Toutes les annonces doivent paraître sous la rubrique appropriée et dans les modèles de caractères d'imprimerie de la "Patrie".

TARIF DES ANNONCES CLASSIFIEES

Tarif quotidien par lignes pour insertions consécutives:

	Chargées	Comptant
Six jours	10c	8c
Trois jours	12c	10c
Un jour	15c	12c

Les annonces pour publications irrégulières suivent le tarif d'une seule insertion, aucune annonce acceptée pour moins que sur une base de trois lignes. Coût minimum d'annonces chargée 45c; minimum d'annonce au comptant 36c.

Les annonces chargées seront acceptées par téléphone et si elles sont payées au bureau de la "Patrie" dans les six jours de la date de la première insertion, elles sont classées comme annonces au comptant.

Les annonces demandées pour plus d'une insertion et contretirandées avant l'expiration ne seront chargées que pour le nombre d'insertions parues et suivant l'espace employé.

Le tarif pour les espaces blancs est le même que pour la ligne imprimée.

Tarif spécial fourni sur demande pour contrat annuel d'annonce.

INDEX DE LA CLASSIFICATION

Les annonces individuelles sont classées sous des rubriques par ordre alphabétique pour pouvoir y référer rapidement.

Les rubriques classifiées suivantes paraissent dans ce journal dans l'ordre numérique donné plus bas: les annonces se rapportant à un même sujet étant groupées ensemble.

ANIMAUX
1 —Animaux demandés.
2 —Animaux favoris.
3 —Chevaux, bestiaux.
4 —Volailles et accessoires.

AUTOMOBILES
5 —Accessoires d'autos—Pneus.
6 —Agences d'automobiles.
7 —Automobiles à vendre.
8 —Automobiles demandées.
9 —Camions-automobiles à vendre.
10 —Garages—Autos à louer, taxis.
11 —Motocyclettes et bicyclettes.
12 —Réparations générales.

CHAMBRES A LOUER
12 —Chambres sans pension.
14 —Chambres avec pension.
15 —Chambres ou pension demandées.
16 —Chambres pour petits ménages.
17 —Endroits de villégiature.
18 —Ou se retirer en ville.
19 —Pension de table.

DIVERS
20 —Assemblées d'associations.
21 —Evénements (Mariages).
22 —Perdus et trouvés.
23 —Personnels.

EMPLOIS.
24 —Emploi demandé. Homme.
25 —Emploi demandé. Femme.
26 —Femmes demandées.
27 —Hommes demandés.
28 —Hommes, femmes demandés.
29 —Instituteurs demandés.
30 —Solliciteurs, voyageurs, agents.

ENSEIGNEMENT.
31 —Classes d'enseignement locales.
32 —Cours par correspondance.
33 —Enseignement demandé.
34 —Enseignement privé.
35 —Musique, danse, drame.

MARCHANDISES.
36 —Articles à vendre.
37 —Articles de ménage.
37a—Articles de Sport.
38 —Bijouterie, montres, diamants.
39 —Bois, charbon, foin, grain.
40 —Chaloupes, yachts, accessoires.
41 —Graines, plantes et fleurs.
42 —Instruments musicaux.
43 —Machineries et outils.
44 —Matériaux de construction.
44a—Meubles de Bureaux.
45 —On demande à acheter.
46 —Produits de ferme et laiterie.
47 —Radio et accessoires.
48 —Spéciaux dans les magasins
49 —Echanges.
50 —Vêtements.
51 —Voitures.

OCCASIONS FINANCIERES.
52 —Argent à prêter.—Hypothèques.
52b—Commerce à vendre.
53 —Occasions d'affaires
53a—On demande à emprunter.
54 —Placements, Actions et Obligations.

SERVICES COMMERCIAUX.
55 —Buanderie.
56 —Déménagements, entreposage.
57 —Entrepreneurs et constructeurs.
58 —Imprimeurs, graveurs, relieurs.
59 —Modistes robes et chapeaux.
59a—Nettoyage, teinture, remodelage.
60 —Peintres, décorateurs.
61 —Plombiers, couvreurs, etc.
62 —Réparations.—Repolissage
63 —Services divers offerts.
64 —Tailleurs et presseurs.

SERVICES PROFESSIONNELS
65 —Architectes.
66 —Assurance et obligations.
67 —Avocats et Notaires.
67a—Brevets d'inventions.
68 —Chiropracticiens.
69 —Comptables.
70 —Dentistes.
71 —Médecins, chirurgiens, etc.
72 —Ostéopathie
73 —Pharmaciens.
73a—Service divers offerts.

IMMEUBLES A LOUER
74 —Appartements et plain-pieds.
75 —Bureaux et place de bureaux.
75a—Ecurie à louer.
76 —Fermes et terres à louer.
77 —Maisons à louer.
78 —Maisons de campagne à louer.
79 —Maisons et lots à louer.
80 —On demande à louer.
81 —Place commerciale à louer.

IMMEUBLES A VENDRE
82 —Courtiers en immeubles
83 —A vendre ou échanger.
84 —Fermes et terres à vendre.
85 —Immeubles demandés.
86 —Maisons à vendre.
87 —Propriétés commerciales
88 —Propriétés de campagne.
89 —Terrains à vendre.

AUTOMOBILES

Automobiles à vendre 7

AUTOS USAGES—

PACKARD, OUVERTS ET FERMES
LIMOUSINE PIERCE
NASH DE TOURISME
CHEVROLET DE TOURISME
FRANKLIN SEDAN.
ET AUTRES, A TERMES.
PACKARD MONTREAL MOTOR CO.
LIMITED.
307, RUE UNIVERSITE.
UPTOWN 6343.

CADILLAC—Autos usagés de la compagnie. Termes et échanges. Entreposage gratis jusqu'au printemps. Studebaker 1923, coupé Six Six; Marmon, 1923, tourisme de sport; Cadillac, 1923, coupé 4 passagers; Réo de tourisme, 1920; Hudson, 1921, coupé; Melaughlin, 1922, de tourisme; Willys-Knight, 1921, routière remis à point et garantie. Ouvert le soir. Cadillac Cars Ltd., 7 avenue du Parc.

FORD, SPC., usagés, Sedans, Coupés, tourings, payables mensuellement, 1545 St-Laurent. Belair 3446 et 9689.

FORD — Batteries, peinture, radiateur réparé, storage, lavage, overhaulage moteur $25.00, magneto rechargé $3.50. Généreux Motor, 39 rue Balmoral.

FORD, frais verni, en bon ordre, $150. Sedan neuf, modèle 1925, $750. Overland, 1918, $250. Demandez M. St-Jean, Tél. Cal. 2698W.

AUTOMOBILES

Automobiles à vendre 7

RUNABOUT de livraison, avec licence, pour truck en parfaite condition; bon marché. Belair 7675.

SEDAN NASH 1921, parfaite condition à vendre ou échanger pour petit char ou terrain. S'adresser 292 Gordon, téléphone York 0916-J.

WILLYS-KNIGHT, bon ordre, bargain à prompt acheteur. Calumet 1566.

Garages.-Autos à louer, taxis. 10

GARAGE à louer, entrée sur la rue Montgomery, bon marché. 2788 rue Rouen, Clairval 1269.

Motocyclettes et bicyclettes 11

33 BICYCLES à sacrifice, 303 rue Duluth.

CHAMBRES A LOUER

Chambres sans pension 13

AMHERST, 321 (Hôtel Lafayette). — Chambres à louer, $3 à $7 par semaine, eau chaude et froide dans chaque chambre.

RACHEL EST, 375—Suite de 2 pièces meublées, cuisinette, toutes commodités, recommandations exigées. Belair 7273.

SHERBROOKE EST, 500. Très jolie chambre sur devant pour une personne. Téléphonez Est 8214.

ST-DENIS, 1126.—Chambre en avant dans maison privée, pas d'enfant, usage du téléphone.

Chambres avec pension 14

DELANAUDIERE, 349. Chambre avec pension ou non, téléphone, eau chaude, maison tranquille, repas à toutes heures.

ST-ANDRE, 863. Chambre et pension, famille privée, eau chaude, bain, tél. Est 1906-J.

VOUS TROUVEREZ chambre et pension, 291 Visitation, près Ste-Catherine, téléphone eau chaude, lavabo dans les chambres, installé pour mois de mai.

DIVERS

Perdus et trouvés. 22

EPINGLETTE, émail noir, envers d'or, entre Avenue Lincoln et coin rue Guy, et appartements Lincoln en suivant la rue Guy. Récompense. Uptown 7258 ou 101 St-Luc. Appt. 17.

Personnels. 23

N'OUBLIEZ pas la vraie place pour vendre auto, demandez M. St-Jean, Cal. 2698W.

HOPITAL PRIVE et maternité de Mme Racicot, 267 St-Denis, Montréal. Est 9237. Service de médecin de haute renommée. Discrétion absolue.

SALON DE COIFFURE Lucille, coiffure ondulation Marcel 50c, Shampoo 50c; Coupe de cheveux 25c. Tél. Est 3497-W. 296B Parc Lafontaine.

SI VOUS voulez vous débarrasser des coquerelles rapidement. Vous aurez toujours satisfaction en employant la poudre parfaite "Ant" c'est la meilleure. Ovila Lisabelle, manufacturier, 682 Montcalm Est 7741-J.

EMPLOIS

Femmes demandées 26

BONNES perleuses au crochet d'expérience à l'atelier 185 Beaudry.

BONNE compagne de chambre demandée 18 rue Victoria, chambre 2.

CHAUSSURES. Piqueteuses et réparateuses de patent demandées, 451 rue Amherst.

COUTURIERES à la machine expérimentées dans les gilets mackinaws et doublés de mouton. 35 square Victoria, dernier étage.

FILLE générale sachant faire la cuisine. Deux adultes seulement. Appartement 16, Western Apartments, 267 Oliver, Westmount. Westmount 5780.

FILLE de lunch demandée. Hôtel Iroquois, 60, Place Jacques-Cartier.

FILLE de salle demandée. S'ad. 59 rue Hutchison, appt 15, de 9 à 11 h. le matin.

FILLE finlse demandée pour aider au ménage. S'ad. 47 Couvent.

JEUNE fille, 16 à 17 ans, 10 par mois. 859 Mt-Royal.

JEUNE fille avec expérience en pharmacie préférence exigée. Pharmacie Lapointe, 527 St-Denis.

JEUNE fille ou personne âgée, 396 DeLasalle Ave.

MENAGERE demandée pour un célibataire. Parler ou anglais. 442 Rue Bourgeois, ou Uptown 3772-W.

MODISTES demandées immédiatement. 254 St-Dominique.

ON DEMANDE hommes et femmes pour gagner $5.00 à $25.00 chez soi. Pas de sollicitation. Expérience pas nécessaire; distance sans importance. Pour détails, s'adresser à The Auto Knitter Hosiery Co., Ltd., Dépt C 30, Toronto.

OPERATRICES et presseuses demandées immédiatement. Vanhattan Children Wear, 209 édifice Caron, rue Bleury.

PERLEUSES d'expérience demandées, 45 Wellington.

PREMIERE finisseuse demandée dans la fourrure, 384 St-Paul ouest.

Hommes demandés. 27

BON linotype demandé. S'ad. 786 Ste-Catherine Est. Tél. Est 0518.

BON solliciteur demandé dans les photographies, bon salaire, 452 Delorimier.

BOURREURS demandés, ouvrage à l'année. S'ad. 202 Demontigny Est.

CHAUFFEUR de fournaise demandé. S'adresser chambre 69, 112 St-Jacques.

COMMIS d'expérience demandé dans la mercerie, parlant les deux langues, avec références, 55 St-Laurent.

COMPOSITEUR et ajusteur de presses demandé à 1 Demontigny Est.

CONCIERGE demandé immé. sans enfants, parlant anglais, 140 Montcalm.

COUVREUR demandé, un bon. 3 St-Amand, 1074 Laurier Ouest.

DES COLPORTEURS demandés avec licence. S'ad. 926 Outremont.

HOMME seul demandé pour ouvrage de ferme, très bon chez soi. S'adresser D. D. Dionne, 196 Chemin Chambly, Longueuil. Tél. 224-J.

INGENIEUR EN ELECTRICITE, profession enseignée en un an, le soir, $10 par mois. Vous gagnez tout en apprenant. Canadian School of Electricity, Chambre 34, 212 rue Mc-Gill.

JEUNE homme demandé avec expérience dans boucherie, sachant conduire les chevaux. 3002 St-Hubert.

NOUS AVONS de bonnes positions pour hommes, dames, gens, expérience pas nécessaire, comme chauffeur de taxi et truck. $25.00 à $30.00 par semaine. Venez apprendre. Licence garantie en quelques jours. Lucien Medoche, 430A Hôtel de Ville.

ON DEMANDE des jeunes gens pour une organisation. S'ad. à 150E Dorchester.

TROIS SOLLICITEURS

d'annonces demandés. Doivent parler les deux langues et être bien recommandés. S'adresser au gérant des Annonces Classifiées la "Patrie".

ENSEIGNEMENT

Classes d'enseignement locales 31

A BAS les mauvaises sténographies! Sténographie Perrault-Dupuyé, bilingue 3 mois. Approuvé par Conseil Instruction Publique. Commission Scolaire. Auteur enseigne par correspondance et sur place. Hautes salaires. Institut Sténographique Perrault, 3 ouest, avenue des Pins, Montréal. Plateau 2660.

COURS de barbier, système moderne, quelques essais suffisent. Vous permettra de faire $35.00 à $50.00 par semaine. Collège de Barbier, 2 Boulevard St-Laurent.

Enseignement privé 34

AVE DU PARC, 5950, appt 5, sténographie bilingue, français, anglais, perfectionnée, pour ouvrage de bureau, position assurée. Mme Farayre. Tél. Atlantic 5419-J.

PROFESSEUR d'expérience donne des Cours d'Anglais, Français, mathématique, latin, écriture. S'adresser, 23 Lorne Avenue, Près Milton.

ENSEIGNEMENT

Enseignement privé 34

COLLEGE Commercial, anglais, sténographe, clavigraphie, comptabilité, mathématiques. Cours strictement privés. Position assurée. Jeunes gens, jeunes filles. Institut La-Roche, 305 Saint-Denis, face théâtre St-Denis. Est 7496.

PROFESSEUR RENE SAVOIE, L.C. I.E., B.A., B.S.A., brevets; cours classique et commercial. 238 rue St-Denis. Est 6162.

MARCHANDISES

Articles à vendre 36

LIBRAIRIE Descôtes, 2171 Est Ontario, envoie gratuitement un catalogue complet de livres de librairie.

Articles de ménage 37

AMEUBLEMENT de maison, poêles, chaises, bicycles, achetés aux plus hauts prix. 310 Panet. Est 6873-J.

MEUBLES ET TAPIS A 33 1-3 p. c. d'escompte. Nous échangeons les meubles. J.-S. Beauparlant, 1226, rue Parthenais. Belair 9689-J.

MEUBLES DE SECONDE MAIN—

Que nous avons échangés, meubles de chambre à coucher, salle à manger, cuisine, salon et vivoir, assortiment d'autres articles de ménage à bon marché. 12 Germain fils, 963 rue Ste-Catherine Est.

MOBILIERS de salle à diner, salon, cuisine, chambre, poêle d'acier, comme neufs. Bas prix. Lange, 1601 Ste-Catherine Est. Clairval 2915-W.

NOTEZ-BIEN ceci: notre commerce de tapis, rugs, prélarts se fait à notre demeure, c'est pourquoi l'on vend meilleur marché. S.-C. Renaud, 1183 Delorimier.

RUGS ET TAPIS—

Beaux rugs neufs; spécialité: tapis préfaits neufs, nos prix sont meilleurs marché que partout ailleurs. Joseph Lagarde, 828 St-Denis, ancle Duluth.

SPECIALITES DE NOEL, en grande variété en meubles supérieurs. Achetez de bonne heure, obtenez les plus bas prix, meilleur service. American Furniture Co., 753 St-Laurent.

Bijouteries, montres, diamants 38

MONTRES — Magnifiques montres d'or solide Waltham, 17 pierres, toutes neuves les plus nouveaux modèles, ont coûté $120, vendra pour $55, évaluation si désirée. Voyez les voir, G. Rogers, hôtel Windsor.

Bois, charbon, foin, grain 39

AU VOYAGE, bois franc, $3.75; bois mou $2.75. Martel, 2144 St-Jacques. West 2937-W.

Chaloupes, yachts, accessoires 40

MOTEURS marins, marque Buffalo, Evinrude, Kermain et Universel. E. Drolet, agent spécialiste, 137 rue McGill. Ch 311.

Instruments musicaux 42

ACHETEZ vos radios et vos meubles directement du manufacturier. Adressez-vous coin Rouen et Harmonie. Tél. Clairval 2402-W.

GRAMOPHONE gros cabinet style Victrola, ressort double, automatique, diamant, 58 sélections, $30.00, garanti. 342 Mont-Royal, près Berri.

GRAMOPHONE Victrola, records, machines à coudre Singer, piano, conditions faciles, réparations. P.-A. Phaneuf, 819 Mont-Royal Est.

PIANO Autoriatique, comme neuf, très bas prix, aussi gramophone cabinet, sacrifice, $60.00, 832 St-Hubert.

Machineries et outils 43

GRUE de 5 tonnes, (derrick), avec tambour double, monte-charge électrique. Bonne occasion, 326 rue St-Jacques.

MACHINERIES USAGEES. — Le plus grand assortiment au Canada dans les machineries usagées d'occasion, courroies, moteurs, poulies, arbres de couche et suspenseurs. Tarshis and Sons, Ltd., 184 rue McGill.

NOUS ACHETONS—

et vendons tous genres de machineries et matériaux de construction. Louis Pickard & Cie., 315 Papineau.

On demande à acheter 45

PLEINE VALEUR pour tous genres de meubles et effets de vêtements. Waxman, 874 Notre-Dame ouest. Main 6383.

Spéciaux dans les magasins 48

PRELARTS—Coupons de toutes sortes, 5c; 2 verges et 39c la verge. Linoleum spécial 59c la verge. Service et satisfaction. L.-P. Fontaine, 1023 Ontario Est. 34 Mont-Royal Est.

Vêtements 50

ACHETEZ VOS PEAUX, castor $15. à $45.; Alaska $1.50 à $3.00; Hudson Seal $1.25 à $3.00; Vison $3.00 à $15.; Rat Musqué $1.00 à $1.75; Hermine, Martre, Loutre, Robert. 244 St-Hubert.

A. LAURIER, 17 rue Rouville, près Darling-Ste-Catherine, offre capots $5.00. Chaussures $1.25 et plus. Pantalons $1.25, etc. Une visite pourra vous convaincre. Clairval 5646.

A VENDRE, Manteau mouton de Perse garni Alaska. Vendra bon marché à prompt acheteur. S'adresser 2319 Adam.

AURAINE—Vente de fourrures non réclamées. Manteaux, pardessus, etc. L. W. Gauvin, 15 St-Jacques.

BOTTINES, jambières, culottes, chemises, imperméables, couvertures de lit, selles, tentes, provenant du surplus de l'armée. Catalogue sur demande. Magasin de Surplus Militaire, 294 ouest Notre-Dame.

MANTEAU mouton pleines peaux, frisé égal, avec Alaska. Manteau Seal Chapa $65.00. Peaux. Bon marché, 2343 Notre-Dame ouest, Westmount 6262.

PARDESSUS, complets, échantillons, A-1 bonnes à partir de $5. et plus, ne manquez pas cette chance. 239, Ontario Ouest. Plateau 4062.

Voitures 51

20 VOITURES de toutes sortes d'hiver et d'été, 335 Mentana. Belair 6699.

OCCASIONS FINANCIERES

Argent à prêter.—Hypothèques 52

AUX MARCHANDS—

Cultivateurs pour financer votre commerce. Aucun déboursé à faire, absolument confidentiel. Canadian Traders, 71A St-Jacques. Main 1238, le soir Belair 3037.

MARCHANDS particuliers, cultivateurs; pourquoi rester avec des dettes lorsqu'il est si facile de les régler en vuyant Geo. Arpin et Cie, Courtiers, 224 St-Jacques. Suite 16.

POUVONS-NOUS vous aider dans votre ou vos embarras financiers. Prêts de $50.00 et plus négociés. Consultations gratuites et confidentielles. Bureau ouvert le soir jusqu'à sept (7) heures du soir. Ch. 305-306, New Birk's Building.

$2,000, $4,000 et divers autres montants 6 1-2 et 7 p.c. Désautels, Gagnon et Brunet, notaires, 62 St-Jacques. Main 2219; le soir Belair 1377.

Occasions d'affaires 53

ORGANISATION de compagnies, incorporation, rédaction de prospectus et finance. Morton Walker Morton & Company, 205-7, édifice New Birks.

Placements. Actions, Obligations 54

OBLIGATIONS ALLEMANDES. Pour faire un bon placement demandez notre liste des prix. Institut Belge St-Joseph (Incorporé) 1343 Saint-Denis, Montréal.

SERVICES COMMERCIAUX

Buanderie 55

AMERICAN LAUNDRY, LTD., 335 Côte Beaver Hall. Travail de premier ordre, prix x-raisonnables. Plateau 2276.

REPASSAGE à la main et blanchissage suivant nouvelle méthode par des experts. The Globe Laundry Co., 2002 St-Dominique. Belair 0462.

SERVICES COMMERCIAUX

Déménagements, entreposage 56

BEAVER TRUCK taxi, transport général, meuble, valise, etc. service 5 minutes. 470 Ontario Est. Est 2747.

PIANO, $4.00 — Nous pouvons faire votre déménagement au contrat ou $2.50 de l'heure, voiture couverte ou truck. 2 hommes. Spécialité déménagement de campagne. Ouvrage garanti, couvert par les assurances. Blanchard Express. Est 5909.

Entrepreneurs et constructeurs 57

SOUS-SOL HUMIDE—

Murs et planchers à l'épreuve de l'eau, en stucco, brique, pierre et béton, par The Raines Company of Canada, 135 St-Alexandre. Tél. Plateau 3013.

Nettoyage, teinture, remodelage 59a

CHARLES FISHER, 467 rue Guy. — Fourrures de haute qualité à vendre, Réparées et remodelages garantis. Up. 2982.

Réparations, Repolissage 62

GRAMOPHONES. Hôpital. Nous faisons toutes sortes de réparations de gramophones. Satisfaction garantie. Adressez à 825 St-Laurent, angle Prince-Arthur. Plateau 4164.

MATELAS—Ah! Ah! Voilà O. Boyer, manufacturier de matelas. Matelas refaits, ouvrage garanti. Plumes lavées, désinfectées, meubles rembourrés, réparations de springs de tous genres. Spécialité: Gramophones. Satisfaction garantie, O. Boyer, 1421 St-Denis. Bélair 2217.

MATELAS refaits, lavés. Ouvrage garanti. Plumes lavées, désinfectées. La place par excellence pour matelas, lits de plumes. Maison de confiance. Fiset, 129, Beaubien. Cal. 2240.

Services divers offerts 63

FERRAGES de chevaux, tondeur électrique. J.-B. Legault et Cie., ruelle Brunet, arrière de 423 Hôtel de Ville. Est 5565.

SERVICES PROFESSIONNELS

Avocats et notaires 67

BERARD, JOS.-B., C.R., 92 rue Notre-Dame Est. Main 8760.

JEANNOTTE, J. E., notaire, de l'étude légale Jeannotte et Duval, 706 Ste-Catherine Est. Est 0398.

LAVERY & DEMERS, avocats, procureurs, 19, rue Saint-Jacques. Tél. Main 4472.

MARSAN, G.-A., C.R., avocat, 20 rue Saint-Jacques. Téléphone Main 1997. Consultation 85.

MATHIEU A.—Papineau, B.C.L., C.A., 180 St-Jacques, câble: Pap. Mathieu. Main 2379. Soir: Main 7800.

PAGNUELO & DAVID, avocats, C.R., 182 Ste-Catherine Est. Edifice Banque Nationale. Tél. Est 8598.

PERODEAU & PERODEAU, Notaires, immeuble Dominion Express, Main 7495. J. Arthur Pérodeau, LL.L., Autrefois Stuart, Cox & Pérodeau.

W.-F. MERCIER, B.A.L.L., avocat, 71a St-Jacques. Main 8297. Bureau du soir, 1955 Papineau. Amherst 2765.

Brevets d'inventions 67a

MARION & MARION—Brevets d'invention. Guide de l'inventeur envoyé gratuitement, 264 Université, Uptown 6474.

PIGEON & LYMBURNER, 83, rue Craig ouest, édifice Power, Montréal. Main 3925.

Médecins, chirurgiens, etc. 71

Dr RONALD LEVESQUE, des hôpitaux de Paris, 148 Metcalfe, appt 6. Uptown 8984. Spécialiste: maladies vénériennes, peau et des femmes.

LAPORTE, Dr R., spécialiste, maladies vénériennes, maladies de la peau, chancres, hémorragie, syphilis. Analyse du sang. Rayons X. Entre consultation gratuite. 245 Ste-Catherine, coin Bleury. Plateau 0329.

LEPROHON, Dr J. — Spécialité: maladies vénériennes, organes génitaux urinaires, rhumatisme. Traitement scientifique. Institut Médical Lorel, 276 Amherst. Est 4711.

MAYO, Dr Zénon. Clinique privée, 1436 St-Denis. Bélair 0430-M. Heures 2 à 5, 7 à 9.

TESSIER, Dr — Bright, peau, syphilis, gonorrhée, chancres, rhumatismes, diabète, traitement moderne, électricité (clinique privée) 924 St-Denis, près Rachel. Bélair 8407, 1ère consultation gratuite.

Services divers offerts 73a

HEMORROIDES guéries sans opération. N. Arvouette, 961 Demontigny Est. Est 9125W.

HOPITAL privé pour dames, demoiselles. Service du médecin désiré et de garde-malades diplômées. 249 Parc Lafontaine. Est 9811W.

MALADES. — Pour toutes maladies ne perdez pas espérance mesdames, consultez sans tarder Madame Cloutier, 610, Amherst. Est 5192.

RHUMATISANTS. — Ne souffrez plus de rhumatismes ou maux de reins, ayez recours à Solvural. Produit célèbre de la formule O. Bignard, de la faculté de médecine de Paris. Demandez-le à votre marchand de remèdes. En vente partout.

IMMEUBLES A LOUER

Appartements et plain-pieds 74

AVE DU PARC, quatre et cinq chambres, taxes d'eau payées, service du concierge, $45.00 en montant. S'adresser Atlantic 2121 ou 9113, 6024 Ave du Parc.

OUTREMONT, sept pièces à louer, chauffées poêle à gaz, garière, prêtes à être occupées en tout temps, loyer réduit. Atlantic 3258.

SHERBROOKE OUEST, 5542, Notre-Dame de Grâce, trois et quatre grandes pièces magnifiquement décorées, service du concierge. Walnut 1436.

Les "Cadeaux pour Elle" se trouvent dans la section classifiée de L'Achet-o-Scope.

IMMEUBLES A LOUER

Bureaux et place de bureaux 75

IMMEUBLE ST-DENIS—

Angle Ste-Catherine et St-Denis, petits et grands bureaux. S'adresser, M. Louden, Main 5102, ou au surintendant de la bâtisse ou téléphoner à Est 2406.

Maisons à louer 77

DELORIMIER, 2201—4 appartements neufs, éclairés, propres. S'adresser à Calumet 4829-J.

DEMONTIGNY EST, 1074. Logement, 4 appartements, gaz, électricité. Possession immédiate. Propriétaire, 324 Panet. Est 4295w.

DROLET, 913, près Laurier, 4 appartements, chambre de bain, possession immédiate, $20.00. Walnut 1192 ou 915 Drolet.

MAISON A LOUER, 832 Lafontaine, 8 appts. $25.00 par mois. S'adresser 391 Visitation. Est 6415-W.

LOGEMENT neuf, fini bois naturel, $20.00. 1538 Parthenais. Tél. Amherst 3764.

ROSEMONT, 4 appartements, plancher bois franc, loyer $15.00. Atlantic 3721-W.

ST-DENIS, 4077, 7 appts, bois dur, fixtures électriques, dépense, presque pour rien, locataire sérieux. H. Godin. Bélair 0859. Atlantic 2601.

ST-HUBERT, 1256, Flat, 7 appartements, bien éclairés, nouvellement établi, système chauffage possession immédiate. Bélair 2185J.

WESTMOUNT, Moderne, très clair, sept pièces, loyer réduit, 4600 Ste-Catherine ouest. Est 5825, Main 7943.

Place commerciale à louer 81

IMMEUBLE JACOBS, 900 pieds ou plus. S'adr. et Schwartzman Bros, 4e étage. Tel. Plateau 2623.

RUE STE-CATHERINE EST

Magasin à louer. Edifice St-Denis, 298 rue Sainte-Catherine est. S'adresser M. Louden, Main 5102 ou au surintendant de l'édifice. Tél. Est 2406.

ST-PAUL OUEST, 434—3,500 pieds, chauffé, pour lourde manufacture, monte-charge. S'adresser à M. Ram, Est 8830.

IMMEUBLES A VENDRE

Courtiers en immeubles 82

ATTENTION—Propriété de ville, bon revenu, bien située, pour terre, terrain, commerce. A. Loiselle, 1917 St-Laurent.

Immeubles demandés 85

PROPRIETES de rapport demandées, Comptoir Ville-Marie, Aimé Tougas, 992 Ste-Catherine Est. Est 3439.

Maisons à vendre 86

BARGAIN, très bonne propriété neuve, moderne, façade pierre, 12 logements, revenu $6,000.00. Plusieurs autres. 2879 Lafontaine. Clairval 1021.

BOULEVARD ST-JOSEPH, coin St-Denis, construction chêne solide, gros revenu, $45,000, prendra cottage échange. Bélair 5289-F.

PAPINEAU, près Rachel, en face de l'église Immaculée-Conception, 50 x 120, bâtisse 3 étages, construite sur 25 pieds, 2 logements, un magasin, second terrain vacant. Au meilleur prix pour le quartier. Vendra t en même temps, raison sociale, et commerce pompes funèbres, bien connu depuis 15 ans. Aubaine pour l'homme prêt. Sénéca, 92 Notre-Dame Est. ch. 26. Main 4215.

SANGUINET, 363—

Près Sherbrooke, vis-à-vis le Mt-Saint-Louis, 3 plain-pieds 6 pièces chacun. Loués $1,260 par année. $3,000 comptant seulement. Vendra $9,000. Aubaine. S'ad. en haut. Propriétaire, Uptown 7400. Matin seulement.

TROIS PLANCHERS, 5 chambres, bain, électricité, gaz, plancher dur, cave cimentée. Rapporte $828.00, prix $7,000, comptant $2,400, balance 6 p. c. 1146 Bannantyne, Verdun.

VISITATION, 387—

Près Sainte-Catherine, 3 grands plain-pieds contenant 26 pièces en tout, devant en pierre, très bien construits, terrain 46 pieds de front. Vendra pour $13,500; $4,000 comptant, loyer $1,800 par année. Pour venir voir téléphonez au propriétaire, Uptown 7400.

Propriétés de campagne 88

CANTONS DE L'EST—La plus belle ferme longeant magnifique lac, à conditions raisonnables ou échangera pour tous genres de propriété en ville. Tél. Walnut 2578.

Terrains à vendre 89

ST-DENIS, près 31e avenue, deux terrains des mieux situés pour construire, par propriétaires. Main 1242 ou 32 Craig est.

Province de Québec. — District de Montréal. — Cour de Circuit. — No 2127. — J. Moscovitch, demandeur, vs Wm. Rosenbloom, défendeur. Le 20e jour de décembre 1924, à dix heures de l'avant-midi à la place d'affaires du dit défendeur au No 2050 rue Bleury, chambre 305, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en machines électriques, etc. Conditions: Argent comptant. — M. T. ROBILLARD, H.C.S. — Montréal, 10 décembre 1924.

Province de Québec. — District de Montréal. — Cour Supérieure. — No 4745. — J. Alexis Ménard, menuisier, des cité et district de Montréal, demandeur, vs Victor Duchaine, opérateur de vues animées, des cité et district de Montréal, défendeur. Le vingt-deuxième jour de décembre 1924, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 6158 rue Beaudry, en la Cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: Argent comptant. — J. E. COUTU, H.C.S. — Montréal 10 décembre 1924.

Grandes Annonces Classifiées

PLACE D'AUTOMOBILE A LOUER

La Cie de Publication la "Patrie" a construit un garage Avenue Hôtel-de-Ville, coin rue Ste-Catherine. Avons plus d'espace qu'il nous faut, aurons quelques places de disponibles à louer. S'adresser au gérant, la "Patrie".

Avis légaux.

Province de Québec, District de Montréal. Cour Supérieure, No 1270. Moses Feldman, marchand, des Cité et district de Montréal, faisant affaires sous la raison sociale de "Syndicat St-Henri", demandeur, vs Joseph Giroux, des Cité et district de Montréal, défendeur. Le 20ème jour de décembre 1924, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 63 rue Bishop, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en un piano, meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
Léon Lafrance, H. C. S.
Montréal, 11 décembre 1924.

Province de Québec — District de Montréal — Cour de Circuit No 21654 — Andrew Holle Ltd. Demandeur vs Paul Garsh, Défendeur.

Le 20ième jour de décembre 1924, à deux heures de l'après-midi au domicile d udit Défendeur, au No 224 rue Union, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en piano, household furniture, etc.

Conditions: Argent comptant.
J. H. DOCKSTADER, H.C.S.
Montréal, 10 décembre 1924.

Province de Québec — District de Montréal — Cour Supérieure No 2450 — L. C. Chaput, Demandeur vs C. F. Meikle, Défendeur.

Le 20ième jour de décembre 1924, à dix heures de l'avant-midi au domicile du dit Défendeur, au No 916 rue Ste-Catherine ouest, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en gramophone, meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
J. H. DOCKSTADER, H.C.S.
Montréal, 10 décembre 1924.

AVIS est par les présentes donné que Charles Murray Cramsie, vendeur, de la Cité de Westmount, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour la passation d'un bill de divorce d'avec son épouse, Mildred Sybil Hilton Roslington Cramsie, cidevant de Montréal, mais actuellement de la ville de Tarriffville, dans l'état du Connecticut, pour cause d'adultère.

Daté à Montréal, province de Québec, ce onzième jour de novembre 1924.

S. G DIXON.
Procureur du requérant.
N—13-20-27 D—4-11

AVIS est par les présentes donné que le soussigné, ROBERT ALEXANDER HART, de la cité de Montréal, dentiste, fera application à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour un bill privé et une loi autorisant le Collège des Chirurgiens-Dentistes de la Province de Québec, à lui accorder une licence pour pratiquer la chirurgie dentaire dans la dite Province de Québec, après examen final, et pour l'autorisation de pratiquer la profession de chirurgien-dentiste dans la Province de Québec.

Montréal, le 20 novembre 1924.
ROBERT ALEXANDER HART.
B. A. HART, Requérant.
240—Déc. 4-11-18-25. Jan 1.

Transactions immobilières

Quartier St-Jean-Baptiste

Rue Cadieux, Nos 1283 à 1289, maison en bois et brique Lot No 68, terrain 41 x 76, supr. 3,116. Moses Youngerlevy à Max Friedman. $1,800 (à remédier) —65899.

Rue Saint-André, Nos 1174 et 1176, maison en bois et brique, lot No 11-77, terrain 20.3 x 95, supr 1,925. Succ. Jos Vandandaigue à Laura Vandandaigue épouse de Henri Rudolphe Hébert. $7,000—66202.

Quartier St-Michel

Rue Esplanade, Nos 2397 à 2407, maison en pierre et brique, lot No 11-81, terrain 41 x 88. Raymond Dupuis à Mendel Avrasin. $25,000 —65856.

Ave du Parc, lots Nos 12-14-5, terrain 56 x 116.6 vacant. Louis Elzéar Beaudegard et al à Gérard Martel. $22,100—65896.

Rue Clarke, Nos 2279 à 2283, maison en bois et brique, lot No pt N. E. 11-274, terrain 25 x 84. Bernd Vineberg et al à Isaac Rodin. $7,000—65909.

Rue Waverley, Nos 2381 à 2391, maison en pierre et brique, lot No 11-656, terrain 50 x 88. Dame Philip Michael a Sam Frank et Nathan Tinkoff $25,000—65976.

Rue Esplanade, Nos 2320 et 2322, maison en brique, lot No pt N. O. 11-904, terrain 25 x 74. Arthur Poirier à Joseph Connolli [illegible] rdleau Joseph Connolli. $8,000—66014.

Rue Clarke, Nos 1974 à 1978, maison en brique, lot No 1-2 N. 11-419, terrain 25 x 87. Dame Oscar Vallée à Moses Rosenbloom et al. Rosenbloom épouse de Harry Spitzer $11,300 — 66062.

Rue Waverly, No 2194, maison en bois et brique, lot No pt 11-744, terrain 20 x 88. Michael

L'INFLUENCE NEFASTE DES ECHEVINS SUR LE CHEF

(suite de la page 10)

caments?

—Oui.

—Vous rappelez-vous les causes importantes faites par Savard?

—Il travaillait pour le gouvernement provincial, à faire les causes de courses et de liqueurs.

Il est question de nommer les noms des ministres qui l'ont recommandé, mais le juge dit qu'il préfère ne pas insister.

L'échevin Trépanier est contre-interrogé par Me Alban Germain.

—N'est-il pas vrai qu'au conseil, lorsqu'il est fait une motion pour payer, elle est toujours adoptée à l'unanimité?

—Pas toujours. Elle est rejetée quelquefois.

—Souvent?

—Assez souvent. Même lorsqu'elle est adoptée, elle l'est sur division des votes très souvent.

Me Germain tire une lettre d'un dossier et dit au témoin:

—Voulez-vous prendre connaissance de la lettre de démission de l'ex-capitaine Savard en date du 14 mai 1918 et nous dire si c'est en vertu de cette déposition de l'ex-contrôleur Verville appuyée par M. Ross que Savard a été démis?

DOCUMENT OFFICIEL

Le témoin examine le document et dit:

—Apparemment, c'est un document officiel.

Me Lanctôt dit que jusqu'à maintenant on ignorait que le capitaine Savard ait été démis de cette façon.

Le juge:

—Une enquête a été faite sur le capitaine Savard?

—Oui, ainsi qu'un rapport.

—Qui était favorable à Savard?

—Oui.

—Il n'y a rien, ajoute le juge, dans les minutes, dans les dossiers, qui nous permette de dire que cette action a été faite sans rapport.

—Voici. Je dois dire que l'ex-contrôleur Verville, qui a signé ce document, n'était pas membre de la commission d'enquête lorsqu'il l'a signé.

—En d'autres temps, il n'y a pas eu d'enquête, sauf au moment de la réinstallation.

Et le juge ajoute que les commissaires avaient fait un rapport favorable signé par deux.

Me Germain: au témoin:

—Vous avez parlé d'une étude que j'avais faite sur le dossier lui-même, sur analyse des témoignages qui furent donnés lors de l'enquête sur le régime qui a précédé celui de M. Décary?

—Oui.

—Revenons au système de la police, que vous nous avez indiqué tout-à-l'heure. Ignorez-vous que la loi défend à un juge de faire quoi que ce soit en dehors de ses fonctions judiciaires?

Le juge, en souriant:

—Et quant il fait des enquêtes: (Rires dans l'auditoire.)

LES FONCTIONS D'UN JUGE

Me Lanctôt dit que le cas existe dans d'autres provinces. A Hamilton notamment, le "county judge" est chef de police.

Le juge:

—La loi fédérale défend à un juge de faire autre chose que son devoir judiciaire pour de l'argent. M. Trépanier suggère, comme membre de la commission dont il parle, un juge de la cour Supérieure.

Me Lanctôt, pour répondre à Me Germain, lui cite le cas de l'honorable juge Lafontaine qui est président de la commission des écoles catholiques de Montréal.

Le juge fait remarquer qu'il ne faut pas voir dans la loi un obstacle à toute autre fonction civile.

Me Germain:

—Je crois que cette situation requerrait tellement de temps qu'elle rendrait difficile au commissaire sa fonction de juge. Toutefois, je remercie M. Trépanier de son plan. C'est le troisième qui nous est soumis.

Nous essaierons de prendre dans chacun des trois plans ce qu'il y aura de bon et ce sera peut-être un plan plus mauvais que les trois autres.

—Somme toute, reprend Me Germain en interrogeant l'échevin Trépanier, vous ne croyez pas que le conseil de ville de la cité devrait avoir en mains la nomination du chef de police?

—Je ne dis pas cela exactement. Le conseil peut recommander une nomination. Mais, je dis qu'il n'a rien à faire dans la nomination et qu'il ne doit s'agir d'aucune influence.

INFLUENCE NEFASTE

—Vous croyez que le conseil de ville n'est pas un corps compétent pour nommer un chef de police?

—Je voudrais voir le chef sous la direction d'un bureau de commissaires afin d'éviter l'influence néfaste des échevins.

—Alors, vous croyez que le conseil de ville est un corps compétent?

—Il pourrait avoir la compétence pour nommer le chef de police, mais il n'aurait pas le courage voulu pour le protéger comme il le devrait.

—Nous n'en sommes pas sur la protection, mais sur la compétence. Vous dites qu'il n'aurait pas le courage voulu?

—Non, à cause du système électoral.

—Ne croyez-vous pas juste de faire un amendement à la charte à l'effet que le chef de police soit nommé durant bonne conduite et qu'il ne puisse être démis de ses fonctions que pour des causes prévues par la charte et sur un jugement de la cour supérieure?

—Je verrais la chose excellente. Le chef de police échapperait à l'influence du corps échevinal.

—Croyez-vous qu'un pareil système garantirait l'indépendance du chef de police?

—Je crois que oui.

—Je suis d'autant plus heureux de cette réponse que la suggestion ne vient pas de moi.

Le juge fait remarquer qu'il s'agit d'une simple opinion.

Me Germain:

—Vous avez fait allusion à la section 21-J au sujet de la communication entre le comité exécutif, les échevins et les chefs de services. Prétendez-vous que, pour communiquer avec eux, il faudrait chaque fois une assemblée du conseil?

ON VIOLE LA CHARTE

—Non, mais d'après la charte, pour recommander quelqu'un auprès d'un des chefs de services, nous devons passer par l'entremise du directeur de tous les services; mais c'est ce qui ne se fait pas. Nous passons par là-dessus et nous violons la charte.

—Pauvre charte! dit Me Germain. Elle est si souvent violée. (Rires.)

Me Germain, reprenant:

—Un échevin, qui veut recommander quelqu'un, n'est-il pas tenu de le faire par vote du conseil?

—Pour bien expliquer ce que je comprends de la charte, je dirai que si je veux aller trouver, par exemple, le trésorier ou le chef et lui demander des renseignements, des statistiques, le chef du département a le droit de me refuser et de me dire: "Passez par M. Crépeau."

—La charte ne parle pas de l'échevin comme échevin. Elle ne fait mention que du comité et du conseil. Est-ce que l'échevin, en dehors du conseil a une existence légale?

—Oui.

—Alors, rien ne l'empêche de se renseigner?

—Je vous parle de recommandations, dit M. Trépanier.

—Pour recommander il faut toujours se renseigner, dit Me Germain.

—Pardon. Il y a une nuance.

—En d'autres termes, cette intervention a deux causes: 1o.—le besoin de se renseigner, et 2o.—la crainte de l'électeur, qui est le commencement de la sagesse?

—Pas du tout.

—Ce n'est pas à la demande de l'électeur que l'on cherche à intervenir?

—Je comprends qu'à la demande d'un électeur on intervienne; mais il y a intervenir et intervenir. Je peux bien admettre l'intervention, mais je n'admets pas l'ingérence des échevins dans les affaires du chef.

ON DEBARRASSE TOUT LE MONDE

—Si la commission nomme le chef, les échevins sont débarrassés de l'ingérence des électeurs?

—Oui, et le chef est débarrassé des échevins.

M. Trépanier dit qu'il ne parle pas d'intervention directe, mais d'ingérence dans les affaires du chef. Alors, on vient dire au chef que s'il ne veut pas agréer à la demande qui lui est faite, on peut lui faire du tort.

—Cela est-il arrivé à votre connaissance?

—Cela est arrivé souvent, dit le témoin. Je pourrais vous en nommer tellement que cela pourrait vous stupéfier.

—Cela m'étonnerait, fait Me Germain, sceptique, qui cite à son tour le cas de l'intervention d'un juge dans le service civil à Ottawa et qui s'était fait répondre: "Mind your own business". Mais, dit Me Germain, je n'aime pas à parler des juges, car je suis trop souvent devant eux.

—Lorsqu'il a été question de la réinstallation de l'ex-capitaine Savard, demande alors Me Germain, malgré les conclusions de la requête signée par plusieurs échevins, le chef Bélanger a-t-il carrément refusé de réinstaller Savard?

—Je me suis trouvé accidentellement présent à la réunion. Je suis entré au comité exécutif alors que le chef était monté au bureau sans que j'en aie été prévenu. Là, j'ai assisté à un incident où l'échevin Turcot a demandé au chef de réintailler Savard. Il y eut une passe d'armes et j'ai entendu le chef dire que si on voulait sa démission le comité pouvait la prendre. Je n'ai pas dit un mot, ni pour ni contre, j'étais là comme simple témoin.

—Je veux vous poser une dernière question, dit Me Germain. Veuillez ne pas la prendre en mauvaise part. Avez-vous eu connaissance depuis que vous êtes échevin qu'aucun membre du conseil ait, en aucune façon, cherché à influencer le chef de police de façon malhonnête?

—A ma connaissance personnelle?

—Oui.

—Jamais.

—Lors de l'incident Savard avez-vous eu connaissance que des menaces aient été faites au chef par quelques-uns des membres du conseil?

—Je ne voudrais pas être inexact, dit le témoin. Je sais que la conversation a été violente.

—N'a-t-on pas menacé le chef d'une enquête?

—Je n'ai pas entendu dire cela. J'ai entendu simplement: "On verra à ça."

Le juge:

—Voilà un cas où l'intervention du comité exécutif peut être néfaste.

L'échevin Trépanier:

—Dans ce cas, si nous avions pris le rapport favorable à l'ex-capitaine Savard, il aurait été réinstallé et le chef serait parti.

—C'est le cas le plus typique d'ingérence dans les affaires du chef.

Me Lanctôt:

—Vous dites que vous avez eu connaissance de cas stupéfiants dans le service municipal. Pourriez-vous nous en citer quelques-uns sans nommer de noms?

—Quand j'étais dans le service municipal, comme secrétaire d'un commissaire, il m'a été donné de connaître maints secrets de coulisse. C'est cette expérience qui me fait souhaiter que le chef ne soit pas livré à l'influence échevinale.

Puis, M. Trépanier se retourne vers le juge:

—Votre Seigneurie, dit-il, Me Lanctôt me demande de vous signaler des cas. J'ai assisté à des promotions de hauts officiers de police qui furent nommés pour leur compétence dans les organisations de "télégraphes" aux élections.

—Nommez-les! fait Me Germain.

M. Trépanier dit qu'il préfère ne pas les nommer.

Me Lanctôt fait remarquer à Me Germain qu'il s'agit de cas remontant avant 1918.

Le juge:

—Vous êtes contre l'immixtion de la police et des pompiers?

—Oui. C'est tellement vrai que l'on dit à un échevin qui se présente dans les élections: "Si t'as la police pour toi t'es correct".

Après l'élection dans mon quartier, dit le témoin, j'ai eu d'excellents hommes de police qui ont travaillé pour moi. Et, quelque temps plus tard comme il se faisait des promotions plusieurs sont venus me trouver et m'ont demandé de les aider auprès du chef. J'étais dans une situation embarrassante et j'ai dû voir le chef pour eux.

Le juge:

—Si vous deviez faire cela pour ceux qui travaillaient pour vous qu'auriez-vous fait pour ceux qui travaillaient contre vous?

—J'aurais probablement, moi aussi, travaillé contre eux.

Me Germain:

—Au lieu de les monter, vous auriez songé à les descendre?

—Non, dit M. Trépanier. Je ne suis pas si méchant que cela. Je ne m'en serais pas occupé. Voilà tout.

L'interrogatoire de l'échevin Trépanier étant terminé, le témoin quitte la boîte, et Me Germain lui dit, en souriant:

"Vous ne vous absentez pas de Montréal, car j'aurais peut-être besoin de vous interroger de nouveau."

Me Lanctôt dit qu'il aimerait bien entendre M. Crépeau, mais l'échevin Brodeur lui apprend que M. Crépeau est occupé ailleurs.

Aussi, on ajourne la séance à 2 heures de l'après-midi.

POUR ENRAYER UN RHUME EN UN JOUR

Prenez les Pastilles Laxatives BROMO QUININE. (La première authentique pastille contre le rhume et la grippe). Un remède sûr et éprouvé. La boîte porte la signature E. W. Grove, 30c. Préparées au Canada. 1

LES ASSUREURS NE SONT PAS OBLIGES DE PAYER LA SOMME

L'honorable juge Weir vient de rendre jugement renvoyant une action de $1,000 intentée pour recouvrer le montant d'une police d'assurance qui garantissait contre toute perte occasionnée par la faillite des débiteurs si cette faillite était causée par un incendie. La Cour supérieure a jugé que l'incendie n'avait pas causé la faillite dans l'action de la compagnie S.-J. Major Limitée contre la Scottish Union and National Insurance Company of Edimburg.

GARANTIE POUR MARCHANDISES.

Nathan Bachman a été condamné par l'honorable juge Archer à payer à la Republic Textile Company Inc., une somme de $1,124.65, à la suite d'un cautionnement qui avait été donné en faveur de la Standard Factories Limited de Montréal.

SAISIE-REVENDICATION

L'honorable juge Surveyer a maintenu une saisie-revendication intentée par madame R. Goyer à Edouard Masson pour recouvrer la possession d'objets mobiliers qu'elle lui avait confiée et dont celui-ci ne voulait pas se départir sans un paiement de loyer.

ACTION POUR DIFFAMATION

Une action pour diffamation au montant de $1,000 intentée par Dame Alberic Lavigne contre son frère Alfred Lavigne, a été renvoyée par l'honorable juge de Lorimier.

RESPONSABILITE COMMUNE

L'honorable juge de Lorimier a rendu jugement accordant $200 à Jean Leduc qui avait poursuivi Daniel Kochenburger pour la somme de $400 payée à une femme qui avait été blessée au cours d'une collision entre les voitures du demandeur et du défendeur.

LA CITE DEVRA PAYER

La cité de Montréal a été condamnée par le juge de Lorimier à payer la somme de $173.20 à Emile Morin comme compensation pour dommages à son automobile.

ACCIDENT DE TRAVAIL

J. Decelles a obtenu la somme de $525.67 par un jugement du juge de Lorimier comme compensation pour la perte du petit doigt de la main droite.

LA SOCIETE DES NATIONS ET LE CANADA

L'hon. sénateur Raoul Dandurand parle de la participation canadienne à la ligue.

LE PROTOCOLE

L'hon. Raoul Dandurand, c.r., LL.D., C.P., a parlé hier soir aux membres du Canadian Club, en l'hôtel Windsor, des "Pacifistes de Genève et de la Société des Nations."

Le leader du gouvernement au Sénat du Canada fut présenté par le président, le général G.-E. McCuaig. En commençant sa causerie, l'orateur déclare que les gens ne semblent pas s'accorder sur l'utilité de la Ligue des Nations, parce que le scepticisme dans le monde entier est devenu tellement général qu'il ressemble beaucoup au fatlisme, ce scepticisme s'est traduit par un manque de confiance en la Société des Nations.

LA PAIX

L'orateur revoit brièvement les efforts qui ont été faits en vue de l'obtention de la paix avant la guerre à la demande du tsar Nicolas en 1899, à la conférence de la Haye, efforts qui furent continués en 1907. Ces efforts étaient trop timides pour avoir des résultats probants. Ces deux conférences laissèrent la porte ouverte au casus belli avec ce résultat qu'il n'y eut aucune amélioration des conditions existantes en Europe et aucun désarmement.

LA GUERRE AURAIT PU ETRE EVITEE!

Ensuite, continue l'hon. M. Dandurand, la guerre se déclara. Lord Grey déclara que s'il avait eu à sa disposition, avant la guerre, un instrument tel que la Ligue des Nations, il aurait pu facilement éviter le conflit. La première idée d'une Ligue des Nations fut apportée à Paris par Woodrow Wilson qui disait: "Nous avons gagné la guerre ensemble, ce n'est qu'ensemble que nous pourrons obtenir la paix." La présente Ligue des Nations fut établie à Paris avec 32 signataires originaux. Le nombre en a été maintenant porté à 55.

Bien que le pacte original eut ses défauts, les nations reconnurent que le désarmement, ou plutôt la réduction de l'armement national était une chose nécessaire.

LE TRAVAIL ACCOMPLI

Pour montrer le travail accompli par la Ligue des Nations, l'orateur cite les articles 12, 13, 14, et 15 du pacte de la ligue, par lesquels furent établis une cour internationale de justice pour le règlement des disputes entre les nations; en raison de la difficulté rencontrée pour choisir les titulaires, le bureau ne fut complété que dernièrement. Le pacte pourvoit aussi à un tribunal d'arbitrage qui doit régler les disputes ayant un caractère légal compliqué; les autres disputes doivent être référées au conseil de la Ligue. Il est pourvu cependant que les décisions de ce conseil, pour être efficaces, doivent être unanimes, si elles ne le sont pas, les membres de la Ligue peuvent prendre telle action qui leur semble urgente et nécessaire. Cette partie du pacte est la plus faible et laisse la porte ouverte à la guerre.

IL FAUT RECOURIR A L'ARBITRAGE

Pour renforcir ces clauses, la ligue déclara que la nation qui déclare la guerre sans recourir à l'arbitrage de la Ligue est en guerre avec toute la ligue qui peut prendre une action conjointe pour ramener la nation déclarant la guerre dans les limites prévues par le pacte. Une telle nation peut être exclue de la ligue. Cette partie du pacte de la ligue a déjà été mise en vigueur dans le cas de l'Autriche-Hongrie, avec succès. "La cour internationale de justice, dit M. Dandurant, a été nommée, et elle fait maintenant partie intégrale de notre vie internationale."

L'hon. sénateur RAOUL DANDURAND, qui a donné une causerie hier soir, aux membres du Canadian Club, sur ses activités à la conférence de la Ligue des Nations.

PORTES OUVERTES A LA GUERRE

Pourtant, le but principal du désarmement n'a pas encore été atteint. Bien que toutes les choses essentielles pour éviter les guerres se trouvent dans le pacte, il s'y trouve encore des ouvertures par où peuvent pénétrer la guerre. Il n'y a dans le pacte aucune provision définissant ce qu'est un agresseur ni aucune manière très claire de trouver l'agresseur." Concernant le développement de la ligue, l'orateur fait observer qu'elle a essayé, depuis cinq ans qu'elle siège, de trouver le chemin de la paix, et que les nations continueront de se réunir tous les ans pour profiter de leur expérience et pour essayer de perfectionner les moyens dont elles disposent pour trouver la véritable paix.

L'ETABLISSEMENT DE PROTOCOLE

Parlant plus particulièrement de la dernière session de la ligue, à laquelle il représentait le Canada, l'orateur dit que le résultat de cette session fut l'établissement du protocole. Le protocole apporte des amendements au pacte de la ligue, mais n'en change pas les principes. C'est, dans l'opinion du conférencier, le plus grand pas fait par l'humanité organisée et une oeuvre qui doit être bien vue. Ce protocole déclare que faire la guerre est un crime international, qu'une nation qui se jette sur une autre devrait être mise hors la loi, qu'en cas de disputes, les nations devraient recourir à l'arbitrage, qu'aucune dispute ne devrait être réglée par les armes. Différant en cela de la conférence de La Haye, le protocole ne fait aucune provision pour ce dernier cas.

D'après le protocole actuel, l'orateur croit que l'on pourra définir les responsabilités de l'Allemagne, au sujet de la guerre de 1914; que malgré la résolution des Allemands à Genève, l'an dernier, ils pourront être démasqués. Il est aussi prévu dans le protocole que non seulement toutes les disputes doivent aller à une cour internationale de justice, mais que dans le cas de division d'opinion du conseil de la ligue ou de la cour, on ne devra pas recourir aux armes, mais à l'arbitrage.

LA CLAUSE 10

D'après la clause 10 du protocole, il est prévu que le pays qui recourt le premier aux armes est le pays agresseur. Le pays qui ignore un des jugements de la ligue commet un acte de guerre. Si la ligue ne peut découvrir qui est le pays agresseur, un armistice doit être déclaré entre les deux nations hostiles et celle qui se refuse à se conformer à un ordre d'armistice est, ipso facto, considérée comme l'agresseur.

Parlant des obligations du Canada vis-à-vis le protocole, l'hon. M. Dandurand déclare que toutes les objections que l'on pourrait avoir à l'article 10 du protocole qui dit que le conseil de la ligue peut appeler un des pouvoirs signataires à lui donner l'assistance qu'il croit nécessaire, a été enlevé du protocole qui pourvoit qu'en demandant ainsi l'aide d'une nation, le conseil doit prendre en considération sa situation géographique militaire et économique, et que de plus, les membres de la ligue peuvent en tout temps soumettre à la ligue des rapports concernant leurs ressources de sorte qu'en cas d'urgence ils ne soient pas taxés au-delà de la proportion de leur habileté à contribuer à la ligue. Cependant le Canada est moralement tenu, ayant signé le pacte, à contribuer à la ligue.

Heureusement, en vertu du protocole, il peut juger par lui-même, jusqu'à quel point il doit contribuer.

IL RECOMMANDERA L'ADOPTION DU PROTOCOLE

Nous étions et nous sommes, dit l'orateur, plus libre d'après le protocole que nous ne l'étions d'après le seul pacte.

En conclusion, l'orateur déclare qu'il recommendera l'adoption du protocole à la prochaine session du Parlement, bien que le Canada n'y soit pas aussi intéressé que la France ou l'Angleterre, qui portent la plus lourde partie du fardeau de la ligue des nations."

"Si ces deux nations signent le protocole, la paix est assurés au monde, si elles signent, elles sont si fortes qu'il n'y a plus aucun risque pour nous de signer aussi."

A la table d'honneur il faut mentionner: L'hon. Raoul Dandurand, Gén. G. E. McCuaig, l'hon. Smeaton White, Très Hon. C. J. Doherty, M. le baron de Vitrolles, chevalier Dio Margotti, consul-général d'Italie, H. R. Drummond, W. F. Hamilton, M. D., professeur Ira Mackay, G. W. Birks, R. P. Jollett, professeur P. E. Corbett, professeur Basil Williams, lord Atholstan, Michel Strasowski, Ludvig Aubert, Herbert Marler, M. P., C. G. Howard, Sir Arthur Currie, Wm. Birks et Arthur Berthiaume.

Seule la mère s'y connait

en tous les RHUMES ET TOUX des enfants.

Il est difficile de les empêcher de prendre le rhume; ils courrent dehors non convenablement vêtus, ou seront trop habillés; joueront trop et s'échaufferont, se rafraîchiront trop vite; se mouilleront les pieds; enlèveront les couvertures de lit la nuit et feront une douzaine de choses que la mère ne peut empêcher.

Le prompt usage du

SIROP DE PIN DE NORVEGE DU Dr WOOD

enrayera la toux ou le rhume avant que toute grave maladie des poumons se développe.

Mme Everett E. Keetch, R.R. No 2, Fredericton, N.B., écrit: "Mon petit garçon âgé de 9 ans, eut un mauvais rhume qui le laissa avec une grosse toux. J'essayai le Sirop de Pin de Norvège du Dr Wood et après en avoir employé trois bouteilles, il était complètement soulagé. Je conseillerais à toutes les mères d'employer ce remède pour leurs enfants vu que c'est un excellent remède."

En vente chez tous les pharmaciens et marchands. 5

JAS. A. OGILVY'S Limited

Rues Ste-Catherine et Mountain.

Offres Extra Spéciales dans les Jouets

Mobilier Kindergarten

Vendredi $1.98

Merveilleux mobilier, pour les tout-petits, leur donnent des heures de plaisir réel. Le mobilier comprend une table et deux chaises, en chêne doré seulement.

VRAIS TRAINS SUR RAILS

Vendredi, chacun .89

Beaucoup d'amusement pour les garçonnets, train, tender et deux wagons, avec grande courbe de rails.

Garages d'Autos

Vendredi, chacun $1.19

Grand et gros garage, deux portes, complet avec deux autos de course. Une véritable aubaine au prix régulier de $1.50.

Ville de jouets chez Ogilvy's —Troisième étage.

OGILVY'S—LE MAGASIN DE DIX MILLE CADEAUX.

Les Pilules de Dodd pour toutes les maladies des reins, aussi rhumatisme, maladie de Bright, diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un modèle de la boîte. 102-E.D. exc. L.

Lait Sain *pour Bébés, Malades, Enfants, et personnes âgées.*

Lait riche, ext. de grains maltés en poudre. Digestible—Pas de cuisson. Une collation délicieuse.

Ne l'achetez que dans la bouteille ronde—l'originale.

VENEZ NOUS CONSULTER

VENDRIEZ-VOUS VOS YEUX POUR $40.00

L'OEIL HUMAIN PESE ENVIRON UNE ONCE

Une once d'or vaut $20.00

Quelque soit votre âge ou votre occupation, tôt ou tard votre vue perdra de son efficacité. Aujourd'hui, c'est le moment de songer à préserver vos yeux pour vos vieux jours. Et le meilleur moyen le sûr, c'est de les faire examiner par un opticien.

Les autorités compétentes recommandent aux gens de se faire examiner la vue au moins une fois par an.

SALON D'OPTIQUE ST-GERMAIN

TEL. EST 3798 453, RUE ST-DENIS près Sherbrooke

CHAS. CHAPMAN & Co.,

318, RUE DORCHESTER, OUEST

Importateurs directs du Caviar frais d'Astrakan non pressé et non salé.

Boites de 4 onces — 8 onces et 16 onces.

PATE DE FOIE GRAS en boîtes et terrines. Petits, moyens et grands formats.

Anchois dans l'huile. Filets plats et ronds — salés, en bouteilles et boîtes.

Et hors d'oeuvres assortis

Filets de harengs fumés dans l'huile français et norvégiens.

LE BETON CANADA CIMENT EST PERMANENT

Ruelle, au nord de l'Ave Mont-Royal, entre les rues Henri Julien et Laval

Ruelle St-Christophe, entre les rues Roy et Duluth.

LES RUELLES EN BETON AUGMENTENT LA VALEUR DES PROPRIETES

Les maisons dont l'arrière se trouve sur une ruelle non-pavée se trouvent, de ce fait, dans un état d'infériorité au point de vue loyer. Quelque bien construites qu'elles puissent être, elles n'attireront pas les locataires de la classe la plus profitable. — Leurs alentours malpropres et contaminés réduisent leur valeur, tant au point de vue du loyer qu'au point de vue de la vente.

Vous pouvez facilement remédier à cet état de choses et donner à votre propriété une plus grande valeur. Faites paver les ruelles. Faites-les paver en béton, à un coût très raisonnable. — Vous n'avez besoin que du consentement de 51% des propriétaires riverains pour obtenir un pavage permanent en béton, pour lequel TOUS les propriétaires paieront au pro rata.

Nettoyez votre voisinage — Débarrassez-vous des ruelles malpropres, des rues sales et d'une évaluation dépréciée. — Consultez les propriétaires avoisinants et adressez-vous à votre échevin pour obtenir des ruelles pavées.

Canada Cement Company Limited

Edifice Canada Cement Company
Square Phillips - - - Montréal.

BUREAUX DE VENTES A: MONTREAL, TORONTO, WINNIPEG, CALGARY.

LE JAPON ABANDONNE LA CONFERENCE

Le délégué japonais se retire après avoir accusé la France et la Hollande de faire de l'opposition au nouveau système de répartition de l'opium.

POUR NE PAS ERRER A L'AVENTURE

GENEVE, 11. — Le Japon a surpris les délégués à la seconde conférence de l'opium, hier matin, en annonçant qu'il ne prendrait plus part aux délibérations du sous-comité qui cherche à fixer les status de la commission centrale pour le contrôle du trafic de l'opium.

Dans une déclaration, le délégué Sugimura accusa le sous-comité d'errer à l'aventure. La délégation japonaise, dit-il, est convaincue qu'il est inutile de procéder comme on l'a fait contre l'opposition au système répartissant les quantités d'opium nécessaires aux différents pays. Cette opposition, dit-il, provient notamment de la Hollande et de la France.

Le Dr H.-S. Béland, du Canada, insista auprès de M. Sugimura pour le faire tester sur le comité, mais le Japonais fut irréductible.

Il répéta que sa décision avait été prise de concert avec M. Kaku, président de la délégation japonaise, et qu'elle était irrévocable.

Le sous-comité dont les Japonais se sont retirés nomma finalement M. Buero, de l'Uruguay, à la place de M. Sugimura. Le comité invita également le délégué suisse à assister aux séances et à expliquer le point de vue suisse, au sujet de la commission centrale. La Suisse a donné avis hier qu'elle n'aurait rien à faire avec cette organisation. Le but de l'invitation est d'insérer les vues de la Suisse au procès-verbal de la conférence.

Une dispute entre Mme Hamilton Wright, de la délégation américaine, et M. H.-M. Clayton, le nouveau président de la délégation de l'Inde, mit fin l'animation à une autre séance du sous-comité tenue pour la discussion de l'article I des propositions américaines.

Mme Wright critiqua l'attitude de l'Inde et parla de la mortalité infantile de l'Inde ainsi que de la dégénérescence de la population par suite de l'opium.

M. Clayton demanda des précisions et Mme Wright répondit qu'elle présenterait les documents plus tard.

"La consommation de l'opium dans l'Inde n'est qu'un peu moindre qu'aux Etats-Unis, riposta M. Clayton. Mme Wright nous a dit qu'ils ne pouvaient contrôler le trafic de la drogue aux Etats-Unis à cause du problème de la contrebande. Dans l'Inde, il n'y a pas de problème de contrebande. Tout l'opium produit et consommé est consigné dans les statistiques de notre gouvernement, que l'Inde publie depuis soixante ans. Il me semble que les délégués des Etats-Unis devraient examiner les documents d'un peu plus près ou se tenir un peu plus dans le domaine de l'actualité."

Le Radiophone

POSTE C. N. R. M.

Poste C. N. R. M. (Montréal) 425 m. Ce soir, à 8 heures:

Programme du Chemin de fer National du Canada émettant au poste C. K. A. C.:

Marche: "The Ambassador" (Bagley), Fanfare C.N.R. — Extraits: "Auld Scottia" (Lauder) Fanfare C. N. R. — Valse: "My Dream" (Waldeufel) Fanfare C. N. R. — Menuet Célèbre, Laurendeau), Fanfare C. N. R. — Causerie: "Le radio et le Chemin de fer National", par M. W. H. Swift, Fils, ingénieur en radio du chemin de fer National du Canada.

Fox trot: "Bringing Home the Bacon" (Watson), Fanfare C.N.R. — Extraits: "Old Ireland" (Southwell) Fanfare C. N. R. — Marche caractéristique: "Noisy Bill" (Losey), Fanfare C. N. R. — Scène de chasse: "Pièce descriptive" (Meyrelles) Fanfare C. N. R. — Marche: "Héros de Luzon" (Dubie) Fanfare C. N. R. — "O Canada" — "Dieu sauve le Roi".

POSTE C. F. C. A.

Poste C. F. C. A. (Toronto) 400m. Ce soir, à 10 heures:

Programme musical populaire sous la direction de M. Orr Russell avec le concours d'un orchestre de danse, d'Elsie Addison, Bill Mabley, Eddie Jackson et Mert Calswell.

POSTE W. C. B. D.

Poste W. C. B. D. (Zion) 345 m. Ce soir, à 8 heures:

Programme musical avec le concours des artistes suivants: Mme Inman, Mme Crowe et MM. Mehaffey et Hagg, Quatuor Mixe.

Mme Thomas et M. Barton, duos vocaux.

Mme Beem et Mme Crowe, duos vocaux.

Mlle Beulah Mitchell, soprano.

M. Chester S. Bass, baryton.

Mme P. M. Larose, contralto.

M. Daniel Mason, Trombone.

POSTE W. E. A. F.

Poste W. E. A. F. (New-York) 492 m. Ce soir:

7.45 p.m.—Sadie Eskin, pianiste.

8.20 p.m.—Sadie Eskin, pianiste.

9.00 p.m. — Les artistes Mohner.

9.30 p.m.—Concert par le Glee Club de l'Université de Fordham. Programme: "Now Let Every Tongue", (Bach); "Ave Maria" (Arcadelt-Damrosch); "Song of the Marching Men" (Hadley). Solo par Everett D. McCooey, par le "Glee Club" "Alma Mater Fordham" (Gayner); "Duna" (Weatherby); "Tommy Lad" (Margetson); "Drink to Me only With Thine Eyes" (Old English); "A Winter Song" (Bullard); "A Plainsman's Song" (Bliss). Solo par Ralph Tagténer; solo par Herbert D. Twomey —"Thank God for a Garden" (Del Riego); par le "Glee Club", "The Old Refrain"; (Kreisler-Rhys-Herbert); "Alexander" (Brewer); "My Little Banjo" (Dichmont); "The Jauntiupg Car" (Gartlan); "O Sole Mio" (Di Capua); "Evening Star" de "Tannhauser" (Wagner); "Deep River" (Burleigh); "Bargain" (Tag); "Gynga Din" (Tag); par Ralph Tag, baryton, par le "Glee Club", "Omnipotence" (Schubert-Liszt), par le ténor Herbert D. Twomey.

10.20 p.m.— Orchestre Miami. — Programme musical de danse.

11.00 à 12.00 p.m.— Vincent Lopez et l'Orchestre de l'hotel Pennsylvanie New-York.

POSTE W G Y

Poste W G Y (Schenectady) 380 m. ce soir: Programme musical par l'orchestre W G Y avec le concours de Helen Radding, pianiste:

Sélection, "An Indian Meldoy", Verdayne—Orchestre W G Y.

Sélection, "Mélodie" Massenet — Orchestre.

Solo de piano, "Sonata Pathétique" Beethoven—Helen Radding.

Sélection, "Le rêve du prisonnier", Rubenstein—Orchestre.

Solo de piano, "Hungarian Dance No 2", Brahms—Helen Radding.

Sélection de "Samson et Delilah", Saint-Saens—Orchestre.

Sélection, "Roses", Moret—Orchestre.

Solos de piano: a) "Liebestraum" Liszt; b) "The Two Larks", Leschetizky—Helen Radding.

Sélection, "Si tu veux Mignonne", Massenet—Orchestre.

11 h. 30: Récital d'orgue par Stephen E. Boisecair, Albany.

POSTE K D K A

Poste K D K A (Pittsburgh) 326 m. ce soir à 11 heures: Concert au studio du Pittsburgh Post.

POSTE W B Z

Poste W B Z (Springfield) 337 m. ce soir:

7 h. 45: L'orchestre Charles R. Hector au théâtre St. James, Boston.

8 h. 15: Concert par le Glee Club de l'école McAllister, de Weston.

8 h. 45: Sir Reinherz et son orchestre.

9 h. 15: Concert par Evelyn A. Speed, pianiste; Hazel C. Truchet, soprano lyrique; Mme Marie Hopgood Tongue, au piano d'accompagnement.

10 h. 01: Suite du même programme au studio del 'hôtel Kimball.

POSTE K Y W

Poste K Y W (Chicago) 536 m. ce soir:

8 h. 29: Programme musical avec le concours de plusieurs artistes; le détail sera donné par radio.

10 h. 00: Programme musical "à la maison".

POSTE W C C O

Poste W C C O (St. Paul Minneapolis) 417 m., ce soir:

8 h. 00: L'orchestre des vétérans américains.

10 h. 00: L'orchestre Dick Long du Café Mankin.

POSTE W W J

Poste W W J (Detroit), 580 kc., ce soir:

7 h. 00: L'orchestre du Detroit News avec le concours de Mme May F. Compathwaite, soprano.

10 h. 00: Programme musical de danse par l'orchestre Jean Godbeci.

POSTE W M H

Poste W M H (Cincinnati), 309 m., ce soir:

8 h. 00: Sélections pour orgue par Kurt Henkel; Solos de piano, par Buddy Germain; Chansons par Frank Wright et Frank Bessinger.

9 h. 00: Orchestre Avon.

POSTE W L W

Poste W L W (Cincinnati), 422 m., ce soir:

10 h. 00: Programme musical de danse par les "Doherty Melody Boys".

10 h. 30: Concert par le trio instrumental Milnor.

11 h. 00: Solo de ténor par Carl R. Cornuelle.

11 h. 45: Suite du programme des "Doherty Melody Boys".

POSTE W J A X

Poste W J A X (Cleveland) 390 m. Ce soir:

7.00-11.00 p.m.: Programme musical présenté par le "Cleveand News".

7.00 p.m.: Programme musical.

.00 p.m.: Gay Donaldson et Jesse Van Camp, barytons, dans des solos et duos.

Naomi Gratz, piano.

Grace Walker, soprano dramatique.

Mme Miriam Ward, Walsh, contralto.

H. T. Ford, imitant le cornet.

POSTE W S A I

Poste W S A I (Cincinnati) 309 m. Ce soir à 10 heures: Comédie musical, "The Cheerful Companion", présentée par Mlle Caroline Schlosser et Mlle Anna Lucas avec le concours de Sam Posateri, ténor.

POSTE W O C

Poste W O C (Davenport) 484 m. Ce soir à 9 heures: L'orchestre des sœurs Schuster, à l'hôtel Blackhawk.

11 h. 00: L'orchestre Louis Connor de l'hôtel LeClaire, et chansons par Peter MacArthur.

POSTE W N A C

Poste W N A C (Boston) 278 m. Ce soir:

8 h. 00: Programme musical; le détail par radio.

9 h. 00: Programme musical de danse et groupe de chansons populaires présenté par George Rogers et Erving Crocker.

POSTE W I P

Poste W I P (Philadelphie) 509 m. Ce soir:

8 h. 00: Présentation de deux opéras, "Cavaleria Rusticana" et "Pagliacci".

10 h. 30: Programme musical de danse par l'orchestre Harvey Marburger.

POSTE W F I

Poste W F I (Philadelphie) 395 m. Ce soir à 8 heures: Programme musical par le chœur Clothier.

POSTE W J Z

Poste W J Z (New-York) 455 m. Ce soir de 8 h. 30 à 11 heures: Le Dr Russell, organiste; le banquet du Military Order of Foreignn Wars; l'orchestre de danse Waldorf.

POSTE W J Y

Poste W J Y (New-York) 405 m. Ce soir à 8 h., 8 h. 30 et 10 h. 10 Sandu Aba, violoniste; concert de chorale et les Corenthians de Resler.

L'association des hommes d'affaires fête l'hon. Cardin

L'association des hommes d'affaires de l'est donna mardi soir une fête aux huîtres à la salle Limoges et Gagnon. L'honorable M. Cardin, ministre de la marine et des pêcheries dans le gouvernement King, était l'hôte d'honneur. Dans une brève allocution, il félicita les hommes d'affaires de l'Est pour la bonne harmonie qui règne entre eux et les invita à maintenir toujours prospère leur association.

Maître et valet.

—J'ai tout lieu de croire, Auguste, que vous brossez fort négligemment mes habits.

—Si monsieur peut dire!

—Mais certainement. Je retrouve dans la poche de mon gilet une pièce de cinquante centimes que j'y avais oubliée hier

UTILISER LES FEMMES POUR SURVEILLER LE SCRUTIN AUX POLLS!

C'est ce que propose l'hon. C.-C. Ballantyne à une assemblée de l'Association des Femmes Conservatrices.

Organisations féminines.

L'un des moyens donné aux femmes d'exercer dans le domaine politique leurs qualités d'excellentes ménagères a été souligné, hier après-midi, par l'honorable C.-C. Ballantyne, qui s'adressait à la nouvelle section de l'Association des Femmes conservatrices, à Notre-Dame-de-Grâce.

L'hon. C.-C. Ballantyne a suggéré que l'on permette aux femmes de s'occuper du scrutin comme officier-rapporteur et il est d'avis que cette façon d'agir empêcherait bien des abus, voire celui des "télégraphes."

De sa propre expérience et de celles des autres, M. Ballantyne déclare que les organisations féminines sont plus actives, plus enthousiastes que les organisations masculines. Il engagea ses auditrices à se préparer pour les prochaines élections qui, dit-il, auront lieu avant l'automne de l'année 1925. Il remercia au nom du Très Honorable Arthur Meighen les personnes présentes pour l'intérêt qu'elles avaient déjà montré dans l'organisation de la campagne politique.

Mme Henry Joseph, vice-présidente de l'Association des Femmes conservatrices, pour le district de Québec, prit ensuite la parole.

Elle est d'avis que toutes les femmes doivent voter et affirmer leur rôle en politique.

Mme John Scott dit aussi quelques mots et l'on procéda à l'élection de quelques autres officiers.

Présidente honoraire: lady Borden; première vice-présidente honoraire: Mme Lorne Webster; secrétaire-archiviste: Mme H. Corbett; présidente du comité des capitaines: Mme Jas. Bielby; représentante auprès des journaux: Mme A. P. Earle.

L'assemblée était présidée par Mme F.-H. Sproule.

UNE FEMME ATTAQUEE PAR DEUX APACHES RUE NOTRE-DAME

Une dame Beauline, domiciliée No 4260 rue Dorchester ouest, passait rue Notre-Dame, à Saint-Henri, mardi soir, lorsqu'elle fut attaquée par deux apaches dont l'un lui arracha sa sacoche contenant une somme de $4.00.

SERVICE ET EFFICACITE

Le service et l'efficacité sont les clefs de voûte des affaires modernes, et l'homme d'affaires moderne, quand il voyage, choisit sa route en se basant sur ces deux choses essentielles.

Le Chemin de fer national du Canada a deux routes distinctes qui conduisent à Ottawa, et le fait qu'il est possible de se servir de l'une pour l'aller et de l'autre pour le retour est un avantage qui fait impression sur un grand nombre.

Des trains partent de la gare Bonaventure à 8.15 a.m., 4 p.m., 6.40 p.m., et 10.15 p.m., tous les jours, et du terminus du tunnel à 1.15 p.m., tous les jours sauf le dimanche. Wagons-salons-buffets-observatoires à tous les trains.

Pour plus de détails, réserve de places, etc., s'adresser à tout agent du Chemin de fer national du Canada ou à tout bureau des billets de la ville, 230 rue Saint-Jacques. Tél. Main 3620. 240-4-11-19-25

Kermesse S.-Georges

Mardi soir s'ouvrait dans la salle de l'école Dollard, 2617 rue Saint-Urbain, la grande kermesse de la paroisse St-Georges.

A 8.30 heures son honneur monsieur le maire Duquette fit son entrée dans la salle magnifiquement décorée et inaugura la grande vente de charité. Il adressa brièvement la parole à la foule, l'exhortant à la charité, envers son église et à l'obéissance envers ses pasteurs. Puis, accompagné de M. le curé et de messieurs les marguilliers, M. Duquette fit le tour des kiosques ornés des objets les plus divers et les plus riches et nous donna l'occasion d'admirer sa générosité.

La salle offre un spectacle réellement féérique. Les armes de la ville de Montréal, entourées de drapeaux, les banderoles et toutes les décorations contribuent à enchanter l'oeil des gens qui viennent encourager notre oeuvre paroissiale.

Le radio, gracieusement installé par la maison Dupuis Frères, charme les amateurs de musique. En un mot, il vaut certainement la peine de venir donner son appui à cette kermesse. On fait acte de charité tout en s'amusant.

UN INDIEN A L'HONNEUR

KESH-KE-KOSH est un descendant direct de la tribu des Oklahomas. Il s'est épris d'ethnologie en écrivant l'histoire de sa tribu. Il vient d'obtenir un poste important dans le musée de l'université de Pensylvanie: il est chef adjoint à la section de l'ethnologie. C'est le premier indien qui obtient une telle faveur.

DEFENSE DE JOUER, PATINER, GLISSER DANS LES RUES!

Les autorités policières viennent d'être priées de faire observer strictement le règlement municipal 754 concernant l'état de nos rues l'hiver: des instructions leur ont été données en effet dans ce sens par le directeur du service des travaux publics de la ville, M. H.-A. Terreault.

En vertu de ce règlement, "Il est défendu d'exhausser ou d'abaisser le niveau des chaussées ou d'en changer ou modifier la condition de quelque manière que ce soit, durant n'importe quelle saison de l'an.

"Il est défendu d'exhausser ou d'abaisser le niveau des chaussées ou d'en changer ou modifier la condition de quelque manière que ce soit, durant n'importe quelle saison née, à moins qu'on ne soit autorisé à ce faire par la Cité et, dans ce cas, les ouvrages de cette nature ne pourront être exécutés que sous la surveillance et la direction de l'inspecteur de la ville, dont les instructions devront être suivies.

"Il est aussi défendu d'y jouer à des jeux, d'y lancer des boules de neige, des pierres ou autres projectiles d'y patiner ou d'y glisser dans des traîneaux, traînes ou autres genres de véhicules.

"Toute personne qui vient en contravention avec ce règlement est passible d'une amende de $40., pour chaque offense, avec ou sans les frais.

Chanteclair et sa bonne.

—A quoi pensez-vous donc, Victoire?... Voyez ces cheveux que je viens de trouver dans mon potage!

—Monsieur, c'est une surprise... C'est la mèche que vous mavez demandée hier soir!...

L'INACTIVITE DU FOIE EST LA CAUSE DE LA CONSTIPATION

Lorsque votre foie devient paresseux et inactif votre santé entière en souffre.

Vous devenez constipé; vous avez des maux de tête bilieux; votre langue est épaisse et chargée; vous avez mauvaise haleine; des points vous passent devant les yeux, et souvent vous avez la sensation que vous allez vous évanouir, spécialement dans un endroit encombré où il y a peu ou pas de ventilation du tout.

Lorsque vous êtes dans cet état, il n'y a qu'une chose à faire, et c'est de prendre les

PILULES LAXA-LIVER DE MILBURN

Elles stimuleront le foie paresseux afin qu'il règle le flot de bile de façon à le faire agir convenablement sur les intestins, et chasser ainsi les matières empoisonnées qui son tresponsables de toutes vos affections du foie.

En vente chez tous les pharmaciens et marchands; préparées exclusivement par The T. Milburn Co., Limited, Ontario, Ont. 5

CUIRASSEZ-VOUS CONTRE LA PNEUMONIE

La seule chose à bien se rappeler durant les mois d'hiver, c'est que la pneumonie n'attaque que ceux qui ne peuvent réagir, ceux dont l'organisme manque de la puissance nécessaire pour chasser les germes insidieux de la maladie.

Maintes personnes apparemment en bonne santé manquent de cette force combative qui leur permette de résister à la maladie.

La pneumonie est en réalité un rhume qui attaque la la paroi délicate des poumons.

Etes-vous pourvus de vigueur, de vitalité et de sang riche et pur pour résister à la pneumonie?

Si, au premier indice de rhume, vous prenez Father John's Medicine, vous ne faites pas seulement que vous débarrasser de votre rhume, mais vous acquérez aussi la vitalité et la force combative nécessaires pour écarter d'autres rhumes.

La pire période de l'hiver est encore à venir. Assurez-vous santé et force en prenant Father John's Medicine.

DES AVANTAGES POUR LE CANADA

Si les résolutions de préférence adoptées à la conférence impériale sont acceptées.

OTTAWA, 11. (Presse Canadienne.) — Si le gouvernement anglais donne suite aux résolutions de préférence adoptées à la conférence impériale économique, le Canada bénéficiera surtout de ses exportations de saumon et de homard en boîte, des pommes naturelles, de miel, de fruits secs, de sucre, de tabac et dans une certaine mesure peut-être, de vins du pays.

D'après ces résolutions, les fruits secs entreront en franchise sur le marché britannique tandis que les fruits secs étrangers seront assujettis à un droit de 10 shillings 6 pences les cent livres. Cect s'applique aux fruits secs que les Dominions produisent.

Pour le sucre, le gouvernement britannique garantit que si le droit est réduit, la préférence, pendant une période de dix ans n'en sera pas affectée.

Pour le tabac, la préférence est portée du sixième au quart.

Pour les vins d'une force de 30 à 40 degrés, la préférence doublée.

Pour les vins mousseux, la préférence est accrue de 30 à 50 pour cent.

Les pommees à l'état naturel seront admises en franchise. La taxe sur les pommes étrangères est de 5 shillings les 100 livres. Le droit sur le saumon et le homard en boîte, les crevettes et le miel de l'étranger est de 10 shillings les 100 livres. Ces produits, s'ils sont de l'empire, entreront en Angleterre en franchise.

Le ravisseur est ramené à Hartford

QUEBEC, 11. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Harry Earl Alward, de Hartford, Conn., qui fut arrêté il y a quelques jours par les autorités policières de cette ville, en compagnie d'une jeune fille de quinze ans qu'il est accusé d'avoir enlevée aux Etats-Unis, est parti, hier après-midi, sous la surveillance de deux policiers américains pour retourner à Hartford. Alward aura à répondre à une accusation beaucoup plus grave qu'il ne croyait: celle de séduction. La jeune fille est retournée dans sa famille en compagnie de son père qui était venu la chercher ici avec les policiers américains.

"J'étais grandement déprimé par les douleurs dans le dos"

M. Alfred McNeill, Chapel Rock, Alta., écrit:

"Durant l'hiver de 1920-21, j'étais grandement déprimé par les douleurs que je ressentais dans le dos et je me sentais fatigué et découragé la grande partie du temps. Particulièrement durant la nuit, j'étais forcé d'uriner fréquemment, étant obligé de me lever presque toutes les heures durant certaines nuits. J'essayai nombre de remèdes différents mais sans succès, jusqu'à ce que finalement je commençai à prendre les Pilules du Dr. Chase pour les Reins et le Foie et elles me soulagèrent avant que j'eus fini la première boîte. Je me sens mieux cet été que je l'ai été depuis des années, et malgré que je sois dans ma 67me année, je puis travailler toute la journée sans trop de fatigue."

PILULES DU Dr CHASE POUR LES REINS ET LE FOIE

35c la boîte de 35 pilules, Edmanson, Bates & Co. Ltd., Toronto 16

Gilbey's LONDON DRY GIN

"Le Genièvre (Gin) avec une réputation mondiale de pureté absolue"

Vous ne courez aucun risque si vous préparez vos cocktails avec le Gilbey's London Dry Gin. C'est un authentique genièvre de Londres, distillé en Angleterre, avec les meilleurs ingrédients. Il n'y en a pas de meilleur.

Distillé, embouteillé et garanti par

W. & A. GILBEY

LONDON, EDINBURGH, DUBLIN

MEDOC, COGNAC, OPORTO, ETC.

FUMEZ LE TABAC HACHE Ogden's

OGDEN'S LIVERPOOL

un cadeau

qui vous apportera l'univers tout entier

Que Noël, cette année, dévoile pour vous un monde nouveau—un monde artistique, divertissant et instructif, dont le charme constant se prolongera pendant de longs mois.

Si parfait que soit l'appareil de réception radiophonique que vous avez rêvé, vous le trouverez, cette année, dans le "Northern Electric," qui possède toute la finesse et les riches sonorités d'un splendide instrument musical.

Voyez un des dépositaires de la marque *Northern*. Vous y trouverez votre avantage, et plus particulièrement si vous désirez que votre cadeau symbolise un goût éclairé autant que l'affection.

Prix minimum: $30.00

Appareils Radiophoniques

Marque

Northern Electric

"Le Bon Génie du Foyer"

23

LE CHANCELIER MARX DEMISSIONNE

Le cabinet allemand se plie au verdict des élections.

REFUS PROBABLE

BERLIN, 11. — Le cabinet s'est réuni hier et a décidé de donner sa démission, qui sera remise à la date convenue entre le chancelier Marx et le président Ebert.

A moins que ce dernier ne demande au gouvernement Marx-Stresemann de rester au pouvoir jusqu'après les fêtes, il est probable que les affaires du pays seront confiées à un nouveau ministère au cours de la semaine prochaine. Ce ministère sera composé des partis de la bourgeoisie et les nationalistes allemands, en vertu de leur prépondérance au Reichstag joueront le rôle décisif.

En demandant au président Ebert d'être dégagé de ses responsabilités, le cabinet explique qu'il est un gouvernement de minorité et ne représente pas l'opinion populaire telle qu'exprimée aux élections de dimanche.

Etant donné que les socialistes, les excentristes et les démocrates n'ont pu faire élire une majorité suffisante, il est presque certain que le chancelier Marx refusera la tâche de former un nouveau gouvernement, car son attitude durant toute la récente campagne le lie à un ministère composé exclusivement des trois partis constitutionnels.

Les potins politiques, font mention de Stresemann comme de l'homme que le président Ebert autorisera à amorcer les négociations entre les partis. Le ministre actuel des affaires étrangères présidera probablement le prochain gouvernement comme chancelier.

Les ministres actuels préféraient être dégagés de leurs fonctions immédiatement, afin de permettre à leurs successeurs d'assumer la responsabilité de plusieurs questions étrangères importantes qui seront bientôt à l'ordre du jour.

COURRIER DE SHAWINIGAN FALLS

SHAWINIGAN FALLS, 10. (Du correspondant de la "Patrie"). — On nous apprend que la section de la route de Trois-Rivières-Grand-Mère qui s'étend de la Côte Cachée jusqu'à Grand'Mère serait terminée dans le cours de l'été prochain. Une importante délégation des citoyens les plus importants de la région s'est rendue dernièrement auprès du premier ministre l'honorable M. L.-A. Taschereau et du ministre de la voirie afin d'obtenir l'exécution de ce travail de parachèvement que tous les automobilistes réclament. La section de route dont il est question est dans un état qui fait bien piètre figure comparée avec le reste de la route et surtout la partie qui s'étend de Shawinigan à la Côte Cachée est très mauvaise.

Les municipalités intéressées ne demandent pas de cadeau au gouvernement, elles demandent tout simplement la construction immédiate de la route s'engageant à en rembourser le coût pendant une période de temps déterminée à raison d'une contribution annuelle.

La délégation a été bien reçue et il semble à peu près certain que sa demande aura des suites favorables.

—Se rendant à la demande du conseil de ville qui réclame depuis longtemps de l'association des Underwriters, une réduction des taux d'assurance-feu, M. Leslie, de Montréal, inspecteur de cette association est venu en notre ville dernièrement pour faire une inspection générale de notre système de protection contre les incendies. Il transmettra au conseil dans quelque temps un rapport détaillé de ses observations.

—A sa dernière séance, le conseil a accordé un montant de $100.00 à la Revue de Shawinigan, ce qui est en quelque sorte une contribution annuelle à ce journal local pour la publication des règlements municipaux ainsi que des avis publics.

Courrier de Saint-Honoré

S.-HONORE de Shenley, P. (Du correspondant de la "Patrie". — M. J. E. Bélisle, d'ici, est revenu d'un voyage à Wottonville, où il était allé rencontrer deux de ses frères, de l'Abitibi, et en promenade à cet endroit.

—M. le notaire Côté et M. Honoré Grégoire, marchand, sont allés à Thetford Mines, ces jours derniers, pour affaires.

—M. J. E. Bélisle et le notaire J. L. O. Côté, sont allés à Beauceville et à St-Joseph il y a quelques jours pour affaires également.

—M. Richard Champagne, un de nos plus vieux citoyens d'ici, est décédé hier, à l'âge de 89 ans, après une longue et douloureuse maladie chrétiennement supportée. Ses funérailles auront lieu en l'église paroissiale le 6 du courant.

—M. Joseph Toulouse a gagné le procès qu'il avait intenté contre Monsieur Octave Gaboury et M. Napoléon Lemieux. M. Toulouse poursuivait pour faire annuler, pour cause d'illégalité et de nuullité, un acte de résiliation reçu devant le notaire W. Bourque, d'ici au cours du mois d'août dernier, et par jugement rendu par l'Honorable Juge Ernest Roy, siégeant pour le District de Beauce, le 19 novembre dernier, l'action de M. Toulouse a été maintenue et ainsi l'acte a été déclaré nul, irrégulier et illégal et a ainsi été annulé à toutes fins que de droit.

—M. l'abbé Veilleux, vicaire ici depuis un an, nous a quitté pour Robertson, où il résidera dorénavant. M. l'abbé Lambert le remplace ici.

Joseph parle de son patron chez le marchand de vin du coin.

—C'est un homme si froid, si serré, dit-il, qu'il n'ouvre jamais sa bouche; et si je ne lisais pas ses lettres avant lui, jamais je ne saurais un mot de ses affaires.

LE SUPPLEMENT EN ROTO-GRAVURE DE 'LA PATRIE'

Comme s'il était, malgré tout, possible de perfectionner le parfait, le supplément en rotogravure de la "Patrie" tranche de plus en plus, chaque semaine, sur ce qui se publie de même genre un peu partout. On y trouve plus d'illustrations que dans les autres publications de même genre, un choix plus raisonné et plus intéressant des matières, une présentation incomparablement harmonieuse et soignée.

Alors que notre illustré de la semaine dernière ne comprenait que de l'illustration canadienne, que de la nouveauté, c'est à peine, si en cherchant bien, on trouvait ailleurs le dixième de ce que nous présentions en sujets d'intérêt local. Et quelle différence dans la qualité! Trente-et-une de nos photographies sortaient de nos propres studios, avaient été exécutées par nos artistes, soit à Montréal, Québec, Trois-Rivières ou ailleurs dans la province. Le caractère exclusif, inédit, original de ces photos, leur note d'actualité, leur aspect vivant, animé ne se rencontraient en aucune des publications similaires à la nôtre ou calquées sur elle.

Samedi prochain, nous espérons que nos lecteurs seront plus satisfaits encore. Nous n'omettons rien de ce qui se passe d'intéressant ou de documentaire, afin de leur donner chaque samedi le miroir des actualités. Grands mariages, fêtes de famille, débutantes, soirées sportives ou littéraires, événements de tout genre sont suivis et souvent précédés par nos artistes qui ne laissent rien passer qui vaille la peine. Grâce à Dieu, nous préférons prendre les devants à attendre sous l'orme que l'on vienne nous apporter toutes sortes de remplissages. C'est pourquoi, dirigeant nous-mêmes notre illustration, nous savons à l'avance ce que nous y mettrons et nous faisons en sorte d'avoir toujours sous la main plus de photos que nous n'utiliserons afin de pouvoir éliminer et ne conserver que les plus intéressantes.

Nous publierons demain le sommaire de notre livraison de samedi. On verra que le choix d'images que nous offrirons samedi à nos lecteurs ne manquera pas de les intéresser. QU'ON RETIENNE DES AUJOURD'HUI UN NUMERO DE LA "PATRIE" DE SAMEDI.

MM. L. BASTIEN ET A. CREPEAU HOTES DES CONSERVATEURS

Les nouveaux députés de Québec-comté et de Sherbrooke reçus hier par l'Action conservatrice à un déjeuner à l'Hôtel Place Viger.

LES DISCOURS

L'Action conservatrice recevait hier midi à un déjeuner les deux nouveaux députés oppositionnistes de Québec-comté et de Sherbrooke, MM. Ludger Bastien et Armand Crépeau. La manifestation a eu lieu à l'hôtel Place Viger. Elle était sous la présidence de M. Jean Laporte, qui avait à ses côtés le chef de l'opposition, M. Arthur Sauvé.

Les deux nouveaux membres de la phalange conservatrice ont été appelés à porter la parole; aussi ont-ils déclenché un regain d'enthousiasme parmi les convives. Présentée par M. Laporte, qui a profité de l'occasion pour répondre à une opinion de l'honorable M. Cardin, en assurant le chef de l'opposition que la majorité des jeunes se veulent rallier à sa politique, MM. Bastien et Crépeau ont fait remarquer à leurs collègues qu'ils venaient à Montréal pour profiter de l'expérience acquise, tout ne saluant l'aurore d'une ère nouvelle. Tous deux n'ont dit que quelques mots.

M. Sauvé, en souhaitant la bienvenue aux deux nouveaux élus, a rappelé les grands principes du parti. Il a aussi adressé des paroles élogieuses à M. C.-J. Lockwell, organisateur du district de Québec, qui a demandé à tous les partisans de M. Sauvé de songer de plus en plus à l'organisation, puisque c'est elle qui, en grande partie, a contribué aux succès des candidats dans les deux comtés de Québec et de Sherbrooke le 5 novembre dernier.

M. Jos. Duguay, secrétaire de l'Action, devait aussi dire quelques mots.

LES NOUVEAUX-ELUS

M. Bastien a porté le premier la parole. Plus habitué à manipuler du cuir, à surveiller des machines et à avoir affaire avec des employés, il réclame de l'indulgence: "Je ne suis pas un orateur," dit-il. Mais les conservateurs peuvent par contre compter sur sa bonne volonté. C'est cette bonne volonté qu'il met à la disposition et de l'opposition et de son comté, qui devait être, d'après M. Taschereau, son tombeau politique et qui a été son triomphe, grâce à l'aide efficace de ses partisans. Si M. Bastien est venu à Montréal, c'est pour faire la cueillette des sages conseils de ses devanciers et ce sont ces conseils qui le guideront, une fois de retour à Québec. En attendant, il remercie les organisateurs de cette marque d'estime en son honneur et en celui de M. Crépeau et souhaite que les deux dernières victoires de l'opposition soient le prélude de la grande victoire finale qui couronnera les efforts communs.

M. CREPEAU

M. Crépeau, présenté comme le vainqueur du trésorier provincial, prend ensuite la parole. Au nom des électeurs de Sherbrooke, les organisateurs de la manifestation sont aussi remerciés. L'orateur rappelle les péripéties de son élection. En 1923, il y avait trois candidats sur les rangs dans Sherbrooke; mais il était facile de voir quel était le programme des trois qui répondait le mieux aux exigences de l'électorat. En novembre dernier, ce n'était certes pas la même chose; aussi M. Crépeau de féliciter ce même électorat du bon jugement dont il a fait preuve. On n'a jamais tant exploité tous les moyens pour cacher la vérité au peuple. On ne peut certes attendre d'un député d'un mois qu'il fasse un long discours; aussi le nouveau député conservateur de Sherbrooke d'assurer son auditoire qu'il ne touchera que deux points: la politique n'intéresse toujours qu'une partie d'un pays. Il protestera néanmoins contre l'ingérance du gouvernement de Québec dans les affaires municipales, ingérence qui doit être de plus payée largement par les municipalités. Les municipalités doivent effectivement verser de lourds honoraires au département des affaires municipales pour qu'il approuve leurs règlements d'emprunt, leurs obligations, etc. Voilà pour les villes. Et la campagne est dans le même cas. C'est la politique de voirie qui lui nuit le plus. Et l'orateur de ne citer pour preuve que le seul fait suivant: n'y a-t-il pas une municipalité des cantons de l'Est qui est ainsi endettée de $150,000, quand son évaluation n'est aujourd'hui que de $130,000? Et les lots sont vendus de beaucoup plus cher que dans les autres parties de la province. Le chef de l'opposition peut donc compter sur son énergie pour débarrasser la province de cette politique néfaste. Et, comme M. Bastien, il espère dans le triomphe final des principes du parti conservateur.

M. ARTHUR SAUVE

Le chef de l'opposition a prononcé un discours dont nous avons publié le texte dans notre édition d'hier.

LES PRESENCES

On remarquait à la table d'honneur:

MM. Jean Laporte, président, Ludger Bastien, Armand Crépeau, hôtes d'honneur; Arthur Sauvé, chef de l'opposition; l'hon. E.-L. Patenaude, MM. les députés C.-A. Smart, C.-A. Gault, J.-O. Renaud, Jos. Dufresne, C.-I. Lockwell, organisateur du district de Québec; Denis Tansey, ex-candidat dans Sainte-Anne; Dr P.-V. Faucher, député, président du club conservateur de Québec, Dr Victor Lincourt, ex-candidat de Frontenac, représentant du district de Sherbrooke; L.-A. Picard, délégué officiel du Club Sauvé, Dorius Chevrier, président du club Patenaude, M. Levitt, délégué de la Hebrew Conservative Association, A.-W. Patenaude, président du club Saint-Jacques, Edgar Richard, L.-H. Laframboise, vice-présidents de l'Action Conservatrice, Jos. Duguay, secrétaire.

Etaient présents aux autres tables: MM. Alfred Duranleau, P.-A. Lafleur, Arthur Plante, Dr G.-A. Lortie, Adolphe L'Archevêque, Camilien Houde, E.-W. Sayer, docteur J.-A.-E. Beaudoin, Allan Bray, députés; Adhémar Gagnon et Arthur Larue, A. Chassé, de Québec; Albert Gervais, J.-M. Léveillé, de Joliette; Nap. Garceau, de Drummondville; Avila Beaudoin, maire de Saint-Lin; L.-I.-S. Morin, Paul Lacoste, L.-L. Saint-Jacques, Paul Saint-Germain, S.-D. Vallières, J.-N. Cabana, Wilfrid Jalbert, notaire L.-A. Nadeau, Léon Trépanier, A.-Camille Bernier, G.-A. Marsan, L.-G. Gravel, A. Daignault, Félix Durocher, Lionel Léveillé, O. Desrochers, John Sullivan, L. Nadeau, P.-L. Dupuis, A. Forest, A. Thibaudeau, Georges Laurin, Z. Pilon, Léon Gauthier, Maurice Grondin, notaire J.-A. Chaurest, de Saint-Eustache, Démétrius Baril, Jos. Chartier, Alfred Gervais et Léo Pepin, de Contrecoeur, D. Houde, L. Charbonneau, B. Côté, L. Poplinger, Tancrède Fortin, Jos. McNaughton, Brenton McNab, J.-A. Hurteau, L. Arcand, Chs. Emard, O. Pilon, notaire Eugène Poirier, Francis Fauteux, H. Goyer, L.-E. Bernard, Henri Crépeau, L. de G. Crépeau, Gaston Michelon, O. Fagé, A. Boyer, A. Dufresne, G. Coffin, Jean Fauteux, R. Guilbeault, Ald. Blain, R.-H. Marshall et plusieurs autres.

LES POMMES FAMEUSES A L'HONNEUR

Quelques barils de pommes fameuses cueillies dans les vergers de Saint-Hilaire, de Saint-Bruno et de Notre-Dame de Grâces, près de Montréal, qui ont été primées lors de l'exposition de pomiculture au collège Macdonald, à Sainte-Anne de Bellevue, à l'occasion du congrès de l'association de pomiculture mercredi et jeudi derniers.—(Cliché de l'artiste de la "Patrie").

LE JEU ET LES FETES DE CHARITE

Pourquoi les expositions ne jouiraient-elles pas des avantages des Kermesses?

ENTREVUE A OTTAWA

OTTAWA, 11. (Presse canadienne). — De quel droit les organisations de charité ont-elles la permission de tenir des jeux de hasard aux bazars et kermesses, lorsque la chose est interdite aux concours agricoles et aux expositions. La question a été posée, hier après-midi, au cours de l'entrevue d'une délégation présidée par le docteur J.-G. Shearer, président du "Social Service", avec le premier ministre King et quelques collègues.

La délégation venait protester contre l'acceptation, par le gouvernement, d'un amendement de l'Association des exhibitions, en vertu duquel le gouvernement autoriserait les roues de fortune et autres appareils de jeu aux concours agricoles.

L'honorable W. R. Motherwell, ministre de l'agriculture, demanda pourquoi les expositions ne jouiraient pas des mêmes privilèges que les kermesses de charité. M. F. H. Gisvorne, c. r., un des interprètes de la délégation, répondit que les églises préféraient ne pas voir d'exception faite en leur faveur, plutôt que de voir le privilège accordé aux concours agricoles. Il fit remarquer que les concours agricoles ne rentraient pas dans la catégorie des oeuvres de charité.

Les paroles de M. Gisborne furent relevées par M. Motherwell. M. Gisborne dit que les escrocs opérant ces jeux de hasard, se coalisaient pour éluder la loi.

"Vous êtes injustes, fit M. Motherwell. Les gérants d'expositions sont des citoyens aussi honnêtes que vous et moi.

Peut-être, répliqua le Dr Gisborne, mais les gérants d'expositions n'opèrent pas ces jeux eux-mêmes. Ils louent le privilège à la crasse."

M. Motherwell dit ensuite qu'il serait prêt à aller encore plus loin que la délégation. "J'aimerais, dit-il, à voir disparaître les attractions de la première à la dernière."

A part du Dr Shearer, on remarquait dans la délégation, M. F. H. Gisborne, c. r., représentant l'église anglicane; M. W. A. Amos, président du Conseil canadien d'agriculture; M. W. B. Tighe, représentant l'église baptiste; Mme C. Field Robertson, présidente des instituts de femmes d'Ontario, et M. George Campbell, représentant l'église méthodiste.

La délégation fut reçue par le premier ministre King, l'hon. Ernest Lapointe, ministre de la justice; l'hon. W. R. Motherwell, ministre de l'agriculture; l'hon. Hal B. McGiverin, ministre sans portefeuille. Elle demanda de plus que les paris aux courses soient interdits.

Le premier ministre promit à la délégation que l'on tiendrait compte de ses observations lorsque le cabinet étudiera la loi régissant les foires et les expositions.

Un vieux célibataire s'apercevait que sa bonne faisait disparaître son sucre. Un jour qu'elle lui demandait avec sollicitude si son café était assez sucré: "Oui, répondit-il, mais je suis sûr que s'il était dans votre poche, il le serait davantage".

Courrier de Grand'Mère

GRAND'MERE, 10. — (Du correspondant de la "Patrie"). — On a dû fermer le service de la traverse sur le St-Maurice entre notre cité et St-Georges ces jours derniers, la température froide, température de ces derniers temps et la neige que nous avons presque tous les jours occasionnant la prise de la glace sur les bords de la rivière. On a remisé le bateau-traversier "Amy" pour toute la saison d'hiver. Le trafic se trouvera donc paralysé pour plusieurs jours jusqu'à ce que la glace soit assez solide pour permettre de faire un pont de glace.

—La Cour St-Antoine No 782, de Grand'Mère de l'Ordre des Forestiers Canadiens a fait lors de sa dernière réunion mensuelle, l'élection de ses officiers pour le prochain terme 1924-25, avec le résultat suivant: chef: M. Laudias Pratte, réélu; vice-chef: M. Hector Dontigny, en remplacement de M. Théo. Gravel; trésorier: M. Jos. H. Nobert, réélu; secrétaire-financier: M. Hormisdas LeBlanc, réélu; secrétaire-archiviste: M. Antonio Ricard, réélu; orateur, M. Geo. Boissette; 1ère garde: M. Georges Boisvert; 2ème garde: M. Hormisdas Leclair; 1ère sentinelle: M. Aimé Boisvert; 2ème sentinelle: M. Antonio Paquet; médecin: M. le dr J. Ed. Guibord; 1er auditeur: M. D. Lalonde; 2ème auditeur: M. Art. Lefebvre, avocat.

—La délégation qui s'est rendue auprès de l'Hon. Premier Ministre, à Montréal, et qui était composée de M. le Maire J. Ed. Guibord, de M. J. A. Bernier, gérant de notre cité, et de MM. Geo. Chahoon, jr., et Elwood Wilson, de la Cie Laurentide, espère que cette rencontre portera ses fruits. Cette délégation était sous la conduite de M. le Dr Bordeleau, député de Champlain à Québec, de M. le député Guilmette, de Shawinigan. Le but de cette rencontre était de discuter du projet d'amélioration à faire dans la route Grand'Mère—Trois-Rivières.

—Deux compagnons de route, sous l'influence des liqueurs spiritueuses se sont querellés et sont venus vider leur dispute devant le Recorder. Un certain individu du nom de Duchesne a dû payer $5.00 et les frais pour avoir pratiqué la boxe au détriment de l'oeil de son compagnon. Un autre individu, signataire d'un chèque qu'il avait donné à M. Bergeron, hôtelier, en paiement d'une certain compte a été écroué au poste pour avoir donné un chèque pas de fonds. L'individu a dû payer, par arrangement, le montant du chèque soit trente dollars plus $9.50 de frais.

—Un certain représentant de la maison Mappin & Webb, de Montréal, qui tenait un comptoir de vente au Laurentide Inn a dû payer quelques piastres de frais et d'amende devant le Recorder ces jours derniers pour avoir enfreint les règlements municipaux.

Buvez-vous du thé Japon? — alors, essayez le Thé Vert "SALADA" — il possède un arome beaucoup plus fin et ne coûte que 38c. par paquet d'une ½ livre. 1300FR

Les Vieux COGNACS Monnet — V.O. (*****) $3.75 — V.V.S.O.P. $5.50 — Etiquette Jaune

Croisière d'hiver dans un pays ensoleillé — où les vastes feuilles des palmiers se balancent au-dessus des sables que baigne la mer

Climat idéalement chaud, variété innombrable de paysages tropicaux, évocation de trois siècles de conflits internationaux, tout concourt à faire de cette croisière de 29 jours aux INDES OCCIDENTALES à Panama et dans l'Amérique du Sud un voyage d'hiver des plus fascinateurs. Le navire palatial. MONTROYAL (ancien Empress of Britain) qui part de New-York les 20 janvier et 21 février est splendidement aménagé pour assurer tout le confort et le plaisir possibles. Renseignements complets de tout agent de Navigation ou de D. B. KENNEDY Agent-général, Dépt. des Passagers 141 rue St. Jacques, Montréal D47

PACIFIQUE CANADIEN

Fidèle au bon vieux temps — BULLOCH, LADE — EXTRA SPECIAL SCOTCH WHISKY B.L. GOLD LABEL SCOTCH WHISKY — reste loyal à la vieille Ecosse — par sa qualité d'avant-guerre: sa force d'avant-guerre: et ses caractéristiques des "hautes terres!" — $4.25 la bouteille

Les Lampes Mazda Edison n'ont pas de Bout Pointu

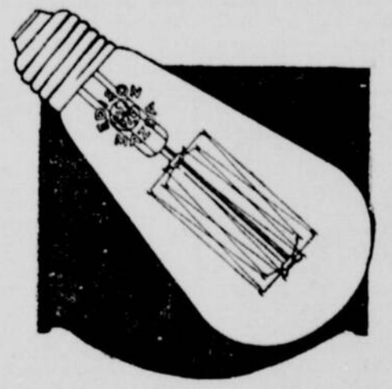

Cette caractéristique augmente leur rigidité de plus de 25%

L'ENNUYEUSE et familière petite pointe à l'extrémité d'une ampoule électrique n'a plus sa raison d'être. Nos ingénieurs ont produit un merveilleux dispositif nouveau qui fait sortir l'air du collet de la lampe, éliminant ainsi le bout pointu. Cette caractéristique augmente la rigidité des lampes Mazda Edison de plus de vingt-cinq pour cent.

Les lampes Mazda Edison sont le produit d'une fabrique canadienne associée à la plus vieille organisation s'occupant de la production de lampes incandescentes. En exigeant toujours les lampes Mazda Edison, vous êtes certain d'acheter un produit qui non seulement est le plus efficace, mais qui possède aussi les derniers perfectionnements apportés aux lampes.

Il y a un magasin de lampes Mazda Edison près de chez vous, reconnaissable par les boîtes jaunes et bleues. Vous obtiendrez là de véritables renseignements au sujet du bon éclairage. L15

LAMPES MAZDA EDISON — Edison Lamp Works of Canadian General Electric Co. Limited.

Champagne Lanson — 163 années de suprématie — TEL AUJOURD'HUI QU'EN 1760

Mangez et savourez du poisson frais pêché.

Que diriez-vous d'un hadock? Farci et rôti? Préféreriez-vous peut-être une Soupe aux huitres? Ils sont tous bons — les MEILLEURS s'ils proviennent de chez "Gatehouse". — Nos commis préposés aux commandes parlent Français.

APERLANS STRICTEMENT FRAIS PECHES — HADOCK ET MORUE DE PORTLAND — DORE — MAQUEREAU — SOLES DE NEW-YORK — SAUMON DE GASPE — FLETAN — TRUITE DES LACS — POISSON BLANC — WEAKFISH — SOLES ANGLAISES — TURBOT ANGLAIS — HUITRES CHOISIS A LA MESURE — HUITRES MALPECQUE SUR ECAILLE — PEIGNES CHERRY STONE — PEIGNES "LITTLE NECK" — HOMARDS BOUILLIS — CREVETTES — PETONCLES — FINNAN HADDIES, MARQUE "GATEHOUSE", frais préparés chaque matin.

HUITRES MALPECQUE AU PANIER: 50c LE PANIER.

5 téléphones.—UPTOWN 0903, reliant tous les services

HENRY GATEHOUSE & SON

350, rue DORCHESTER ouest (près rue Université) Montréal.

MANIFESTATION CONSERVATRICE EN L'HONNEUR DE MM. L. BASTIEN ET A. CREPEAU

L'Action conservatrice recevait hier à un déjeuner en leur honneur, à l'hôtel Place Viger, les deux nouveaux députés conservateurs de Québec-Comté et de Sherbrooke. Notre photographie représente un groupe des manifestants, prise sur la galerie supérieure. On voit, au centre, le président de l'Action conservatrice, M. Jean Laporte, ayant à ses côtés MM. Ludger Bastien et Armand Crépeau, les hôtes d'honneur. On remarque encore, première rangée MM. Adolphe L'Archevêque, Arthur Sauvé, Ernest Tétreau, le brigadier-général Smart, le docteur L. Lortie, Alfred Duranleau et J.-Allan Bray. Rangées arrière : Me Napoléon Garceau, Félix Durocher, Roger Maillet, A. Chassé, Léon Trépanier et plusieurs autres personnages de marque de l'opposition. (Cliché de l'artiste de la "Patrie").

PARLANT A SES ELECTEURS. M. ERNEST TETREAU RECLAME L'ABOLITION DE SPENCERWOOD

Le député de Dorion rend compte de son mandat, hier soir.

NOMBREUX DISCOURS

L'assemblée des électeurs de la division Dorion convoquée par le Club Sauvé à la salle Saint-Arsène, avenue Christophe-Colomb, hier soir, a entendu, très nombreuse, M. Ernest Tétreau, député à la Législature, rendre compte de son mandat. Due à l'organisation des membres du Club, cette réunion, malgré la rigueur de la température, fut suivie par une foule que tour-à-tour les orateurs félicitèrent de son intérêt pour la politique provinciale. MM. Arthur Sauvé, chef de l'opposition, Ludger Bastien, nouveau député du comté de Québec, Armand Crépeau, nouveau député de Sherbrooke, Jos. Renaud, député de Laval, Allan Bray, député de S.-Henri, et l'honorable E.-L. Patenaude, expliquèrent la politique conservatrice provinciale et signalèrent les vices de l'administration Taschereau. Le docteur J.-A. Côté présida cette assemblée et présenta les orateurs.

M. ERNEST TETREAU, député de la division Dorion, qui a rendu compte de son mandat, à la salle Saint-Arsène, hier soir.

LE PRESIDENT

Celui-ci exprima le plaisir qu'il éprouvait à parler aux électeurs du Nord de la ville et souhaita à M. Sauvé la plus cordiale bienvenue dans la division Dorion. Le peuple, dit-il, a prouvé sa confiance en M. Sauvé en élisant M. Tétreau. Le président dit sa satisfaction de voir l'aspect changer à la Législature et l'opposition y devenir de plus en plus une puissance avec laquelle il faut compter. A ce propos, il termine par un quatrain dans lequel sont mis en parallèle la maigreur de l'honorable M. Taschereau et l'embonpoint de M. Sauvé.

LE DOCTEUR J.-A. COTE, qui a présidé l'assemblée tenue à la salle Saint-Arsène et organisée par le Club Sauvé, en l'honneur de M. Ernest Tétreau, hier soir. —(Cliché de l'artiste de la "Patrie".)

M. JOS. RENAUD

Dans une langue à dessein populaire, M. Jos. Renaud, député de Laval, mit les auditeurs en bonne humeur, les préparant ainsi à entendre traiter des questions plus graves. Il loue le courage des convictions de M. Tétreau, qui a eu l'audace de ne pas suivre l'exemple de M. Lacombe et d'aller s'asseoir aux côtés du chef de l'Opposition.

M. Renaud parle ensuite de la voirie. Sur 46 municipalités qui se trouvent sous la loi des routes, 3 seulement ont reçu et payé leur compte au gouvernement: ce sont les comtés de Laval, de Beauharnois et celui du chef de l'opposition, le comté des Deux-Montagnes. Les autres municipalités, grâce à la prudence du gouvernement à l'occasion des récentes élections partielles, n'ont pas reçu leur compte. M. Renaud dénonce la politique néfaste de la voirie.

Le député de Laval compare ensuite les salaires de $14,000 par année que le gouvernement accorde à des directeurs de la commission des liqueurs et les $2 par jour qui sont le prix dérisoire accordé aux hommes du peuple appelés à siéger comme jurés. Terminant par un témoignage d'estime à l'égard du chef de l'opposition, l'orateur déclare que le parti conservateur de la province possède des éléments pour former le meilleur ministère que puisse avoir la province.

VAINQUEUR DE LA CITADELLE

Présenté comme le vainqueur de la citadelle de Québec et comme le prochain conquérant du parlement provincial, M. Ludger Bastien, nouvellement élu député du comté de Québec, est accueilli avec une faveur marquée par les assistants.

"Il y a à peine un mois, dit-il, en débutant, j'étais heureux au milieu de ma famille, de mes ouvriers et de mes comparoissiens, heureux sans ambition. Je fus tout-à-coup lancé dans la mêlée politique.

"Quelques adversaires ont dit que j'étais un sauvage! Mais la foule qui est rassemblée ici ce soir ne craint-elle donc pas que je les assomme de mon "tomahak"?"

La tribu huronne, continue l'orateur, s'est attachée aux Français dès que ceux-ci eurent besoin d'amitiés sur le Nouveau-Continent. Cette union a subsisté, et je représente le sang huron et le sang canadien-français coulant dans les mêmes veines.

"Je ne fus d'ailleurs pas consulté à ma naissance, dit M. Bastien; mais si j'avais à choisir mon père et ma mère, je choisirais encore les mêmes. Il n'y a pas de race supérieure, il n'y a que des hommes supérieurs."

M. Bastien considère Québec et Montréal comme les Villes-Lumières du Canada. Ce sont les deux centres d'où jaillira la lumière qui éclairera les électeurs sur la valeur des députés de l'opposition.

M. ARMAND CREPEAU

Le nouveau député de Sherbrooke remercie d'abord M. Tétreau de l'aide que celui-ci a si généreusement portée au cours de la récente élection. Puis il rapporte divers incidents de la campagne électorale qui s'est terminée par son élection.

Dès la mort de l'ancien député de Sherbrooke, M. O'Brady, le parti libéral se mit en campagne pour lui trouver un successeur. Malgré la venue de nombreux ministres et députés et celle, non moins appréciable, de tous les "télégraphes" dont on n'avait que faire dans Sainte-Anne, les électeurs de Sherbrooke refusèrent de se vendre et votèrent judicieusement.

M. ERNEST TETREAU

Le député de Dorion est chaleureusement acclamé par ses électeurs. Il félicite tout d'abord le Club Sauvé du succès obtenu par son organisation. Il salue en M. Sauvé, l'homme qui, malgré son isolement, a su tenir tête à toutes les phalanges ministérielles.

Rendant hommage au nom de Dorion, il rappelle que l'honorable M. Patenaude a répété le geste célèbre fait autrefois par celui dont la division porte le nom.

Comme Dorion rendit son portefeuille sur la question de l'Intercolonial, ainsi M. Patenaude a quitté le ministère lorsque l'exigèrent ses convictions "d'honnête homme."

LES PROMESSES

M. Tétreau cite ensuite les diverses promesses qu'il avait faites à ses électeurs lorsqu'il se présenta comme candidat. Il rend compte du travail qu'il a fait pour être fidèle à ces promesses et se dit toujours disposé à rendre service à ceux qu'il représente dans la mesure de ses moyens. Son bureau, ouvert depuis son élection dans la division Dorion, accueille constamment ceux qui ont des requêtes à faire valoir.

Sur la question des pavages, M. Tétreau, en collaboration avec l'échevin Dubreuil, a rédigé une motion afin que le comité échevinal demande une revision de la loi provinciale.

Pour l'enregistrement des marques de commerce, pour la question des écoles, le député de Dorion détaille aussi l'ensemble de ses efforts et se tient à la disposition de ses électeurs.

POLITIQUE LIBERALE

M. Tétreau se proclame fidèle aux idées libérales d'Ottawa. Mais lorsqu'il s'agit de politique provinciale, ils se déclare fermement oppositionniste. Les idées de Laurier et de Mercier ne sont pas suivies par les libéraux de la province. Ce parti, qui enlève aux citoyens la gestion et le contrôle de leurs biens, qui ne donne aucune explication sur l'emploi des deniers du peuple et qui gouverne par des commissions irresponsables auprès des électeurs n'est plus un gouvernement responsable mais une démocratie sans liberté.

M. Tétreau dénonce les ministres qui cumulent, tel l'honorable M. Perron, ministre de la voirie, conseiller législatif et directeur d'une puissante compagnie de ciment faisant affaire avec le gouvernement.

LA BANQUE NATIONALE

"La Banque Nationale, une institution privée, dit l'orateur, a reçu 15 millions du gouvernement. Pendant ce temps, à Toronto, la faillite d'une banque a conduit ses administrateurs en prison. Ici, on refuse de faire connaître les coupables d'une faillite qui a mis en danger les biens de nombreuses familles. La vérité est que les ministres, leurs amis et leurs parents auraient perdu de fortes sommes si la Banque Nationale n'avait pas été secourue."

M. Tétreau dénonce encore la taxe sur l'essence, la loi d'adoption et la gestion du ministère du travail par un homme qui n'est pas un ouvrier. Et il met le gouvernement au défi de nommer un ouvrier conseiller législatif, pour siéger aux côtés de l'honorable M. Perron, représentant des trusts.

SPENCERWOOD

L'orateur demande pourquoi le gouvernement, à une période de crise du travail, a fermé son chantier de la rue Notre-Dame. Au sujet de la mort d'un homme, qui succomba à la faim la semaine dernière, M. Tétreau demande la suppression de Spencerwood, qui fait encourir une dépense annuelle de $70,000 à la province.

Et il accuse le lieutenant-gouverneur de partialité et d'avoir, à deux reprises, embrassé la colère du premier ministre, à l'occasion de fêtes religieuses.

M. ARTHUR SAUVE

Après avoir rendu hommage à MM. Bastien et Crépeau, ainsi qu'à tous ceux qui se sont rangés à ses côtés, le chef de l'opposition parle des idées conservatrices.

"L'opposition a tout un programme [illegible] des idées, c'est pour avoir revendiqué les [illegible] aujourd'hui si bien accueillie de l'électorat. Nous avons traversé des jours bien sombres, alors que tout semblait tourner contre nous, alors que nos amis en bon nombre faisaient fausse route. Nos adversaires profitaient de cet état de choses pour nous harceler, pour exciter les préjugés du peuple et nous décourager. Dieu merci, nous sommes encore debout, acclamés maintenant du peuple qui nous observait depuis longtemps.

M. Taschereau a fait récemment allusion au télégramme que j'ai adressé dernièrement à la conférence conservatrice de Toronto, insinuant que les chefs de notre parti ne se parlaient que par télégrammes. Il oublie de rappeler qu'il avait lui aussi adressé un télégramme à l'un de ses chefs au Manitoba, et que c'était pour applaudir au succès du plus féroce tyran de nos frères manitobains. Mon télégramme avait un tout autre esprit puisqu'il faisait respectueusement connaître à nos concitoyens les conditions d'une collaboration efficace et que l'une d'elles était le redressement des griefs de nos frères ontariens au sujet de l'enseignement de notre langue. Le sien était inspiré par le fanatisme du parti et le mien par des sentiments de paix et de justice."

L'honorable M. Patenaude parla ensuite brièvement des relations interprovinciales et de la coopération qui doit unir les diverses classes de la province.

Le dernier orateur de la soirée, M. Allan Bray, député de Saint-Henri, parla de l'administration des finances de la province.

Un produit meilleur marché que l'essence

PARIS, 11 (Presse associée). — On vient de faire, aux laboratoire de l'artillerie, à Vincennes, l'essai d'un nouveau produit extrait du goudron non débenzolisé qui est appelé, dit-on, à révolutionner l'automobilisme. L'invention est d'un ingénieur russe, M. Makhonine.

Recommandé surtout aux camions et aux tracteurs, il développe plus d'énergie que l'essence et se consume moins vite. Son prix sera d'environ un dixième de celui de l'essence.

PARIS, 11 (Presse associée). — La Banque de France a élevé son taux d'escompte de six à sept pour cent, maintenant à huit celui des avances sur obligations.

MORENCY FRERES Limitée
ENCADREMENT ET DORURE
Les miroirs sont les objets les plus recherchés dans les salons. Voyez les nôtres, nous en avons et en fabriquons dans tous les styles.
346, Ste-Catherine Est Tél. Est 3202

Les Plus Nouvelles Conceptions en
BIJOUTERIE NOUVEAUTE
Pour le prévoyant acheteur pour les Fêtes

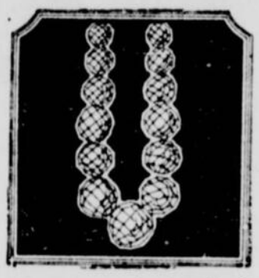

VOUS serez étonné de constater quels charmants cadeaux un billet de deux ou trois dollars peut acheter dans ce merveilleux étalage de bijouterie nouveauté.

Nous pouvons dire qu'il comprend bracelets, perles, épinglettes et broches de tous les modèles et couleurs convenables — mais ceci ne dit réellement rien — Seul, les voir vous donne une idée exacte de la beauté, de l'élégance et de la variété de ces charmants cadeaux.

A commencer du Samedi, 13 décembre, le magasin sera ouvert tous les soirs, jusqu'à Noel.

Mappin & Webb CANADA LIMITED
353, Sainte-Catherine Ouest
Joailliers Orfèvres Argentiers

Complets Bleus
Nettoyés et Pressés
Le bleu marine montre la poussière et les taches très rapidement — un nettoyage systématique maintiendra votre complet bleu favori en parfaite condition.
UP 7640
Toilet Laundries Limited
Teinturiers — dégraisseurs
425, RUE RICHMOND

Grande Vente de Noel de
BLOUSES
DEMAIN
$1.98
Valant jusqu'à $3.50
Basin — Voile — Batiste — Etoffe Oxford
Blouses russes — Blouses de sport — Tuck-ins
Modèles juvéniles dans les effets "garçonne" et Peter Pan. Modèles de sport, pour les tailles athlétiques. Modèles élégants et pratiques pour celles qui veulent un choix pratique.
Blanc et de couleurs.
Des centaines de magnifiques blouses — des douzaines et des douzaines de modèles — d'étonnantes occasions à la saison même où les blouses sont si en demande pour Noel.
Ne manquez pas cette merveilleuse occasion.
D'Allaird's
Rue St-Denis, voisin du théâtre St-Denis.
Rue Ste-Catherine, près Stanley.
Ave du Parc, voisin du théâtre Régent.

Les Pilules du Dr. Martel pour les femmes
Ont, depuis un demi-siècle, aidé la nature dans des milliers de cas, corrigeant la cause reconstituant et renforçant les organes, soulageant la menstruation en retard et douloureuse, la nervosité, le mal de dos, l'étourdissement, etc., pas de drogues dangereuses. Vendues uniquement en des boites métalliques scellées à charnières, portant notre signature. Partout chez les pharmaciens, ou directement par la poste, paquet ordinaire $2.00. Knickerbocker Remedy Co., 71E. Front St., Toronto, Can. Prospectus envoyés par la poste sur demande.
227—mar. j-s-jno.

LE PIANO PRATTE
Le Choix des Artistes

Montréal, le 4 novembre 1924.

M. J.-DONAT LANGELIER,
MONTREAL.

Cher monsieur Langelier,

Le piano PRATTE que, sur ma demande, vous avez placé dans la salle de la SCHOLA CANTORUM, pour l'usage des cours et l'accompagnement des choeurs, est un instrument de la plus haute valeur artistique et je tiens à vous en exprimer toute ma satisfaction.

Ce dernier modèle possède, en plus des qualités déjà si appréciées des anciens pianos PRATTE, des perfectionnements nouveaux qui en font, sans contredit, l'instrument le plus parfait fabriqué dans ce pays.

M. ANTONIO PRATTE mérite les meilleurs éloges pour les grands progrès réalisés dans la facture du piano au Canada.

Le piano PRATTE, tout comme les orgues CASAVANT, restera chez nous synonyme de "perfection artistique" et sera toujours le choix des artistes et des dilettanti.

Je considère donc comme un avantage très précieux pour nos élèves d'avoir à leur disposition un piano de cette excellence et je vous prie d'agréer, cher Monsieur, mes remerciements sincères et l'expression de mes sentiments distingués.

(Signé) J.-N. CHARBONNEAU,
Directeur de la Schola Cantorum.

CATALOGUE ENVOYE SUR DEMANDE.

J. Donat Langelier LIMITEE
368 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL
Le plus grand magasin du genre au Canada.

FEUILLETON DE LA "PATRIE"

50 (Suite)

—Pourquoi l'avait-on amené ici?

—C'est une plaisanterie, tout simplement. De temps en temps, nous invitons à nos dîners des chanteurs comiques qui nous divertissent, ou de simples particuliers connus pour leur drôlerie. Or, deux de nos membres nous avaient promis de nous amener, certain soir, un fonctionnaire maniaque et bizarre dont ils avaient fait la connaissance à table d'hôte. "C'est un homme sage, candide, chaste et naïf, avaient-ils dit. Il en fera des yeux quand nous le ferons pénétrer ici. Vous verrez ça." L'homme a, en effet, été d'un haut comique que n'imiterait pas le meilleur acteur.

Lautrec quitta la maison de l'impasse Chevreuil, déçu mais non découragé. En réalité, c'est là qu'il avait découvert l'existence du mystérieux jeune homme noir que M. Théophraste Lefèvre avait trouvé dans son lit. Désormais, tous ses efforts allaient tendre à rechercher ce fameux "Xanthippe" qui, pour une raison obscure, avait jugé prudent de déguerpir aussi prestement.

NOUVELLE SURPRISE DE THEOPHRASTE

Il était minuit et demi.

Lautrec venait de quitter l'impasse Chevreuil. Il reprenait le chemin de son home, lorsque, soudain, il s'arrêta et se frappa le front:

—Comment donc, s'écria-t-il, n'y ai-je pas songé plus tôt!... Voilà la piste! la bonne piste! Xanthippe a fui dès que Théophraste Lefèvre l'a reconnu!... C'est donc qu'il le craint! Lefèvre est donc pour lui un danger, un péril constant. Ce péril, il faut le faire disparaître. Dès ce moment, — si le prétendu Xanthippe est bien le criminel que je soupçonne, — la vie de Théophraste Lefèvre est menacée. L'assassin aura hâte de faire disparaître un témoin compromettant. Au lieu de tenter de retrouver la piste perdue près de Serge Asonoff, c'est du côté de Théophraste Lefèvre que je dois diriger mes recherches.

. . . . . .

Cette nuit-là, pour la première fois depuis de nombreuses nuits, notre inestimable ami Théophraste avait retrouvé le calme des anciens jours et dormait à poings fermés. Il dormait comme peut dormir un homme qui a la conscience tranquille: son ronflement sonore vibrait comme l'écho lointain du canon et faisait par instants, eut-on dit, frémir les vitres. Toute la chambre était remplie de ce ronflement du juste.

Théophraste dormait!

Et voilà que, soudain, il fut réveillé en sursaut. Une lumière aveuglante était dardée sur lui. Il ouvrit des yeux ahuris.

Près de son lit, deux hommes inconnus se tenaient immobiles. L'un d'eux avait en main une lampe électrique, dont la clarté était braquée sur lui.

Théophraste se sentit perdu.

Tout de suite, il eut conscience qu'il lui était impossible de se défendre. Dans un effroi croissant, il comprit qu'il devait se préparer à la mort. Et, son angoisse était telle qu'il ne parvenait à articuler aucun mot et qu'il se bornait à rouler des yeux hagards et prodigieusement exorbités.

Un dernier espoir lui restait. Peut-être était-il le jouet d'un cauchemar terrible. Mais non, il ne dormait pas! Il sentait qu'il était bien éveillé.

Les deux hommes le regardaient, silencieusement.

—Ne craignez pas, dit enfin l'un d'eux, et ne craignez rien!

Paroles rassurantes, mais auxquelles Théophraste n'accordait guère foi.

—Qui êtes-vous? parvint-il enfin à dire d'une voix suppliante.

—Ne parlez pas si haut! dit l'homme à la lampe électrique. Voici en un mot ce qu'il importe que vous sachiez. Vous êtes menacé et si nous avons pénétré chez vous, en crochetant votre serrure, tout comme des cambrioleurs, c'est pour vous voir sans donner l'éveil et pour vous défendre en cas de danger.

—Mais... mais... qui êtes vous?

—Plus bas! plus bas! Je suis Gaston Lautrec, détective, et mon compagnon est mon secrétaire, M. Lucien Gérard.

—Mais pourquoi donc vous introduisez-donc chez moi si tard? dit Théophraste, que les explications de l'homme à la lampe électrique ne rassurèrent qu'à demi.

—C'est bien simple, nous sommes sur la piste de l'assassin qui a déposé un cadavre dans votre lit et nous présumons que le meurtrier pourrait très bien revenir, la nuit, dans votre chambre, comme il l'a fait une fois déjà, s'il faut en croire votre déposition. Au surplus, voici, pour chasser vos dernier soupçons, ma carte.

Théophraste jeta un coup d'oeil sur la pièce qui lui montrait le détective.

—Maintenant, continua Lautrec, vous allez continuer à dormir pendant que, dans l'ombre, nous veillerons sur vous. Il importe que notre présence ici soit ignorée.

Théophraste fit son possible pour rappeler à lui le sommeil; mais ce fut en vain.

Toute la nuit s'écoula cependant dans le calme le plus absolu.

Le matin, Théophraste se leva comme de coutume, s'habilla et sortit. Suivant les ordres de Lautrec, il était suivi à distance par Gérard. Le détective craignait, en effet, que l'on attentât aux jours de M. Lefèvre en pleine rue.

Mais la journée s'écoula sans incident.

Théophraste vaqua à ses occupations, déjeuna et dîna, toujours sous l'oeil vigilant de son protecteur. Il avait reçu ordre de ne rien changer à ses habitudes. Pour la première fois de sa vie, il en ressentit une vive contrariété. Oui, il comprit enfin qu'il était victime de ses habitudes, victime de la routine, victime de la méthode qu'il s'était imposée comme on impose une règle de marche à une machine. Mais ce n'était pas le moment de secouer le joug!

Il rentra donc chez lui, comme les autres soirs, à 10 heures 12 minutes et 17 secondes. Quelques instants après, Lautrec et son secrétaire pénétraient dans son appartement, sans faire le moindre bruit.

Théophraste, malgré sa pudeur originale, dut bien se déshabiller devant eux. Et il se mit au lit tandis que les deux hommes se dissimulaient dans un coin de la chambre à coucher.

—Nous veillerons peut-être encore inutilement pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, dit Lautrec à son auxiliaire, mais il faut persévérer, aller jusqu'au bout! Je crois que nous suivons une bonne voie.

Les heures s'écoulèrent.

Succombant à la fatigue, Théophraste finit par s'endormir et à ronfler.

Minuit sonna.

Puis une heure...

Lautrec et Gérard veillaient toujours.

Soudain, un grincement bizarre frappa leurs oreilles. Ils se tournèrent du côté d'où venait le bruit. Le parquet de la chambre voisine craqua.

Et soudain, les deux hommes virent dans l'ombre une silhouette humaine s'avancer dans la direction du lit de Théophraste Lefèvre. Il allait l'atteindre, lorsque Lautrec se dressa soudain poussa le bouton de sa lampe électrique. Un petit jet de clarté inonda la chambre.

Dans cet éclair, le détective vit le visage de l'inconnu et le reconnut.

C'était "Xanthippe", l'homme aux cheveux noirs et à la fine moustache qu'il avait vu au sein de l'Aédropage et que Théophraste Lefèvre avait surpris étendu dans son lit. C'était lui qui s'avançait maintenant, le poing armé d'un poignard.

Lautrec, brandissant d'une main sa lampe électrique et de l'autre son revolver, bondit vers l'étranger. Mais il devait, pour l'atteindre, contourner le lit derrière lequel il s'était placé.

L'inconnu, se voyant surpris, mit à profit cette perte de temps, pour se retirer précipitamment. Lautrec le vit gagner la chambre voisine qui servait de cabinet de travail à M. Lefèvre et n'avait aucune issue, puisque, pour y pénétrer, il fallait traverser la chambre à coucher.

—Nous le tenons! cria Lautrec à son secrétaire, qui le suivait de près.

Mais, quand ils arrivèrent dans la chambre voisine, Xanthippe avait disparu. Le détective le chercha vainement derrière les chaises et le pupitre. Et les fenêtres étaient restées fermées.

—Par où a-t-il bien pu fuir?... demanda Gérard.

—Nous le saurons bientôt. Il n'y a pas de portes ouvrant sur l'extérieur et il est impossible de sauter d'un troisième étage. Donc l'homme a pénétré par un passage secret. Cherchons!

Lautrec examina attentivement les murs, les moulures, les meubles. Enfin, il arriva devant la cheminée ornée de guivres de cuivre aux gueules entr'ouvertes. Le détective palpa ces animaux fantastiques et soudain, comme il introduisait le doigt dans la gueule d'une de ces guivres, un déclic se produisit. Au même instant, la cheminée s'ouvrit, découvrant un passage ténébreux. Un escalier étroit apparut dans le mur.

—Vite! vite! cria Lautrec, il a fui par ici.

Et les deux hommes s'engagèrent dans l'escalier qui était fermé, à peu près à hauteur du second étage, par une cloison de fer. Lautrec aperçut un mécanisme qu'il parvint à faire manoeuvrer. Comme la cheminée, la cloison s'ouvrit et les deux hommes pénétrèrent dans un salon richement meublé.

—Vite! gagnons la porte de la rue pour "luf" couper toute retraite, s'il en est temps encore.

La porte de la rue était fermée.

—Restez ici, dit Lautrec à son secrétaire, et empêchez quiconque de sortir pendant que je vais faire l'inspection des lieux.

Le détective visita toutes les chambres. Il se trouvait dans un hôtel somptueux, mais absolument désert et qui semblait inhabité depuis longtemps déjà. Il arriva dans les combles sans avoir découvert la moindre trace du passable de "Xanthippe".

Il redescendit.

—L'oiseau s'est envolé, dit-il à Gérard. Il est peu probable qu'il revienne ici. Mais nos veilles n'ont pas été vaines. Nous avons quelques hypothèses qui nous permettent, sinon de reconstituer le crime, du moins de l'expliquer. L'assassin que nous poursuivons s'était installé ici. Il a étranglé la belle inconnue soit dans cet hôtel, soit dans la chambre à coucher de M. Lefèvre. Je crois plutôt que le crime aura été commis chez notre malheureux fonctionnaire. Comment le meurtrier a-t-il attiré sa victime jusque là?... Nous le saurons plus tard sans doute. Je suppose qu'il savait que M. Lefèvre était un fonctionnaire ponctuel et routinier, réglé comme une montre. Dès lors, il lui était aisé de recevoir quelqu'un — sous un nom d'emprunt — au domicile de M. Lefèvre qui, était célibataire, prenait tous ses repas au restaurant et ne rentrait que le soir. La belle inconnue était-elle son amie? C'est possible. Il est fort probable aussi qu'il l'a étranglée dans le lit de M. Lefèvre. On n'a, ce soir-là, fait aucune constatation dans la chambre. En effet, M. Lefèvre, en rentrant, constata la présence d'un cadavre chez lui et avertit la police. Le meurtrier n'avait peut-être pas eu le temps d'enlever le cadavre. Qui sait? il assistait peut être, dans l'ombre aux allées et venues du fonctionnaire. Craignant l'intervention de la police, il enlève le cadavre et l'emporte par l'escalier secret, dans cet hôtel. Il se propose de se débarrasser de la morte; mais le bruit d'un crime s'est répandu. Il est dangereux de transporter le cadavre et pourtant il faut s'en débarrasser. Alors, l'assassin regrette de ne pas l'avoir tout bonnement laissé là. Il n'est pas trop tard. Tandis que M. Lefèvre est au ministère, le misérable transporte à nouveau le cadavre dans le lit et l'y abandonne à jamais. Quelques jours après, il est rassuré par la lecture des journaux qui lui apprennent que l'identité de la belle inconnue n'a pas été établie.

—Mais, objecta Gérard, pourquoi revint-il chez M. Lefèvre, qui le vit dans son lit?

—Ceci est plus difficile à expliquer. Faut-il y voir un excès d'audace, une perversité cynique. On ne peut, à ce sujet, que se livrer aux conjectures. Mais, il est un fait certain, c'est que, ce jour-là, l'étranger inconnu ne s'attendait pas à l'arrivée de M. Lefèvre, puisqu'il a fui précipitamment. Il est un fait non moins certain, c'est qu'il était coupable et qu'il craignait d'être reconnu par le fonctionnaire, puisqu'il n'a pas reculé devant la tentative d'un nouveau crime pour rendre muet ce compromettant témoin.

Lautrec s'était tu.

—Restons-nous ici? demanda Gérard.

—C'est inutile. L'homme sait que nous sommes sur sa piste et il n'aura garde de revenir ici. Il a abandonné l'hôtel pour toujours et, désormais, nous devrons prendre une autre voie pour le retrouver.

XANTHIPPE QUI DONC ES-TU?

"Xanthippe qui donc es-tu?" telle était la question que se posait Lautrec.

Il avait fait appel à ses souvenirs historiques, se demandant si l'homme qu'il recherchait avait eu quelque raison secrète pour choisir ce pseudonyme. Ce nom avait été porté par plusieurs personnalités antiques: il y avait d'abord eu le général athénien Xanthippe qui avait donné le jour à Périclès, le célèbre vainqueur des Perses, puis un Xanthippe qui, d'origine lacédemonienne avait commandé les armées carthaginoises et avait fait prisonnre Régulus, 255 ans avant Jésus-Christ. Enfin, la femme de Socrate s'appelait Xanthippe; celle-ci n'avait été célèbre que par son humeur acariâtre. Le pauvre Socrate avait dû bien souffrir et certains prétendaient qu'avec une épouse semblable on ne pouvait devenir qu'un sage ou un monstre, sage par la résignation forcée, ou monstre par la colère qui devait animer un homme sans cesse harcelé par une mégère.

Mais Lautrec ne découvrait point quel rapport eut pu exister entre ces morts illustres et le Xanthippe de l'Aréopage de l'impasse Chevreuil.

Le détective et son scrétaire veillaient nuit et jour sur le malheureux Théophraste qui, se sentant perpétuellement menacé par un ennemi inconnu, maigrissait à vue d'oeil.

Pendant ce temps, deux inspecteurs de la Sûreté surveillaient Serge Assonoff; mais de ce côté, on n'avait rien découvert de nouveau.

Le lundi suivant, Lautrec s'était de nouveau introduit secrètement dans la maison de l'impasse Chevreuil et, comme précédemment, il avait observé ce qui s'y passait. Il avait conservé le vague espoir d'y retrouver Xanthippe; mais celui-ci n'avait pas reparu.

Les sages Archontes s'étaient bornés à manger comme quatre, à boire comme huit, et à s'amuser comme de véritables fous qu'ils avaient la prétention de ne pas être.

Lautrec, à la fin de la soirée, se retira dépité.

Mais, il se souvenait que d'autres réunions avaient lieu dans la maison de la rue Chevreuil, notamment le vendredi.

Le vendredi suivant, dès quatre heures de l'après-midi, le détective pénétra de nouveau dans l'immeuble et s'y cacha.

A dix heures, il entendit la porte s'ouvrir et des hommes parurent. Mais les nouveaux arrivants, au lieu de se réunir dans la vaste salle du premier étage, pénétrèrent dans un salon du rez-de-chaussée.

Pendant plus d'une demi-heure, il entendit la porte s'ouvrir et se refermer. Peu à peu, de nouveaux étrangers arrivèrent. Mais, cette fois, il remarqua qu'on ne pénétrait dans la maison qu'après avoir donné un mot d'ordre à un gardien qui se tenait derrière la porte.

—Cette précaution, pensa Lautrec, semble dénoter une réunion plus sérieuse.

Le détective laissa s'écouler une demi-heure. Puis, comme la porte de la rue restait close, il se hasarda à descendre prudemment.

Le corridor était désert.

La serrure de la porte du salon où se tenait l'assemblée laissait filtrer un réseau de clarté. Lautrec regarda.

Quatorze hommes étaient réunis là. Ils parlaient avec véhémence, mais dans une langue étrangère que le détective reconnut pour être du russe.

Parmi eux se trouvait Serge Assonoff.

—Tout va bien, se dit Lautrec, si Assonoff est ici, les deux inspecteurs de la Sûreté que le surveillent doivent être cachés non loin d'ici et je pourrai avoir recours à eux en cas de besoin.

Il chercha vainement le mystérieux Xanthippe. Mais, certains personnages lui tournant le dos, il ne pouvait voir leurs visages.

Il écoutait sans parvenir à comprendre ce qui se disait. Tout à coup, il étouffa un cri de joie. L'un des personnages qui lui tournaient le dos venait de changer de place et le détective venait de reconnaître l'homme qu'il cherchait: Xanthippe.

—Cette fois, je le tiens! grondait-il.

Prudemment, il sortit de la maison. Dans l'impasse, il aperçut bientôt une ombre qui se dissimula à son approche. Il avança et reconnut un inspecteur de la Sûreté. Ce qu'il avait prévu se réalisait. Les deux inspecteurs avaient suivi Assonoff et attendaient.

—Nous tenons l'homme! dit Lautrec. Il est ici. Mais il importe que nous ayons une auto à notre disposition pour le suivre lorsqu'il partira.

Et il donna quelques indications rapides à l'inspecteur. Celui-ci se retira aussitôt. Lautrec rentra sans bruit dans la maison.

Par la serrure, il observa les faits et gestes des membres de la mystérieuse assemblée.

—Je ne serais guère étonné d'assister à une réunion de Nihilistes, pensa le détective. Tous ces gens parlent le russe. La plupart ont des visages hirsutes de révolutionnaires. Ils ont l'aspect de gens qui se cachent et craignent d'être surpris. Les mots d'ordre de l'entrée le prouvent. En outre, s'ils se réunissent ici la nuit, ce n'est certes pas pour s'amuser. Ils n'ont pas l'air gai, eux!...

En effet, Lautrec entendait des sons de voix gutturales, rudes, aux intonations furieuses. Certains personnages brandissaient parfois le poing en des gestes de défi et proféraient des menaces.

—C'est cela! c'est bien cela! se répétait Lautrec, ce sont des Nihilistes. Il est bien regrettable que je ne connaisse pas la langue russe...

Le détective resta à son poste d'observation pendant une heure et demie. Enfin, les membres de l'assemblée se levèrent.

—Ils vont partir, pensa Lautrec. Il est temps que je me retire.

Et il quitta la maison. Un inspecteur l'attendait au coin de l'impasse.

—L'auto est-elle prête? demanda Lautrec.

—Oui. Le chauffeur attend non loin d'ici.

—Très bien. Retirons-nous à l'écart et observons les hommes qui vont sortir.

Ils gagnèrent la rue où débouchait l'impasse et attendirent, cette fois sans se dissimuler, en marchant du pas de paisibles bourgeois rentrant chez eux.

Ils virent des hommes sortir un à un de l'impasse, de minute en minute environ, afin de ne pas éveiller l'attention.

—Le voilà! dit tout à coup Lautrec à son compagnon.

Il venait, en effet, d'apercevoir le jeune homme aux cheveux noirs, à la fine moustache. Celui-ci avait relevé le collet de son pardessus et marchait rapidement. Par trois fois, il se retourna d'un air méfiant. Ayant atteint le boulevard, il héla un chauffeur et, monta rapidement dans l'auto qui partit à toute vitesse.

Sur un signe de l'inspecteur de la Sûreté, l'auto qui attendait Lautrec apparut aussitôt. Le détective et son compagnon y montèrent aussitôt.

Le chauffeur avait reçu des ordres au préalable: il suivit à distance la voiture dans laquelle Xanthippe avait pris place.

La poursuite dura un quart d'heure.

A continuer demain.

Nous commencerons samedi prochain la publication DE

Haine d'Amour

par

HENRI GERMAIN

C'est une oeuvre poignante de sentiment et de scènes tragiques. Le drame se déroule toujours palpitant de péripéties étrangement angoissantes.

Le lecteur se passionnera pour les héros de ce roman.

Haine d'Amour

obtiendra certainement un succès retentissant.

LA GRANDE-BRETAGNE RECLAME SA PART

Dans un long discours prononcé aux Communes, le chancelier de l'Echiquier, Winston Churchill, traite des dettes de guerre. — L'attitude que va suivre le ministère Baldwin.

LE SUCCES DU PLAN DES EXPERTS ?

LONDRES, 11.—La reprise du débat sur le discours du trône hier soir, a fourni l'occasion de remettre sur le tapis la question de la fameuse lettre Zinovieff, prêchant la révolution en Angleterre. Le premier ministre Baldwin avait antérieurement déclaré que le sous-comité du cabinet avait reconnu le document comme authentique.

M. John-R. Clynes, ministre dans le cabinet MacDonald, demanda pour la Chambre le privilège de constater d'elle-même sur quelles preuves le comité en est arrivé à sa conclusion. La lettre a fait tant de bien à M. Baldwin, qu'il ne devrait pas s'opposer à une enquête indépendante.

Sir John Simon, un des principaux libéraux de la Chambre, éleva le débat au-dessus du terre à terre des rancunes de parti en amorçant la question des conversations franco-américaines au sujet des dettes de guerre. Il déclara qu'il serait intolérable pour la Grande-Bretagne de ne pas avoir son mot à dire dans le règlement de la dette française aux Etats-Unis. Il demanda quelle était l'attitude du gouvernement à propos de ces dettes.

Après que d'autres libéraux eurent appuyé sir John M. Winston Spencer Churchill, chancelier de l'Echiquier, se leva et demanda à la Chambre de tenir compte qu'il était nouveau dans la chancellerie et ne pouvait se prétendre versé dans les détails de la finance, et qu'il était des plus désireux d'éviter dans une question aussi délicate tout langage de nature à offenser les alliés et les amis du pays sur le continent et de l'autre côté de l'Atlantique.

Il assistera à la réunion des ministres des finances alliés, à Paris, en janvier. Il est sûr qu'aucun parti ne désire voir cette conférence entravée par des marchandages et des récriminations, mais qu'au contraire tous sont animés d'un désir sincère de trouver la solution pratique et juste pour tout le monde.

Le chancelier parla ensuite des énormes sacrifices consentis par la Grande-Bretagne pendant la guerre, sacrifices qui lui méritent le respect de tous les milieux. Le fardeau financier de la guerre, est incomparablement plus considérable que celui de n'importe quelle autre nation victorieuse.

"Nous n'avons pas jusqu'ici, dit-il, pressé nos débiteurs alliés de remplir leurs obligations et cette politique a imposé de grands sacrifices aux contribuables anglais."

"C'est, dit-il, en qualité de nation se sacrifiant, payant et souffrant, que nous aborderons les graves questions reliées aux dettes interalliées et aux réparations."

Il rappela alors que toute opinion que l'on ait exprimée au sujet du règlement de la dette aux Etats-Unis par M. Baldwin, ce règlement avait été presque universellement accepté au moment où il fut conclu. On peut, par conséquent, relever deux points: que le règlement est un fait accompli et qu'il faut s'y conformer; deuxièmement, qu'il place la Grande-Bretagne dans une position extraordinairement forte lorsque ses représentants siégent au conseil des puissances alliées.

"Nous n'avons pas à demander l'indulgence de personne, ayant rempli toutes nos obligations, ajouta le chancelier. Nous pouvons regarder tout le monde en face. Ce règlement fut incontestablement le prélude de la consolidation de notre crédit dans le monde entier, crédit dont dépend notre commerce mondial et il constitue le fondement essentiel du maintien du change avec les Etats-Unis, qui est un facteur vital de toute notre finance internationale et nationale.

"Le second grand facteur du problème est la note de Balfour, écrite il y a trois ans, et qui doit jouer un rôle des plus importants dans les discussions futures sur le sujet. Le principe exprimé dans la note Balfour, écrite avant le règlement, veut que la Grande-Bretagne exige autant mais pas plus, de l'Europe que ce que les Etats-Unis ont jugé nécessaire d'exiger d'elle. Parlant au nom du gouvernement de Sa Majesté, je puis dire que cela constitue encore le fondement de notre politique.

"Personne ne peut prétendre que c'est une politique égoïste. Cette exportation annuelle d'une somme immense de l'autre côté de l'Atlantique, est un effort prodigieux. Dans notre désir d'aider l'Europe, nous n'avons tenu nul compte de 800,000,000 de livres de titres en dollars que nous avons vendus avant l'entrée des Etats-Unis dans la guerre pour nous-mêmes et nos alliés. Notre attention ne porte que sur les paiements extérieurs que nous avons dû faire et sur ce point, la note Balfour reste la politique définitive du gouvernement. La chose est affirmée pour la troisième fois sous trois administrations successives".

Ici, M. Churchill mit en garde contre un trop grand optimiste à l'endroit du plan Dawes.

"Nous pouvons, dit-il, obtenir 10,000,000 de livres de l'Allemagne, cette année, et il se peut aussi que nous obtenions 25,000,000 de livres par année. Personne, cependant, ne peut dire jusqu'où ces espoirs seront réalisés. La restauration de l'Allemagne peut être retardée et les espoirs du comité Dawes peuvent rester sans réalisation pendant des années.

"Je dois dire que nous ne nous sentons pas capables de faire des efforts pour atteindre la position indiquée par la note Balfour. Cela dépendra du rendement des réparations allemandes. L'arrangement que nous cherchons à conclure avec nos alliés européens doit être de nature à nous protéger, tout en restant dans les bornes de la note Balfour, contre les conséquences d'une créance de l'Allemagne.

Il croit savoir qu'il n'y a point de négociations formelles entre les Etats-Unis et la France. Par conséquent, il est inutile pour le gouvernement britannique de faire de déclaration. "Nous ne désirons pas, dit-il, entraver un accord mutuellement avantageux entre nations amies associées avec nous pendant la grande guerre."

Il affirme que le gouvernement considère essentiel que tout paiement fait par les débiteurs de la Grande-Bretagne en Europe à leurs créanciers aux Etats-Unis soit accompagné simultanément de paiements proportionnés à la Grande-Bretagne. Cette déclaration fut soulignée de vigoureux applaudissements par les conservateurs et les libéraux.

LE SANATORIUM DU LAC EDOUARD

QUEBEC, 11 (Du correspondant de la "Patrie").—Un syndicat qui porte le nom de "l'Aide au Sanatorium du Lac Edouard", vient d'être incorporé avec un capital de $500,000 pour prendre la direction du Sanatorium du Lac Edouard.

Les membres de cette association sont M. le chanoine P.-B. Garneau, MM. le Dr J. Guérard, M. Jules Gauvin, marchand, M. Alfred Joli-coeur, pharmacien et M. Jules Garneau, marchand. Il est probable que le docteur J. Guérard sera nommé directeur du Sanatorium.

Le col. Roy serait le successeur du général J.-P. Landry

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — On annonce que le successeur du général J.-P. Landry au poste de commandant du district militaire, lorsqu'il se retirera dans quelques mois, sera monsieur le colonel John Roy, actuellement membre de la commission des pensions. Le général Landry, dont le terme d'office est expiré, a obtenu un prolongement de terme d'une année et doit se retirer l'an prochain.

Conservez votre Cuir Chevelu Net et Sain Par CUTICURA

Santé—Vigueur—Gaieté Succèdent à la faiblesse et à l'abattement sous les bons effets des

PILULES ROUGES

Pour les Femmes Pâles et Faibles

Mme ARSENE BELL, 141, rue St-Jacques, St-Jean, P.Q.

"J'étais faible au point de rester au lit souvent; j'étais nerveuse et dormais peu. Mon médecin avait même dit que cette faiblesse pouvait me conduire à la consomption. J'avais bien entendu parler des Pilules Rouges comme excellent tonique, mais je n'y avais aucune confiance. C'est sur les instances de mon mari que j'en ai pris. A ma grande joie, j'ai constaté que ces pilules étaient exactement ce qu'il me fallait parce que mes forces s'augmentaient rapidement et que ma santé s'améliorait. Je me porte bien maintenant". Mme Arsène Bell, 141, rue St-Jacques, St-Jean, P.Q.

"Je me sentais faible; j'avais parfois des faiblesses de coeur et des douleurs de dos. L'appétit me manquait, ma digestion allait mal et mes intestins réclamaient des remèdes tous les jours. Pour continuer de gagner toutes mes dépenses par un travail dur comme je le faisais, j'avais besoin de ma santé et de beaucoup de forces. L'époque du retour de l'âge que je traversais, exigeait aussi une attention spéciale. Une voisine me conseilla les Pilules Rouges que j'ai prises avec de bons résultats. L'âge critique est passé inaperçu et mes forces se sont rétablies". Mme Jos. Raymond, 68 Mechanic, Spencer, Mass.

"J'étais faible, la digestion me faisait souffrir, après avoir mangé je me sentais gonflée, lourde, portée au sommeil, souvent aussi j'avais des douleurs dorsales, des maux de tête. J'ai employé des Pilules Rouges qui m'avaient été recommandées pour me tonifier, et, en même temps que mes forces revenaient, les fonctions de l'estomac se sont rétablies régulières. J'eus ensuite bonne santé. Mes jeunes filles à qui j'ai donné aussi des Pilules Rouges, parce qu'elles étaient anémiques, en ont obtenu les meilleurs effets". Mme Jean Venne, 25, rue Ferland, Hull, P.Q.

"J'avais dû subir trois opérations au cours desquelles s'était écoulée la meilleure partie de mon sang. Mes forces avaient été lentes à venir. Après plusieurs mois, j'étais encore très faible. Je ne saurais trop remercier la parente qui m'a recommandé les Pilules Rouges. Les effets de ce remède ont été rapides; je me suis bientôt sentie plus de vie; l'appétit m'est revenu; ce que je mangeais me portait profit; j'avais le contrôle de mes nerfs, enfin, la santé me revenait et je me sentais heureuse". Mme Peter Hébert, 2, Poplar, Skowhegan, Maine.

Les mères de famille font prendre à leurs fillettes les Pilules Rouges pour leur assurer une bonne formation.

Les femmes qui souffrent de maladies internes, d'anémie, etc., trouvent leur soulagement dans l'emploi des Pilules Rouges.

Celles qui craignent les troubles du retour de l'âge doivent recourir aux Pilules Rouges pour aider le sang à se bien placer et pour éviter les maladies les plus dangereuses.

CONSULTATIONS GRATUITES. Les médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine donnent des consultations gratuites à toutes les femmes qui viennent les voir ou qui leur écrivent.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Si quelqu'un ne pouvait les trouver, dans sa localité, nous les lui enverrons sur réception du prix, 50 sous la boîte.

Compagnie Chimique Franco-Américaine, Limitée, 274, rue St-Denis, Montréal.

CANADIENS !

L'Almanach est chose plus grave que ne le croient les esprits futiles. MICHELET.

Quand vous aurez lu attentivement "l'Almanach du Peuple" Beauchemin pour 1925.

Vous connaitrez mieux votre pays et ses ressources inépuisables;

Vous aimerez davantage votre province et ses institutions religieuses et nationales;

Vous serez plus fiers de votre métropole et de son port incomparable;

Votre foi dans l'avenir de la patrie sera plus vive, et vous éprouverez plus de fierté à vous proclamer CANADIENS.

L'Almanach du Peuple Beauchemin pour 1925 sera en vente partout vers le 20 décembre. Prix: 25 sous; par la poste 35 sous.

PUBLIE PAR LA

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, Limitée

30, rue Saint-Gabriel, 30

MONTREAL

COKE

Pour CUISINE CHAUFFAGE ou VAPEUR

$11.50 pour 2,000 lbs livrées

Chez votre fournisseur ou téléphonez à Clairval 0397.

Le coke brûle facilement, produit une chaleur abondante et ne laisse presque pas de cendre. Son emploi vous assure une

ECONOMIE GARANTIE DE 25%

Montreal Light, Heat & Power Consolidated

THÉÂTRE MUSIQUE CINÉMA

L'HOMME-AUTRUCHE

Brillat-Savarin et autres grands cuisiniers nous ont à maintes reprises démontré qu'il y avait réellement de l'art dans la gastronomie, mais je suis certain que toute leur science n'eut pas suffi à composer le menu de William Bartell, l'homme-autruche du théâtre Loew's cette semaine, qui avait bien voulu m'inviter, ainsi que quelques autres journalistes et un médecin, à son petit déjeuner d'hier qu'il fut cependant seul à déguster, et pour cause...

Ce menu se composait en effet comme suit:

APERITIF. — Acide carbolique.
HORS-D'OEUVRE. — Petits cailloux à la Démosthène, naturels. — Punaises à papier, petits clous à tapis, vis ordinaires. — Boutons de faux-cols et de manchettes, en cuivre. — Bille de marbre. — Boulon de petite dimension, en fer. — Coussinets d'auto, en acier. — Crayon de journaliste.
PORRIDGE. — Ampoule électrique, écrasée.
ENTREE. — Assiette en pierre, brisée sur la tête, en guise de "crackers."
GLACE. — Débris de miroir.
DEMI-TASSE. — Gazoline et aqua pura.

Non, lecteurs, je ne suis pas maboule et je ne badine pas. C'est bien là l'étrange menu que j'ai vu, de mes yeux vu avaler pour de bon, sans truc, par William Bartell, l'homme-autruche, alors que je lui faisais vis-à-vis, à la table où il ingurgitait son repas du matin.

Mais, Bartell, un grand jeune homme brun, âgé de 24 ans à peine, né à Perth, Ontario, croix de Victoria héroïquement gagnée sur les champs de bataille de France et de Belgique, plusieurs blessures, fut très honnête et s'excusa tout de suite de ne pas toucher à con apéritif ni à sa demi-tasse:

—C'est que, dit-il, je bois le moins possible les jours où je travaille. J'aime l'acide carbolique ainsi que la gazoline baptisée d'eau, mais je vous avouerai que cela m'étouffe un peu en passant dans le gosier, et que je me sens tout chose, pendant une couple d'hueres environ... J'te crois!

Nous excusâmes tout de suite un hôte aussi poli et aussi aimable, alors qu'il procéda sans plus tarder à la dégustation de son déjeûner, ingurgitant sans difficultés cailloux, punaises, clous, vis, boutons, billes, boulons, coussinets, crayons, en nous souriant entre chaque hors-d'oeuvre.

Et, comme je regardais avec anxiété l'ampoule électrique qui était sur la table devant moi, me demandant si réellement ça se mangeait une ampoule électrique, William Bartell me dit, toujours affable, devinant ma curiosité:

—Sans doute, cher monsieur, que ça se mange une lumière électrique, seulement il faut avoir le soin de la briser et de l'écraser un peu avant de l'avaler. Moi, je mange ça en guise de "porridge" ou de "shredded wheat."

Et, l'homme-autruche, ayant fait sauter entre ses dents la pointe de l'ampoule, brisa cette dernière et la broya entre ses deux paumes; et, c'est la bouche remplie de débris de verre, qu'il nous apprit que, devant le public, il se servait d'un mouchoir pour briser l'ampoule, sans commencer par la pointe, à cause de l'explosion qui faisait toujours plus d'effet.

Il nous montra aussi ses paumes, qui étaient intactes, sans la moindre égratignure.

Nous arrivions au plat de résistance; soit une solide assiette en pierre fort épaisse, moins solide cependant que la tête de William Bartell, puisqu'elle s'y brisa comme une coquille d'oeuf sur le bord d'un plat.

Bartell ramassa un des débris de l'assiette et le croqua à belles dents, plus facilement que nous eussions croqué le premier gâteau d'une jeune mariée, tout en nous racontant que par la seule force de ses cheveux (il s'excusa d'être incivil et de parler de ses cheveux en mangeant), il pouvait soulever un poids de 150 livres, ce qui le posait tout de suite en rival de feu Absalon qu'on trouva pendu par la crinière à un arbre.

Un débris de miroir en guise de glace, ce qui s'appelle croquer la déveine, et le repas était fini. Bartell nous avoua cependant qu'il mangeait aussi autre chose, soit des pommes de terre pilées et des oeufs, comme tout le monde, mais cela, dans la plus stricte intimité.

Il nous confia ensuite que la digestion d'un tel repas durait environ quatre heures, et qu'il en prenait régulièrement deux ou trois par jour, selon ses contrats.

Une seule fois, on dut l'opérer parce qu'il avait fait 14 démonstrations dans la journée et qu'une malencontreuse épingle à rideaux, longue de trois pouces, s'était placée en travers du conduit de l'intestin. On lui fit une incision de six pouves par laquelle on sortit 217 objets de pierre ou de métal sur les 319 qu'il avait ingurgités, les autres ayant passé avant le barrage.

Entre nous, il avait mangé comme... une douzaine d'autruches.

William Bartell alluma ensuite une cigarette et s'étant frotté les avant-bras avec de la gazoline, il s'amusait à y faire de petits ronds avec le bout allumé. Distraction nouveau genre pour dames sensibles!

Puis, afin de nous montrer son incombustibilité ou son insensibilité, il alluma de petites torches imbibées de gazoline qu'il promena sur ses bras, son torse nu et qu'il mit même dans sa bouche. Enfin, ayant allumé un réchaud de plombier dont la flamme était activée par une soufflerie, il fit la même opération qu'avec les torches sans manifester la moindre brûlure, alors que nous, ses invités, nous ne pouvions endurer cette flamme à deux pieds de distance.

—Vous avez dû subir l'ablation du nerf de la sensibilité étant tout jeune, s'enquit le médecin présent.

—En effet, j'ai subi cette opération ainsi que d'autres, dit William Bartell, alors que ma mère me promenait déjà en Allemagne, en France et en Angleterre, comme une curiosité.

Et, Bartell s'administra devant nous de violentes ablutions de verre concassé sans se faire d'égratignures au torse ou à la figure.

Il s'entailla volontairement deux doigts sans provoquer un écoulement de sang, expliquant qu'il y avait là un phénomène d'endurance et de volonté.

Et, lorsque Bartell nous eut appris qu'il pouvait rester pendu par le cou pendant vingt-cinq minutes sans être étranglé, et qu'en juillet prochain, il allait plonger du pont de Brooklyn, attendu qu'il est aussi nageur et plongeur, nous primes congé en apprenant que cet homme extraordinaire aimait aussi la Musique avec un M majuscule et détestait le jazz, "splendeur du bruit!"

Quant à M. Adams, le gérant du théâtre Loew's, il regardait avec inquiétude les caloriferes du théâtre, comme s'il eut craint de voir son pensionnaire les avaleur l'un après l'autre.

Oh! la, la!
Do, sol, mi, la.
Qu'en dites-vous de ce menu-là?

GUSTAVE COMTE.

Sept années de succès des vaudevilles Keith à Montréal.

C'est la semaine prochaine que le théâtre Princess va célébrer son septième anniversaire de représentations du circuit de vaudeville Keith, à Montréal, et pour cette occasion, comme bien l'on pense, le programme sera tout particulièrement choisi. Sept saisons de succès consécutifs et sans cesse progressifs, c'est une étape qui parle hautement en faveur de la direction d'un théâtre et de l'excellence des programmes offerts dans le champ illimité du Music Hall. Le public de Montréal s'est vite rendu compte des efforts d'une sage et cordiale direction et il s'est continuellement porté en foule aux représentations du Princess. De son côté, M. Abbie Wright, le sympathique directeur du Princess, tient à remercier le public de son encouragement, et à l'occasion de la semaine du septième anniversaire, il a voulu que le programme de la semaine présentât des attractions d'un genre totalement nouveau.

Les citoyens de Montréal sont depuis longtemps habitués à considérer le Princess comme un Music Hall de haut ton, et les étrangers qui nous visitent ne manquent jamais d'assister aux représentations, étendant ainsi au loin la réputation de ce théâtre. Seul le circuit B. F. Keith a alimenté les programmes du Princess pendant sept ans, et les spectacles, toujours de qualité supérieure, ont été respectueux de la morale et ont attiré aussi bien les adultes que la jeunesse. Le drame, la comédie, l'opérette, la comédie musicale et les numéros dits de genre ont toujours été en faveur au Princess, et le personnel du théâtre, toujours courtois et affable, compte dans ses rangs des employés de la toute première heure. Souhaitons un heureux anniversaire au théâtre Princess et à sa direction.

G. C.

"Mlle Josette ma femme" par la troupe de la Porte Saint-Martin

Le beau et légitime succès de l'"Arlésienne", à l'Orpheum cette semaine, sera suivi par "Mlle Josette Ma Femme", une spirituelle comédie de M. Paul Gavault, que la direction de l'Orpheum met à l'affiche, la semaine prochaine, commençant dimanche soir. Le succès obtenu par cette comédie a été constaté par la presse parisienne à l'unanimité et nul doute que la presse montréalaise lui fera le même accueil.

"Mlle Josette Ma Femme" est une des plus amusantes pièces données cette saison par les artistes de la troupe de la Porte Saint-Martin, et nous espérons qu'elle obtiendra le succès qu'elle mérite.

NON, ILS NE DORMENT PAS...

C'est le bureau de direction de la Société canadienne d'opérette qu'on voit réuni au complet, dans le groupe ci-dessus, et si quelques-uns ont les yeux fermés, ce n'est pas parce qu'ils ont sommeil, car ils ne dorment pas ces directeurs qui réussissent à nous donner chaque mois d'aussi intéressantes primeurs parmi les oeuvres des meilleurs auteurs. Seulement, on les a photographiés au magnesium, à l'issue de la dernière fête aux huîtres de la Société, et c'est l'éblouissement de la lumière qui est cause de tout. Ce groupe a été posé au Club Cartier-MacDonald, vendredi dernier, et l'on voit, de gauche à droite: MM. Raoul Vennat, directeur; Constant Gendreau, secrétaire du club; P.-E. Leblanc, régisseur; J.-J. Goulet, chef d'orchestre; Honoré Vaillancourt, directeur artistique et administrateur; Arthur Courtois, n.p., trésorier; Me Saluste Lavery, c.r., directeur. (Cliché Vien, 312 Visitation.)

Réveillon de Noël

Mademoiselle ALBERTINE MARTIN, l'une des principales interprètes de la représentation "Réveillon de Noël" qui remplira ce soir la salle du Monument National à la faire déborder. Le programme comprend un grand nombre de nouveautés du terroir.

Madeleine Brard, la brillante pianiste française à l'Orpheum

Tout-Montréal a encore le souvenir du triomphe remporté par Madeleine Brard, la brillante pianiste française, comme soliste des concerts de l'orchestre du Conservatoire de Paris, sous la direction de Messager. Depuis ce premier concert à Montréal, cette virtuose du clavier a fait des tournées de concerts en Europe et en Amérique et elle nous revient dimanche après-midi à l'Orpheum avec un programme superbe et le concours d'une cantatrice américaine, Mlle Antoinette Halstead, contralto. C'est l'un des beaux concerts de la saison.

Doug. Fairbank et son "Voleur de Bagdad" une deuxième semaine au His Majesty's

M. Lang, gérant du théâtre His Majesty's, annonce que le "Thief of Bagdad" de Douglas Fairbanks sera à l'affiche pour une deuxième semaine à Montréal. Les représentations commenceront dimanche dans la matinée.

"The Thief of Bagdad" a été nommé "le film le plus magnifique de l'univers". C'est en effet une histoire d'amour et d'aventures dans la cité des Califes, Bagdad, celle d'un voleur qui finalement devient prince et gagne l'amour d'une jolie et douce princesse. Mais avant d'obtenir ce bonheur il lui faut passer par des aventures mystérieuses et tragiques. Il escalade des montagnes, traverse des murailles de flammes, combat un dragon. Puis ce sont ses aventures du retour, voyageant sur une jument allée à travers un grand désert jusqu'à Bagdad, où il triomphe de tous ses rivaux et obtient la main de celle qui l'aime et qu'il adore. Le "Thief of Bagdad" est rempli de merveilles comme le cable magique, le manteau d'invisibilité, les poussières qui font des armées.

Julianne Johnston joue le rôle intéressant de la belle princesse tant recherchée; Snitz Edwards, le comédien de composition, le plus réputé par tout le continent américain remplit le rôle de l'âme damnée du voleur; Brandon Hurst, le rôle du grand calife; Anna May Wong, la jolie actrice chinoise, celui de l'esclave Mongolaise, alors que So-Jin, un autre artiste de la Terre des Chrysanthèmes, interprète le rôle du roi de la Mongolie.

Il y aura deux représentations quotidiennement.

Le Quatuor à Cordes Dubois

C'est ce soir qu'a lieu, en la salle Ladies Ordinary du Windsor, le deuxième concert de musique de chambre du Quatuor à cordes Dubois. Le programme est des plus intéressants.

Le voleur de Bagdad

C'est encore Douglas Fairbank, dans une autre attitude de son "Voleur de Bagdad", que nous voyons ici. Ce film fera une autre semaine au His Majesty's.

Soirée et grand concours au bénéfice des Sourds-Muets, le 16 décembre

Au Monument National, sous la présidence de M. le juge Monet, il y aura soirée de gala le 16 décembre, et clôture du grand concours de charité des sourds-muets. Orchestre, démonstration par les sourds-muets, comédie par les anciens du patronage Saint-Georges, tirage de 57 primes ($4,400), proclamation des lauréats. Billets en vente chez Archambault, marchand de musique, 312 rue Sainte-Catherine est, téléphone Est 4486; Emile Hogue, 3107 rue Saint-Dominique, téléphone Calumet 1035J; et à l'institution des Sourds-Muets, 3600 boulevard Saint-Laurent, téléphone Calumet 0354. — Pour tout ce qui concerne le concours de charité, on est prié de faire rapport avant le 14 décembre, afin de permettre aux organisateurs d'enregistrer les différents coupons de manière à rendre justice à tous les porteurs de billets.

La magie moderne et le professeur Hoffman

L'autre soir, avait lieu, en la salle de l'école Frontenac, une grande soirée récréative de magie blanche et de prestidigitation, par le professeur Paul Georges Hoffman. Ce magicien canadien-français arrive justement d'une tournée triomphale dans l'Ontario.

M. Hoffman n'est pas inconnu à Montréal plus d'un l'ayant vu à l'oeuvre. Il s'est taillé une réputation dans le monde de la magie, et il fut fort applaudi l'autre soir.

La magie intéresse tout le monde mais il faut qu'elle soit bien exécutée.

L'Harmonie de St-Anselme joua de jolis morceaux de musique pendant les intermèdes.

Cette soirée fut donnée au profit des pauvres de la paroisse.

Le maire de Montréal au Mont Saint-Louis

Les élèves du Mont Saint-Louis joueront le 16 décembre prochain, le drame intitulé: "Thomas Morus" et la comédie intitulée: Le Transformisme.

Comme d'habitude les décors, les costumes et le travail des acteurs font prévoir une soirée des plus intéressantes. Les deux principaux personnages seront interprétés par MM. Lucien Brisebois et Maurice Meunier: le premier dans le drame et le second dans la comédie.

Ces deux derniers ont été classés premiers au grand concours d'élocution auquel prirent part les élèves de dix-sept classes du pro-

(suite à Rotogravure)

TELLE UNE REINE VETUE D'HERMINE

C'est en effet la célèbre étoile de l'écran, Pola Negri, qu'on voit ici porter altièrement comme une reine, une toilette fort élégante où l'hermine est un éblouissement. C'est dans son récent film "Forbidden Paradise", que nous verrons ces jours-ci à Montréal, qu'elle montre cette riche toilette.

Le mariage de Pavlowa et ses idées sur les maris

New-York, 10. — Les nouvelles de Boston prétendant que madame Anna Pavlowa, la célèbre danseuse russe, vient d'épouser son accompagnateur, M. André Darnid. Mme Pavlowa aurait de plus déclaré qu'elle entendait se retirer complètement du théâtre. D'autre part, M. Hurok, son impresario, aurait déclaré que si c'était actuellement la tournée d'adieu de Pavlowa à l'Amérique, cette dernière ne pouvait pas encore se retirer du théâtre, puisqu'elle était sous contrat avec lui pour trois ans. Madame Pavlowa a dit qu'elle n'aurait jamais ébruité elle-même la nouvelle de son mariage, parce qu'elle considère qu'une artiste a le droit de garder pour elle sa vie privée. Et elle ajoutait que lorsqu'une artiste perdait de son prestige lorsqu'elle permettait au public de s'occuper d'une chose aussi "prosaïque", mais parfois charmante, qu'un mari.

Les voix de basse et la dépense d'énergie

Un médecin éminent, dans un rapport présenté à l'Académie de Médecine de Paris, dit que le résultat d'une enquête qu'il vient de faire sur la dépense d'énergie des orateurs et des chanteurs, démontre que les possesseurs de voix de basse doivent déployer une énergie environ dix-huit fois plus grande que ne le doivent faire les ténors ou les barytons.

Il conclut donc qu'une voix de basse se trouve en face d'un grand désavantage lorsqu'il s'agit de se faire entendre par une assemblée de mélomanes.

D'autre part, ce sont les voix de basse qui durent le plus longtemps.

FORUM UPTOWN 9112
SAMEDI, 13 DECEMBRE à 8 heures 30 p.m.
PARKDALE (Toronto) vs VICTORIA (Montréal)
Entrée par la rue Ste-Catherine
LOGES: $1.50
SIEGES RESERVES $1.00
SIEGES NON RESERVES 75c.
Entrée de la rue St-Luc, admission générale, 50 cts.
Tous ces prix comprennent la taxe. Billets en vente jeudi à 10 a.m. au contrôle du Forum. 245-3

Les Visiteurs se Rendant à Toronto SONT CORDIALEMENT INVITES A FAIRE DU
Queen's Hotel
(Vis-à-vis la Nouvelle Gare Union)
LEURS QUARTIERS - GENERAUX
Taux Spéciaux d'Hiver Maintenant en Vigueur
La haute valeur de la cuisine et du service du Queen's maintenue dans les moindres détails. Plans américain et européen. Reservez vos appartements par télégraphe à nos frais.
HENRY WINNETT, President

Programme du récital de la pianiste Magdeleine Brard, dimanche

Magdeleine Brard, la brillante jeune pianiste française, et Antoinette Halstead, contralto américaine, vons nous servir le programme suivant, à l'Orpheum, dimanche après-midi:

1—(a) Giga, Scarlatti; (b) Pastorale, Scarlatti; (c) Concore, Paquin; (d) Hirondelle, Couperin; (e) Tic-toc-choc, Couperin, Mlle Brard.

2—(a) Ah! Rendimi (Mitrane), Rossi; (b) Elégie, Massenet; Miss Halstead.

3—(a) Ballet d'Alceste, Saint-Saëns; (b) Moment Musical, Schubert-Godowsky; (c) Cache-Cache, Pierne; (d) Etude en forme de valse, Saint-Saëns; Mlle Brard.

4—(a) Tranquillity, Foote; (b) Damon, Stange; (c) Calm as the night, Hohm; (d) Down in the Forest, Ronald; Miss Halstead.

5—(a) 3 études No 5, 3, 21, Chopin; (b) Valse (a flat), Chopin; (c) Polonaise brillante (a flat) Chopin.

Un joli concert de la chorale Elgar

Samedi le 13 de ce mois, à trois heures et demie p.m. la chorale "Montreal Elgar" donnera un récital à la Christ Church Cathedral, (située rue Sainte-Catherine ouest en face de Birks) en collaboration avec l'organiste de cette église, le Dr A.-E. Whitehead.

Le programme suivant sera chanté par la chorale, forte de 160 voix:

"Credo" ..... Gretchaninoff
"Un Miracle de la Vierge Marie" arr. ..... Kurt Schindler
"Comme les Vagues de la Mer" ..... Gretchaninoff
"Une Apostrophe aux Hôtes des Cieux" ..... Headey Willan

Le dernier item, d'un compositeur canadien, est une oeuvre des plus importantes pour les chorales modernes.

La deuxième soirée du chat noir canadien

La salle des Artisans était de nouveau remplie hier soir, pour la seconde soirée chatnoiresque de MM. Bourgeois, Marchand, Patience et Mlle C. Bernard, et les quatre artistes ont remporté un vif succès, tout comme la première fois. On remarquait nombre de citoyens distingués dans l'assistance.

La chorale des pompiers à l'oratoire St-Joseph

C'est la chorale des pompiers de Montréal qui chantera demain soir, à la bénédiction du S. Sacrement, à l'oratoire St-Joseph, en l'honneur de l'heure sainte, de 8 à 9 h. Cette dévotion fut inaugurée, il y a quelques temps par le chef Raoul Gauthier, et la chorale des pompiers a maintenant plusieurs morceaux de musique religieuse à son répertoire. Tous les hommes qui ne seront pas en service commandé devront se rendre en uniforme à l'oratoire.

NE PAS CONFONDRE

M. Armand Desrosiers, demeurant rue Boyer, qui a témoigné à l'enquête sur la police, n'est pas M. Armand DesRosiers, directeur artistique de la maison Armand DesRosiers Limitée, rue Sainte-Catherine Ouest, lequel demeure dans Outremont.

AMUSEMENTS

PRINCESS CETTE SEMAINE
DONALD BRIAN
VIRGINIA O'BRIEN
GITZ RICE
Valérie Bergère
Neil McKay — Eileen Schofield
Billy Farrel & Co.
Jons & Whalen — "Courting Days"
Sensationnel Togo

PASSE-TEMPS
Jeudi à dimanche, titres français.
"THREE WOMEN" (Trois Femmes)
Comédie et autres films.

FRANÇAIS
Aujourd'hui: Double programme. THEDA BARA dans "CLEOPATRE" production grandiose. "THE BEAUTY SHOP" et autres.

ARCADE
Aujourd'hui: BETWEEN FRIENDS. 7 Parties, titres français et autres. LA SOIREE FATALE. Pièce par la Troupe.

IMPERIAL
VOYEZ LA REVUE INSENSEE PIQUANTE DES FRERES KELSO UNE HEURE DE RIRE ET AUTRES BONS NUMEROS
Oh! Quelle belle vue!
"THE BANDOLERO"
Vous vous rappelez de "Blood and Sand" Bien, c'est encore meilleur — Voyez par vous-même.
Matinée spéciale d'aubaine samedi: 25c
Jusqu'à 2.30 p.m. — Après cette heure prix des soirées.

HOTEL Windsor
CARRE DOMINION
THE DANSANT au Grill Room
TOUS LES APRES-MIDI
Orchestre de danse du Windsor
LES RED JACKETS DE HAROLD LEONARD
THE D'APRES-MIDI
Dans le Promenoir
Orchestre de concert du Windsor
Direction: HARRY SALTER
243-9-11

HOTEL EMPIRE
L'hôtel le plus nouveau et le plus richement meublé de New-York, avec accommodation pour 1044 personnes.
Broadway à la 63ème rue.
Chambre avec cabinet de toilette particulier:
$2.50
Chambre avec bain privé:
$3.50
Toutes les chambres donnent sur l'extérieur.

AMUSEMENTS

CAPITOL DERNIERS D'UN JOURS
ELLE
DANS LE ROLE DE LA PETITE FAVORITE EMPORTEE DE LA LEGION ETRANGERE FRANCAISE
Gloria Swanson
Dans
"WAGES OF VIRTUE"
COMMENCANT SAMEDI
Comme la reine Abeille
Vive dans son amour.
Légère comme la feuille au vent
EST LA
POLA NEGRI
DANS UN ERNST LUBITSCH Production
"FORBIDDEN PARADISE"
AVEC ROD LA ROCQUE
ADOLPHE MENJOU PAULINE STARKE
MESDAMES
Le thé est servi tous les après-midi sur la mezzanine Gratuitement.

MONTREAL'S LEADING THEATRE
HIS MAJESTY'S
Direction THEATRICAL ENTERPRISES LIMITED
2.20 A L'AFFICHE DEUX FOIS PAR JOUR 8.20
Douglas Fairbanks "The Thief of Bagdad"
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE 27 MUSICIENS
243-4

A L'AFFICHE
Loew's
PUISSANT VAUDEVILLE
CIRQUE
Représentations à 2.00 — 4.30 — 8.15
Représentaion spéciale pour les enfants, chaque jour, à 4.30
Prix populaires ordinaires — Vue caractéristique: "THE CITY THAT NEVER SLEEPS"
243-4

FILM de LUXE
IN THE SHADOW OF A THRONE
VAUDEVILLE
EMERY GADBOIS
Le Roi de la Machoire, Champion Equilibriste.
ST-DENIS
243-4

ORPHEUM Toute cette Semaine: Matinées Jeudi et Samedi.
PIERRE MAGNIER et sa fameuse troupe du Théâtre de la Porte St-Martin de Paris
Présentent
L'Arlésienne
Pièce d'Alphonse Daudet.
Musique de Georges Bizet.
Prix populaires: 50c à $2.00 203-4

Deux fois par jour. GAYETY 2.15 AND 8.15 P.M.
COLUMBIA BURLESQUE
BILLY ARLINGTON
GOLDEN CROOK CO.
Matinée spéciale tous les jours, pour dames. 25c. 243-4

ORPHEUM DIM. APRES MIDI A 3
MAGDELEINE BRARD
La brillante pianiste française
Dans un récital conjoint avec MLLE ANTOINETTE HALSTEAD
Billets maintenant en vente

PALACE
A L'AFFICHE
HOUSE PETERS in The TORNADO
UNIVERSAL JEWEL
La surprise sensationnelle super-dramatique de l'année
243-4

LA TEMPÉRATURE

DEMAIN: GENERALEMENT NUAGEUX ET NEIGEUX

TORONTO, 11. — (Presse Canadienne). — La pression est très élevée près des Côtes de l'Atlantique et du Pacifique et très basse dans le nord-ouest canadien. Il a fait beau et plu'ôt froid à l'est d'Ontario et doux dans l'ouest.

PRONOSTICS

Section inférieure des Lacs et Baie Georgienne: Vent modéré et frais, nuageux et neigeux. Vendredi, vent frais du sud-ouest, généralement beau et relativement doux.

Vallée de l'Outaouais et Haut Saint-Laurent: Vent modéré, généralement nuageux et neigeux, aujourd'hui et vendredi; température élevée.

Bas S.-Laurent: Beau et froid; vendredi, vent frais et modéré, généralement nuageux et neigeux; température élevée.

Golfe et Côte Nord: Vent frais et modéré du nord, beau et froid. Vendredi, vent modéré et beau.

Provinces Maritimes: Vent modéré du nord-ouest, beau et froid. Vendredi, vent modéré, partiellement nuageux, température élevée.

Lac Supérieur: Vent modéré, nuageux et neigeux. Vendredi, vent frais d'ouest, partiellement nuageux, température stationnaire.

Manitoba: Généralement beau et doux, aujourd'hui et vendredi.

Saskatchewan et Alberta: Généralement beau et doux. Vendredi, partiellement nuageux, température peu élevée.

MAXIMUM ET MINIMUM

Maximum, aujourd'hui, 20, l'an dernier, 36
Minimum, aujourd'hui, 12, l'an dernier, 28
Baromètre—
Aujourd'hui, 30.24, hier, 30.18.
Chiffres fournis par la maison R. de Meslé, 300a S.-Denis, Montréal.

TARIF

Des annonces de naissances, mariages, décès et remerciements.

NAISSANCE: 50 centins chaque insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents par mot.

DECES: 50 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents par mot.

MARIAGE: 75 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents par mot.

PROCHAIN MARIAGE: $1.00 par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

MESSE DE REQUIEM: 75 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

SERVICE ANNIVERSAIRE: 75 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

REMERCIEMENTS pour sympathies. $1.00 chaque insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

Les Avis de Naissances, Décès ou Mariage, doivent être signés des noms authentiques des personnes qui donnent ces annonces. De plus toute annonce de prochain mariage ou fiançailles ne sera acceptée que si elle est signée par une personne dont la signature peut être attestée comme authentique.

NAISSANCE

BELAND—A Montréal, le 1er décembre 1924, au No 193 St-Charles, l'épouse de M. Léopold Béland, née Corinne Joly, une fille, baptisée Marie-Madeleine-Claire.

Parrain et marraine, M. et Mme Albert Béland, oncle et tante de l'enfant, Porteuse, Mme Ferdinand Monette, tante de l'enfant.

D'ANDRIEU — A Montréal, le 8 décembre 1924, à M. et Mme D. D'Andrieu, née Anna Langevin, un fils, baptisé Gabriel-Daniel-Israël.

Parrain et marraine, capitaine Israel et Mme Daoust, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme E. Côté.

DI-PIETRO—A Montréal, le 3 décembre 1924, à M. et Mme Joseph Di-Pietro, une fille, baptisée Marie-Blanche-Fleurette.

Parrain et marraine, M. et Mme Armand Viger, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mlle Antoinette Di-Pietro, soeur de l'enfant.

GAUTHIER—A Montréal, le 8 décembre 1924, au No 326 Chateauguay, à M. et Mme Alderic Gauthier, née Alberta Legrie, un fils, baptisé Joseph-Alderic-Alfred-Louis-Aimé.

Parrain et marraine, M. et Mme E.-A. Gauthier, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme Adélard Labre.

GREFFE—A Montréal, le 29 novembre 1924, à M. et Mme A. Greffe, née Délia Verdon, une fille, baptisée Marie-Yvette-Emiline-Hélène.

Parrain et marraine, M. Charlemagne Verdon et Emeline Verdon, oncle et tante de l'enfant.

HAMEL—M. Ulric Hamel et Mme née Marietta L. Maynard, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils, Jacques-Ivan.

Naissances ... mbmimt

LAPORTE—A Saint-Laurent, le 5 courant, au No 225 avenue Goyer, l'épouse de M. J. Albani Laporte, née Rosa Robillard, un fils, baptisé Joseph-Ulric-Irénée-Lucien.

Parrain et marraine, M. Ulric Laporte et Mlle Irène Laporte, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme J.-A. Groulx, maîtresse de Saint-Laurent.

LABONTE—A Montréal, le 1er décembre 1924, à M. et Mme F. Labonté, un fils, baptisé Joseph-Jean-Paul.

Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Ménard. Porteuse, Mme E. Ménard, tante de l'enfant.

LANCTOT—A Montréal, le 4 décembre 1924, à M. et Mme Léopold Lanctôt, née Eugénie Turgeon, un fils, baptisé Joseph-Léonold-Gilles.

Parrain et marraine, M. et Mme J.-A. Melançon, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Georgiane Turgeon, tante de l'enfant.

MAISONNEUVE—A Montréal, l'épouse de Oz. Maisonneuve, (Berthe Cascon), un fils, baptisé Joseph-Henri-Jacques.

Parrain, M. J.-H. Ladouceur, marraine, Mme J. Maisonneuve.

MALOUIN—A Valleyfield, le 6 décembre 1924, à M. et Mme Jacques Malouin, née Lia Villeneuve, un fils, baptisé: Joseph-Bernard-Jean.

Parrain et marraine, M. Jean Villeneuve et Mlle Jeanne Villeneuve, oncle et tante de l'enfant. La marraine était représentée par Mme Jacques Villeneuve, grand'mère de l'enfant, par alliance. Porteuse, garde Melochie.

MONTREDON—A Montréal, le 2 décembre 1924, à M. et Mme C. Montredon, née Donalda Donaldson, un fils, baptisé Joseph-Clovis- Ernest-Ramsay-Yvon.

Parrain et marraine, M. et Mme Ernest Donaldson, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mme James Poulos, cousine de l'enfant.

Jetté & Lemieux
importateurs de Nouveautés
Spécialités: Articles de fantaisie pour dames, soie et étoffes à robes.
Trilart et garnitures de maisons.
Tél. Plateau 2430
342, Boul. Saint-Laurent,
près rue Ste-Catherine.
Nous vendons les patrons Standard Designer
1-7-jeu

NOUVEAU DEUIL POUR LA FAMILLE BEIQUE

Mme Eugène Béique, née Maria Emond, décédée hier matin.

Un nouveau deuil s'est abattu, hier matin, dans des circonstances tragiques, sur la famille de l'honorable sénateur F.-L. Béique, pendant les funérailles de M. Henri-A. Béique. Madame Maria Emond, épouse de M. Eugène-R. Béique, ingénieur civil et frère du défunt, a succombé aux suites d'une opération qui dut être pratiquée d'urgence, hier matin. Madame E.-R. Béique était malade depuis quelque temps, et son état s'étant aggravé subitement hier matin, on fit mander en toute hâte son époux qui se trouvait aux funérailles de son frère, M. Henri Béique.

La défunte, qui est âgée de 27 ans, laisse trois enfants.

Elle était née à Ottawa, du mariage de M. Gustave Emond, du secrétariat d'Etat, et de Dame Emilie Coursolles. Elle avait reçu son éducation à Ottawa.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 12 décembre. Le convoi funèbre partira de la demeure de M. E.-R. Béique, 377 rue Durocher, Outremont, à 8 heures 30 pour se rendre à l'église Saint-Viateur d'Outremont où un service funèbre sera chanté, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Obsèques de M. Louis Monty à S.-Alp. de Granby

GRANBY, 11 — (Spécial à la "Patrie") —Ces jours derniers ont eu lieu les funérailles de M. Louis Monty, décédé subitement le 29 novembre dernier. Le service fut chanté par M. l'abbé J. E. Béval, curé, assisté des abbés J. E. Letourneau, curé, et P. Spénard, vicaire de l'Ange-Gardien, comme diacre et sous-diacre.

Conduisaient le deuil, ses fils, Oliva et Georges Monty; les porteurs étaient MM. Elzéar Roy, Ulric Bessette, Ulldège Fortin, Rosial Desnoyers, ses gendres; Arthur et Joseph Monty, ses fils.

On remarquait aux funérailles MM. et Mmes A. Larivière, O. Lasnier, Albert Monty, Philias Brouillette, Joseph Baraelou, ses neveux; Mlle Marie-Ange Monty, sa nièce; Mmes Ludger Vlau, Cyrille Brouillette, Louis Brouillette, Andry Monty, ses belles-soeurs; Nap. Brouillette, de St-Hilaire; Joseph Brouillette, Oliva Lajoie, Ludger et Moïse Vhau, Henri Davignon, ses cousins; Georges Legris, de Farnham, L. H. Verrette, Hervé Ruel, Alphonse Fortin, L. Drouin, H. Millette, de Farnham; Maxime Bernard, Arthur Benoit, Pierre Viens, Mme Joseph Viens, de l'Ange-Gardien; Mme David Fortin, M. et Mme Adélard Authier, Zacher Desrochers, Arsène Authier, Ramunld Viens Remi Remy, Medina Martin, William Croteau, Horm. Parent, Philémon et Christophe Brodeur, Francis Ruel, P. A. Porteiance, Wilfrid Vlau, Alf. Chauvin, L. Généssse, etc., etc.

Le défunt était âgé de 75 ans et demeurait dans la paroisse depuis 47 ans; il fut tour à tour marguillier, conseiller, commissaire d'écoles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, (née Célina Brouillette), MM. Arthur et Oliva Monty, de St-Alphonse; Joseph et Georges Monty, de L'Ange-Gardien, ses fils; Mmes Elzéar Roy, (Mary), de Indian Orchard, Mass.; Ulric Bessette (Lydia) de Aldinville, Mass.; Iberique Pinsonneault (Laura) de L'Ange-Gardien; Ulldège Fortin (Addia) de Farnham; Rosial Desnoyers (Léa), de L'Ange-Gardien, ses filles; une soeur, Mme John (McCutchin) de Nashua, N.H.

Nos sympathies à la famille en deuil.

Obsèques de M. Cléophas Dubuc

Nous sommes au regret d'annoncer la mort de M. Cléophas Dubuc, survenue ces jours derniers après une cruelle maladie soufferte avec une résignation chrétienne, à l'Hôtel-Dieu de Nicolet, où il était depuis quelque temps. Le défunt, âgé de 85 ans et 5 mois était l'un des plus anciens citoyens de Nicolet et très estimé.

Il avait été entrepreneur menuisier, et aimant les durs labeurs il fut pendant longtemps contre-maître des travaux de l'aqueduc de Nicolet et entreprit les travaux de plusieurs aqueducs, notamment à Drummondville, St-Léonard d'Aston, Ste-Cécile de Lévrard et autres, avec satisfaction partout. Aux fêtes de la St-Jean-Baptiste, c'était lui qui représentait Jacques-Cartier, rôle qui lui allait beaucoup.

Il était marié en premières noces à Céphise Pelletier, de Rimouski à Stanfield, le 2 octobre 1866, laquelle

FEU M. CLEOPHAS DUBUC

est décédée en avril 1880. Ils eurent six enfants, dont deux survivent à Nicolet, Joseph-Eugène et Acquila, décédé le 23 avril 1901, à l'âge de 23 ans. Joseph-Eugène est marchand à Nicolet.

En secondes noces, il s'est marié à Anastasie Lemaire alors institutrice de la Baie du Febvre, en octobre 1885, laquelle lui survit ainsi qu'un fils, Nestor, professeur à Montréal.

Ses funérailles eurent lieu à la cathédrale de Nicolet, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

La levée du corps fut présidée par M. le chanoine Lucien Hébert, curé de Nicolet, et le service fut chanté par M. l'abbé Béliveau, vicaire.

Les porteurs étaient, MM. Damase Dubuc, Onésime Dubuc, Alphonse Dubuc, ses frères, et Louis Lupien, son beau-frère.

Conduisaient le deuil, ses deux fils, Joseph-Eugène et Nestor, sa petite-fille, M. F. Germaine et deux de ses petits-fils, Maurice et Marcel, ses beaux-frères, Napoléon Trudel et Zéphirin Roy.

On remarquait dans le cortège, MM. Charles Dubuc et Michel Morel, ses cousins; Nap. Therrien, Eugène Raiche, Louis Hamel, J. B. Rousseau, Pierre Noury, Emile Dubuc, Edgar Dubuc, Antonio Dubuc, Charles-Ed Dubuc, Mlle Antoinette Trudel, Mme Elisée Manceau et un grand nombre d'autres à qui la famille offre ses profonds remerciements pour la sympathie offerte à l'occasion de la mort de M. Cléophas Dubuc, ainsi que durant sa maladie.

Les communautés religieuses étaient largement représentées, aux funérailles.

Obsèques de M. Edouard Phaneuf à Saint-Hilaire

SAINT-HILAIRE, 10. — (Spécial à la "Patrie") — Ces jours derniers, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis ont eu lieu à Saint-Hilaire, les funérailles de M. Wilbrod Edouard Phaneuf, décédé à l'hôpital Carney, à Boston.

La levée du corps fut présidée par M. l'abbé Nérée Lévesque, curé de la paroisse et le service fut chanté par M. l'abbé T.-J. Barré, ptre retiré à Saint-Mathias, assisté de MM. les abbés Hervé Lavallée, ptre, professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe et Gustave Vigneau, vicaire de la paroisse comme diacre et sous-diacre.

Au choeur, on remarquait: Mgr J.-A. Fontaine, V.-G. MM. les chanoines J.-A. Roch, E.-A. Sénécal, curé de la Cathédrale de S.-Hyacinthe; L. Pratte, Sup. du Séminaire de S.-Hyacinthe, P.-S. Desranceau, chancelier, MM. J. Chaffers, A. Lafiamme, curé et vicaire de Beloeil, V. Roy, curé de Ste-Rosalie, C.-H. Lafontaine, curé de S.-Joseph d'Yamaska, A. Richard, vicaire à Ste-Oure, D. Breton, vicaire, à Ste-Madeleine, R. Préfontaine, ptre, en repos à Beloeil.

De St-Hyacinthe, MM. les abbés M. Cadieux, de la métairie, E. Roy, chapelain des Soeurs de S.-Joseph, A. Trudeau, chapelain des Soeurs du Précieux-Sang, H. Gendron, chapelain des Soeurs-Grises; B. Benoit, et L.-A. Petit, vicaires à la Cathédrale, A. Lalime, aes.-procureur à l'Evêché.

Du Séminaire: MM. J. Laferrière, prof. de philosophie, J.-B.-O. Archambault, préfet des études, A. Mongeau, prof. d'éléments latins, R. Vadnais, prof. de belles-lettres, L. Lanoue, asst.-prof. de belles lettres, H. Lavallée, prof. de versification, A. Lévesque, prof. d'anglais, L.-P. Phaneuf, ass.-aumonier à l'Hôtel-Dieu.

Touchait l'orgue, madame Ernest Brady. Le programme de chant fut exécuté par la chorale de la paroisse et M. Rosaire Millier, ténor-soliste de l'église Notre-Dame de Montréal.

Le défunt était âgé de soixante-quatre ans. Il laisse son épouse, née Laura L'Heureux, une fille (Emma) Madame J. Armand Dion, de Montréal, six fils: Louis.-E. M. D., de Boston, Albert-E. de Boston, Edmond-J. officier de la marine marchande américaine, L.-J. Ernest, de New-York, H.-Emile, de Montréal, L.-Philippe, ass. aumônier à l'Hôtel-Dieu, de S.-Hyacinthe.

Décès du major Firmin Bissonnette

Le major J.-Firmin Bissonnette, est décédé dimanche soir, à l'hôpital Western, après une longue maladie.

Durant la guerre, le major Bissonnette se distingua en recrutant et en formant plusieurs régiments. Il demanda d'être envoyé au front comme lieutenant, mais les autorités préférèrent le garder au pays, pour continuer son travail sous la direction du colonel A. Mignault.

Le major Bissonnette était conservateur en politique. En 1917, il fut candidat dans la division Vaudreuil-Soulanges, mais il fut défait par le sénateur Gustave Boyer.

Sa femme, née Attala Bissonnette, et quatre enfants lui survivent. Les funérailles ont eu lieu ce matin à Saint-Polycarpe.

NAISSANCES

SANTERRE—A Montréal, le 6 décembre 1924, à M. et Mme Herménégilde Santerre, un fils, baptisé Joseph-Raoul-Marcel.

Parrain et marraine, M. Raoul Langlois et Mlle Dolorès Santerre, tante de l'enfant.

DECES

BASTIEN—A Montréal, à l'Hospice Auclair, le 10 courant, à l'âge de 74 ans, est décédée Elisa Labelle, veuve de Simon Bastien. La dépouille mortelle est exposée à l'Hospice Auclair, 762, avenue Henri-Julien.

Avis des funérailles plus tard.
245-1.

GERMAIN—A Montréal, le 11 courant, à l'âge de 19 ans, est décédé Roland Germain.

Avis des funérailles plus tard.
245-1.

BEIQUE—A Montréal, le 10 courant à l'âge de 27 ans, est décédée Mme Eugène R. Béique, née Maria Emond, fille de Gustave Emond et Emilie Coursolles.

Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de 377 Durocher, Outremont, à 8.30 heures, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU—A Montréal, le 9 décembre 1924, décédé à 62 ans et 7 mois, Ferdinand Charbonneau.

Funérailles vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira du No 2093 rue St-André, à 7 hre 45, a.m., pour se rendre à l'église St-Eclienne, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CADORETTE — A Montréal, le 9 courant, à l'âge de 28 ans, est décédé Napoléon Cadorette.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 12 courant, le convoi funèbre partira du No 689 rue Grand Tronc pour se rendre à l'église St-Charles, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 244-2

JOBIN—A Montréal, le 11 courant, est décédée Marcelle Jobin.

Avis des funérailles plus tard.

LEMIEUX—A Montréal, à l'Hôtel-Dieu, le 10 courant, à l'âge de 23 ans, est décédé Auguste Lemieux. La dépouille mortelle est exposée à l'Hôtel-Dieu.

Avis des funérailles plus tard.

LECOMPTE — A Montréal, le 10 courant à l'âge de 44 ans, est décédée Géraldine Cazedais, épouse d'Alfred Lecompte.

Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure No 32A, rue Turgeon à 7 h. 45 pour se rendre à l'église St-Henri, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 244-2

PAGEAU—A Montréal, le 11 courant, est décédée Yvonne Pageau.

Avis des funérailles plus tard.
245-1.

QUESNEL — A Montréal, le 10 courant, à l'âge de 20 mois, est décédé Yvon Quesnel, enfant bien-aimé de J.-Albert Quesnel, marchand, et de Emélia Moore. Les funérailles auront lieu vendredi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No 337 rue Beaudry, à 7.45 heures, pour se rendre à l'église St-Pierre où les Louanges des Anges seront chantées et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
245-1.

TURCOT—A Montréal, le 10 courant, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme F. Turcot. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira du No 313, rue Richmond, à 8.45 heures pour se rendre à l'église St-Joseph et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
245-2.

THOMAS—A Montréal, le 11 courant, à l'âge de 4 ans et 6 mois, est décédée Marie Claire Thomas, enfant de Raoul Thomas. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira du No 4113, rue Dorion à 2.00 pm., heures pour se rendre au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
245-1.

LE MAIRE DE CAUGHNAWAGA ET QUATRE ECHEVINS SONT ARRETES

Ils sont accusés d'avoir incité des Indiens à endommager la propriété du gouvernement.

UN INDIEN EST BLESSE

CAUGHNAWAGA, 11. (Spécial à la Patrie.) — Le maire André Delisl eet les échevins John Lacombe, Angus Montour, James Philips et Tom Laforce ont comparu hier après-midi devant M. Lorenzo Letourneau, commissaire des Indiens et juge de paix, sous l'accusation d'avoir incité des membres de la réserve à commettre un acte illégal, savoir à endommager la propriété du gouvernement fédéral. On a aussitôt procédé à l'enquête préliminaire et les accusés ont été condamnés à subir leur procès, au prochain terme de la cour du Banc du Roi.

La plainte a été portée contre les cinq accusés à la suite des désordres qui se sont produits avant-hier au sujet de la construction d'un mur de pierre entre l'église et la rivière.

On sait que le chef "Big Six" Jocks a dû faire face à une cinquantaine d'Indiens qui voulaient jeter dans la rivière les matériaux devant servir à la construction du mur. Au cours de la mêlée qui s'ensuivit, le chef Jocks tira un coup de revolver et on apprit par la suite qu'un Indien du nom de Wills avait été atteint à une jambe.

On prétend que les manifestants étaient conduits par le maire Delisle et les quatre échevins qui s'étaient déclarés offensés, dit-on, du fait que le curé de la réserve, le R. P. O. Lacouture, n'avait pas consulté le conseil avant d'entreprendre les travaux.

Le R. P. Lacouture, cependant, s'était adressé directement au gouvernement fédéral, vu que le terrain qui entoure l'église appartient à l'Etat, et il avait obtenu un permis du gouvernement.

Le maire Delisle et les conseillers Lacombe, Montour Philips et Laforce ont été arrêtés par le sergent Salt et les constables Carroll et Tapp, de la police fédérale, assistés du constable Duchesne, du département des affaires indiennes. Laforce a été arrêté au Palais de Justice de Montréal.

Comme nous le disons plus haut, les cinq accusés ont été traduits

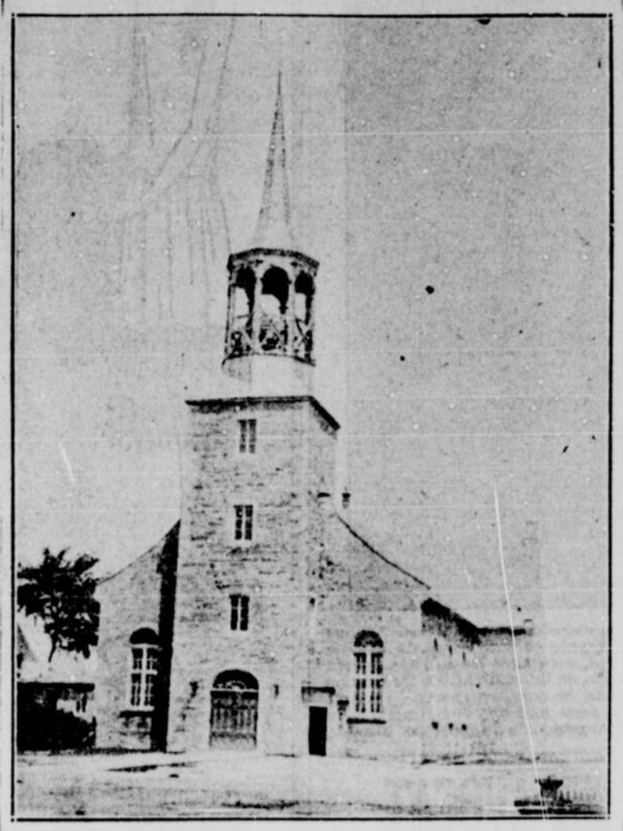

L'EGLISE DE LA RESERVE INDIENNE de Caughnawaga où des désordres se sont produits hier au sujet de la construction d'un mur de pierres entre l'église et la rivière. La police fédérale a du être appelée sur les lieux pour rétablir l'ordre. (Cliché de l'artiste de la "Patrie").

hier après-midi devant le juge de paix Letourneau. Un seul témoin a été entendu, le chef "Big Six" Jocks. Interrogé par Me Philippe Brais, qui représentait la Couronne, Jocks a déclaré que le maire Delisle et les quatre conseillers nommés plus haut étaient les manifestants.

Le témoin a raconté comment une cinquantaine d'Indiens avaient voulu jeter dans la rivière des pierres qui devaient servir à la construction d'un mur pour protéger l'église contre le battement des eaux.

Après l'enquête, les accusés ont été conduits à la prison de Caughnawaga.

Réunions Syndicales

Le syndicat catholique et national des pressiers de travaux de ville a tenu, lundi soir, sous la présidence de M. G. Tremblay, sa séance d'élection semi-annuelle d'officiers. Voici le résultat: président, A. Gladu; 1er vice-président, A. Saulnier; 2ème vice-prés. A. Lapierre; secrétaire-archiviste, A. Bergeron; secrétaire-financier, E. Daigneault; trésorier, A. Sauvageau; inspecteur T. Bernard; sentinelle, E. Bérubé.

L'installation des officiers aura lieu à la prochaine assemblée. Il y eut plusieurs rapports intéressants à cette réunion. M. J.-A. Daigneault président sortant de charge, occupait le fauteuil.

Syndicat du textile. — L'élection semi-annuelle des officiers du syndicat catholique des ouvriers textiles a été faite mardi soir. En voici le résultat: président, A. Blais; vice-président O. Rheault; secrétaire-arch., J.-C. Nepveu; secr.-fin., A. Vaillant; trésorier, M. Brisson; inspecteur, M. Gadoury; sentinelle, M. D. Lebocuf.

Caisse populaire—Il y aura mardi prochain, le 16 décembre, assemblée générale et spéciale des actionnaires de la Caisse populaire des syndicats catholiques. Il y aura au cours de cette séance souscription spéciale de capital social, afin de couvrir un emprunt effectué pour l'achat de l'immeuble des syndicats catholiques. Les membres des syndicats catholiques sont cordialement invités à venir souscrire à cette séance du capital social, selon leurs moyens. La réunion aura lieu à la salle principale des syndicats, 655 Demontigny est.

Obsèques de M. Louis-Ed. Bourret

Nous sommes au regret d'annoncer la mort de M. Louis Ed-Bourret, horloger-bijoutier, survenue à sa demeure au No 3327 St-Hubert, le 2 décembre à l'âge de 27 ans et 5 mois après une longue et douloureuse maladie.

FEU M. LOUIS-EDOUARD BOURRET

Il laisse dans le deuil, son épouse, née Joséphine Gingras, une fille, Marie Flore, Mme Edouard Bourret de Louiseville, sa belle-mère, Mme Thomas Bellemare (Nayda), Mme Arthur Lagarde, (Mathilda) ses soeurs; Alfred Bourret, de Rosemère; Charles Bourret, de Lowell, Mass.; Joseph Bourret, de Louiseville; ses frères.

Joseph Gingras, Thomas Bellemare, Elie Jacques, Joseph St-Jean, Arthur Lagarde, Alphonse Boulanger, ses beaux-frères.

Mort de M. D. Belleville

S.-EUGENE DE GRANTHAM, 9. (Du correspondant de la "Patrie"). —Samedi le 29 est décédé M. Dosithé Belleville, après une courte maladie à l'âge de 67 ans.

Ses funérailles ont eu lieu lundi le premier décembre en l'église paroissiale à 8 heures a.m, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Le service funèbre a été chanté par M. l'abbé Adélard Desmarais, curé de la localité et la levée du corps a été faite par le même. La chorale sous la bienveillante direction de M. Pierre Tessier rendit du très beau chant, tandis que Mlle Yvonne Ménard, organiste touchait l'orgue.

LA CONSTIPATION EST DESASTREUSE POUR LES ENFANTS — GARDEZ LES VOTRES EN SANTE AVEC DU SON KELLOGG

La constipation mine la santé d'un enfant. Elle sape son énergie et le rend insouciant. Elle peut conduire à plus de 40 autres maladies sérieuses. Les mères devraient prendre les moyens immédiats de faire disparaître, sûrement et sans danger, les poisons dangereux de son organisme.

Le son Kellogg—parce qu'il est TOUT du son — apporte un soulagement permanent. Seul TOUT du son peut avoir une complète efficacité. C'est pourquoi le son Kellogg cuit et émietté est universellement recommandé par les médecins. Ces derniers savent qu'il donne de bons résultats.

Le son Kellogg, mangé régulièrement, est garanti soulager permanemment les cas les plus chroniques de constipation, ou votre épicier vous remettra votre argent. Le son Kellogg agit sur les intestins exactement comme la nature. Il les débarrasse, les nettoie et les purifie. Il les fait fonctionner naturellement et régulièrement. Il vous permet de cesser pour toujours de faire usage de drogues et de pilules dangereuses et asservissantes.

Le son Kellogg, cuit et émietté, est on ne peut plus délicieux au goût, spécialement pour ceux qui ont déjà essayé des sons ordinaires désagréables au goût. Le son Kellogg possède une délicieuse et croustillante saveur de noix—saveur qui lui est exclusive. Il est très délicieux avec du lait et de la crème, mélangé à d'autres céréales ou cuit avec des céréales chaudes. Essayez-le pour pain, muffins, crêpes et autres choses dont les recettes se trouvent sur chaque paquet.

Faites-en manger régulièrement à vos enfants—deux cuillerées à soupe chaque jour—dans les cas chroniques, à chaque repas. Le son Kellogg est fabriqué à Toronto, Canada et est en vente chez tous les épiciers. Il est servi en paquets séparés dans les principaux hôtels et clubs. Demandez-le à votre restaurant.

Donnez cette Année un Cadeau Pratique

et de qualité. Les

Parapluies

sont des cadeaux vraiment appropriés.

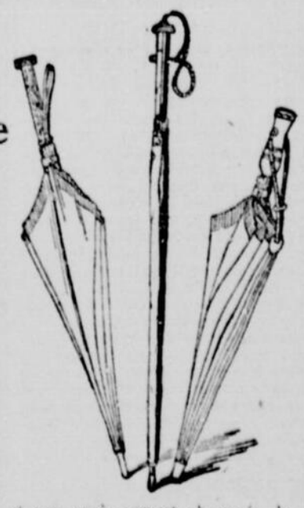

Ils satisfont un besoin — et vos amis seront charmés de leur utilité pratique. Magnifiques couvertures Union ou de soie, noir ou de couleur.

EVANS SWESON FRAME

The Dominion Umbrella Stores

239, rue Ste-Catherine Ouest
773, rue St-Pierre

ESSAYEZ LE SOUFRE CONTRE L'ECZEMA

Toute affection de la peau, même les démangeaisons violentes causées par l'eczéma, peut être rapidement soulagée par l'application du "Mentho-Sulphur" déclare un spécialiste renommé de la peau. Grâce à ses propriétés germicides, cette préparation sulfureuse soulage instantanément l'irritation de la peau, adoucit et guérit l'eczéma, laissant la peau claire et douce.

Elle manque rarement de soulager le mal sans délai. Ceux qui souffrent des maladies de la peau devraient se procurer un petit pot de "Mentho-Sulphur" de Rowles chez n'importe quel pharmacien et l'employer comme du cold-cream.

Convocations et Réunions

Club S.-Laurent—S.-Georges. — Ce soir, 8 heures, banquet: Vieille Hollande, au 9 de l'avenue du collège McGill.

Loyal Order of Moose.—Ce soir, causerie du capitaine W.-J. Jerrard, à 9 heures, au No 215 rue Sherbrooke ouest.

Ce soir, 8 heures, euchre-concert de l'Amicale Saint-Louis, 23 rue Fairmount est.

Université de Montréal. — Le vendredi 12 décembre, à 8.00 heures, causerie du docteur W.-H. Atherton sur "l'Université de Montréal et la culture anglaise".

Institut du baron de Hirsch.—Le dimanche 14 décembre, à 8.30 heures p.m., causerie de l'hon. R.-A.-E. Greenshields, au Mont-Royal, salle Dorée, sur "Mahomet et ce qu'il doit aux Juifs".

Association libérale Dorion-Saint-Denis.—Euchre sous le patronage de l'honorable P.-J.-A. Cardin, le 11 décembre, 8 heures p.m., dans la salle de l'académie Saint-Paul, rues Beaubien et Saint-Denis.

Université de Montréal.—Faculté de philosophie: vendredi, 7.30 p.m., Histoire, professeur Forest—Komtisme I. 8.30 p.m., Droit social, professeur Pineault. — Origine du pouvoir civil II. Samedi, 8.30 a.m., Histoire, professeur, Forest — Le positisme français et anglais I. 9.30 a.m. Ethique, professeur Gonthier —Fin ultime II.

Club de réforme.—Causerie à 1 heure samedi le 13 décembre par M. Charles Hanna, député de West-Hastings.

Au collège Ste-Marie.—Dimanche 14 décembre, à 8.30 hrs du matin, réunion de la congrégation de la Sainte-Vierge, section des anciens.

L'emprunt français a été sursouscrit

PARIS, 11 (Presse associée). — Le ministre des finances Clémentel a annoncé, aujourd'hui, que l'emprunt intérieur de quatre billions avait été largement souscrit.

L'ASPIRINE COMME GARGARISME DANS LES CAS D'AMYGDALITES

Découpez et conservez ceci, si vous êtes sujet au mal de gorge ou amygdalite.

Préparez-vous un gargarisme inoffensif et efficace, en faisant dissoudre deux pastilles d'Aspirine Bayer dans quatre cuillerées à table d'eau. Gargarisez-vous complètement. Répétez après deux heures, si nécessaire.

Voyez à n'employer que les véritables pastilles d'aspirine Bayer, portant la croix Bayer, que l'on peut se procurer pour quelques sous, en boîtes de ferblanc de douze pastilles.

POUR LES FETES

MOISE FELDMAN
Propriétaire

Toute une série de valeurs sans égales qui en bien des cas vous réservent des économies d'au moins 50%

La valeur la plus exceptionnelle en fait de paletots pour hommes et manteaux de fourrure.

VENDREDI et SAMEDI

PALETOTS AVEC COLLET EN CASTOR

45 paletots pour hommes et jeunes gens en melton anglais brun avec collet large en castor piqué de premier choix; doublure forte et durable; ganses et boutons recouverts en brun; ajustement parfait et confection garantie. Seul le collet qui est fait de peaux entières du plus beau castor vaut au moins le prix de vente de ce magnifique paletot. Rég. $100. **49.00**

Choix exceptionnel d'habits et paletots pour hommes et jeunes gens De quoi satisfaire tous les goûts — couleurs nouvelles — confection de premier ordre — tissus anglais et styles les plus nouveaux. De.... **15.00 à 50.00**

Termes de paiements faciles si désirés.

FOURRURES

Termes de Paiement les Plus Faciles

Manteaux en Mouton de Perse

avec poignets et collet en Ecureuil, faits du plus beau Mouton, de peaux entières et non pas de petits morceaux. Doublure forte et de bonne durée. Manches larges, 45 à 48 pouces de longueur.

175.00 ET PLUS.

Manteaux en Seal

poignets et collet en Martre ou en Ecureuil. Manches larges. Doublure de belle apparence. Un manteau qui donnera le maximum de confort. Derniers modèles.

135.00

Manteaux en Seal Français Uni

attachant sur le côté, collet plissé. Très bien fini, doublure attrayante et durable. Modèle nouveau. Confection parfaite. Spécial à:

79.00 ET PLUS.

Notre vente d'inauguration de notre nouveau sous-sol bat maintenant son plein. Il s'agit d'une vente au comptant aux rabais les plus exceptionnels que nous ayions faits depuis notre existence. Le visiter, c'est vous rendre compte des grandes valeurs que nous vous réservons.

SYNDICAT St HENRI
UN SEUL MAGASIN
1685 Notre Dame Ouest,
TEL. WESTMOUNT 7500.

UNE DELEGATION FEMININE A WASHINGTON

Des représentantes du parti national des femmes sont allées rencontrer le secrétaire de la marine Wilbur pour lui demander si le projet de loi pour la création d'une réserve navale et d'un corps de réserve de la marine, qui est maintenant devant le comité des affaires navales, est contre les femmes comme il parait l'être à première vue. Le parti national prétend que le projet de loi empêcherait les femmes de servir comme "yeomanettes", etc., comme elles purent l'être pendant la dernière guerre. On voit de gauche à droite: Mlle Maud Younger, présidente mongressiste du parti national des femmes; le secrétaire Wilbur, et Mme Geneviève Allen, de Californie, organisatrice nationale du parti des femmes.

DETOURNEMENT DES EAUX DU LAC MICHIGAN

La Cour Suprême condamnera-t-elle la ville de Chicago ?

LE CANADA

WASHINGTON, 11. — La cause du district sanitaire de Chicago, comportant le droit de la ville de Chicago à retirer dix millions de pieds cubes d'eau par seconde du lac Michigan est maintenant aux mains de la Cour Suprême et il est impossible de prévoir ce soir quand la décision sera rendue.

Il n'existe pas de règle obligeant la Cour Suprême à rendre jugement dans un certain temps, mais on s'attend qu'une décision soit annoncée cet hiver. On exprime ici la conviction que le gouvernement fédéral qui cherche à empêcher une prise d'eau excessive aura gain de cause pour la raison qu'une décision en faveur de Chicago lèserait le droit du gouvernement fédéral à contrôler les eaux navigables.

Le Canada n'était pas représenté à la Cour Suprême. Le gouvernement des Etats-Unis était appuyé contre Chicago par les ports et les Etats des Grands Lacs. Le Canada considère la question comme internationale et apte à être discutée suivant les méthodes diplomatiques mais d'habiles avocats représentant toute la région des lacs aux Etats-Unis ont plaidé la prétention du Canada que l'énorme détournement d'eau par Chicago abaisse le niveau des lacs et qu'il est par conséquent injustifiable.

Les juges de la Cour Suprême ont déclaré qu'ils comprenaient l'importance de la cause. C'est pourquoi ils ont accordé du temps pour la prononciation des plaidoyers. Ils ont consacré la majeure partie des deux derniers jours à entendre la controverse entre avocats.

Ralliement contre les communistes

PARIS, 11.—La Ligue des chefs de section et des anciens combattants répond par un manifeste à l'appel lancé hier par le général de Castelnau. Le manifeste dit que les vétérans se trouvent aujourd'hui en présence d'un péril qu'ils n'ont pas provoqué et qu'ils barreront le chemin aux envahisseurs de Moscou. Il invite les citoyens de toutes les politiques et de toutes les croyances à s'allier pour prévenir une lutte fratricide.

"La Ligue des Patriotes, dit le manifeste, donne le cri de ralliement. Nous voici et ici nous resterons jusqu'à la fin."

LA FLOTTE DE GUERRE DES ETATS-UNIS

Le secrétaire de la marine soumet un programme important.

LE TRAITE

WASHINGTON, 11. — Le secrétaire de la guerre, M. Wilbur, a informé la sous-commission des crédits navals, que les Etats-Unis devaient construire croiseur pour croiseur et sous-marin pour sous-marin en concurrence avec la Grande-Bretagne dans la proportion de 5 à 3 avec le Japon, si l'on voulait suivre le traité de Washington fixant l'effectif naval des trois puissances à 5-5-3.

Le secrétaire soumit un programme considérable préconisé par le conseil général de la marine. Les détails n'ont pas été publiés mais on sait qu'il s'agit de la construction de croiseurs légers de la classe de 10,000 tonneaux, de sous-marins, de torpilleurs et de transports autorisés par le traité.

Etant donné que la déclaration, faite devant le comité lundi, en séance secrète et publiée hier soir, a été revisée à plusieurs reprises par le conseil général et les experts du département de la marine avant d'être remise à M. Wilbur, on peut être persuadé que c'est la conclusion délibérée du département de la marine non seulement au sujet de la position actuelle de la marine en comparaison des autres flottes, mais aussi de la valeur relative des engins aériens et des sous-marins comparés aux navires de guerre.

Les navires de guerre sont encore la "réelle mesure de la puissance maritime", dit le secrétaire. Mais pour avoir pleine valeur, il doivent être prêts à résister à tous les moyens possibles d'assaut, y compris la torpille sous-marine et la bombe aérienne.

Il qualifie d'absurde l'affirmation que la torpille et la bombe étaient la réponse aux navires de guerre.

Le secrétaire de la marine attache une grande importance au programme de modernisation. Il renvoye à plus tard, cependant, la question de l'élévation des tourelles d'artillerie. Ce qui contribue le plus, dit-il, à l'infériorité de la flotte, c'est la détérioration des bouilloires de six anciens navires auxquels il faudra poser des bouilloires nouvelles si l'on veut qu'ils reprennent leur place sur la ligne.

LE COUT DE LA VIE EN GRANDE-BRETAGNE

LONDRES, 11. — Près de 60 pour cent des dépenses totales de la Grande-Bretagne vont à l'achat de vivres, au dire d'un témoin à la première séance de la commission royale sur les vivres. La somme est de 1,250,000,000 à 1,400,000,000 de livres par année.

Un nouveau cadastre social aux Etats-Unis

NEW-YORK, 11. — Le "New-York World" annonce l'inauguration d'une campagne de "sélection sociale" à l'occasion de la visite aux Etats-Unis de l'épouse du grand-duc Cyrille, qui s'est proclamé, il y a quelque temps, tsar de la Russie. On dressera un nouveau cadastre social tenant compte de la dignité et de la naissance.

Ce nouveau mouvement social a été justifié par le "Monday Opera Club", qui a invité la grande duchesse à venir aux Etats-Unis. Cinq cents nouveaux noms ont été choisis qui prendront la place des quatre cents invités à la fête donnée en l'honneur de Mme William Astor, il y a trente-deux ans. Le goût le plus raffiné a présidé, dit le club, au choix de ces noms.

La société européenne, ajoute le club, jeta les yeux de l'autre côté de l'océan, et compte sur l'épanouissement de la vie sociale de notre vigoureuse nation. Le "Monday Opera House" doit donner le ton".

CET AVOCAT A-T-IL DROIT AU SILENCE ?

Me H.-S. Osler se retranche derrière le secret professionnel.

LA DECISION

TORONTO, 11.—Le juge Riddell a pris en délibéré la motion du gouvernement américain demandant d'écrouer H.-S. Osler, C.R., de Toronto, pour refus de répondre à certaines questions devant la commission rogatoire américaine au sujet de certains affermages de champs de pétrole au Wyoming par le secrétaire américain A.-B. Fall à H.-F. Sinclair. Cette poursuite se rapporte à l'enquête de Teapot Dome qui agita récemment le monde politique européen.

M. N.-W. Rowell, C.R., occupant pour les Etats-Unis, fit observer que la commission serait obligée de lever la séance en attendant que M. Osler rende témoignage et qu'il fallait par conséquent se hâter. Un affidavit confirmant la vérité de ces paroles fut présenté. Le gouvernement américain demande une réponse aux questions posées à M. Osler.

M. Wallace Nesbitt, C.R., occupant pour M. Osler, s'opposa à la déposition de l'affidavit. Le juge déclara qu'il n'accepterait aucun affidavit déposé après l'avis de motion.

"Je ne puis hâter ma décision plus qu'un être humain peut le faire, dit le juge. Peu importe que l'on soit pressé ou non. Cela ne me fait pas la moindre chose. Que cela retarde les tribunaux américains ou non, cela ne me fait absolument rien."

M. Nesbitt termina son plaidoyer en déclarant que les tribunaux avaient jeté sur la profession d'avocat les plis les plus amples du manteau de la confession. Il prétendit qu'un avocat ne pouvait être forcé à dire ce qu'il avait fait à la suite d'instructions de son client.

M. Osler est maintenant à faire la chasse avec un groupe de Canadiens, dans le Soudan. Il n'est pas parti dans le dessein d'éviter de rendre témoignage, déclara son avocat.

LES PROCEDURES DANS L'AFFAIRE DU MAIRE SAMSON

QUEBEC, 11. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Le juge en chef, Sir François Lemieux, a rendu jugement, hier, en cour supérieure, sur les nouvelles objections soulevées par les procureurs du maire Samson aux procédures prises pour obtenir la disqualification du maire Samson. Le juge en chef a renvoyé la prétention des avocats à l'effet que la cour du recorder avait seule juridiction pour décider toutes les questions municipales, et a décidé que cette article de la charte de la cité ne s'appliquait pas au cas actuellement devant le tribunal.

Lorsque la cause sera de nouveau appelée, les procureurs du maire Samson vont soulever encore d'autres objections à la forme des procédures prises et demanderont l'annulation du bref de Quo Warranto pris contre le maire.

ON S'OPPOSE A L'EXTRADITION

PARIS, 11. — Le magistrat français qui a entendu la requête d'extradition contre James Charles Arthur, l'ancien aide-de-camp du rajah sir Hari Singh, a accepté le plaidoyer de l'accusé et annonce qu'il présenterait au gouvernement français un rapport opposé à l'extradition. Arthur sera remis en liberté sous peu. Il était incriminé dans l'affaire de chantage contre le prince indien.

HENRY MORGAN & CO. LIMITED.

Vendredi, de Paris, Londres et New-York

300 Robes de Soirée et de Dîner

Cette Vente fournit précisément satisfaction à la tendance vers l'économie qui caractérise l'époque présente.

Robes pour la Débutante — Robes pour personnes plus âgées— Pour plus fortes tailles — Pour toute taille svelte — et pour celle qui aspire à avoir une taille quelque peu plus forte.

Surpassant en Valeur, Eclat et Magnificence

Tous nos précédents efforts

QUELQUES-UNES DES ROBES SEULEMENT SONT ILLUSTREES.

Robes du nouveau modèle court qui accentue l'élégance des Crèpes Satin, crèpe Elise, Soie fulgurante, brocart de velours et crèpes Jacquard; robes perlées et de teintes de rêves d'une ultime perfection — rose brouillard, éclatant loriot, fuschia nouveau, ravissantes nuances Françaises de mais, vert et bleu et le noir et le blanc d'une sobre élégance.

Robes qui étalent toutes les plus nouvelles conceptions de la Mode, telles qu'en faveur à Paris, Londres et New York. — Nouvelles lignes de cou, festons occasionnels et fréquents, effet tunique — tous habilement utilisés — ajoutant un charme inusité à ces modèles car l'on a songé à toutes les exigences des femmes, à toutes les préférences particulières.

DEMAIN à 9 a. m. commencera cette vente merveilleuse. — Deuxième étage

Aubaines de Ventes

Coupons

Pour Ecouler à 10c la verge

Rég. .20 à 2.50 la verge.

550 verges de courts coupons de soie et franges de coton et bordures, aussi galons "médaille", etc. — En longueurs de 1 à 10 verges d'un patron. Un écoulement de toutes nos courtes longueurs de garnitures à draperies — Une excellente occasion de se procurer une longueur de garnitures pour chemins de table, abat-jour, coussins, etc.

— Troisième étage.

Pantoufles Cadeaux pour Hommes

3.95 la paire

Régulièrement 5.00

Les pantoufles constituent un cadeau que tout homme appréciera — Choisissez-les dans cet assortiment.

300 paires — Modèles "Everett" et "Opéra". En chevreau noir et brun. — Pointures: 6 à 11.

Pantoufles Cadeaux pour Femmes

1.45 la paire

Régulièrement 2.00

En Suède ou Chevreau. — Large pompon — gris, brun, rouge et noir. — Pointures: 2½ à 7.

— Deuxième étage.

250 Soyeuses Combinaisons "Princess"

Dans une Vente Spéciale, 5.95

Valeurs 6.50 à 10.50

Un achat spécial nous permet d'offrir le plus charmant assortiment depuis des mois.

Choisissez-en une en Messaline à pois ou de fantaisie, avec volants plissés et de fantaisie ou la pratique combinaison en soie Habutai.

Les couleurs sont: henné, gris, paon, sable, marine, jade, cerise, paddy, pourpre, brun et noir. **Variété complète de tailles.** Une combinaison "Princess" est un cadeau charmant. Elle réjouira le coeur de celle à qui vous la donnerez dans votre famille.

— Deuxième étage.

De la qualité régulière "Morgan"

De longue durée.

Excellents Cadeaux pour Voyageurs

Sacs de Nuit en Véritable Cuir, 11.85

Régulièrement 18.00

Les plus hauts degrés de qualité sont maintenus dans ces Sacs de voyage — Comme cadeaux de Noel ils seront des plus appréciés.

En cuir de morse et cuir de peau de vache à fin grain, avec doublure en véritable cuir. Sacs suffisamment grand pour contenir les articles de toilette dont on a besoin dans un court voyage.

TROIS DE CES SACS DE VOYAGE ILLUSTRES — 11.85

— Rez-de-chaussée.

Un Grand Ecoulement de Chapeaux d'Hiver

A des prix radicalement réduits

Notre Vente de Chapeaux d'avant Noel.

Beaucoup de nos modèles encore tout imprégnés du cachet de Paris. — La plus grande partie du Rayon des Modes sera consacrée à cette vente étonnante.

Chapeaux en quatre groupes spéciaux

Chapeaux à 3.50

Régulièrement 8.50

Modèles de Sport "Gage".

Chapeaux à 5.95

Rég. 8.50 et 10.00

Feutres et velours, dans les formes turban, tricorne ou bonnet.

Chapeaux à 8.50

Rég. 10.00 à 18.00

En Velours et combinaisons de velours et de satin.

Chapeaux à 12.75

Rég. 25.00 à 35.00

Ceux-ci sont des créations! Avec un si merveilleux cachet Parisien. Importés et se vendant maintenant à une fraction de leur valeur régulière.

Venez de bonne heure, afin d'avoir un meilleur choix.

— Deuxième étage.